

**PROVINCE DU LUXEMBOURG**

**COMMUNE DE MANHAY**



**PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL**

**dans la philosophie Agenda 21 Local**

**Volume A**

**PARTIE I.**

**DESCRIPTION des CARACTERISTIQUES**

**SOCIO-ECONOMIQUES de la COMMUNE**

**VERSION JANVIER 2017**

**Approuvée par la CLDR du 19 janvier 2017**

**Approuvée par le Collège du 14 février 2017**

**Approuvée par le Conseil communal du 8 mars 2017**

---

**spri LACASSE-MONFORT**  
**Ingénieur Conseil**  
Petit-Sart, 26 - 4990 Lierneux  
Tél. 080/418.681



**Valentin LABOREY,**  
Auteur de Programme

# COMMUNE DE MANHAY

## PROGRAMME COMMUNAL de DEVELOPPEMENT RURAL

### VOLUME A – PARTIE I :

### Description des caractéristiques socio-économiques de la Commune

#### Table des matières

<b>PRESENTATION GENERALE DE MANHAY .....</b>	<b>2</b>
MANHAY DANS LA REGION WALLONNE.....	3
MANHAY DANS LA PROVINCE DU LUXEMBOURG.....	4
CARTES DE LA COMMUNE .....	4
<b>1 L'HISTOIRE .....</b>	<b>6</b>
1.1 LA FUSION DES COMMUNES.....	6
1.2 L'ARCHEOLOGIE .....	6
1.3 APERÇU HISTORIQUE DES DIFFERENTES ENTITES.....	7
1.3.1 <i>Ancienne Commune de Vaux-Chavanne</i>	
1.3.2 <i>Ancienne Commune de Malempré</i>	
1.3.3 <i>Ancienne Commune d'Odeigne</i>	
1.3.4 <i>Ancienne Commune de Dochamps</i>	
1.3.5 <i>Ancienne Commune de Grandmenil</i>	
1.3.6 <i>Ancienne Commune de Harre</i>	
1.4 LA BATAILLE DES ARDENNES .....	9
1.5 LE FOND D'HISTOIRE .....	9
1.6 LE BLASON DE MANHAY .....	9
1.7 SYNTHESE .....	10
<b>2 LA MONOGRAPHIE DU MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>11</b>
2.1 GEOLOGIE .....	11
2.2 HYDROGEOLOGIE .....	11
2.3 HYDROGRAPHIE .....	12
2.4 CLIMAT .....	12
2.5 PAYSAGES.....	13
2.6 RELIEF .....	15
2.7 PEDOLOGIE.....	15
2.8 OBSERVATOIRE MAGNETIQUE DE MANHAY .....	16
2.9 OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE LA FOSSE.....	16
2.10 SYNTHESE .....	16

<b>3 LA NATURE .....</b>	<b>18</b>
3.1 LES SITES DE GRAND INTERET BIOLOGIQUE (SGIB).....	18
3.2 LES RESERVES NATURELLES AGREES .....	19
3.2.1 <i>Fagne de Coirlet</i>	
3.2.2 <i>La Gotale</i>	
3.2.3 <i>Plateau des Tailles</i>	
3.3 LES SITES NATURA 2000 .....	22
3.4 RAMSAR .....	22
3.5 LES SITES CLASSES .....	22
3.6 SYNTHESE .....	22
<b>4 LES OUTILS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>24</b>
4.1 LES CONTRATS DE RIVIERE .....	24
4.1.1 <i>Le Contrat de rivière OURTHE et affluents</i>	
4.1.2 <i>Le Contrat de rivière AMBLEVE et affluents</i>	
4.2 LE PROJET LIFE "RESTAURATION DES HABITATS NATURELS DE L'ARDENNE LIEGEOISE" .....	26
4.3 LE PROJET LIFE "PLATEAU DES TAILLES" .....	26
4.4 LA CONVENTION "BORDS DE ROUTES" .....	26
4.5 LA CONVENTION "COMBLES ET CLOCHERS" .....	26
4.6 LE PROJET WALLO'NET II .....	27
4.7 LE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN) .....	27
4.8 LE PLAN MAYA .....	27
4.9 LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC .....	27
4.10 L'ASBL VERT POMME .....	28
4.11 L'OPERATION "UN ENFANT, UN ARBRE" .....	28
4.12 LE PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH).....	28
4.13 LA GESTION DES DECHETS .....	31
4.14 PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET SITES A REAMENAGER .....	32
4.15 SYNTHESE .....	34
<b>5 TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT BATI .....</b>	<b>34</b>
5.1 LES PLANS REGLEMENTAIRES ET LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT .....	34
5.1.1 LE PLAN DE SECTEUR	
5.1.1.1 ANALYSE GENERALE	
5.1.1.2 LECTURE DETAILLEE DU PLAN DE SECTEUR	
5.1.1.3 CONFRONTATION ENTRE PLAN DE SECTEUR ET OCCUPATION DU SOL	
5.1.2 LES PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT	
5.1.3 LE SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL	
5.1.4 LE REMEMBREMENT	
5.2 L'OCCUPATION DES SOLS.....	38
5.2.1 REPARTITION GENERALE	
5.2.2 LES LOTISSEMENTS	
5.2.3 LE POTENTIEL FONCIER	

5.3 L'ENVIRONNEMENT BATI.....	42
5.3.1 CONTEXTE ARCHITECTURAL	
5.3.2 TYPOLOGIE, STRUCTURE DU BATI ET ENJEUX DANS LES VILLAGES	
5.3.3 "HABITER QUELQUE PART: MANHAY VUE DU CIEL"	
5.4 LE PATRIMOINE BATI .....	55
5.4.1 LE PATRIMOINE MONUMENTAL DE BELGIQUE	
5.4.2 LES SITES CLASSES	
5.4.3 LE PETIT PATRIMOINE	
5.5 SYNTHESE .....	57
5.6 GLOSSAIRE	57
<b>6 DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES .....</b>	<b>59</b>
6.0 APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE .....	59
6.1 LA DEMOGRAPHIE.....	61
6.1.1 <i>Densité de la population</i>	
6.1.2 <i>Evolution démographique</i>	
6.1.3 <i>Les mouvements démographiques</i>	
6.1.4 <i>Structure de la population</i>	
6.1.4.1 <i>Composition de la population par âge</i>	
6.1.4.2 <i>Composition de la population par village</i>	
6.1.4.3 <i>Composition de la population par nationalité</i>	
6.1.4.4 <i>Les demandeurs d'asile sur la Commune de Manhay</i>	
6.1.4.5 <i>Composition de la population par la taille de ménages</i>	
6.1.4.6 <i>Prospectives</i>	
6.1.5 <i>Synthèse</i>	
6.1.6 <i>Glossaire</i>	
6.2 LES INDICATEURS SOCIAUX .....	78
6.2.1 <i>La population active sur Manhay</i>	
6.2.1.1 <i>Population active</i>	
6.2.1.2 <i>Les indépendants</i>	
6.2.1.3 <i>Les salariés</i>	
6.2.1.4 <i>Le taux d'emploi local</i>	
6.2.1.5 <i>L'emploi frontalier</i>	
6.2.2 <i>Accessibilité aux pôles</i>	
6.2.2.1 <i>Distance aux pôles</i>	
6.2.2.2 <i>Distance aux services</i>	
6.2.3 <i>Le développement économique</i>	
6.2.3.1 <i>Contexte</i>	
6.2.3.2 <i>Les entreprises</i>	
6.2.3.3 <i>Les parcs d'activités économiques</i>	
6.2.3.4 <i>L'intercommunale de développement</i>	
6.2.3.5 <i>Le plan Marshall 2. Vert</i>	
6.2.3.6 <i>Le GAL</i>	
6.2.4 <i>Le chômage</i>	
6.2.4.1 <i>Le nombre de demandeurs d'emploi</i>	
6.2.4.2 <i>Le niveau de formation des demandeurs d'emploi</i>	
6.2.4.3 <i>Le taux de demande d'emploi et de chômage</i>	
6.2.4.4 <i>Les revenus d'intégration sociale (RIS)</i>	
6.2.5 <i>Les revenus</i>	
6.2.6 <i>Le logement</i>	
6.2.6.1 <i>Les caractéristiques du logement</i>	
6.2.6.2 <i>Les problématiques du logement</i>	
6.2.6.3 <i>Le programme communal d'actions en matière de logement</i>	
6.2.6.4 <i>Les besoins en logement à l'horizon 2025</i>	

6.2.7	<i>L'immobilier</i>	
6.2.8	<i>L'indice des conditions de bien-être</i>	
6.2.9	<i>Synthèse</i>	
6.2.10	<i>Glossaire</i>	
6.3	L'AGRICULTURE.....	114
6.3.1	<i>Les données agricoles de Manhay</i>	
6.3.2	<i>Association agricole</i>	
6.3.3	<i>La diversification agricole</i>	
6.3.4	<i>Synthèse</i>	
6.4	LA SYLVICULTURE .....	119
6.4.1	<i>Généralités</i>	
6.4.2	<i>La forêt communale</i>	
6.4.3	<i>La fillière bois</i>	
6.4.4	<i>Synthèse</i>	
6.5	LE TOURISME .....	125
6.5.1	<i>Les acteurs du tourisme</i>	
6.5.2	<i>La fréquentation touristique</i>	
6.5.3	<i>Horeca</i>	
6.5.4	<i>Attractions touristiques</i>	
6.5.5	<i>Les jumelages</i>	
6.5.6	<i>Synthèse</i>	
<b>7</b>	<b>LES SERVICES .....</b>	<b>136</b>
7.1	LES SERVICES COMMUNAUX.....	136
7.1.1	<i>La maison communale</i>	
7.1.2	<i>Les services communaux</i>	
7.2	LES SERVICES DE SECURITE.....	136
7.2.1	<i>La zone de police</i>	
7.2.2	<i>Le commissaire voyer</i>	
7.2.3	<i>Le Service Régional d'Incendie (SRI)</i>	
7.3	LES SERVICES PUBLICS.....	137
7.3.1	<i>La poste</i>	
7.3.2	<i>Le parc à conteneurs</i>	
7.3.3	<i>Les TEC</i>	
7.3.4	<i>La SNCB</i>	
7.4	LES SERVICES ECONOMIQUES .....	138
7.4.1	<i>L'ALE</i>	
7.4.2	<i>Le service de repassage « Les Lavandières de Manhay »</i>	
7.4.3	<i>L'asbl Vert Pomme</i>	
7.5	LES SERVICES SOCIAUX - LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) .....	139
7.6	LES SERVICES DE SANTE .....	140
7.6.1	<i>Hôpitaux</i>	
7.6.2	<i>Le Centre médical Erezée-Manhay (CERMA)</i>	
7.6.3	<i>Les postes médicaux de garde</i>	
7.6.4	<i>Docteurs en médecine</i>	
7.6.5	<i>Ostéopathes</i>	
7.6.6	<i>Kinésithérapeutes</i>	
7.6.7	<i>Dentiste</i>	
7.6.8	<i>Infirmiers – Soins à domicile</i>	

7.6.9 Psychologue	
7.6.10 Pharmacie	
7.6.11 Le petit déjeuner malin	
7.6.12 « Accueil Assistance »	
7.7 LES AINES .....	142
7.8 LES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE .....	142
7.8.1 La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Les Cigognes »	
7.8.2 « Les P'tits Potes »	
7.8.3 Le service d'accueillantes conventionnées « Le Cerf-volant »	
7.9 LES SERVICES DE L'ENFANCE .....	143
7.9.1 L'accueil communal extrascolaire	
7.9.2 L'asbl Sport Fun Culture	
7.9.3 L'asbl Vert Pomme	
7.10 L'ENSEIGNEMENT .....	145
7.10.1 L'enseignement communal	
7.10.2 L'enseignement de la Communauté française	
7.11 SYNTHÈSE .....	146
<b>8 LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE.....</b>	<b>148</b>
8.1 LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE.....	148
8.1.1 Les infrastructures culturelles	
8.1.2 Les associations culturelles	
8.2 LA VIE SPORTIVE .....	150
8.2.1 Les infrastructures sportives	
8.2.2 Les associations sportives	
8.2.3 Les événements sportifs	
8.3 LES SUBVENTIONS COMMUNALES .....	151
8.4 LES MANIFESTATIONS .....	152
8.5 NORD-SUD ET SOLIDARITE .....	153
8.6 SYNTHESE .....	154
<b>9 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS PUBLICS .....</b>	<b>156</b>
9.1 L'ENERGIE .....	156
9.1.1 Les énergies traditionnelles	
9.1.2 Les énergies renouvelables	
9.1.2.1 Le réseau de chaleur de Malempré	
9.1.2.2 Le réseau de chaleur de Manhay	
9.1.2.3 L'éolien	
9.1.2.4 Les audits énergétiques	
9.1.2.5 Les projets d'économie d'énergie de la commune	
9.1.2.6 Les initiatives privées en économie d'énergie	
9.2 LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU .....	160
9.2.1 Préliminaires	
9.2.2 Situation actuelle	
9.3 L'EGOUTTAGE .....	162
9.4 LE RESEAU D'ELECTRICITE .....	162
9.5 LE RESEAU DE TELEPHONIE.....	162

9.5.1	<i>La téléphonie fixe</i>	
9.5.2	<i>La téléphonie mobile</i>	
9.6	LE RESEAU DE GAZ.....	163
9.7	LE RESEAU ROUTIER.....	163
9.8	LA SECURITE ROUTIERE.....	164
9.9	LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	165
9.10	LES INITIATIVES LOCALES DE MOBILITE.....	165
9.11	LES INITIATIVES LOCALES DE COVOITURAGE.....	166
9.12	LA MOBILITE DOUCE.....	167
9.13	L'INVENTAIRE DES PROPRIETES COMMUNALES, DU CPAS ET DES FABRIQUES D'EGLISE.	168
9.14	PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS .....	168
9.14.1	<i>Le programme triennal des travaux 2010-2012</i>	
9.14.2	<i>Les autres projets à réaliser par la Commune</i>	
9.14.3	<i>Le programme communal d'action en matière de logements pour 2014 et 2016</i>	
9.15	LES AUTRES PROJETS CONSEQUENTS MENES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL .....	169
9.16	L'INVENTAIRE DES NUISANCES ET POLLUTIONS EVENTUELLES.....	169
9.17	SYNTHESE .....	170
<b>10</b>	<b>LA GESTION COMMUNALE .....</b>	<b>172</b>
10.1	LA PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES MOYENS HUMAINS .....	172
10.1.1	<i>Le Collège des Bourgmestre et Echevins</i>	
10.1.2	<i>Le Conseil Communal</i>	
10.1.3	<i>Le personnel communal</i>	
10.1.4	<i>Les autres commissions et conseils</i>	
10.2	LA PRESENTATION DES MOYENS FINANCIERS.....	176
10.2.1	<i>Les affiliations de la commune</i>	
10.2.2	<i>Les taxes</i>	
10.2.3	<i>Les primes communales</i>	
10.2.4	<i>Les règlements communaux</i>	
10.2.5	<i>Le budget et le pouvoir d'emprunt</i>	
10.3	L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL .....	180
10.4	LES RELATIONS TRANSCOMMUNALES.....	180
10.5	SYNTHESE .....	181

## Quelques acronymes

ADL : Agence de Développement Local

AFSCA : Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

AIS : Agence Immobilière Sociale

AIVE : Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau

ALE : Agence Locale pour l'Emploi

AMO : Aide en Milieu Ouvert

ARPI : Action Régionale de Prévention Intégrée

ASBL : Association Sans But Lucratif

ATL : Accueil du Temps Libre

CAPRU : Cap Ruralité

CCA : Commission Communale d'Accueil

CCATM : Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

CCCA : Commission Communale Consultative des Aînés

CCE : Conseil Communal des Enfants

CCJ : Conseil Communal des Jeunes

CDJ : Club des Jeunes

CJ : Centre De Jeunes

CJ : Centre de Jeunes = le secteur regroupant 3 sous-secteurs suivants :

MJ : Maison des Jeunes

IJ : Information Jeunesse (Infor-jeunes, Siep,...)

CRH : Centre de Rencontre et d'Hébergement (auberge de jeunesse,...)

CGT : Commissariat Général au Tourisme

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

CLE (programme) : Coordination Locale de l'Enfance

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial

CRAT : Commission Régionale d'Aménagement du Territoire

CSIS : Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique

CSWAAA : Conseil Supérieur Wallon de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation

CWATUPE : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie

DE : Demandeur d'Emploi

DEI : Demandeur d'Emploi Inoccupés

DGOARNE : Direction Générale Opérationnelle, Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement

DGOATLP : Direction Générale Opérationnelle, Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

DGO : Direction Générale Opérationnelle

DNF : Département de la Nature et des Forêts

FE : Fabrique d'Eglise

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAGA : Fond Européen Agricole de Garantie

FTLB : Fédération Touristique du Luxembourg Belge

FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

GAL : Groupe d'Action Local

GAPPER : Groupement d'Acteurs Provinciaux de Planification des Energies Renouvelables

GAS : Groupe d'Action Sociale

HSL : Habitation Sud-Luxembourg

HoReCa : Hôtels Restaurants Cafés

HP (plan) : Habitat Permanent

IDELUX : Intercommunale pour le Développement Economique du Luxembourg belge

IGN : Institut Géographique National

ILA : Initiative Locale d'Accueil

INASTI : Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

INS : Institut National de Statistique

IPMB : Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique

IPP : Impôts sur les Personnes Physiques

IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique

MAE : Mesure Agro-Environnementale

MB : Moniteur Belge

MCAE : Maison Communale d'Accueil de l'Enfance

MR : Maison de Repos

MRS : Maison de Repos et de Soins

MURLA : Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne

ODR : Opération de Développement Rural

OFFH : Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

OMB : Ordures Ménagères Brutes

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

ONSS : Office National de Sécurité Sociale

OWS : Observatoire Wallon de la Santé

PAC : Politique Agricole Commune

PAE : Parc d'Activités Economiques

PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique

PCA : Plan Communal d'Aménagement

PCAD : Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire

PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature

PCDR : Programme Communal de Développement Rural

PCGE : Plan Communal Général d'Egouttage

PCM : Plan Communal de Mobilité

PDS : Plan de Développement Stratégique

PICM : Plan Intercommunal de Mobilité

PLI : Plan de Localisation Informatique

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PPP : Partenariat Public-Privé

PPPW : Petit Patrimoine Populaire Wallon

PSSP : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

PST : Programme Stratégique Transversal Communal

PU : Permis d'Urbanisme

PwDR : Programme wallon de Développement Rural

RAVeL : Réseau Autonome de Voies Lentes  
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme  
REAL : Réseau d'Etudes et d'Analyses de la Province du Luxembourg  
RGBSR : Règlement Général sur les Bâtisses en Sites Rural  
RIS : Revenus d'Intégration Sociale  
RNOB : Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique  
RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental  
RW : Région wallonne  
RwDR : Réseau wallon de Développement Rural

SAR : Site à Réaménager  
SAU : Surface Agricole Utile  
SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional  
SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique  
SGR : Sentier de Grande Randonnée  
SNCB : Société Nationale des Chemins de fer Belge  
SPF : Service Public de Wallonie  
SRI : Service Régional d'Incendie  
SSC : Schéma de Structure Communal  
SWDE : Société Wallonne Des Eaux

TEC : Transports En Commun

URE : Utilisation Rationnelle de l'Energie  
UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie

ZACC : Zone d'Aménagement Communal Concerté  
ZAE : Zone d'Activité Economiques  
ZAEM : Zone d'Activité Economiques Mixtes  
ZHCR : Zone d'Habitat à Caractère Rural  
ZHIB : Zone Humide d'Intérêt Biologique  
ZPS : Zone de Protection Spéciale  
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

## Préambule

Les informations socio-économiques de la Commune de Manhay sont confrontées à des pôles de référence constitués par la Région wallonne ainsi que la microrégion qui comprend outre Manhay, les communes de Vielsalm, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Rendeux, Erezée, Durbuy, Ferrières, Stoumont et Lierneux.

En matière agricole, le pôle de référence est l'Ardenne herbagère, dont fait partie la Commune de Manhay.

**En 2016, les données actualisées ont été insérées directement dans l'étude. Elles sont reprises en caractères grisés dans le document.**



## CHAPITRE 0 – Présentation générale de Manhay

La Commune de Manhay se situe dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne, au Nord de la province du Luxembourg. Elle fait partie de l'Ardenne herbagère ou du Nord-est mais se trouve très proche de la bande calcaire dite aussi « Calestienne », marquant la limite Sud-est de la région Fagne-Famenne et de l'Ardenne centrale.

La superficie totale du territoire est de 11.980,80 ha. Sa forme particulièrement étirée en direction Nord-sud (environ vingt kilomètres) la rend à la fois proche de la Famenne (Nord) et de l'Ardenne (Sud). Les deux influences sont donc présentes à Manhay.

Carrefour routier N30-N651, qui occupe une position centrale à l'intérieur du territoire communal, Manhay a donné son nom à la nouvelle commune.

Les six anciennes communes qui ont fusionné en 1976 pour constituer l'entité de Manhay sont Dochamps, Grandmenil, Harre, Malempré, Odeigne et Vaux-Chavanne, une partie de Bra.

Les communes voisines de Manhay sont:

- au Nord: Ferrières et Stoumont;
- à l'Est: Lierneux;
- au Sud-est: Houffalize et Vielsalm.
- au Sud: La Roche-en-Ardenne;
- au Sud-ouest: Rendeux;
- au Nord-ouest: Durbuy;
- à l'Ouest: Erezée;

Manhay compte, au **01/01/2016**, **3.380 habitants**, appelés «Manhaydois».

Au plan de secteur, son territoire couvre une superficie de 11.981 hectares répartis succinctement en:

- 3.136,32 hectares agricoles;
- 7.881,26 hectares de bois;
- 963,42 hectares bâtis et infrastructures diverses.

La commune est traversée par des voiries de grandes communications:

- l'E25 Liège-Arlon;
- la RN 30 Liège – Bastogne;
- la RN 89 frontière française, près de Bouillon, à Salmchâteau (Vielsalm),
- la RN 806 Bomal – Manhay;
- la RN 807 Hotton – Manhay;
- la RN 651 Carrefour de Manhay – Bra;
- la RN 822 Manhay – Vielsalm;
- la RN 841 Samrée – Huy.

La commune occupe donc une position stratégique par rapport aux axes autoroutiers. Sur l'autoroute E25, deux échangeurs se situent sur le territoire communal : l'échangeur de Vaux-Chavanne et la sortie de Champ de Harre (uniquement sortie en venant de Liège). L'échangeur de la Baraque Fraiture, en limite de la Commune, est également un échangeur essentiel pour l'accès à des villages.

Néanmoins, la commune est facilement accessible et distante par rapport au village de Manhay de La Roche de 20,5 km, de Marche-en-Famenne de 29 km, de Houffalize de 22 km, de Vielsalm de 22 km, de Trois-Ponts de 19 km, d'Aywaille de 24 km et de Liège de 48 km.

*(Extrait du Syndicat d'initiative de Manhay)*

Vastes étendues forestières, paysages campagnards vallonnés, paisibles et pittoresques villages de Haute Ardenne ... la Commune de Manhay a su préserver son caractère rural et authentique.

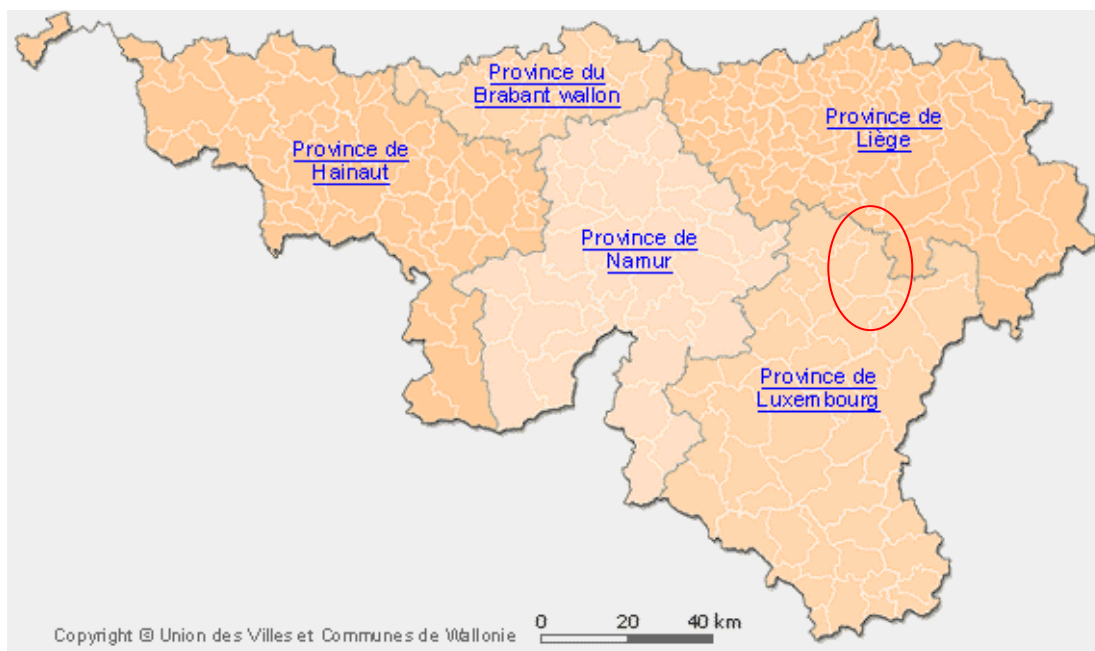
Ces atouts naturels sont aujourd'hui valorisés par la liaison autoroutière E25 qui permet de relier rapidement l'entité aux grands centres d'activités: Liège, Bruxelles, Anvers, Aachen, Maastricht, Luxembourg, ...

Un cadre de vie sain et équilibré, une main d'œuvre volontaire et consciencieuse, un environnement de grande qualité ... des valeurs qui ouvrent la région de Manhay à une vocation économique nouvelle.

*(Extrait du site FTLB)*

La commune regroupe une quinzaine de villages pittoresques qui témoignent pour la plupart d'une activité agricole, sylvicole et artisanale. Située sur le versant Nord de la Baraque de Fraiture, la commune propose aux visiteurs la remarquable église de Dochamps, le site naturel de Roche-à-Frêne et le sentier didactique de la Forge-à-la-Plez. Le tramway touristique de l'Aisne, le char Panther de Grandmenil, vestige de l'Offensive Von Rundstedt en 1944 et de nombreuses stèles en hommage aux Américains compléteront agréablement la visite. A Fays, l'église Saint Antoine, entourée d'un beau parc arboré et bien entretenu, accueille les pèlerins tous les mardis à 15 h, ainsi que les randonneurs en quête d'un moment de repos.

### **Manhay dans la Région wallonne**



**Manhay dans la Province du Luxembourg**



**Cartes de la commune**



Source: Google Maps



Source : Syndicat d'initiative de Manhay

Manhay compte 24 villages, hameaux ou écarts répartis sur 6 anciennes entités:

Entités	<b>Dochamps</b>	<b>Grandmenil</b>	<b>Harre</b>	<b>Malempré</b>	<b>Odeigne</b>	<b>Vaux-Chavanne</b>
Villages	Dochamps Freyneux Lamormenil	Grandmenil Chêne-al'Pierre La Fosse	Harre	Malempré	Odeigne Oster	Vaux-Chavanne Manhay
Hameaux ou écarts	Forge-à-la- Plez	La Fourche Basse Monchenoûle Bois del Moule Mon Bihin Mont Derieux	Roche-à- Frêne Deux-Rys Fays Saint Antoine La Fange Champ- de-Harre	Xhout-si- Ploùt		

Ajoutons les hameaux et écarts de Haute Monchenoûle et de La Gotale (ancienne Commune de Bra).

**Remarque :** l'orthographe utilisée pour le nom des villages est reprise de l'ouvrage « DURBUY, EREZEE et MANHAY », Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Pierre Mardaga éditeur, 2007.

## CHAPITRE 1 – L'histoire

### 1.1 La fusion des communes

L'entité communale de **MANHAY** a été créée en 1977 à la suite de la fusion de Dochamps, Grandmenil, Harre, Malempré, Odeigne, Vaux-Chavanne et une partie de Bra.

Voici la liste des villages et des hameaux qui les composaient :

- **HARRE** comprenant le village de Harre et les hameaux ou écarts de Roche-à-Frêne, Deux-Rys, Fays, Saint Antoine, Champs de Harre et La Fange ;
- **VAUX-CHAVANNE** comprenant le village de Vaux-Chavanne et le carrefour de Manhay ;
- **MALEMPRE** comprenant le village de Malempré et le hameau de Xhout-si-Plout ;
- **GRANDMENIL** comprenant les villages de Grand-Menil, La Fosse, Chêne-al-Pierre et les hameaux ou écarts de La Fourche, Basse Monchenoûle, Haute Monchenoûle, Bois del Moule, Mon Bihin, Mon-Dureieux et La Gotale ;
- **ODEIGNE** comprenant les villages d'Odeigne et d'Oster ;
- **DOCHAMPS** comprenant les villages de Dochamps, Freyneux et Lamormenil et Forge-à-la-Plez ;



**Annexe n° 0** : Chaque village fait l'objet d'une présentation générale, historique, patrimoniale, ...

### 1.2 L'archéologie

Le zonage archéologique de la Commune de Manhay est un document qui ne sera finalisé normalement qu'en 2016.

Le Service de l'Archéologie de la Province du Luxembourg indique qu'aucune carte de localisation des sites archéologiques n'existe à l'heure actuelle étant donné le peu de précisions des rares signalements.

Il précise également : « Le patrimoine de la Commune de Manhay est très mal connu. La bibliographie signale la découverte de silex taillés dans les labours, ces objets pouvant être datés de la préhistoire. Les découvertes ont eu lieu à Dochamps aux lieux-dits « Les Evals » et « Neursiny ». Le matériel archéologique n'est pas conservé à notre connaissance. Un château appelé « Burg de Bethomont » aurait été détruit partiellement par un incendie en 1419 et aurait été complètement rasé en 1612. L'élément patrimonial important est sans conteste l'activité métallurgique. Le village de Deux-Rys est bien représentatif avec le bas-fourneau et la forge mais aussi avec les habitations en pan-de-bois des ouvriers sidérurgistes. »

### 1.3 Aperçu historique des différentes entités

Des résumés plus détaillés par villages sont disponibles dans les annexes. Nous reprendrons ici, en quelques mots, quelques caractéristiques historiques de ceux-ci (par anciennes entités).

#### 1.3.1 Ancienne Commune de Vaux-Chavanne

A **Vaux-Chavanne**, il y avait *deux moulins* dont un servait à broyer les écorces de chênes pour en produire le tan, nécessaire pour le tannage des peaux. En effet, *une tannerie* s'implanta dans le village au XIX<sup>ème</sup> siècle et fut exploitée durant un siècle. Comme la plupart des villages, Vaux-Chavanne possédait *une carrière de pierres* mais aussi *une ardoisière*. Notons aussi la présence d'*une ferme-relais* sur le chemin allant de Liège à Carignan. En 1918, les chefs de ménage décidèrent de créer la société coopérative « Le Progrès » pour financer *l'installation électrique du village*.

Avant la construction de la grand-route de Liège, « le manhay », disait-on alors, était *un petit hameau agricole et forestier* de quelques vieilles maisons. Le tracé carrossable de la grand-route, réalisé autour des années 1840, et le carrefour autour généré par le chemin de Hotton-Erezée à Trois-Ponts ont inséré doucement le hameau dans *le réseau de communication*. Relais nécessaire pour les voitures et les chevaux, la localité s'est dotée d'auberges et d'hôtels, parmi d'autres commerces et services (école, malle-poste, gendarmerie). La création du *chemin de fer vicinal* entre Melreux et Comblain-la-Tour de 1908 à 1912, avec l'établissement de la grande gare, confirme *la situation « stratégique »* de **Manhay**. C'est ce qui lui valut d'être incendié par les Allemands le 22 août 1914, puis de subir les bombardements et les violents combats de l'hiver 1944-1945. Concurrencé par les moyens de locomotion par route, le rail cessera définitivement ses activités en 1959.

#### 1.3.2 Ancienne Commune de Malempré

On a retrouvé à **Malempré** des *monuments druidiques*. Le village disposait également de *trois châteaux*, disparus aujourd'hui. Le sous-sol fut également exploité sous forme de *deux mines de manganèse* et d'*une carrière* pour la construction des maisons. Enfin, notons la présence d'*une siroperie* qui ferma ses portes en 1972.

Quant à **Xhout-si-Plout**, il s'agit d'*un très vieux hameau essentiellement agricole*. La tradition de ce nom provient de ce que ce hameau avait jadis *plusieurs forges et usines* mues par le seul ruisseau de l'endroit (d'après Tandel). On remarquera qu'au XX<sup>ème</sup> siècle, chaque ménage possédait une parcelle pour *cultiver le lin*.

#### 1.3.3 Ancienne Commune d'Odeigne

L'église d'**Odeigne** est tout à fait décentrée du village car la paroisse comprenait également le village d'Oster. Les villageois empruntaient « *li vôte di mèsse* » pour se rendre à l'église. Le village a disposé de deux *magasins*. Le *moulin d'Odeigne* est le seul moulin de la commune *encore en activité* aujourd'hui. En 1949, *l'Hôtel des Sources de l'Aisne* ouvrit ses portes au **Moulin Crahay**. A cet endroit étaient installés *un moulin* et plus tard *une scierie*.

**Oster** est un très vieux et petit hameau dont le nom est d'*origine celtique*. Les habitants, pour la plupart *des cultivateurs*, optèrent sous l'Ancien Régime pour un mode de vie presque autarcique et pratiquèrent *la polyculture alliée à l'élevage*. En 1897, *la laiterie « Sainte-Famille »* vit le jour. Au XX<sup>ème</sup> siècle, le village était pourvu d'*une épicerie*.

### 1.3.4 Ancienne Commune de Dochamps

La charte de Balderic II mentionne le nom de **Dochamps** pour la première fois le 29 novembre 1011. Le village vient donc de fêter dignement *son millénaire*. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il disposait d'*une cour de justice*. Autrefois, Dochamps possédait plusieurs industries : *une forge et un marteau* le long du ruisseau, *trois scieries hydrauliques, des ardoisières, une briqueterie et un moulin banal*. Durant près de trois quarts de siècle (au XX<sup>ème</sup> siècle), le village disposa d'*un bureau de poste*. *Plusieurs négociants* s'installèrent et *un syndicat d'initiative* vit le jour en 1950-55. En 2002, *le Parc Chlorophylle* ouvrit ses portes comme parc forestier récréatif et pédagogique.

**Forge-à-la-Plez**, comme son nom l'indique, possédait *une forge* qui fonctionna jusqu'à la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Actuellement, il est *un des points d'arrêt du Tramway Touristique de l'Aisne (TTA)*. Ce petit train circule sur les vestiges réaménagés de la ligne de chemin de fer vicinal Melreux-Manhay-Comblain-la-Tour inaugurée en 1910.

**Lamormenil** signifierait « la maison dans les marais » bien que la légende parle plutôt d'un endroit où les malades de la peste étaient emmenés pour finir leurs jours, « la mort menez ». *Plusieurs magasins* se succédèrent dans le village et on y trouve également *la source de la « hadlée »*, dont l'eau très froide fut utilisée pour la fabrication du beurre.

Quant à **Freyneux**, il profitait d'un *arrêt du tram* (3 aller-retour par jour). En 1909, un habitant du village fit construire un grand bâtiment devant servir de gare... mais il n'eut jamais cette affectation. *Plusieurs magasins* ont ébauché la vie du village dont une station d'essence, une épicerie/mercerie/restaurant...

### 1.3.5 Ancienne Commune de Grandmenil

L'étymologie de **Grandmenil** est grande demeure ou grande ferme. Une église de style gothique pur est signalée au XIII<sup>ème</sup> siècle. Le village connut beaucoup de *petits commerces* tels épiceries, café, cordonnier... mais aussi *des artisans* (forge et menuisier-ébéniste). Il était également pourvu d'*une laiterie*. Enfin *le moulin*, installé à l'autre bout du village, permit de fournir de l'électricité dès 1931.

L'origine de **La Fosse** pourrait être l'existence d'un *ancien fourneau* qui a laissé, près du *Moulin de La Fosse*, un énorme tas de scories devant contenir beaucoup de fer. Plus tard, le moulin se compléta d'*une scierie*. Avant la première guerre, à part des bûcherons plutôt occasionnels et des récolteurs d'écorces de chêne destinées aux tanneries, et trois fermes de plus de dix hectares, les villageois vivaient grâce à de *petites exploitations agricoles*.

Le village de **Chêne-al-Pierre**, traversé par la ligne du vicinal et la nationale, disposait de *magasins, cafés* ... ainsi que d'une pension de famille. *Six hameaux* dépendaient du village : Basse-Monchenoule, Bois del Moule, La Gotale, La Fourche et Mont-Durieux ou Coin-du-Bois. La coutume voulait que tous les villageois se rassemblent une fois par an pour *la traditionnelle fête aux cerises*. Au début des années 1960, les habitants ont souhaité renouer avec cette tradition qui perdure depuis chaque année avec succès. Notons qu'en 1998, *le premier musée de la commune* fut ouvert à La Fourche : il retraçait l'évolution des turbines Mélotte (**En 2016, le musée n'existe plus**).

### 1.3.6 Ancienne Commune de Harre

On retrouve pour la première fois le nom de **Harre** vers 1250. Au milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle, *les moines de l'abbaye du Val-Saint-Lambert* firent construire une ferme et deux moulins. Un troisième moulin se situait en contrebas du village. Mais Harre est surtout connu pour *sa source ferrugineuse* dont l'eau gazeuse naturelle fut mise en bouteille. Il disposait également de *plusieurs commerces*.

**Champ-de-Harre** était *la dernière étape pour le tram à vapeur* avant de quitter l'entité de Manhay. Il disposait de *plusieurs commerces*... *L'Hôtel du Vieil Hermitage* se situait à un kilomètre du village.

**Fays** était un village essentiellement *agricole* mais il disposait également de *plusieurs commerces*.

**Le sanctuaire de Saint Antoine** est l'un des plus anciens lieux de pèlerinage en Belgique. On y organise un pèlerinage à la Saint Antoine, le 13 juin, depuis plus de 300 voire 600 ans selon certains écrits. Au fil du temps, le lieu de culte a accueilli d'autres saints à vénérer.

**Deux-Rys** signifie « lieu de réunion entre deux ruisseaux ». On y trouvait *quelques commerces*. Une *turbine* fut installée en 1898 et fonctionna jusqu'en 1946 : le lieu accueille aujourd'hui la maison de village. Enfin, notons l'anéantissement du *hameau de Laidoiseau* par les troupes allemandes à la fin de la seconde guerre.

Quant à **Roche-à-Frêne**, il est connu pour *ses rochers célèbres*, très prisés jadis par les alpinistes dont le Roi Albert 1er. On note *une activité métallurgique* qui s'étendra de 1510/1527 jusqu'à 1850. Le village possédait *un moulin* et, plus tard, *un important magasin*, une *scierie* et *plusieurs cafés*.

**Annexe n° 1.1** : *Aperçu historique des différentes entités.*

## 1.4 La Bataille des Ardennes

*(Extrait du site Internet communal)*

La Commune de Manhay, au rythme de ses routes et chemins, témoigne aujourd'hui encore de la Bataille des Ardennes.

Son caractère de nœud routier fit de Manhay un enjeu stratégique important qui lui valut d'être le théâtre de violents combats à Noël 1944 et dont pratiquement aucune des constructions ne restèrent debout après l'entrée en action de l'artillerie américaine.

Mais le village de Manhay ne fut pas le seul atteint. Une bonne partie de l'entité paya son tribut à la guerre, plus particulièrement la moitié Sud : Grandmenil surtout, Dochamps, Lamormenil, Malempré, Odeigne et Vaux-Chavanne.

## 1.5 Le Fond d'Histoire

Le Fonds d'Histoire de la Commune de Manhay vit le jour en 1978 sous l'impulsion de Monsieur J. BOSMANS (ancien bourgmestre et échevin de la culture).

Il s'agit d'un centre de documentation qui reprend bon nombre de reproductions de divers documents historiques relatifs à l'histoire locale (registres paroissiaux...). Quiconque peut utiliser ce fonds d'histoire pour toute recherche sur le patrimoine, la généalogie... pour des travaux d'études... Il participe également aux initiatives culturelles en rapport direct avec l'histoire locale telles, entre autres, les commémorations de la première guerre mondiale.

Le fonds d'histoire est situé à l'Administration communale et est géré par Madame Annick Henrotte.

## 1.6 Le blason de Manhay

Créé de toutes pièces, ce dernier adopte la forme de l'écu du XIX<sup>ème</sup> siècle et les couleurs de la Province du Luxembourg : rouge, bleu et blanc. S'y inscrivent trois feuilles de chêne ainsi qu'une tête de cerf inspirées des armes de Stolberg, seigneurs de Dochamps du XVI<sup>ème</sup> siècle. Les trois losanges d'azur font référence à la famille Leuze-Neufforge de Harre et Vaux-Chavanne, surtout présente au XVII<sup>ème</sup> siècle. L'ensemble marque aussi la vocation forestière de la commune.

La Commune de Manhay a reçu l'autorisation d'en faire usage par arrêté du gouvernement de la Communauté française du 28 mars 1996.



## 1.7 Synthèse

L'entité communale de **MANHAY** a été créée en 1977 à la suite de la fusion de Dochamps, Grandmenil, Harre, Malempré, Odeigne, Vaux-Chavanne et une partie de Bra (Haute Monchenoûle).

D'une manière générale, les villages manhaydois d'antan vivaient essentiellement de ***l'agriculture et de l'exploitation de la forêt***.

Il faut noter ***l'importance de l'eau***: elle est à l'origine de ***scieries*** et de nombreux ***moulins***, fonctionnant avec l'énergie hydraulique, sur le territoire de Manhay. Beaucoup de ces témoins historiques ont disparu ou ont trouvé une autre affectation mais citons tout de même le Moulin d'Odeigne ainsi que celui de La Fosse qui sont actuellement en activité.

***Les fontaines*** alimentant la plupart des villages en eau avant la mise en place des conduites d'eau sont également des éléments importants du petit patrimoine manhaydois actuel.

Il faut encore noter ***la présence de la métallurgie*** à Manhay, où l'on dénombrait plusieurs forges.

Le tracé carrossable de la grand-route, réalisé autour des années 1840 et le carrefour autour généré par le chemin de Hotton-Erezée à Trois-Ponts ont inséré doucement le hameau de Manhay dans ***le réseau de communication***. Cette situation stratégique explique pourquoi Manhay est devenu logiquement le centre de la commune.








L'apparition de ***la ligne vicinale*** au début du XIX<sup>ème</sup> siècle modifia évidemment le caractère des villages traversés, puisque bon nombre de magasins, négoce, cafés, restaurants, hébergements pour touristes virent le jour. Le rail cessa définitivement ses activités en 1959. Actuellement, une partie de la ligne vicinale (cf. Forge-à-la-Plez) est utilisée par le Tramway Touristique de l'Aisne (TTA). Quant aux commerces et services dans les villages, ils disparurent peu à peu. Actuellement, seul Manhay propose encore bon nombre de commerces et de services, même si on dénombre aussi un dépôt de boulangerie, épicerie et librairie à Harre et à Dochamps.

La Commune de Manhay, au rythme de ses routes et chemins, témoigne aujourd'hui encore de ***la Bataille des Ardennes*** : Manhay fut entièrement détruit mais une bonne partie de l'entité paya également son tribut à la guerre et, plus particulièrement, la moitié Sud.

La Commune de Manhay est pourvue d'un ***fonds d'histoire*** depuis 1978. C'est un centre de documentation ouvert à tous et qui participe également aux initiatives culturelles en rapport direct avec l'histoire locale.

---

### SOURCE DE DONNEES :

-  Données communales et bulletins communaux
-  Service de l'Archéologie d'Arlon, SPW
-  « Manhay, Histoire de ses villages », de Joël DERENNE (novembre 1999)
-  Patrimoine architectural et territoires de Wallonie « Erezée, Durbuy et Manhay » de P. Mardaga
-  Mille ans de vie au pays de Dochamps (1011-2011)
-  Le site Internet communal
-  Les cartes postales anciennes proviennent du site Internet Delcampe



## CHAPITRE 2 – La monographie du milieu physique

### 2.1 Géologie

*(Extrait du site de l'Administration communale de Manhay)*

Manhay, commune ardennaise, se situe dans le massif schisteux-rhénan qui s'est constitué au cours du Cambrien et de l'Ere Primaire: les roches présentes appartiennent plus précisément au Système du Dévonien Inférieur (Etages Emsien, Siegenien et Gedinien) et au Système Cambrien (Etages Salmien et Revinien).

Les phyllades, quartzophyllades et quartzites du Système Cambrien s'observent d'une part à l'extrême Nord-est de la commune (Champ-de-Harre, Basse Monchenoûle), et d'autre part, au centre et au Sud de l'entité où ils forment une structure ayant l'aspect d'une main dont l'orientation générale suit un axe Sud-ouest/Nord-est. Ces roches métamorphiques appartiennent au Massif de Stavelot.

De part et d'autre de cet ensemble se trouvent les roches du Gedinien, constituées de psammites, de schistes, de poudingues et d'arkoses.

Les roches du Siegenien et de l'Emsien apparaissent à l'extrême Ouest de la commune: essentiellement dans la zone occupée par les villages de Fays-Saint Antoine, Roche-à-Frêne et Deux-Rys. Les principaux types de roches observés en ces lieux sont des grès, des psammites, du grauwacke, des quartzophyllades, des schistes et localement des arkoses. Ces différents étages (et sous-étages) se disposent de nouveau selon une orientation Sud-ouest/Nord-est.

Des zones tourbeuses formées au cours du Quaternaire apparaissent au Sud-est d'Odeigne (principalement sur le Plateau des Tailles).

Enfin, notons que la faille de Mormont traverse le Nord de l'entité (Sud de Harre) selon un axe plus ou moins Ouest-est.

Au plan de secteur, il y a 3 zones d'extraction sur la commune. Aucune n'est encore en activité.

- La zone de Dochamps : extraction de pierres entre 1838 et 1843 et entre 1851 et 1909 et de manganèse.
- La zone de Grandmenil : extraction de pierres et de sable entre 1857 et 1902.
- La zone d'Odeigne : extraction de pierres entre 1838 et 1843, de manganèse en 1897 et de sable en 1906.

### 2.2 Hydrogéologie

Selon les mesures de la qualité physico-chimiques des eaux souterraines présentées dans la fiche environnementale de Manhay : leur qualité a été notée « très bonne » pour 12 captages et « bonne » pour un treizième.

Pour ce qui concerne l'état des 6 masses d'eau de surface, toutes sauf une (risque possible) ont été identifiées comme « non à risque ».

Notons également que l'exploitation de l'eau carbogazeuse par Bru-Chevron implique des zones de protection autour des stations de pompes réalisés sur la Commune de Stoumont. La zone de prévention éloignée déborde sur l'entité de Manhay.

**Annexe 2.1** : Fiche environnementale de Manhay – situation hydrographique.

## 2.3 Hydrographie

Deux bassins hydrographiques couvrent l'entité: celui de l'Aisne et celui de la Lienne.

Les principaux cours d'eau faisant partie du premier bassin coulent d'Est en Ouest, coupent la structure géologique perpendiculairement. Par contre, ceux appartenant au second bassin - celui de la Lienne - coulent du Sud-ouest au Nord-est, creusant faiblement les roches relativement résistantes du Salmien (phyllades et quartzophyllades). Ils suivent donc une orientation parallèle à la structure géologique. L'absence de vigueur du relief conduit à la formation d'un réseau hydrographique fort complexe et au maintien d'une humidité importante dans le sol. Les 21 cours d'eau de ces deux bassins hydrographiques parcourent près de 43 kms sur la commune dont 11 kms pour l'Aisne.

D'après la fiche environnementale de la Commune de Manhay, réalisée par la D.G.O.A.R.N.E. en 2010, la commune n'est traversée par aucun cours d'eau navigable.

**Annexe 2.1** : *Fiche environnementale de Manhay – situation hydrographique.*

Il n'y a aucune zone de baignade sur la Commune de Manhay reconnue par la Région wallonne.

Aucune circulation sur les 21 cours d'eau (ex : kayak) n'est admise sur la commune.

La D.G.O.A.R.N.E. répertorie 7 arrêtés royaux de calamité publique sur le territoire de Manhay, dues aux inondations entre 1969 et 2008.

Plusieurs zones d'inondation sont reconnues sur la carte de l'aléa d'inondation (par débordement des cours d'eau) de la Région wallonne.

La carte de l'aléa d'inondation représente des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Pratiquement et à titre de résumé, sur la Commune de Manhay, les zones entourant les ruisseaux sont en zone d'inondation faible. Deux zones inondables « moyen à élevé » sont présentes sur Manhay, à savoir celle située au niveau du Moulin Crahay à Freyneux et celle à Roche-à-Frêne.

## 2.4 Climat

*(Extrait du livre « Ardenne Herbagère » de Pierre Mardaga)*

C'est d'abord la Haute-Ardenne, y compris le Plateau des Tailles, qui est marquée par les rudesses climatiques sur les sommets de plus de 600 mètres et les replats de 500 mètres qui les entourent: on y enregistre plus de 1.300 et 1.400 millimètres de précipitations par an réparties sur plus de 190 et 200 jours, avec 120 jours de gelée et 95 jours de neige. C'est ensuite un dégradé des indicateurs de rudesse climatique qui entoure ce noyau vers la périphérie de la région.

*(Extrait du site du Contrat de rivière Ourthe)*

Le climat du plateau des Tailles est caractérisé par de nombreux jours de gel et une humidité constante due à des précipitations et brouillards fréquents.

Chaque nuit, tout au long de l'année, l'air au niveau des tourbières est saturé d'eau pendant plusieurs heures.

Ces caractéristiques de fraîcheur et d'humidité nocturnes, tout comme les grands écarts de température les jours d'été, sont similaires aux conditions observées en haute montagne.

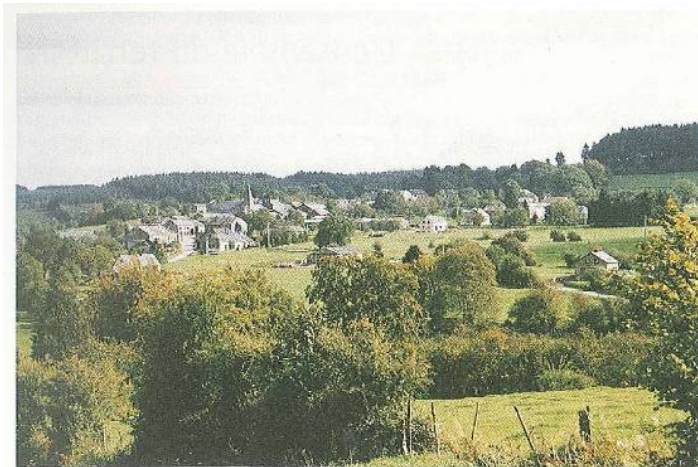
## 2.5 Paysages

(Extrait de l'ouvrage « DURBUY, EREZEE et MANHAY », Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Pierre Mardaga éditeur, 2007)

Installé sur un rebord du haut plateau ardennais, le territoire de Manhay s'étire du Nord au Sud et compte plus d'une quinzaine de localités ainsi que des lieux-dits parfois très isolés. Inscrits dans les bassins de l'Aisne et de la Liègne, ses reliefs s'étagent de 180 m d'altitude au Nord-ouest à plus de 640 à l'Est, non loin de la Baraque Fraiture.

Cet ensemble contrasté prend place sur un socle schisto-gréseux qui produit des sols souvent peu fertiles, voire ingrats. La forêt y couvre environ deux tiers de la surface, avec une bonne majorité de résineux. Elle est particulièrement dense du Sud de Harre jusqu'à l'Ouest de Chêne-al'Pierre et Grandmenil, ainsi qu'autour de Dochamps et Odeigne à l'extrémité méridionale de la commune. Elle est aussi très prégnante sur le versant rocheux qui, au Nord-ouest, sépare Deux-Rys et Roche-à-Frêne de Fays-Saint Antoine.

Les nombreux ruisseaux qui sillonnent la contrée sont à l'origine de diverses vallées, tantôt larges et faiblement pentues, tantôt profondes et escarpées. Vers l'Ouest, les affluents de l'Aisne ravinent la structure rocheuse transversalement ; à l'Est, les cours d'eau suivent plus précisément l'orientation Nord-sud des plissements du bassin de la Liègne. Les sols limono-caillouteux qu'ils irriguent sont généralement plus propices aux pâturages qu'aux cultures, sinon de plantes fourragères, a fortiori sur les versants et dans les fonds humides. Les prairies bordées de haies et parsemées de bouquets d'arbres évoquent à l'occasion les terroirs bocagers. En revanche, près d'Odeigne, à l'extrémité du plateau des Tailles, l'acidité et l'imperméabilité du sol alliées à l'eau stagnante ont favorisé la formation de tourbières sur les sommets ; deux d'entre elles sont reconnues comme réserves naturelles.



*Depuis l'Ouest, panorama du village de Malempré dans son environnement herbager, où les pâtures arborées prennent des allures de bocages. S'y dessine assez précisément, par le jeu des toitures, l'axe principal de la rue Saint-Martin, avec en toile de fond l'omniprésence de la forêt.*

Toutes ces données spécifiques permettent de rattacher l'ensemble de la commune à la vaste région agro-géographique de l'Ardenne herbagère. Néanmoins, aux confins Nord-ouest, l'influence de la Famenne toute proche, particulièrement de la Calestienne ou « bande à calcaires », se fait également sentir.

Dans ces paysages vallonnés et boisés, les semis d'habitat sont relativement bien circonscrits par les barrières naturelles. Quelle que soit leur ampleur, vu la présence ici de plusieurs écarts ou lieux-dits bâtis, les regroupements restent identifiables, hormis peut-être entre Manhay et Chêne-al'Pierre où s'observe une certaine dilution.

Les villages se distribuent en plans linéaires ou agglomérés, généralement centrés sur l'église. Quelques exceptions historiques échappent pourtant à la règle. Ainsi, à Fays, la communauté villageoise partageait son lieu de culte avec Burnontige, en terre liégeoise. Il en était de même entre les proches localités de Deux-Rys et Roche-à-Frêne, l'une dans la vallée, l'autre agrippée à la colline. Ou encore à Odeigne où, de l'église décentrée, par un long chemin ardu dit « li vôte di mèsse » qui mène à Oster ; ce parcours de quelque trois kilomètres justifia en 1825 la création d'une chapelle dans le petit hameau.

D'après les territoires paysagers de Wallonie, Manhay propose essentiellement quatre paysages :

- Paysages de **l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne du Nord-est** :
  - Le **faciès de la moyenne Amblève et de la Lienne** : La moyenne Amblève creuse, dans sa partie aval, une vallée encaissée aux versants pentus et boisés tandis que la basse Lienne et le Roannay drainent la dépression allongée qui s'étend de Francorchamps à Chevron. Le creux de cette dépression est occupé par la prairie tandis que les hauts de versants et sommets sont boisés. L'habitat s'y répartit en petits villages et hameaux dans les creux et sur les versants (villages de Vaux-Chavanne, Xhout-si-Ploût).
  - Les **sommets du haut plateau des Tailles** : Le haut plateau des Tailles, qui culmine à la Baraque de Fraiture à 652 mètres, est dominé par un couvert forestier et des fagnes. Il est parsemé de clairières où se logent des villages de petite taille (villages de Chêne-al'Pierre, Freyneux, Grandmenil, La Fosse, Lamormenil, Malempré, Manhay, Odeigne et Oster).
  - La **couronne forestière du haut plateau des Tailles** : Le haut plateau des Tailles est bordé à l'Ouest et au Sud par une couronne forestière, pratiquement inhabitée, établie sur un talus descendant d'une centaine de mètres vers le plateau centre-ardennais au Sud et vers la bordure famenno-ardennaise à l'Ouest (villages de Dochamps et Forge-à-la-Plez).
- Paysage de **l'ensemble de la dépression Fagne – Famenne et de sa bordure Sud** :
  - Les **replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne** : Les paysages de l'Ourthe et de l'Aisne sont marqués par une succession de collines et de vallées creusées par des cours d'eau descendant du massif ardennais. Ils sont rythmés par l'alternance de forêts, qui dominent, et de prairies entourant les villages. L'habitat y est groupé en villages plutôt petits, tantôt dans les vallées, tantôt sur les sommets (villages de Deux-Rys, Fays-Saint Antoine et Roche-à-Frêne).

Plusieurs périmètres d'intérêts paysagers sont repris au plan de secteur, ils sont localisés essentiellement dans les zones forestières autour des villages de Chêne-al'Pierre, Dochamps, Harre, La Fosse, Malempré et Roche-à-Frêne.

## 2.6 Relief

*(Extrait du site de l'Administration communale)*

L'altitude de la Commune de Manhay est comprise entre 180 mètres au Moulin des Roches-à-Frêne et 643 mètres à proximité de la Baraque de Fraiture, soit une amplitude de plus de 460 mètres. La Commune de Manhay se situe sur le rebord Nord-ouest du haut plateau ardennais. Les principaux sommets ont une altitude comprise entre 385 mètres (Sud-ouest de Fays) et 640 mètres (au Sud-est de la commune, lieu-dit: Bois du Fays - Odeigne, contre la Baraque de Fraiture). Cette position particulière sur un vaste plateau et la présence de nappes phréatiques superficielles donnent naissance à de nombreuses sources, certaines minérales reconnues pour leurs qualités thérapeutiques (Harre). Dès lors, de nombreuses vallées se forment, certaines très évasées, d'autres plus profondes.

La forme des vallées dépend de la capacité d'érosion des cours d'eau qui les creusent. Quant à l'érosivité d'un cours d'eau, elle est fonction de la combinaison de plusieurs facteurs: la nature des roches traversées, l'importance de la pente, l'altitude du niveau de base (intermédiaire).

Ainsi le quartzite, le grès, le psammite, l'arkose, le poudingue, le quartzophyllade sont des roches résistantes à l'érosion alors que le schiste est très friable.

L'altitude du niveau de base considérée au point de confluence est de 280 mètres aux Trous de Bra (Lienne) et de 180 mètres à Roche-à-Frêne (Aisne). La différence d'altitude augmente la capacité érosive des affluents de l'Aisne, ce qui explique l'encaissement assez prononcé des vallées du Nord de l'entité.

La source de Harre n'est plus exploitée et est reprise sur la Commune de Ferrières depuis la fusion des communes.

Il ressort d'une étude universitaire que les eaux de la source du Pouhon à Grandmenil sont d'une qualité exceptionnelle. Aujourd'hui, la source est sur le terrain d'un particulier.

## 2.7 Pédologie

*(Extrait du site de l'Administration communale)*

Les sols sont de types limono-caillouteux à charge variable, celle-ci dépend de la composition minéralogique des roches du sous-sol. Quant à la profondeur, elle est fonction de la pente et de l'importance des dépôts limoneux du Quaternaire et des alluvions déposées par les rivières.

Le drainage est bon sur les sommets et les hauts de versants (sauf au Sud-est, là où se localisent les tourbières), et assez mauvais dans les nombreux fonds de vallées.

Quant aux sols tourbeux, ils n'existent que dans les fonds de vallées mal drainées, ou en minuscule lentilles au sein des plages les plus mal drainées des sols limoneux peu caillouteux. Il existe encore actuellement sur le Plateau des Tailles, dans la Commune de Manhay, deux dépôts tourbeux, la Fagne de la Goutte et la Fagne du Pouhon.

La qualité pédologique des sols (type, profondeur, drainage) et la topographie influencent l'occupation générale des sols. Deux affectations couvrent approximativement 80 % du territoire communal: la forêt et la prairie. Vu la rigueur du climat et la faiblesse relative des apports limoneux, la forêt et la prairie sont les deux spéculations les mieux adaptées au milieu et à ses contraintes. La forêt occupe plus de 60% de la superficie totale du territoire communal. Elle se localise sur les sommets et les terrains à forte pente. Dans les vallées et sur les pentes plus douces, l'affectation quasi exclusive est la prairie permanente, mixte ou de fauche. Quelques cultures fourragères subsistent cependant de-ci de-là.

## 2.8 Observatoire magnétique de Manhay

Tant pour des besoins pratiques que pour la recherche scientifique, la Belgique doit connaître de façon continue la valeur et les variations du champ magnétique. C'est entre autre le cas pour la déclinaison magnétique: elle est utilisée pour trouver la direction du Nord à l'aide de la boussole. On utilise pour cela les Observatoires Magnétiques de Dourbes et de Manhay (à proximité de l'athénée). Une mesure complète du vecteur géomagnétique est enregistrée chaque minute.

## 2.9 Observatoire astronomique de La Fosse

Cet observatoire privé a vu le jour en septembre 1990. A l'origine, il y avait un télescope amateur et cinq personnes. En 2012, le télescope considéré comme « professionnel » est utilisé par deux membres. La principale activité est l'astrophotographie. Tous les résultats issus de ces séances photographiques appartiennent de droit à la Société d'Astronomie de Liège. Plusieurs fois par an, des soirées d'observations sont organisées. Toutes les activités sont gratuites et ouvertes aux membres et au public.

## 2.10 Synthèse

Manhay, commune ardennaise, se situe dans le massif schisteux-rhénan qui s'est constitué au cours du Cambrien et de l'Ere Primaire.

Deux bassins hydrographiques couvrent l'entité: celui de l'**Aisne** et celui de la **Lienne**. La commune est également sillonnée par 21 cours d'eau non navigables dont l'Aisne.

Près d'Odeigne, à l'extrémité du plateau des Tailles, l'acidité et l'imperméabilité du sol alliées à l'eau stagnante ont favorisé la formation de **tourbières** sur les sommets ; deux d'entre elles sont reconnues comme réserves naturelles.

L'ensemble de la commune se rattache à la région agro-géographique de l'**Ardenne herbagère** bien que l'on constate une influence de la **Famenne** toute proche aux confins Nord-ouest.

Manhay propose essentiellement **quatre paysages** : le faciès de la moyenne Amblève et de la Lienne, les sommets du haut plateau des Tailles, la couronne forestière du haut plateau des Tailles et les replats et collines boisés d'Ourthe et Aisne.

L'altitude de Manhay est comprise entre 180 mètres et 643 mètres.








Les sols de l'entité sont de types limono-caillouteux à charge variable. Leur affectation est très fortement influencée par la nature du sous-sol qui les porte :

- **forêts** sur les sommets et les terrains à forte pente.
- **prairie permanente, mixte ou de fauche** dans les vallées et sur les pentes plus douces.
- quelques **cultures fourragères** subsistent de-ci de-là.

Un **observatoire astronomique** privé est présents sur la commune.

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Fiche environnement de la Commune de Manhay de 2010
  -  « Ardenne Herbagère » de Pierre Mardaga
  -  Les données du Centre de Physique du Globe
  -  Les données de l'observatoire privé de La Fosse
  -  Le site de l'Administration communale: [www.manhay.be](http://www.manhay.be)
  -  Le site du Contrat de rivière Ourthe
  -  Les territoires paysagers de Wallonie (CPDT 4)
-



## CHAPITRE 3 – La nature

**Annexe n° 3.0:** *Préliminaire au chapitre et définitions.*

### 3.1 Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

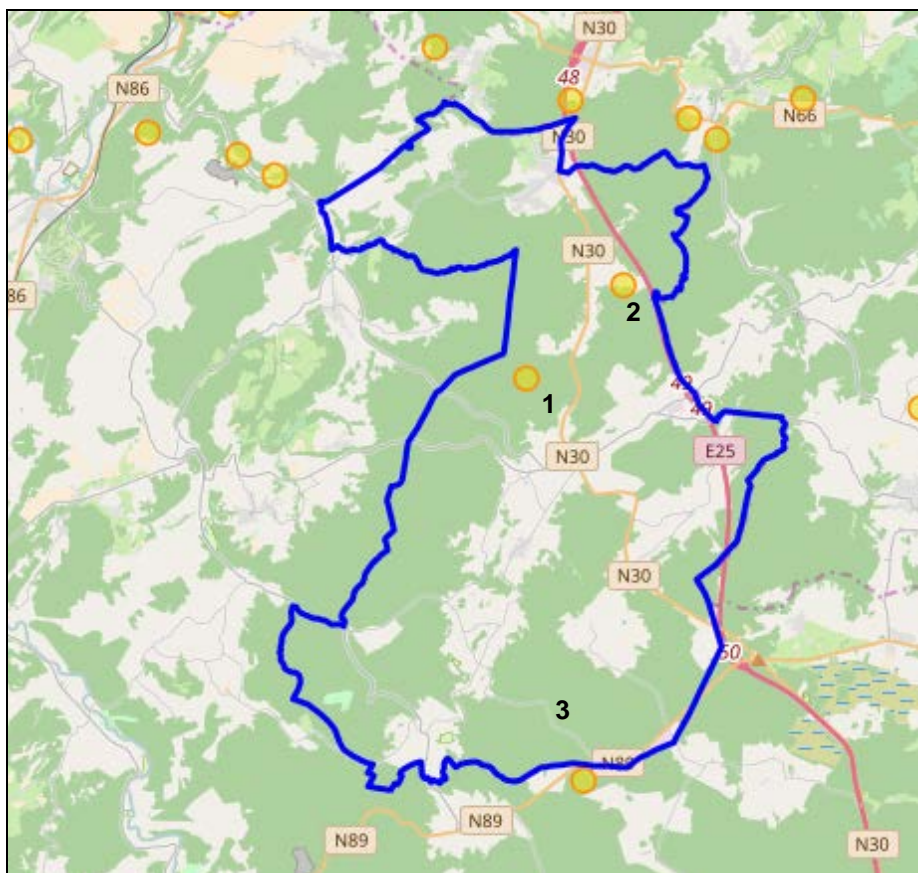


Le territoire de Manhay compte 18 Sites de Grand Intérêt Biologique à la date du 27 octobre 2016, à savoir:

1. *Bois du Pays (Erezée, Manhay);*
2. *Fanges de Robièfa et Nazieufa;*
3. *La Gotale ;*
4. *Moulin de La Fosse ;*
5. *Prairie à fenouil des Alpes à Dochamps ;*
6. *Fange de la Crépale (Lierneux);*
7. *Fond de Dochamps ;*
8. *Moulin de Crahay ;*
9. *Pont de la Bounire ;*
10. *Fagne de la Goutte;*
11. *Fagne de Nazieufa;*
12. *Fagne de Coirlet;*
13. *Fagne de Wignîfa;*
14. *Fagne du Pouhon;*
15. *Au rond buisson.*
16. *Lande de Pifosse*
17. *La Wâde*
18. *Bahou*

**Annexe n° 3.1:** *Description plus détaillée des SGIB sur le territoire de Manhay.*

### 3.2 Les réserves naturelles agréées



Le territoire manhaydois compte trois réserves naturelles agréées, à savoir:

1. *Fagne de Coirlet* – RND;
2. *La Gotale* – RNA;
3. *Plateau des Tailles* – RND;

A titre d'information, nous reprenons les descriptions détaillées de chacune des réserves naturelles agréées de Manhay.

### 3.2.1 Fagne de Coirlet

*Type de réserve* : LCN-RND

*Année de la création* : 1997

*Surface totale* : 13,37 ha

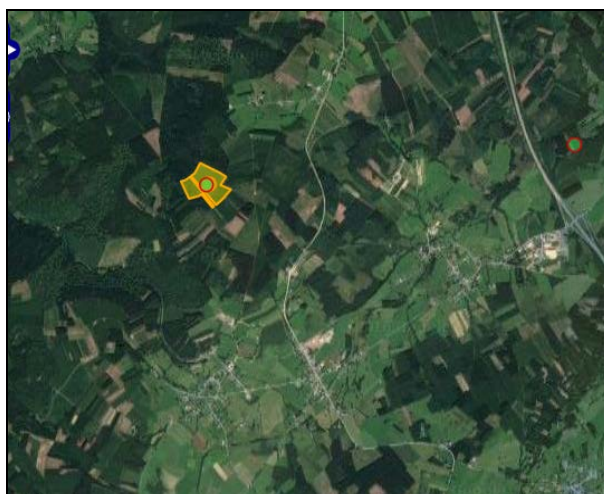
*Propriétaire* : Région wallonne

*Conservateur* : Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Marche-en-Famenne, 1, rue du Carmel, 6900 Marloie (Tél.: 084/22.03.46- Fax: 084/22.03.48).

*Brève description* :

Cette réserve naturelle est située en Haute-Ardenne, en bordure du Plateau des Tailles. Elle occupe la zone de sources du ruisseau de Hoursinne, au sein d'un vaste massif forestier dominé par l'épicéa. C'est une fagne qui fut enrésinée à plusieurs reprises au cours des décennies précédentes. Cependant, ces plantations artificielles ont été, pour la plupart, vouées à l'échec, du fait des conditions topologiques difficiles (sol tourbeux, suintements...). Actuellement, on peut y observer une multitude de groupements végétaux (bas-marais, landes, aulnaie tourbeuse, ...) renfermant diverses espèces remarquables: citons par exemple la narthécie, la trientale, mais aussi la laïche glauque, exceptionnelle en Ardenne ou encore la sélagine, un lycopode en voie de disparition dans nos régions. Les champignons sont représentés par une foule d'espèces rares, la plus prestigieuse étant l'amanite friable dont la fagne de Coirlet en constitue peut-être la seule station wallonne. L'avifaune locale comprend notamment la gélinotte qui profite de la grande tranquillité du site.

*Localisation* : A proximité du village de Manhay



### 3.2.2. La Gotale

*Type de réserve* : LCN-RNA

*Année de la création* : 1991

*Surface totale* : 6,13 ha

*Propriétaire* : Asbl Réserves Naturelles RNOB

*Conservateur* : Serge ROUXHET, Banneux 2b, 4990 Lierneux (tél.: 080/31.91.04)

*Brève description* :

Rares sont encore les prairies qui, jadis drainées pour permettre la récolte de foin, n'ont pas été amendées ou enrésinées. Sur la bordure Nord-occidentale de l'Ardenne près de Manhay, le petit

vallon au fond duquel coule le ruisseau de La Gotale, a été épargné par ces pratiques. Il tient son nom des nombreuses sources toutes proches, responsables d'une activité hydrique importante. Dans la réserve de La Gotale, la gestion par pâturage ou par fauchage tend à maintenir la flore hygrophile typique et particulièrement diversifiée de ces milieux (cariçaies, jonchaies, moliniaies), et les espèces des landes plus sèches (nardaies). Plusieurs orchidées rares des prairies humides y prospèrent, comme l'orchis maculé ou le remarquable épipactis des marais. L'aulne, le saule et le bouleau sont les essences principales composant les petits bosquets de recolonisation. Ce paysage semi-bocager est très attractif pour beaucoup d'insectes (lépidoptères), de batraciens, d'oiseaux et de mammifères (rongeurs, mustélidés, chiroptères).

D'autres parcelles voisines de grand intérêt (prairies humides, pessières restaurables, bois humides d'aulnes, de saules et de bouleaux, devraient rejoindre le périmètre protégé).

*Localisation* : A proximité du village de Chêne-al'Pierre



### 3.2.3 Plateau des Tailles

*Type de réserve* : LCN-RND

*Année de la création* : 1967

*Surface totale* : 682,28 ha

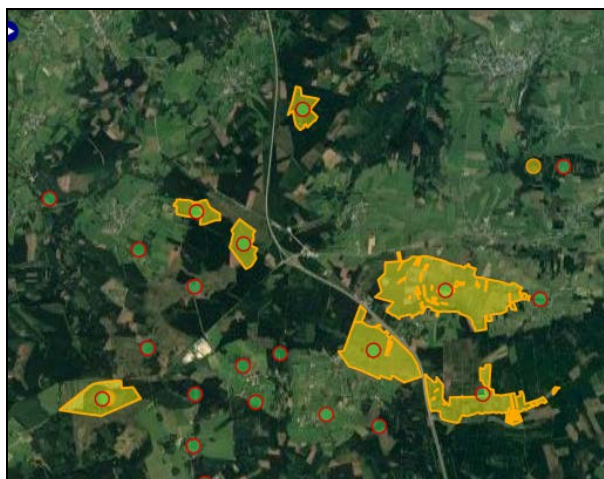
*Propriétaire* : Région wallonne (356,27 ha) et Van Zuylen

*Conservateur* : Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de La Roche, 9, rue du Val du Bronze, 6980 La Roche-en-Ardenne (Tél.: 084/24.50.80 - Fax: 084/41.13.65) et Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Cantonnement de Vielsalm, 66, rue du Vieux Marché, 6690 Vielsalm (Tél.: 080/28.22.80 - Fax: 28.22.92).

*Brève description* :

Cette vaste réserve naturelle se compose de six éléments majeurs: la Grande Fange et la Fange de Sacrawé (landes tourbeuses, bas-marais, paises); la Fange de Pisserotte (landes tourbeuses et bas-marais); le Grand Passage (tourbière haute) et la Fange de Massotais (paises); les Fanges de Nazieufa et de Robièfa (tourbières dégradées); la Fange de la Crépale (landes tourbeuses) et la Fange aux Mochettes (tourbière haute, landes tourbeuses). Elle rassemble les différents faciès de milieux tourbeux qui occupaient une grande partie du Plateau des Tailles et recèle encore de très nombreuses espèces typiques de ces habitats boréo-alpins. Ensemble unique en Europe occidentale à cette latitude de sites remarquables, néanmoins menacé par le drainage excessif et les plantations d'épicéas intensives.

*Localisation* : A proximité de la baraque de Fraiture



### 3.3 Les sites NATURA 2000

Les sites Natura 2000 s'étendent à Manhay sur 2.701,46 hectares et représentent 22,54 % du territoire:

1. Vallée de la Lienne et affluents (30,52 ha).
2. Fagne de la Gotale et affluents du Ruisseau de Chavanne (76,43 ha).
3. Haute vallée de la Lienne (7,02 ha).
4. Basse vallée de l'Aisne (741,96 ha).
5. Haute vallée de l'Aisne (1.106,99 ha).
6. Fagne de la Crépale et prairies de Malempré (135,08 ha).
7. Fanges des sources de l'Aisne (603,46 ha).

Annexe n° 3.2: Description plus détaillée des sites Natura 2000 sur le territoire de Manhay.

### 3.4 Ramsar

La Commune de Manhay n'est pas concernée par les sites Ramsar.

### 3.5 Les sites classés

Un site classé naturel est répertorié sur la Commune de Manhay, à savoir le site remarquable formé de deux arbres à Grandmenil depuis le 30 mai 1993.



### 3.6 Synthèse

La richesse du patrimoine naturel et du patrimoine paysager de la Commune de Manhay est remarquable avec:




- 18 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB);
- 3 réserves naturelles;
- 7 sites Natura 2000 (soit 22,54 % du territoire communal);
- 1 site classé naturel;
- une liste de 92 sites d'arbres et haies remarquables.

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 constitue une opportunité unique de gestion et de restauration de milieux écologiques intéressants. Il convient également de préserver les unités écologiques de grande valeur présentes sur le territoire communal et en particulier les zones humides et les tourbières.

Le chapitre suivant sera en étroite relation avec ce qui vient d'être présenté puisque nous aborderons les outils de développement de l'environnement mis à disposition de la commune.

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Site Internet « La biodiversité en Wallonie »
  -  Listing des arbres et haies remarquables de Wallonie
  -  Listing des sites classés de la Région wallonne
-

## CHAPITRE 4 – Les outils de gestion de l'environnement

### 4.1 Les Contrats de rivière

#### 4.1.1 Le Contrat de rivière OURTHE et affluents



##### Coordonnées

Cellule de coordination – Contrat de rivière Ourthe

Rue de la Laiterie 5 à 6941 Tohogne

Tél: 086/21.08.44

info@cr-ourthe.net

<http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

La Commune de Manhay participe au Contrat de rivière Ourthe depuis 2008. Elles sont 25 communes à participer à ce contrat de rivière.

Les différents programmes d'actions visent 7 objectifs:

- ❖ Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages;
- ❖ Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations;
- ❖ Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau;
- ❖ Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel;
- ❖ Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau;
- ❖ Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière;
- ❖ Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de rivière.

Pratiquement, Manhay a vu les projets suivants menés sur son territoire:

- ❖ L'organisation de deux balades guidées sur le thème « Les tourbières, réservoir d'eau à Odeigne », en 2008.
- ❖ L'organisation d'une balade guidée sur le thème « La fagne du Pouhon et les sources de l'Aisne, à Odeigne », en 2009.
- ❖ La participation à l'opération « Commune et rivière propres ».
- ❖ L'entretien régulier des fossés enherbés ou drainant sur l'ensemble de la commune.
- ❖ La gestion de la balsamine au bord du ruisseau d'Odeigne et des berces sur l'ensemble du territoire, en 2011.
- ❖ La vérification de la stabilité du pont de Deux-Rys (servant régulièrement aux débardages), en 2011.
- ❖ La publication d'articles dans le bulletin communal à la sensibilisation de la population à la lutte contre les plantes invasives.

Pour le programme d'actions 2011-2013, il y avait les projets suivants à réaliser à Manhay:

- ❖ Réparer la fontaine de Grandmenil. **Réparée en 2013 par les ouvriers communaux.**
- ❖ Demander un accompagnement en cas d'action de lutte contre les plantes invasives. **Accompagnement par CR Amblève vu que les principales populations de berces se trouvent sur ce bassin.**

- ❖ Mettre la source du Pouhon de Grandmenil en valeur. Nettoyage par les ouvriers du CRO en 2012. Pour une restauration plus poussée, nécessité d'avoir l'accord du propriétaire des terrains qui est aux abonnés absents.
- ❖ Vérifier la stabilité des piles du pont sur l'Aisne à Freyneux. Les ouvriers iront vérifier s'il faut replacer quelques pierres.
- ❖ Réaliser des animations « eau » dans les écoles. Le CRO a réalisé quelques animations dans 2 écoles de la commune en 2013 (journées de l'eau).

#### 4.1.2 Le Contrat de rivière AMBLEVE et affluents



##### Coordonnées

Cellule de coordination – Contrat de rivière Amblève  
Place Saint Remacle, 32 à 4970 Stavelot  
Tél: 080/282.435  
crambleve@gmail.com  
<http://www.crambleve.com>

Le Contrat de rivière est composé de seize communes regroupant 72.864 habitants pour une superficie de 1.077 km<sup>2</sup>. Manhay a rejoint ce Contrat de rivière en 2009.

Les différents programmes d'actions visent 10 objectifs:

- ❖ La gestion du risque inondation qui entraîne des dégâts.
- ❖ Le curage des cours d'eau.
- ❖ Les travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.
- ❖ La qualité de l'eau (problème des castors, de l'agriculture, de l'industrie, des algues, des déchets...).
- ❖ L'épuration des eaux (lagunage, station épuration..).
- ❖ La circulation sur les cours d'eau.
- ❖ Les zones de baignade (5 sur l'Amblève).
- ❖ L'accès du bétail au cours d'eau.
- ❖ La lutte contre les obstacles empêchant la libre circulation des poissons.
- ❖ La gestion des résineux sur le bord des cours d'eau.

Pratiquement, Manhay a vu les projets suivants menés sur son territoire:

- ❖ L'arrachage de la berce du Caucase en 2011,
- ❖ L'opération commune et rivière propres organisée en 2011 et en 2012.
- ❖ La sensibilisation pour la lutte contre les plantes invasives.
- ❖ La gestion différenciée des espaces verts communaux en relation avec le pôle de gestion différenciée.
- ❖ La prise de contact avec les pêcheurs concernant les obstacles dans les cours d'eau.
- ❖ L'entretien des cours d'eau.
- ❖ La gestion des déchets dans les cours d'eau.

Actuellement, le processus est relancé pour mettre au point les actions 2017-2019 de la commune dans le cadre du Contrat rivière Amblève. Une rencontre avec l'Administration Communale a permis de présenter les résultats du dernier inventaire (2015) des cours d'eau de la commune de Manhay (partie bassin de l'Amblève) et de leur demander de dresser le bilan mi 2016 de leurs actions actuelles et de préparer leurs actions pour 2017-2019.

**Annexe n° 4.1:** Présentation du Contrat de rivière Ourthe et affluents et du Contrat de rivière Amblève et affluents.

## 4.2 Le projet Life « Restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise »

Le projet Life « Restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise » est prévu pour sept ans, allant de janvier 2012 à décembre 2018. Il a été initié par le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole et le Département de la Nature et des Forêts, avec la collaboration de l'asbl « Domaine de Bérinzenne » et le soutien financier de la S.A. Spa Monopole.

Ce projet Life vise à restaurer des milieux naturels et semi-naturels sur un périmètre qui s'étend du plateau des Hautes-Fagnes au Nord jusqu'au plateau des Tailles au Sud. Le projet permet de réhabiliter des milieux essentiellement humides.

Des travaux de restauration permettent de rendre à ces sites leur caractère humide ou marécageux originel.

Une feuille de contact est publiée deux fois par an dans l'Agrion.

**En 2016, les travaux sont terminés concernant l'abattage de pins au niveau de la réserve naturelle domaniale de la Fagne Crépale. L'équipe du Life est en train de contacter les propriétaires privés des terrains situés dans la vallée de la Chavan et au niveau des prairies de Malempré, pour acheter les terres ou passer des conventions avec eux.**

**Annexe n° 4.2 : *Projet Life « Ardenne liégeoise »***

## 4.3 Le projet Life « Plateau des Tailles »

Le projet Life « Plateau des Tailles » vise principalement à restaurer plusieurs habitats naturels de grand intérêt biologique, présents d'une part dans les milieux tourbeux du plateau, et d'autre part dans les fonds de vallée des ruisseaux qui y prennent leur source. La restauration des hêtraies d'altitude est également prévue.

Le projet Life « Plateau des Tailles » assura la restauration de deux cents hectares de milieux tourbeux et humides ainsi que de cent hectares de hêtraie.

Concrètement pour Manhay, il s'agissait de céder cent quatre-vingt hectares de parcelles. Sur ces parcelles, il y a un abandon de la sylviculture dans certaines zones plantées de résineux afin de régénérer la hêtraie.

Deux circuits de promenade sont accessibles dans les sites restaurés autour du village d'Odeigne. Ces circuits sont agrémentés d'une tour d'observation et de panneaux didactiques, permettant de découvrir plusieurs tourbières remarquables restaurées dans le cadre du projet Life.

Le projet est terminé depuis le 31 décembre 2010.

**Annexe n° 4.3 : *Projet Life « Plateau des Tailles »***

## 4.4 La convention « Bords de routes »

En date du 20/03/2001, la Commune de Manhay a signé une convention avec la Région wallonne dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de routes. Pour Manhay, environ 460 kms de bords de routes sont concernés.

**Annexe n° 4.4 : *Convention « Bords de routes » : présentation.***

## 4.5 La convention « Combles et Clochers »

La Commune de Manhay a signé la convention « Combles et Clochers » le 10 décembre 2008.

Douze églises sont concernées par les aménagements.

**Annexe n° 4.5 :** Convention « Combles et Clochers » : définition et liste des bâtiments concernés.

#### 4.6 Le projet Wallo'net II

Depuis 2008, la Commune de Manhay a signé une convention avec la Maison du Tourisme Pays d'Ourthe et Aisne afin d'entretenir les chemins et les sentiers touristiques. Dans ce cadre, deux agents du programme Wallo'net II sont mis à la disposition de la Commune de Manhay.

#### 4.7 Le Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.)

La Commune de Manhay n'a pas souscrit à un Plan Communal de Développement de la Nature.

#### 4.8 Le plan Maya



C'est un plan pour sauvegarder les populations d'abeilles en Région wallonne d'une durée de trois ans. Ce plan se décline en cinq actions concrètes:

- accroître les ressources alimentaires des abeilles;
- soutenir les jeunes apiculteurs;
- accentuer la recherche;
- lancer les communes « Maya »;
- imposer des mesures le long des routes régionales.

La Commune de Manhay a choisi d'adhérer au plan Maya en 2011.

Par ce plan, la commune s'engage à

- réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal;
- sensibiliser les enfants et les adultes;
  - chaque année, la commune organise une campagne de sensibilisation;
  - la commune publie un article au minimum une fois par semestre soit en toutes boîtes soit par le bulletin communal;
  - la commune organise une fois tous les trois ans une « semaine des abeilles ».
- organiser une rencontre annuelle;
- établir un rapport tous les ans.

La deuxième année la commune s'engage à enrichir le fleurissement, inventorier les sites communaux et à mettre en œuvre une convention « bords de routes-fauchage tardif ».

La troisième année, la commune s'engage à adopter un plan de réduction des pesticides et à établir un plan de gestion différencié des espaces verts.

En 2012, des arbres mellifères ont été implantés au Parc Chlorophylle à Dochamps. Il y a aussi eu la distribution d'arbres fruitiers aux enfants nés dans l'année.

En 2013, le projet concernait la plantation d'une haie champêtre à La Fosse et un alignement d'arbres mellifères sur le tracé d'Odeigne.

#### 4.9 La certification forestière PEFC

Le système de certification PEFC<sup>1</sup> s'attache uniquement aux aspects de la gestion forestière.

La finalité de la certification de la gestion forestière, comme celle de la chaîne de contrôle, est de promouvoir la gestion durable des forêts.



<sup>1</sup> Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ou Programme de des Certifications Forestières

La définition courante de la **gestion forestière durable** adoptée, en 1993, par la conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe est: «la gestion et l'utilisation des forêts et terrains forestiers d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommage à d'autres écosystèmes».

3.253,06 hectares de forêt sur Manhay sont repris dans cette certification forestière.

#### 4.10 L'asbl Vert Pomme

L'origine du projet date de 2008 suite à une enquête publique dont le résultat est, entre autre, l'envie des habitants d'avoir des activités extérieures, liées au jardin.

Le site du Vert Pomme est inauguré en 2009: il s'étend sur près de 2 hectares et existe grâce à des partenariats et collaborations diverses (Commune de Manhay, CPAS de Manhay, CEC l'Atelier, ACRF de Rendeux, Comité culturel de Manhay, etc.).

Le projet s'articule autour de 4 axes:

- C'est d'abord un lieu d'accueil pour la biodiversité avec une gestion spécifique ayant pour but de varier et d'enrichir au maximum les niches écologiques.
- C'est un verger d'anciennes variétés permettant de sauvegarder des variétés locales de pommes, poires, cerises et prunes, et de les mettre à disposition de tous lors de journées didactiques.
- C'est un potager social pour lequel l'asbl possède des parcelles potagères, cultivées naturellement, destinées à la vente de légumes pour le public et les écoles.
- C'est une oseraie expérimentale accueillant des boutures de diverses variétés de saules qui peuvent être utilisées dans le cadre d'un apprentissage de la culture de l'osier et de la vannerie.

Mais Vert Pomme, c'est également:

- des balades organisées pour découvrir différents biotopes et leurs habitants;
- des animations scolaires avec plus de 14 thèmes proposés;
- des stages nature en été pour les 8 – 12 ans;
- un site Internet [www.vertpomme.be](http://www.vertpomme.be).
- **Vert Pomme dispose maintenant d'une mare didactique, d'un rucher et d'un bâtiment destiné à l'accueil du public.**

#### 4.11 L'Opération « Un enfant, un arbre »

Depuis 2002, la commune organise l'opération « Un enfant, un arbre » à la Sainte Catherine. Elle a pour but de mettre à l'honneur les naissances de l'année. Le Collège communal offre un arbre fruitier et un diplôme de parrainage à chacun des bébés. Ainsi, chaque année, pas moins de quarante arbres sont plantés sur le territoire communal.

#### 4.12 Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.)

Le Conseil communal a adopté le Plan Communal Général d'Egouttage le 17/02/1999, lequel définissait les zones d'assainissement sur le territoire de Manhay. Celui-ci a été d'application jusqu'à l'adoption par la Région wallonne des nouveaux plans d'assainissement dit Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (P.A.S.H.).

Manhay est concerné essentiellement par deux P.A.S.H.:

- le P.A.S.H du sous-Bassin de l'Ourthe, entré en vigueur le 02/12/2005;
- le P.A.S.H du sous-Bassin de l'Amblève, entré en vigueur le 10/01/2006.

Aucun village de la commune n'est concerné par un système d'égouttage collectif. En effet, toute la commune est en zone d'épuration individuelle. Au niveau du sous-bassin de l'Amblève, 886 habitants sont concernés par l'assainissement autonome. Ils sont 2.157 habitants pour le sous-bassin de l'Ourthe.

**Annexe n° 4.6** : Plan d'assainissement Manhay

### 4.13 La gestion des déchets

La politique participative de collecte des immondices à Manhay peut se résumer de la manière suivante:

1. 1 x par semaine, le ramassage des sacs biodégradables pour les déchets à composter et des sacs gris translucides pour les autres déchets ménagers.
2. 4 x par an, le ramassage des papiers-cartons en porte-à-porte.
3. 2 x par an, la collecte en porte-à-porte des encombrants non valorisables.
4. 2 x par an, la collecte des bâches agricoles.
5. Apports volontaires des déchets, principalement recyclables, par les producteurs au parc à conteneurs qui se situe au zoning artisanal de Vaux-Chavanne à Manhay.
6. Réseau de sept bulles à verre réparties sur le territoire communal.

La collecte des sacs biodégradables et des sacs gris translucides est organisée par l'intercommunale AIVE.

Des actions de prévention en faveur du tri dans les écoles et dans les camps sont organisées en collaboration avec l'AIVE.

Un système de fidélisation est mis en place pour les personnes utilisant le parc à conteneurs.

Une collecte des anciens pesticides et de leurs emballages a été réalisée en mars 2012 pour les utilisateurs non professionnels au niveau des parcs à conteneurs.

La commune est interpellée deux ou trois fois par an pour des dépôts sauvages. Le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit en son article 20 des sanctions administratives allant de 1 à 250 €.

*(Extrait de l'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune de Manhay – Année 2015)*

Une production totale de déchets en diminution entre 2013 et 2015 :

MANHAY						
<i>Résultats d'exploitation des collectes - année 2013-2014-2015</i>						
EH en 2013	8.741					
EH en 2014	8.744					
EH en 2015	8.767					
MATIERES	2013 Kg/EH/an	Evolution 2013/2014	2014 Kg/EH/an	Evolution 2014/2015	2015 Kg/EH/an	Moyenne AIVE 2015 Kg/EH/an
Déchets ménagers : Fraction Résiduelle	92,82	- 3 %	90,10	+ 8 %	97,21	92,02
Déchets ménagers : Fraction Organique	31,36	+ 8 %	33,94	- 5 %	32,34	38,88
<b>Total des déchets ménagers collectés</b>	<b>124,18</b>	<b>- 0 %</b>	<b>124,04</b>	<b>+ 4 %</b>	<b>129,55</b>	<b>130,90</b>
Bouteilles et flacons en plastique (P)	2,05	- 2 %	2,01	- 3 %	1,95	4,85
Emballages métalliques (M)	1,98	- 16 %	1,67	- 2 %	1,64	3,12
Cartons à boissons (C)	0,82	- 20 %	0,66	+ 3 %	0,68	1,44
<b>PMC globalisés</b>	<b>4,85</b>	<b>- 11 %</b>	<b>4,34</b>	<b>- 2 %</b>	<b>4,27</b>	<b>9,41</b>
Papiers/Cartons PAC	22,29	- 1 %	22,01	+ 6 %	23,23	38,58
Papiers/Cartons commune	6,92	+ 15 %	7,96	- 14 %	6,82	11,88
<b>Papiers/Cartons PAC et commune</b>	<b>29,21</b>	<b>+ 3 %</b>	<b>29,97</b>	<b>+ 0 %</b>	<b>30,05</b>	<b>50,45</b>
Verres PAC	9,10	- 3 %	8,84	+ 7 %	9,42	12,86
Verres bulles communales	16,20	+ 16 %	18,73	- 14 %	16,15	18,29
<b>Verres PAC + bulles communales</b>	<b>25,30</b>	<b>+ 9 %</b>	<b>27,57</b>	<b>- 7 %</b>	<b>25,57</b>	<b>31,15</b>
Déchets de jardins	57,81	+ 22 %	70,46	- 4 %	67,84	93,77
Métaux	6,88	+ 9 %	7,53	+ 7 %	8,09	9,85
Bois	33,32	+ 28 %	42,68	+ 13 %	48,31	52,47
Inertes RECYLUX	50,53	- 6 %	47,65	+ 8 %	51,47	101,15
Encombrants non encore valorisés collectés via le PAC	68,85	- 6 %	64,48	+ 15 %	73,98	75,35
Encombrants non encore valorisés collectés en porte à porte	1,96	- 83 %	0,34	+ 6 %	0,36	3,83
<b>Encombrants non encore valorisés collectés en porte à porte via le PAC</b>	<b>70,81</b>	<b>- 8 %</b>	<b>64,82</b>	<b>+ 15 %</b>	<b>74,34</b>	<b>79,18</b>
Déchets dangereux des ménages	1,51	+ 13 %	1,70	+ 7 %	1,82	2,16
Piles	0,11	- 9 %	0,10	+ 50 %	0,15	0,13
Huiles moteurs	0,19	+ 21 %	0,23	+ 57 %	0,36	0,30
Huiles fritures	0,57	- 5 %	0,54	- 19 %	0,44	0,68
Graisses fritures	0,04	+ 25 %	0,05	- 40 %	0,03	0,06
Films plastiques (sachets)	0,22	+ 0 %	0,22	- 9 %	0,20	1,23
Bouchons en plastique	0,05	+ 0 %	0,05	- 100 %	0,00	0,18
Bouchons en liège	0,01	+ 0 %	0,01	+ 0 %	0,01	0,02
Vêtements	1,44	+ 10 %	1,59	- 9 %	1,45	1,98
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	5,77	+ 5 %	6,07	+ 13 %	6,83	8,01
CD / DVD	0,02	+ 50 %	0,03	+ 133 %	0,07	0,06
Polystyrène expansé (EPS)	0,12	+ 25 %	0,15	- 13 %	0,13	0,24
Pneus	0,61	+ 110 %	1,28	- 31 %	0,88	1,39
Pots de fleurs	0,15	+ 27 %	0,19	- 16 %	0,16	0,18
PVC (tuyau, ...)	0,30	- 3 %	0,29	+ 31 %	0,38	0,44
Asbeste-ciment	0,08	- 25 %	0,06	- 17 %	0,05	0,12
Verre plat	1,01		1,26	+ 41 %	1,78	1,51
<b>Production totale</b>	<b>415,09</b>	<b>+ 4 %</b>	<b>432,88</b>	<b>+ 5 %</b>	<b>454,23</b>	<b>577,03</b>

En 2015, la production totale de déchets a augmenté de 9 % par rapport à 2013 soit une augmentation de 39 kg/EH par rapport à 2013, mais reste encore en deçà de la production de 2011 (475 kg/EH/an).

Etablie à 454,23 kg/EH en 2015, elle se situe bien en dessous de la moyenne observée sur l'ensemble de la zone d'action de l'AIVE (577,03 kg/EH/an, déchets inertes compris).

En 2015, la production totale de déchets sur la commune de Manhay s'élève à 454 kg/EH. La moyenne AIVE est de 577 kg/EH/an.

- 66 % des flux ont été collectés via votre parc à conteneurs ;
- 29 % via la collecte en porte-à-porte de la matière organique et de la fraction résiduelle ;
- 5 % via le réseau communal de bulles à verre et les collectes en porte-à-porte des papiers-cartons et encombrants non valorisables.

Globalement, 97 % des déchets collectés ont été recyclés ou valorisés, soit 40 % recyclés, 22 % compostés, 35 % valorisés et seulement 3 % éliminés en CET.

**Annexe n° 4.7** : *Analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune de Manhay (année 2015) - IDELUX.*

#### 4.14 Permis d'environnement et sites à réaménager

Au deuxième trimestre 2016, la commune dénombrait 12 permis d'environnement.

##### **Annexe n° 4.8**: *Liste des permis d'environnement*



Source: Orthophotoplan 2010

Située le long de la nationale 30, la gare du vicinal de Manhay avait été inaugurée en septembre 1912 par la Société des chemins de fer vicinaux. En 1999, la Commune de Manhay achète le site entier qui fut classé, en septembre 2003, en SAED (site d'activité économique désaffecté) par un arrêté ministériel.

Grâce à des subsides SAED et développement rural, le bâtiment est rénové et, depuis mars 2010, propose une halte-garderie, un local de lecture, l'espace citoyen informatique, une vitrine des artistes locaux et produits régionaux ainsi que des salles de réunion et de rencontre.

Le projet fait partie d'un ensemble plus vaste. En effet, l'entièreté du site a fait l'objet d'un plan d'aménagement comportant trois phases. La rénovation du bâtiment de l'ancienne gare des voyageurs en est la première.

La deuxième phase porte sur l'aménagement intérieur de la salle de l'Entente, en cours d'étude en 2016.



Source: Orthophotoplan 2010

La zone de la scierie Hubert située à Manhay, d'une superficie de 2,69 hectares est désaffectée depuis le 29 septembre 1995 et est actuellement assainie.

## 4.15 Synthèse

Manhay fait partie du Contrat de rivière Ourthe et affluents et de celui de l'Amblève.

Manhay est concerné par deux projets LIFE : le Life « Plateau des Tailles » est terminé depuis fin 2010 tandis que le Life « Restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise » a débuté en janvier 2012 pour six ans.

Il faut noter que Manhay a une convention « Bords de Routes » depuis 2001, avec la Région wallonne et Comblès et Clochers depuis le 10/12/2008. En 2011, elle a également choisi d'adhérer au plan Maya. 3.253 hectares de forêts sur Manhay sont repris dans la certification forestière PEFC.

Dans le cadre du programme Wallo'net II, deux agents s'occupent d'entretenir les chemins et les sentiers touristiques.

L'asbl Vert Pomme est un lieu d'accueil pour la biodiversité en proposant un verger d'anciennes variétés locales, un potager social et une oseraie expérimentale.

L'opération « un enfant, un arbre » est organisée par la commune depuis 2002.




Concernant l'épuration des eaux, Manhay est concernée essentiellement par deux PASH: celui de l'Amblève et celui de l'Ourthe. Actuellement, il n'y a pas de station d'épuration en fonction sur la commune ni de programmation concernant l'égouttage collectif.

En termes de déchets, les habitants ont à leur disposition une collecte de sacs hebdomadaire, un parc à conteneurs et sept bulles à verre sur le territoire communal. En 2015, la production totale de déchets sur la commune de Manhay s'élève à 454 kg/EH. La moyenne AIVE est de 577 kg/EH/an. Globalement, 97 % des déchets collectés ont été recyclés ou valorisés, soit 40 % recyclés, 22 % compostés, 35 % valorisés et seulement 3 % éliminés en CET.

Deux sites à réaménager existent sur la commune. Tout d'abord, le site de la gare vicinale de Manhay dont la première phase de rénovation est terminée. Il met à disposition l'accueil de la halte-garderie, un local de lecture, l'espace citoyen informatique, une vitrine des artistes locaux et des produits régionaux ainsi que des salles de réunions et de rencontres. Le second site concerne la scierie Hubert, actuellement assainie.

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Le site de la commune: [www.manhay.be](http://www.manhay.be)
  -  Données communales
  -  Le site du Contrat de rivière Amblève: <http://www.crambleve.com>
  -  Le site du Contrat de rivière Ourthe et affluents: <http://www.cr-ourthe.be>
  -  Le site Internet de l'asbl Vert Pomme: <http://www.vert-pomme.info>
  -  Le site du Plateau des Tailles: <http://old.biodiversite.wallonie.be/offh/LIFEPLTTAILLES>
  -  Le site Internet: <http://biodiversite.wallonie.be/fr/life-ardenne-liegeoise>
  -  Le document  
[http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste\\_communes\\_bords\\_route.pdf](http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste_communes_bords_route.pdf)
  -  Le site <http://environnement.wallonie.be/dnf/semarbre/maya.html>
  -  Le site <http://www.spge.be>
  -  L'analyse des résultats d'exploitation des collectes organisées sur la Commune de Manhay (année 2011) – IDELUX
-

## CHAPITRE 5 – Territoire et environnement bâti

### 5.1 Les plans réglementaires et les schémas d'aménagement

#### 5.1.1 Le Plan de Secteur

*Le plan de secteur de la Commune de Manhay fait l'objet de la carte 1/5.*

Manhay se situe aux Plans de Secteur de Marche – La Roche, approuvé par Arrêté royal du 26/03/1987 et de Stavelot approuvé par Arrêté royal du 27/05/1977.

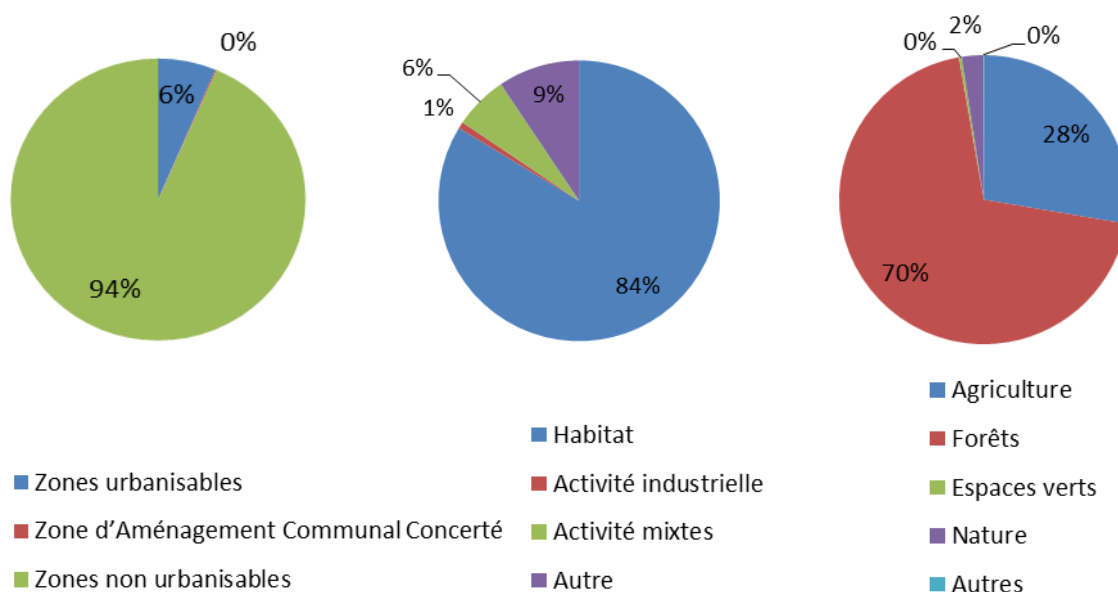
Aucune modification partielle du plan de secteur n'a été adoptée concernant Manhay.

##### 5.1.1.1 Analyse générale

Répartition et superficie des différentes zones reprises au plan de secteur (2012).

	<b>Superficie (hectare)</b>	<b>% du territoire</b>
Zone d'habitat à caractère rural	586,21	4,84
Zone d'habitat	70,99	0,59
Zone de services publics et d'équipements communautaires	6,15	0,05
Zone de loisirs	55,21	0,46
Zone d'activité économique mixte	48,06	0,40
<b>Total des zones urbanisables</b>	<b>766,62</b>	<b>6,33</b>
<b>Zone d'aménagement communal concerté</b>	<b>19,78</b>	<b>0,16</b>
Zone d'extraction	4,25	0,04
Zone blanche	0	0,00
Zone agricole	3.136,32	25,88
Zone forestière	7.881,26	65,04
Zone d'espaces verts	35,98	0,30
Zone naturelle	270,52	2,23
Zone de parc	1,94	0,02
Plan d'eau (à titre indicatif)	0,45	0,00
<b>Total des zones non urbanisables</b>	<b>11.330,72</b>	<b>93,51%</b>

*Source : Les plans de secteur*

Affectations au plan de secteur (2012)

Les zones non urbanisables dominent très largement sur Manhay. En effet, pratiquement 93 % du territoire reçoivent une affectation non urbanisable. La zone forestière représente à elle seule 65 % de la superficie communale. La zone agricole représente, quant à elle, 26 % du territoire.

Les différents villages et hameaux de l'entité sont repris en zone d'habitat à caractère rural bien que l'on remarque deux zones d'habitat à Dochamps et Saint Antoine.

Les autres zones urbanisables sont réparties comme suit :

- en zone de services publics et d'équipements communautaires : 0,05 % du territoire communal ;
- en zone de loisirs : 0,46 % du territoire communal ;
- en zone d'activités économiques mixtes : 0,4 % du territoire communal.

**5.1.1.2 Lecture détaillée du plan de secteur**

A la lecture du plan de secteur, on remarque :

- **20 zones d'habitat à caractère rural** pour un total d'environ 586,21 ha :
  - 5 à Chêne-al'Pierre de 29,48 ha - 14,78 ha - 7,70 ha - 4,07 ha et 3,64 ha ;
  - 2 à Deux-Rys de 20,80 ha et 3,09 ha ;
  - 1 à Dochamps de 3,09 ha ;
  - 1 à Fays - Saint Antoine de 43,44 ha ;
  - 1 à Freyneux de 34,75 ha ;
  - 1 à Grandmenil - Manhay de 107,79 ha ;
  - 1 à Harre de 98,58 ha ;
  - 1 à La Fosse de 21,55 ha ;
  - 1 à Lamormenil de 29,99 ha ;
  - 1 à Malempré de 49,08 ha ;
  - 1 à Odeigne de 35,14 ha ;
  - 1 à Oster de 24,12 ha ;
  - 1 à Roche-à-Frêne de 11,87 ha ;
  - 1 à Vaux-Chavanne de 40,50 ha ;
  - 1 à Xhout-si-Ploût 3,10 de ha.

- **2 zones d'habitat** pour un total d'environ 70,99 ha
  - 1 à Dochamps de 63,70 ha ;
  - 1 à Saint Antoine de 7,29 ha.
- **3 zones d'aménagement communal concerté** pour un total de 19,78 ha :
  - 1 à Manhay de 3,34 ha ;
  - 1 à Manhay de 5,54 ha ;
  - 1 à Manhay de 10,90 ha.

Les ZACC représentent 2,58 % de la superficie cumulée des zones d'habitat à caractère rural et 0,16 % de la superficie totale des zones urbanisables.

Juridiquement, aucune de ces trois ZACC n'est mise en œuvre. Celle-ci permettrait une meilleure concentration de la zone à bâtir autour du cœur du village de Manhay. Cependant, on note que les terrains disponibles à l'intérieur de ces zones devront être équipés (viabilisés) avant de pouvoir être urbanisés.

On constate la présence d'un hangar de scierie dans la ZACC du Nord-est. Remarquons que la commune est propriétaire d'une partie de cette même ZACC.

Actuellement, celle située derrière le Spar est occupée par de la forêt et une possibilité de voirie émane à partir du parking. Enfin, la troisième ZACC est de superficie plus restreinte.

- **3 zones d'activités économiques mixtes** pour un total de 48,06 ha :
  - 1 de 25,17 ha à Dochamps est complète avec l'AIVE, CB Company et Isoméтал.
  - 1 de 2,70 ha à Manhay est incomplète et laissée à l'abandon au niveau de la scierie Hubert. Elle appartient à Idelux.
  - 1 de 20,18 ha à Vaux-Chavanne est occupée par **4ESS ITELUX, AIVE, BLD Concept, Biospeedhome, Cliteur, DEHARD Denis Constrution, GODEFROID A et J, HYDEM, Jehoulet Bois (Groupe Cras), KIMMES Dominique, LESENFANTS Julien, MBS Group, Manhay Construct, ROBERTY, T D Brands**. Elle n'est pas complète mais la dernière phase de mise en œuvre des infrastructures (sur ± 10 ha) va se concrétiser en 2013 et permettra d'accueillir de nouvelles entreprises. **En 2016, le parc de Vaux-Chavanne n'est pas complet et les infrastructures y sont terminées**
- **6 zones de loisirs** pour un total de 55,21 ha :
  - 1 à Dochamps de 7,66 ha (occupée par le camping « La Petite Suisse ») ;
  - 1 à Freyneux de 19,68 ha (occupée par 35 chalets en bois ; « Domaine Hé du Seigneur ») ;
  - 1 à Harre de 1,73 ha (en partie occupée par les terrains de football et le Ranch Don Diego) ;
  - 1 à Lamormenil de 6,59 ha (occupée pour une partie par le camping « Eurocamping») ;
  - 1 à Manhay de 5,69 ha (non occupée) ;
  - 1 à Malempré de 13,88 ha (occupée par le camping « Moulin de Malempré »).
- **4 zones de services publics et d'équipements communautaires** pour un total de 6,15 ha :
  - 1 à Dochamps de 1,85 ha (occupée en partie par le terrain de football et la salle de village) ;

- 1 à Freyneux de 0,12 ha (cimetière) ;
  - 1 à Manhay de 2,29 ha (Athénée royal de Vielsalm-Manhay) ;
  - 1 à Odeigne de 1,83 ha (terrain de football).
- **2 zones d'espace vert** pour un total de 35,98 ha :
- 1 à Dochamps de 8,91 ha (arrière zone du camping).
  - 1 reprenant le tracé de l'autoroute E 25 de 26,04 ha.
- **3 zones naturelles** pour un total de 270,52 ha :
- 1 à Freyneux / La Fosse de 203,91 ha ;
  - 1 à Odeigne de 29,08 ha ;
  - 1 à Odeigne de 37,37 ha.
- **1 zone de parc** pour un total de 1,94 ha :
- 1 à Grandmenil de 1,94 ha.
- **3 zones d'extraction** pour un total de 4,25 ha :
- 1 à Dochamps de 0,94 ha ;
  - 1 à Grandmenil de 0,73 ha ;
  - 1 à Odeigne de 2,57 ha.

Ces zones ne sont plus exploitées.

Notons qu'une zone d'extraction non reprise au plan de secteur est présente à Harre.

19,30 hectares sont repris en périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique (centres anciens des villages de Dochamps, Freyneux et Lamormenil).

841,67 hectares sont repris en périmètre d'intérêt paysager et sont localisés dans les zones forestières autour des villages de Chêne-al'Pierre, Dochamps, Harre, La Fosse, Malempré et Roche-à-Frêne.

### **5.1.1.3 Confrontation entre plan de secteur et occupation du sol**

De manière générale sur la commune, les contradictions qui concernent l'urbanisation en zones non urbanisables sont peu nombreuses. Il s'agit pour la plupart d'habitations d'agriculteurs construites en annexe aux fermes toujours en activité.

Notons que le nouveau cimetière de Grandmenil est implanté en zone agricole.

Par contre, ce qui est particulièrement frappant, ce sont les contradictions entre zones agricoles et zones forestières. En effet, de nombreux terrains repris en zone agricole ont été boisés. Cette superficie est considérable (209,5 ha) et le phénomène touche l'ensemble du territoire. Outre le fait de réduire la superficie disponible pour l'agriculture, les problématiques des boisements en zone agricole sont principalement d'ordre paysager : mitage de l'espace, fermeture des paysages, resserrement du noyau bâti, disparition de vues longues... Ils ont également un impact agronomique indirect : réduction de la productivité des parcelles voisines (ombre portée)...

A contrario, le déboisement (retour en zone agricole) de parcelles situées en zone forestière est également constaté mais de manière moins importante (91,7 ha). Cette situation entraîne une problématique principalement juridique.

### 5.1.2 Les Plans Communaux d'Aménagement

Des PCA (Dochamps, Freyneux, Grandmenil, Lamormenil, La Fosse, Malempré, Oster, Odeigne et Vaux-Chavanne) avaient été mis en place dans le but d'encadrer l'urbanisation des villages. Cependant, ceux qui restaient encore en vigueur ont été abrogés par le Conseil communal du 22 février 2012. En 2016, la Commune est toujours en attente d'une décision du Gouvernement Wallon pour les PCA des villages de Dochamps et de Manhay.

### 5.1.3 Le Schéma de Structure Communal

La commune n'a pas mis en place un schéma de structure communal. Cependant, elle avait réalisé un diagnostic pour le mettre en place. En 2016, la Commune a programmé l'élaboration du Schéma de Structure Communal dans le Cadre de son PCDR.

### 5.1.4 Le remembrement

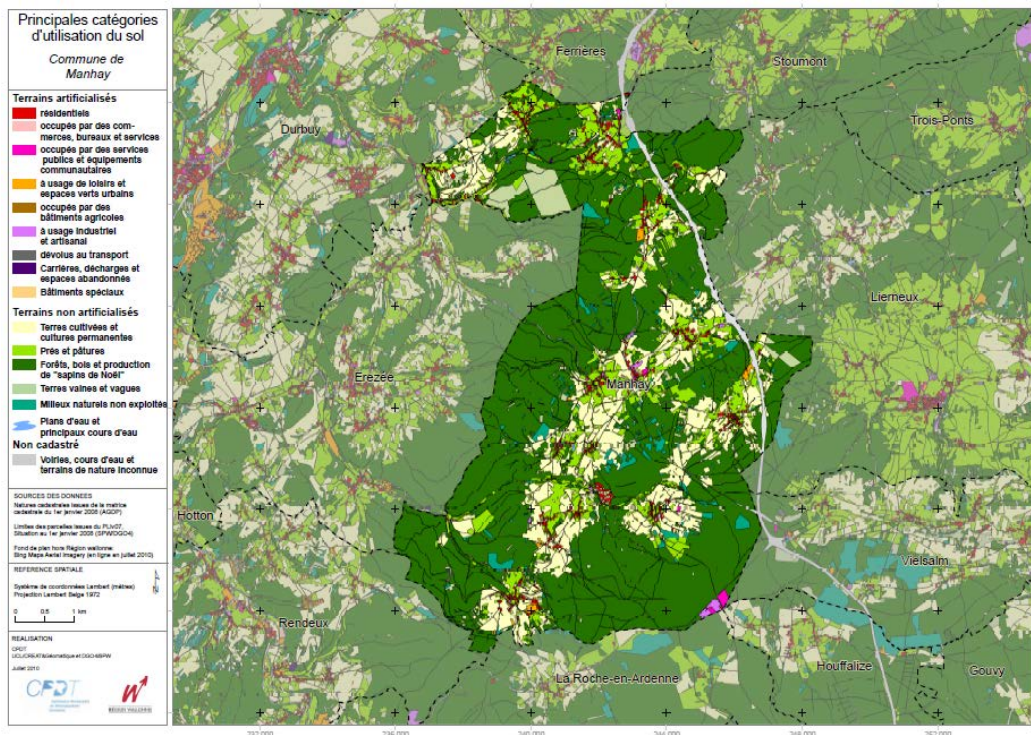
Aucun remembrement n'a été réalisé sur Manhay.

## 5.2 L'occupation des sols

Les statistiques cadastrales d'occupation du sol sont associées à leur exploitation fiscale, ce qui peut, à l'occasion, engendrer quelques inexactitudes. De plus, il semble que leur mise à jour ne soit pas systématique. La lecture de ces statistiques requiert donc une certaine prudence.

Remarquons que ce chapitre propose des chiffres sur base de données cadastrales. Cela explique les différences rencontrées avec les chiffres précédemment cités sur base des plans de secteur.

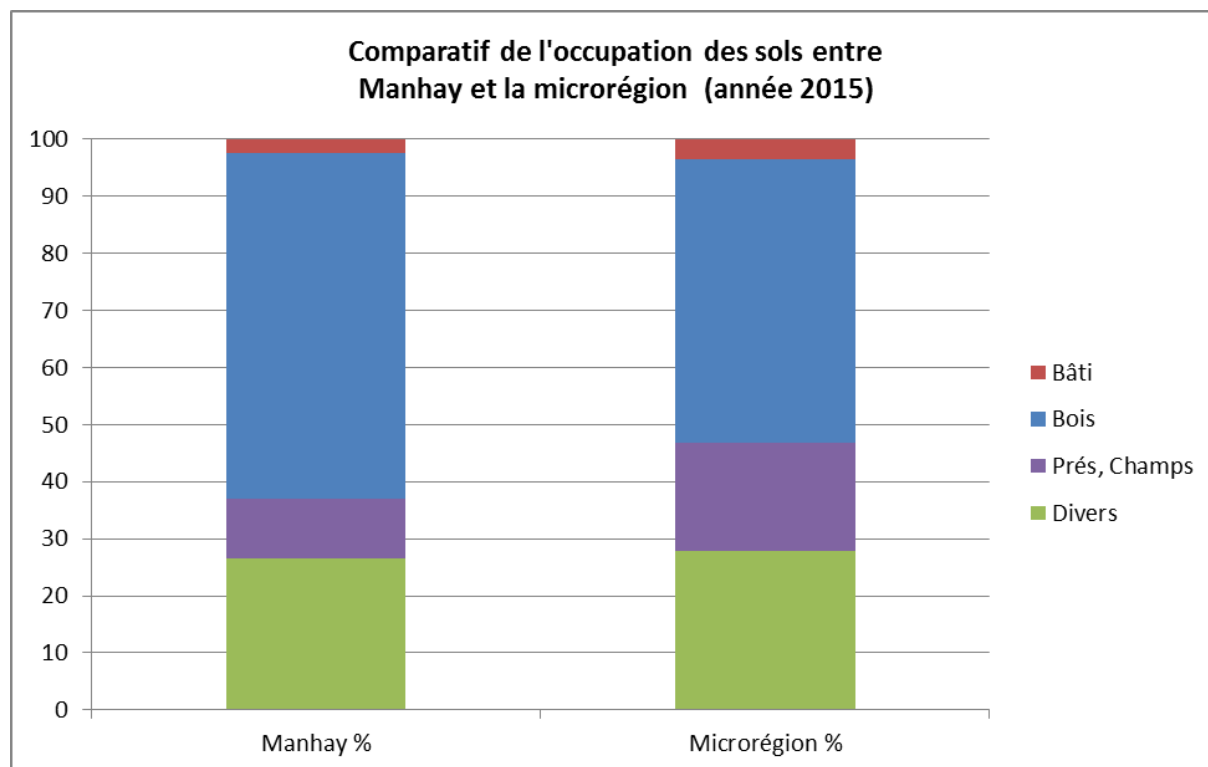
Nous reprendrons ci-après la carte d'utilisation du sol de Manhay, éditée par le CPDT :



### 5.2.1 Répartition générale

Pour rappel, Manhay s'étend sur **11.981 hectares**.

En **2015**, avec **1.266 hectares** de champs et prairies (soit **11%** du territoire) et avec **7.254 hectares** de forêts (soit **60 %** du territoire), Manhay est une commune verte avec un paysage plus forestier que champêtre. A noter que le paysage de la microrégion est constitué de plus de prairies et champs et de moins de forêts



Source : SPF économie - Cadastre

En **2015**, la proportion de surfaces bâties est de **291,85 hectares**, soit **2,44 %** du territoire de la commune. Ce pourcentage est légèrement en dessous de celui de la microrégion (**3,51 %**) et largement en dessous de celui de la Région wallonne qui compte **8,25 %** de surfaces bâties.

Ces dernières années, on voit une progression de la superficie bâtie à Manhay (voir tableau ci-après).

Elle est passée de **206,29 hectares** en 2000 à **291,85 hectares** en **2015**. Cette augmentation (**41,47 %**) est supérieure à celle de la microrégion (**29,98 %**) et nettement plus forte que l'augmentation constatée en Région wallonne (**18,48 %**). La grande différence entre Manhay et la Région wallonne s'explique par le développement des infrastructures de communication qui facilitent l'accessibilité aux pôles comme Marche-en-Famenne et Liège, ainsi qu'une élévation générale du niveau de vie. Par ailleurs, la vocation agricole des villages va progressivement évoluer vers une vocation résidentielle, les centres d'emplois étant souvent localisés hors de ceux-ci.

Evolution indiciaire de la surface bâtie entre 2000 à 2011 (2000 = 100)			
	Manhay	Microrégion	Wallonie
2000	100	100	100
2003	113,62	107,52	104,39
2005	118,90	112,10	106,77
2008	126,29	118,55	110,79
<b>2015</b>	<b>141,47</b>	<b>129,98</b>	<b>118,48</b>

Source : SPF économie - Cadastre

Entre 2000 et **2015**, environ **85 hectares** ont été affectés à la construction de nouveaux immeubles, de voiries ou de nouvelles infrastructures dans la Commune de Manhay.

D'un autre côté, **35 hectares** ont été retirés du domaine agricole entre 2000 et **2015**.

En ce qui concerne la surface boisée, une augmentation d'environ **29 hectares** est constatée.

En 2010 (**en 2015 il n'existe pas d'actualisation de ces données**), l'IWEPS a mis en place l'indicateur statique de la *superficie résidentielle moyenne par habitant*. Cet indicateur s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels au nombre d'habitants d'une entité. Il donne une information sur la consommation en sol des habitants et sur son évolution.

Superficie résidentielle moyenne par habitant			
	2000 (m <sup>2</sup> /hab.)	2011 (m <sup>2</sup> /hab.)	évolution (%)
<b>Manhay</b>	715,04	831,03	<b>16,22</b>
Microrégion	697,35	794,71	13,96

Source : IWEPS

L'évolution positive de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de mettre en évidence le desserrement des espaces résidentiels.

La Commune de Manhay a vu un desserrement résidentiel relativement prononcé et supérieur à celui de la microrégion.

Il existe **4 wateringues et 2 fanges** sur le territoire de la Commune de Manhay à savoir:

- la wateringue de Deux-Rys;
- la wateringue de Grandmenil;
- la wateringue de Harre;
- la wateringue de Lamormenil;
- la fange de la Fabrique d'église de Freyneux;
- la fange communale de Weignifas (Odeigne).

### 5.2.2 Les lotissements

Villages	Nombre de lotissements	Nombre de parcelles	Nombre de parcelles disponibles	Nombre de parcelles bâties
Roche-à-Frêne	1	3	2	1
Deux-Rys	1	2	0	2
Fays	1	1	1	0
Harre	24	117	46	63
La Fourche	1	5	1	4
Chêne-al'Pierre	9	56	26	27
Vaux-Chavanne	6	24	4	20
Manhay	12	60	37	23
La Fosse	6	18	5	13
Oster	3	10	9	1
Freyneux	5	57	10	47
Lamormenil	15	51	32	17
Dochamps	18	100	39	60
Odeigne	1	3	1	2
Malempré	3	11	10	1
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>518</b>	<b>223</b>	<b>281</b>

Source : Administration communale, 2012

Au total, en 2016, **106 lotissements** ont été délivrés par l'Administration communale. Ils offrent **518 parcelles bâtissables** dont **237** sont encore disponibles. Dans les villages de Dochamps, Harre et Manhay, les parcelles disponibles sont les plus nombreuses. On note également qu'il n'y a plus de parcelles disponibles à Deux-Rys et très peu dans les villages de Fays, La Fourche, Odeigne et Roche-à-Frêne.

On note une différenciation dans les chiffres entre le nombre de parcelles totales et celles disponibles et bâties qui s'explique par le fait que, dans certains lotissements, le nombre de lots incluait les lots agricoles ou encore les lots pour les cabines électriques.

### 5.2.3 Le potentiel foncier

Lorsque l'on réalise la *comparaison entre la situation réelle (ce qui est construit) et la situation de droit (le plan de secteur)*, tout en prenant compte de certaines contraintes physiques (relief, déclivité, zone inondable...) qui rend difficile toute construction, on remarque qu'il resterait, dans les zones d'habitat et dans les zones d'habitat à caractère rural, encore :

- 49.473 mct de fronts de bâtisse potentiellement constructibles soit quelque **1.962 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle a un front de bâtisse de 25 mct ;
- 341.755 m<sup>2</sup> de surfaces non bâties potentiellement constructibles soit quelque **284 parcelles** si l'on considère qu'une parcelle représente 1.200 m<sup>2</sup>. Notons que pour ces zones, les infrastructures sont à prévoir.

Pour résumer, environ **2.246 parcelles** pourraient théoriquement être construites sur la Commune de Manhay en **zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural**.

**Pour les ZACC**, il y aurait un potentiel constructible maximal de **138 parcelles** (2.380 mct de front de bâtisse et 166.757 m<sup>2</sup>) de surface non bâtie potentiellement constructible :

- 3 à Manhay 138 parcelles.

L'étude détaillée de la répartition du potentiel constructible théorique par village indique que les villages disposant du plus grand nombre de parcelles potentiellement constructibles sont :

- Harre	340 parcelles ;
- Manhay	325 parcelles ;
- Dochamps	257 parcelles ;
- Malempré	207 parcelles ;
- Fays – Saint Antoine	174 parcelles ;
- Chêne-al’Pierre	164 parcelles ;
- Grandmenil	152 parcelles ;
- Freyneux	128 parcelles ;
- Vaux-Chavanne	118 parcelles ;
- Odeigne	117 parcelles ;
- Oster	113 parcelles ;
- Lamormenil	91 parcelles ;
- Deux-Rys	81 parcelles ;
- La Fosse	66 parcelles ;
- Roche-à-Frêne	36 parcelles ;
- Xhout-si-Ploût	10 parcelles ;

Les chiffres donnés ici ont le mérite de donner un ordre de grandeur des potentialités foncières de la commune. Ils ne constituent nullement un modèle d'urbanisation qui serait soutenable quantitativement ou qualitativement. La question de la densité et du choix des modèles urbanistiques à privilégier reste donc ouverte.

## 5.3 L'environnement bâti

### 5.3.1 Contexte architectural

*Extrait de l'ouvrage « DURBUY, EREZEE et MANHAY », Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Pierre Mardaga éditeur, 2007.*

Si les boqueteaux, les herbages et les rares grands champs cultivés se partagent les terres selon leur qualité, leur accessibilité ou leur proximité, aux alentours des maisons et des fermes, ce sont les jardins et les potagers, les prés et quelques vergers, voire de plus amples pâtures qui présentent leur cadre verdoyant. Dans cet environnement fondamentalement agreste et forestier, que la froide saison rend souvent plus rude, l'habitat dévoile des silhouettes tantôt sombres tassées et compactes, tantôt plus claires ou aérées, particulièrement à l'approche de la Calestienne au Nord-ouest.



*Au gré des cheminements dans la commune se découvrent les éléments d'un petit patrimoine à préserver, telle cette croix dotée d'un potale en bois peint qui affiche la date de 1869, à l'abri de majestueux charmes.*

Tributaire des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles surtout, l'architecture fait usage des matériaux locaux ou s'illustrent surtout les moellons de grès en maçonneries et la pierre de calcaire pour les détails constructifs. Plus exceptionnelle, l'arkose du plateau des Tailles se repère à Odeigne. En revanche, le colombage est devenu rare et le bois des encadrements d'ouvertures a souvent cédé la place à la brique, de plus en plus fréquente au cours du XX<sup>ème</sup> siècle.

Sur les toitures, les vieux cherbins et l'ardoise perdent également du terrain au profit de l'asbeste-ciment qui, selon ses gabarits et ses coloris, est mieux approprié en territoire ardennais que les tuiles mécaniques et autres ondulés.

Ces transformations progressives qui touchent aussi la distribution et le traitement des baies dans les façades, sont dues à la disparition du fonctionnement économique d'antan où l'agriculture et l'exploitation des ressources locales tenaient le premier rang. S'y ajoutent les notions de confort moderne et les modes de vie qui délaissent le village comme centre des activités. Enfin, les voies de communication et les reconstructions d'après la guerre 1940-1945, notamment à la suite de l'offensive von Rundstedt en décembre 1944, n'y sont pas étrangères non plus.

Traditionnellement, le contexte géographique, le climat et l'économie locale président à des distinctions territoriales depuis l'Ancien Régime. Bien qu'atténuées avec le temps, elles permettent toutefois de décrypter encore l'habitat.

En effet, dans une grosse moitié méridionale de la commune, l'altitude élevée, la rareté des bonnes terres arables et la couverture forestière dense ont contribué à des regroupements assez serrés des bâtisses pour résister aux frimas et ne pas empiéter sur les sols favorables. Cependant, les constructions apparaissent relativement autonomes sur leurs parcelles, là où sont concentrés non seulement l'habitat mais aussi les activités agricoles. Il en va ainsi des volumes de ferme parfois très étalés au sol sous des bâtières peu pentues que rabat ça et là l'une ou l'autre croupette, selon les vents dominants. Cela n'exclut pas au cours du temps l'ajout d'un étage nocturne sous les combles de l'habitation et la surélévation sous le même faite d'espaces pour le fenil et l'engrangement des quelques récoltes.

L'extrémité septentrionale du territoire communal, qui rencontre les limites calcaires de la Calestienne, présente des typologies architecturales accordées à cette région de confluences où l'Ardenne rencontre la Famenne. Les bâtisses y sont généralement plus longues que profondes et la tradition du colombage y demeure mieux ancrée. Celle-ci s'exprime suivant des projets modulables ou chaque partie du charpentage peut être solidement reliée à la voisine, pour former des séquences mitoyennes. Etablies sur deux niveaux, ces constructions assez étroites et légères sont couvertes d'un toit à pente proportionnellement plus aiguë. S'épaulant les unes aux autres, elles sont particulièrement caractéristiques à Deux-Rys et dans quelques autres villages apparentés des communes limitrophes d'Erezée et Durbuy. Cependant, sur les hauteurs de Roche-à-Frêne et surtout de Fays, l'habitat hésite davantage entre des déploiements longs, étroits et hauts de type famennais, et ceux qui offrent plus de possibilités en étalant au sol le volume principal, auquel peuvent s'articuler des dépendances complémentaires. Il en va sensiblement de même autour de Harre et de Chêne-al-Pierre.

En outre, en progressant dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la maîtrise du matériau pierreux s'exprime aussi par l'usage de moellons bien calibrés en maçonneries assisées, voire réglées, pour les bâtisses communes. Auparavant, seuls les ouvrages d'exception en bénéficiaient. La brique fait également alors une apparition plus marquée dans le gros œuvre, tout en respectant les typologies traditionnelles ou les styles architecturaux en vogue.

Ce n'est qu'à dater des années 1960 surtout que les modèles d'habitation se banaliseront un peu partout, conjointement aux mutations apportées au mode de vie rural.

Si le territoire de Manhay ne compte actuellement que deux monuments classés – l'église de Dochamps et la petite chapelle blanchie de Vaux-Chavanne – quelques autres bâtiments spécifiques méritent une protection particulière, tels des fermes à Malempré, Odeigne et Oster ou encore l'ancienne gare de Manhay. Cependant c'est manifestement le « petit patrimoine » qui s'illustre ici : intéressantes croix de pierre, de métal ou de bois et points d'eau traditionnels émaillent la plupart des villages et hameaux.

Il reste à remarquer enfin que la qualité d'ensemble architecture et de la trame urbanistique, au sein de paysages attrayants, distingue particulièrement Deux-Rys, Dochamps, Lamormenil, Malempré, Odeigne, Oster et Vaux-Chavanne, soit près de la moitié des localités répertoriées dans l'entité. Malgré les transformations intervenues au fil du temps, principalement depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, celles-ci demeurent à plus d'un titre représentatives au sein de la commune.

### **5.3.2. Typologie, structure du bâti et enjeux dans les villages**

Une analyse détaillée du contexte général de la commune est reprise en annexe 5.1.

L'analyse du patrimoine architectural et des territoires de Wallonie de Mardaga, ainsi que nos visites de terrain nous permettent de présenter une analyse du développement actuel des villages et leurs enjeux de développement :

#### **Chêne-al'Pierre**

Le plan de secteur propose cinq zones d'habitat à caractère rural dispersées (Chêne-al'Pierre, Basse-Monchenoûle, Haute Monchenoûle, La Fourche et Mon Bihin). Les écarts de Coin du Bois, La Gotale et Bois-del-Moule sont implantés en zone agricole. Il reste un fort potentiel constructible avec environ 165 parcelles sur l'ensemble de la localité, dont certaines sont propriétés communales (La Fourche et Basse Monchenoûle) et fabriennes (Chêne-al'Pierre).

Chêne-al'Pierre et Mon Bihin sont implantés sur un plateau à une altitude de 480 à 500 mètres. Les autres hameaux sont localisés sur les versants. La caractéristique essentielle de Chêne-al'Pierre est la dispersion de ses différents village et hameaux. Depuis la création de l'E25 en 1980, les deux « Monchenoûle » se retrouvent encore davantage isolés de Chêne-al'Pierre.

La structure bâtie est allongée du Nord au Sud, le long de la Nationale 30 et de l'ancien vicinal. Néanmoins, Chêne-al'Pierre propose un petit noyau villageois. Mais dès que l'on s'en écarte, la trame urbanistique devient floue, l'architecture est récente et perd en cohérence, qu'il s'agisse des implantations, des volumes et des matériaux. Aussi, l'ensemble de la localité – tel qu'il peut se concevoir désormais – présente de multiples visages et un caractère assez hétérogène que les transformations, rénovations et autres aménagements de ces dernières décennies tendent à accentuer.

Chêne-al'Pierre dispose d'un patrimoine naturel agricole disséminé sur un territoire assez vaste. Un autre pôle intéressant est le château blanc entouré d'un grand parc et d'un grand bois au Sud-ouest du village. Le patrimoine bâti et le petit patrimoine sont globalement bien conservés et de qualité. Le petit patrimoine mériterait d'être mis en valeur (ex : La Fourche).

Un centre se perçoit au niveau de Chêne-al'Pierre avec l'église, la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance, l'ancien presbytère, l'ancien cimetière et la maison de village. On note la présence de la place Del Tour aménagée avec des jeux pour enfants, des tables de pique-nique et des bancs. Les hameaux dissociés de ce centre sont exclusivement résidentiels.

Le village est accessible grâce à la Nationale 30 reliant Bastogne à Liège et à la proximité des deux échangeurs autoroutiers.

Les principaux enjeux pour Chêne-al'Pierre sont de :

- garder les spécificités des cinq zones du plan de secteur;
- préserver les éléments de l'organisation spatiale, en maintenant les bosquets, les pâtures et la végétation locale;
- anticiper l'impact des nouvelles constructions (cf. l'importance du potentiel constructible) en termes d'intégration du bâti et des habitants.

### **Deux-Rys**

Le plan de secteur propose une zone d'habitat à caractère rural en village-rue. Il existe encore de nombreuses possibilités de développement du bâti ( $\pm$  80 parcelles), y compris sur des propriétés communales.

Deux-Rys est implanté en versant Sud de vallée à 240 mètres d'altitude. Le village se structure selon un axe Est-ouest, en longeant la rue des Deux-Rys et en surplombant le ruisseau Del Hé. L'environnement physique peut-être parfois contraignant en termes de constructibilité mais l'exposition Sud profitera à l'implantation de nouvelles habitations.

Au niveau de la structure bâtie, on remarque l'existence de deux noyaux d'habitat (au niveau de la maison de village et au niveau de l'église), mais ceux-ci sont fort éloignés l'un de l'autre. Le bâti ancien est caractérisé par des habitations mitoyennes et en colombage. Il propose également une homogénéité de matériaux qui tend à disparaître avec les nouvelles constructions. Il conviendra d'établir des mesures de protection architecturales et urbanistiques au niveau du bâti ancien afin d'éviter la perte de son caractère traditionnel.

Le patrimoine est remarquable par la présence de deux moulins dans le village, dont le moulin Ponsart conserve encore des éléments de son rôle d'antan. Divers éléments de constructions anciennes se dévoilent par bribes tout au long du cheminement dans le village, qu'il s'agisse d'un encadrement d'ouverture, d'une belle maçonnerie, d'un pan de toiture... ou d'une antique boîte aux lettres insérée dans le mur aveugle d'une dépendance, qui se distingue par sa huisserie de bois peint.

En termes d'espace-rue, on note la présence d'une place face à la maison de village avec un petit aménagement convivial et touristique. Les entrées du village sont dotées d'un système de ralentissement et la sécurité des différents utilisateurs de la voirie est assurée par des zones de revêtement colorées distinctes. Enfin, on remarque le peu de recul du bâti par rapport à la voirie.

Les principaux enjeux pour Deux-Rys sont de:

- profiter des propriétés communales pour développer une mixité du logement;
- anticiper l'impact des nouvelles constructions (cf. l'importance du potentiel constructible) en termes d'intégration du bâti et des habitants;
- établir des mesures de protection architecturales et urbanistiques du bâti ancien.

### Dochamps

Une zone de loisirs (Camping de La Petite Suisse) et une zone verte sont ceinturées par la zone d'habitat de Dochamps. Au départ du centre de cette zone, le plan de secteur prévoit une explosion du village en de nombreuses extensions linéaires. Il reste néanmoins, un fort potentiel constructible ( $\pm$  260 parcelles). Remarquons que les PCA sont en attente d'une abrogation. En dehors du village, nous retrouvons une zone d'activités économiques, proche de l'échangeur autoroutier mais dont le développement est impossible à cause de contraintes écologiques.

Dochamps est un village tas, implanté le long de la N841, sur un versant, très pentu et orienté à l'Est, à une altitude de 420 à 520 mètres. Les nombreuses sources et les ruisseaux encaissés qui irriguent l'ensemble du village renforcent également les limites naturelles du relief. L'habitat s'entoure d'une auréole de prairies réservées à l'orée des bois : cela permet des perspectives paysagères intéressantes. Quant au camping, il est installé dans un environnement arboré qui atténue l'impact paysager de ses nombreuses constructions de bois.

Le cœur du village est densément construit. Il présente un bâti traditionnel constitué de l'église, de l'ancien presbytère, de l'école, d'anciennes fermes... Il mérite des mesures de protection architecturales et urbanistiques, afin de revaloriser notamment l'environnement de l'enclos paroissial ainsi que le cheminement au long des rues des Fontaines et du Lavoir. Remarquons la rue J.T. Jacques où les secondes résidences se multiplient notamment dans un lotissement dominant à l'Est, où l'architecture y paraît peu adaptée au contexte traditionnel du village.

Les habitations traditionnelles sont quasiment totalement rénovées dans le respect de la typologie locale. Par contre, l'architecture récente est peu adaptée au contexte du bâti traditionnel du cœur du village (notamment matériaux différents...).

L'église Saints Pierre et Paul, cernée par son vieux cimetière emmuré, est classée. Autres éléments importants du village, ce sont ses différentes sources qui lui ont permis de conserver plusieurs points d'eau anciens, aménagés en lavoir, fontaine ou abreuvoir. Malheureusement, la plupart de ceux-ci sont aujourd'hui à sec. Nous remarquerons la qualité de certains espaces aménagés qui mettent en valeur le petit patrimoine comme par exemple dans la rue du lavoir. Globalement, le patrimoine bâti et le petit patrimoine sont bien conservés et sont de qualité à Dochamps.

L'espace-rue est caractérisé par les successions variées des murs, des volumes et des toitures des habitations. Plusieurs espaces sont aménagés avec des bancs. Par contre, la grande zone de parking située entre les commerces et l'école mériterait de devenir la place du village.

Dochamps a une vocation touristique indéniable avec le Parc Forestier et Récréatif Chlorophylle, le camping La Petite Suisse et pas moins de 20 gîtes et 110 résidences secondaires.

Les principaux enjeux pour Dochamps sont de:

- densifier le centre du village (zone en arrière de la rue de la Gare et de la rue J.T. Jacques), préalablement au développement des extensions;
- mise en place de mesures de protection architecturales et urbanistiques du cœur du village;
- étudier, de manière globale, le développement du village étant donné le nombre d'extensions linéaires encore à construire (RBSR, RUE...).

### Fays - Saint Antoine

Le plan de secteur propose une petite zone d'habitat accolée à une zone d'habitat à caractère rural, le tout de forme compacte. Il reste un fort potentiel constructible ( $\pm$  170 parcelles). Remarquons que la commune est propriétaire d'une vaste zone à bâtir entre le cœur de village et le centre de pèlerinage de Saint Antoine.

Fays est implanté en haut de versant. Le village est de plan assez lâche mais relativement complexe. Les maisons et fermes s'égrènent sur des parcelles plus lâches, où la mitoyenneté est rare. Le centre du village est matérialisé par la maison de village (ancienne école), la place communale et d'anciennes fermes. Remarquons la localisation excentrée d'un ensemble particulier formé de l'église, d'une maison vicariale, et d'une chapelle ouverte assez récente qui constitue le centre de pèlerinage Saint Antoine: il conviendra de préserver l'isolement urbanistique du site. A côté de ce site religieux s'étend le vaste domaine où est installé le centre pour demandeurs d'asile politique de la Croix-Rouge.

Fays dispose encore de deux poches constructibles importantes pour lesquelles une étude globale préalable sera nécessaire (cf. RUE).

Notamment à la suite des dommages de guerre puis des constructions ultérieures, le village ne dégage plus une atmosphère architecturale cohérente ni par les implantations, ni par les formes, ni même par les couleurs, hormis peut-être au Sud. Il reste néanmoins quelques anciennes fermes traditionnelles. Par contre, les constructions récentes ne font plus référence aux caractères architecturaux et urbanistiques d'antan.

Au Nord du village s'étend le vaste domaine du château de Sadelheid entouré d'un magnifique parc et de bois.

Fays est traversée par plusieurs chemins de liaisons que recoupent de courtes rues. Les entrées de village sont sécurisées. Plusieurs espaces sont aménagés avec des bancs et des jeux pour enfants (au cœur du village et au centre de la Croix-Rouge).

Les principaux enjeux pour Fays – Saint Antoine sont de:

- planifier un RUE afin de réaliser une étude globale sur les deux poches potentiellement constructibles;
- éviter l'urbanisation de la zone d'habitat aux alentours du centre de pèlerinage de Saint Antoine afin de garder un certain isolement du site.

### **Freyneux**

Freyneux propose une zone d'habitat à caractère rural en étoile avec une longue extension vers le Moulin de Crahay, au bout de laquelle on remarque une importante scierie au milieu d'une vaste poche à bâtir. Environ 130 parcelles constituent un fort potentiel constructible au sein du village. Notons l'importante zone de loisirs au Nord de Freyneux où sont implantés des chalets en bois sous couvert forestier, ce qui limite fortement son impact paysager: il y reste encore une bonne quinzaine de parcelles libres.

Freyneux occupe un versant de vallée excentré au Nord-est, à la lisière d'Odeigne et Grandmenil. Un promontoire boisé de résineux domine le village au Sud à près de 540 mètres d'altitude. A l'opposé des fonds humides et marécageux confinent au lieu-dit « Moulin de Crahay », à environ 120 mètres plus bas, là où l'Aisne capte les eaux des sources et des ruisseaux affluents.

Le village est principalement concentré autour d'un îlot formé par l'église et quelques maisons rurales ou fermes. L'habitat se distribue avec souplesse dans une trame parcellaire aérée. L'importance de la superficie de certaines parcelles permettrait d'ailleurs de structurer l'espace via des permis d'urbanisation.

Le patrimoine bâti a beaucoup évolué depuis quelques décennies et se compose principalement d'anciennes fermes, dont l'origine peut remonter à l'aube du XVIIIème siècle. Cependant, il s'expose aujourd'hui aux exigences nouvelles des XXème et XXIème siècles, qui ont modifié ses composantes agricoles pour répondre aux besoins du seul habitat. Cela signifie que la localité conserve donc plus ponctuellement que globalement ses caractéristiques de village ardennais.

Enfin, remarquons l'absence de place de village structurée ainsi que de parking aux abords de l'église alors que l'espace disponible existe.

Les principaux enjeux pour Freyneux sont de:

- densifier le cœur du village via les permis d'urbanisation voire un RUE;
- structurer les extensions de la zone d'habitat à caractère rural via les permis d'urbanisation voire un RUE.

### **Grandmenil**

Grandmenil et Manhay font partie d'une même zone d'habitat à caractère rural. Remarquons que Grandmenil présente une zone à bâtir vaste et compacte dans laquelle il reste un fort potentiel constructible avec  $\pm$  150 parcelles.

En tête de replat essentiellement voué aux pâtures, qui règne à quelque 420 à 460 mètres d'altitude, Grandmenil se déploie sur les versants et sommet méridionaux de la vallée de l'Amante. On constate plusieurs points de vue proposant différents panoramas du village. Des contraintes physiques, naturelles et paysagères sont présentes dans chaque extension du village: leur urbanisation affectera la physionomie de Grandmenil. Par contre, il conviendra de densifier le centre du village.

Grandmenil adopte un plan relativement complexe faisant fi de l'importante césure de la Nationale 807. Plusieurs aménagements conviviaux aux abords du rond-point sont d'ailleurs des preuves de l'intégration de la nationale au sein du village.

Détruit à 45 % lors de l'offensive Von Rundsted durant l'hiver 1944-1945 et lourdement endommagé pour quelque 20 % de plus, le patrimoine ancien de Grandmenil n'est plus que l'ombre de ce qu'il était au XIXème siècle. De nombreuses maisons et fermes ont disparu. D'autres ont été rénovées ou reconstruites en utilisant un style architectural actualisé au milieu du XXème siècle. Quant aux dernières, venues s'installer plus tard, elles ignorent délibérément les modèles et fonctionnements d'antan. Néanmoins, lorsque l'on parcourt le village, de hauts volumes en moellons de grès du pays s'imposent toujours.

Le petit patrimoine semble quant à lui avoir été épargné: il conviendra de le préserver pour maintenir ou continuer d'évoquer son rôle au sein de la communauté.

Les principaux enjeux pour Grandmenil sont:

- densifier le centre du village;
- structurer l'urbanisation des extensions afin de limiter les impacts sur la physionomie actuelle du village.

### **Harre**

Le plan de secteur propose une zone d'habitat à caractère rural fort particulière pour Harre. En effet, le village se situe au Sud de la zone. Au centre de celle-ci, nous retrouvons une zone forestière (propriété communale) ainsi qu'une très grande surface non bâtie. Enfin au Nord, les hameaux de La Fange et de Champs de Harre se développent juste à côté de la Nationale 30. Bref, on retrouve le village et les hameaux dans les extensions de la zone d'habitat à caractère rural. Notamment sur La Fange, la Commune de Manhay est propriétaire de terrains à bâtir qui pourraient faire l'objet d'un permis d'urbanisation. Sur la totalité de la zone d'habitat à caractère rural, il reste un fort potentiel constructible ( $\pm$  340 parcelles). Aussi est-il essentiel d'étudier le développement du bâti entre le village de Harre et ses deux écarts via un RUE notamment.

Le centre villageois de Harre est organisé en forme d'épis, selon les trois axes principaux que sont les rues Caton, du Châtaignier et de l'Eglise. Il regroupe des constructions souvent implantées parallèlement à la voirie mais en léger retrait pour ménager un devant-de-porte ou une courette à l'avant. Remarquons que les lieux-dits qui environnent le centre villageois, autour de la Nationale 30, surtout à La Fange ont attirés de nouveaux habitants et lotissements consécutifs. De plus, le village de Harre s'étire de plus en plus vers ses deux écarts.

Le cœur du village est formé par l'église, l'école communale, un vieux point d'eau et quelques anciennes fermes alentours. Harre présente aujourd'hui un patrimoine architectural relativement dispersé voire disparate. Au-delà de ses origines anciennes et de son évolution historique, ce sont les transformations intervenues depuis la seconde moitié du XXème siècle, tant sur les bâtiments que sur leurs abords, qui diluent ici l'homogénéité de l'ensemble. Malgré tout, le plan du village, la distribution des constructions et les volumétries conservent les valeurs traditionnelles.

Outre un petit patrimoine important et de bonne qualité, on note l'architecture exceptionnelle de la ferme Massotte, de l'ancienne ferme Al Maison et le chalet du Bois de Harre ainsi que le Château du Bois de Harre.

Le village de Harre dispose d'espaces publics aménagés en divers endroits dont, par exemple, la place du Ri de Loon. Par contre, les hameaux manquent d'espaces de convivialité.

Le principal enjeu pour Harre est de:

- étudier globalement la poche centrale de la zone d'habitat à caractère rural via notamment un RUE voire un PCAD (pour la zone forestière) afin de voir si son urbanisation est nécessaire.

### **La Fosse**

Le village de La Fosse présente une zone d'habitat à caractère rural compacte avec une extension vers Oster. Cette dernière est quasiment totalement urbanisée. Par contre, on remarquera l'enjeu de développement du centre du village : il conviendra de le densifier dans le respect du bâti traditionnel. Un autre enjeu est l'urbanisation de la partie Nord du village où la grandeur des parcelles permettra d'envisager une urbanisation durable du village. Remarquons que la commune y est propriétaire d'un terrain pouvant faire l'objet d'un permis d'urbanisation. De manière générale, il reste un potentiel constructible de ± 65 parcelles.

Le village occupe un versant orienté principalement vers l'Est. A l'entour s'étendent de vastes prairies qui se transforment à l'occasion en marécage. Sur les hauteurs règnent surtout des bois de résineux mêlés à quelques parcelles de feuillus. Fort de son cadre paysager, le hameau de La Fosse ne peut laisser indifférent. Le tracé des rues à flanc de colline et l'implantation diversifiée des bâtisses, même transformées ou reconstruites après la guerre, y est pour beaucoup. Il conviendra lors des urbanisations de ne pas gâcher la bonne perception de La Fosse et de ne pas fermer ses larges perspectives champêtres.

Ebranlé par les bombardements de 1944, le hameau a perdu plusieurs de ses maisons anciennes. Les reconstructions d'après guerre et autres transformations, puis le développement d'une architecture « moderne », ont fini par métamorphoser la silhouette traditionnelle du bâti. S'y découvrent cependant l'usage abondant des grès et schistes locaux en maçonnerie, à côté de la pierre de taille calcaire et de la brique, plus exceptionnellement le bois. Désormais aussi, les témoins du colombage sont devenus rares.

Contraint par des dénivellations importantes, le réseau assez dense des rues et des chemins se déploie globalement en longueur, non sans définir plusieurs îlots qui égayaient des jardins et des prés. Dans cette trame relativement complexe, les constructions s'installent assez librement sur leur parcelle, ne laissant guère de place à la mitoyenneté. Enfin, remarquons la surface

importante de certains carrefours dont deux ont déjà pu être aménagés afin de rendre le village plus convivial.

Le petit patrimoine est globalement bien conservé et de qualité. On citera à titre de témoin patrimonial, la chapelle, l'une ou l'autre ancien ferme ou bâtisse et le Moulin de La Fosse.

Les principaux enjeux pour La Fosse sont de:

- densifier le centre tout en intégrant les nouvelles constructions au bâti traditionnel existant;
- l'urbanisation durable du Nord du village.

### **Lamormenil**

Le plan de secteur de Lamormenil présente une zone d'habitat à caractère rural linéaire avec trois bras perpendiculaires, ainsi qu'une zone de loisirs visuellement non intégrée (Camping de Lamormenil). Remarquons que le cœur du village est repris en périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique. Cette zone, reprenant l'essentiel du bâti traditionnel, devrait être accompagnée de mesures de protections plus spécifiques, notamment par le biais d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural. De manière générale, il reste un fort potentiel constructible ( $\pm$  90 parcelles) dont une poche d'habitat assez importante en direction de la scierie dont l'urbanisation aura un impact visuel majeur.

Installé sur le flanc Est de la colline de Bétaumont, le gros hameau aux allures de village se déploie en deux axes principaux : le premier suit les courbes du terrain et rejoint Forge-à-la-Plez (petit écart des confins occidentaux de la commune), le second prend naissance à la grande chapelle Saint Joseph et descend en pente douce vers Freyneux. En dehors des bosquets et des haies parfois très hautes qui limitent certaines parcelles, ce sont les prairies qui règnent en maîtres autour du noyau bâti; elles s'infiltrèrent même entre les constructions où, souvent, elles ont été transformées en jardins depuis l'abandon de l'activité agricole dans la plupart des vieilles fermes.

Malgré les dégâts de guerre et des transformations architecturales du XXème siècle, le village présente encore plusieurs témoins de son vieux fonctionnement agricole. S'y découvrent ainsi, en tout ou en partie, des fermes de bonne ampleur. Dans l'ensemble, les bâtisses sont élevées en moellons de grès et pierres de taille calcaires. Le petit patrimoine est remarquable avec plusieurs fontaines et abreuvoirs distribué sur le parcours d'antan du bétail. Il conviendra de préserver les bons témoignages de l'architecture et les éléments de l'existence passée du village.

Plusieurs espaces publics ont été aménagés dans le village. Néanmoins, la linéarité de la voirie principale peut poser problème, au même titre que le charroi de la scierie traversant le village.

Les principaux enjeux pour Lamormenil sont de:

- accompagner le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique du plan de secteur par des mesures de protections plus spécifiques, notamment par le biais d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural;
- intégrer au maximum l'urbanisation de la poche vers la scierie, étant donné l'impact visuel de la zone.

### **Malempré**

Malempré dispose d'une zone d'habitat à caractère rural compacte dont le cœur est particulièrement dense et reflète un caractère traditionnel marqué. L'intéressante concentration d'éléments du patrimoine rural au cœur de l'agglomération en fait l'un des villages les plus significatifs de la commune. C'est pourquoi, à plus d'un titre, la localité requiert-elle des mesures de protection, tant en matière de bâti que de non bâti: il en va notamment de l'inscription au plan de secteur d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique, ainsi que de l'application d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural.

De manière globale, il reste un fort potentiel constructible ( $\pm$  210 parcelles) essentiellement autour du noyau villageois. Son urbanisation modifiera profondément la physionomie générale du village. Aussi, l'application d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural sur l'entièreté de la zone d'habitat à caractère rural serait pertinente.

Le village est implanté en tête d'un promontoire dont l'altitude varie de quelque 420 m à plus de 520 m. Dans son environnement végétal qui traduit l'ancienne organisation rurale basée sur les ressources de la forêt et de l'élevage, Malempré est bien représentatif d'un village de l'Ardenne herbagère. Il forme un ensemble dont la qualité réside également dans le déploiement de la trame bâtie, avec ses rues, ruelles et chemins ; le jeu des volumes et des implantations à front de voirie ou en retrait y contribuent largement, induisant une organicité traditionnelle.

Enfin, un projet fédérateur s'est mis en place et a installé un réseau de chaleur dans le noyau villageois.

Le principal enjeu pour Malempré est de:

- mettre en place des mesures de protection tant en matière de bâti que de non bâti du cœur du village (inscription au plan de secteur d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique et application d'un RGBSR).

### **Manhay**

Le plan de secteur de Manhay propose :

- une zone d'habitat à caractère rural reprenant Grandmenil et Manhay : la zone autour de Manhay se déploie essentiellement autour du carrefour en de longues extensions;
- une zone de services publics et d'équipements communautaires : l'Athénée royal ;
- une zone d'activités économiques mixtes (ancienne scierie désaffectée) accolée à une zone de loisirs (non mise en œuvre) : toutes deux propriétés d'Idelux ;
- trois zones d'aménagement communal concerté non mises en œuvre.

De manière générale, il reste un fort potentiel constructible sur le village ( $\pm$  190 parcelles en zone d'habitat à caractère rural et  $\pm$  140 parcelles dans les zones d'aménagements communal concerté). La mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté permettra une meilleure concentration de la zone à bâtir et limitera les linéarités du village. Néanmoins, un Rapport Urbanistique Environnemental (RUE) déterminera la pertinence de ces mises en œuvre. Remarquons que la commune est propriétaire d'une partie de la ZACC du Nord-est.

Partiellement développé le long de la RN 30 de Bastogne à Liège, le village occupe un versant de vallée dont l'altitude, aux alentours de 450 m, varie peu. Les pâtures souvent arborées, constituent avec quelques bosquets de feuillus et les bois de résineux une importante barrière végétale qui distancie Manhay de l'autoroute E 25.

Dans son environnement très vert, le village présente pourtant une physionomie assez minérale. C'est dû notamment aux lourdes reconstructions qui suivirent les deux guerres mondiales et aux améliorations routières successives. Les diverses fonctions que rassemble Manhay grâce à sa position centrale ont également participé à la transformation du cadre bâti. De plus, l'organisation de Manhay autour du carrefour et long de la nationale et les implantations périphériques comme le chantier Huet en plein cœur de la zone d'habitat n'offrent guère de structure concertée capable d'établir sa cohésion.

Très hétérogène aujourd'hui, le bâti villageois rassemble fort peu d'éléments du patrimoine. Cependant, l'ancienne gare du vicinal est un très bon exemple dans sa typologie, même si elle a perdu son château d'eau et la réserve de charbon attenant. Pour son architecture et son rôle dans l'essor historique du lieu, elle mérite des mesures de protection.

Le positionnement de Manhay au centre de plusieurs nationales fait qu'il joue désormais un rôle de centre administratif et de services. Cela implique une attention toute particulière à la sécurisation de son espace-rue (carrefour de Manhay très dangereux, vitesse...).

Les principaux enjeux pour Manhay sont :

- la réalisation d'un Rapport Urbanistique Environnemental qui déterminera la pertinence de la mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté ;
- la réhabilitation du site de l'ancienne scierie.

### **Odeigne**

Le plan de secteur d'Odeigne propose :

- une zone d'habitat à caractère rural compacte avec une petite extension linéaire au Nord-est (potentiel constructible de  $\pm$  120 parcelles) ;
- une zone de services publics et d'équipements communautaires (terrain de football et salle) ;
- deux zones naturelles (grandes zones tourbeuses).

Se déployant au bas d'un versant de vallée, à une altitude de +/- 520 m, la trame bâtie accuse une dénivellation de quelque 70 m. Elle s'inscrit dans la zone la plus élevée de Manhay, entre des sommets qui atteignent 580 à 640 m d'altitude. Très accidenté aux abords des cours d'eau, le relief s'adoucit en remontant vers l'Est. Le village peut ainsi s'entourer de vastes prairies entrecoupées de quelques champs cultivés. Haies, taillis et arbres y ponctuent certaines limites du parcellaire, désignent les sources et les parcours des petits ruisseaux. L'habitat s'entoure d'une auréole de prairies réservée à l'orée des bois; bouquets d'arbres et haies y retiennent les terres, délimitent les parcelles, ombrages les points d'eau, tout en animant les perspectives paysagères.

Agglomérée en un plan complexe, que découpe un réseau de rues et de chemins assez dense, la localité présente quelques séquences de mitoyenneté deux à deux, serait-ce par le biais de l'une ou l'autre dépendance. En effet, les bâtisses s'appuient souvent sur une limite latérale de parcelle, tout en se réservant un devant-de-porte plus ou moins confortable, voire une courette. Jardins et prés complètent cette organisation fonctionnelle. Les constructions modernes se sont ajoutées surtout aux entrées du village. Toutefois, grâce à la trame souple du bâti et à l'implantation variée des volumes, le cœur d'Odeigne conserve encore des qualités paysagères intéressantes et une certaine forme d'homogénéité qui évoque la cohésion villageoise d'antan.

Aussi, une protection architecturale et urbanistique du cœur du village mérite d'être mise en œuvre, notamment par l'inscription au plan de secteur d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique. Celui-ci devrait être assorti d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural. De plus, remarquons que l'urbanisation de l'extension de l'extrême Nord perturbera la physionomie du village.

Le principal enjeu pour Odeigne est de:

- mettre en place des mesures de protection tant en matière de bâti que de non bâti du cœur du village (inscription au plan de secteur d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique et application d'un RGBSR).

### **Oster**

Le plan de secteur d'Oster présente une zone d'habitat à caractère rural avec deux excroissances au Sud. Il reste un fort potentiel constructible ( $\pm$  110 parcelles). Toutefois, nous constatons que le village s'est particulièrement très peu développé. Néanmoins, on remarque qu'en reliant les deux excroissances via un PCAD, on dégagerait une zone potentiellement constructible d'un seul tenant fort intéressante.

Oster est établi sur un petit plateau culminant à quelque 440 m d'altitude. Petite enclave réservée au milieu de terres peu propices, située dans la pointe Sud-ouest de l'Ardenne herbagère, le village profite d'une zone de sols limoneux aptes à l'agriculture. Autour du bâti villageois, parsemé de petits prés, les labours et les grandes pâtures se partagent le parcellaire. A l'Est, là où le relief devient plus abrupt, règne une forêt principalement dévolue aux résineux, tandis qu'au Sud, les fonds humides de la vallée de l'Aisne, les prairies et les boisements épars rejoignent la scierie du Moulin de Crahay.

Organisées en V, les deux rues principales du village se rejoignent au Nord, au carrefour de la Route de la Croix des Bruyères qui file vers Manhay. Des chemins secondaires forment une trame assez peu développée; y prennent place la chapelle Saint Hubert, isolée au centre sur son îlot herbeux, et différentes fermes installées librement sur leur parcelle au mieux du fonctionnement agricole d'antan qui suppose un devant-de-porte ou une cour, des accès faciles, puis le nécessaire accompagnement d'un jardin potager et de l'un ou l'autre pré.

Le cadre champêtre d'Oster et les autres éléments du patrimoine qui le peuplent, préservés malgré les mutations des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, méritent d'être protégés. L'inscription au plan de secteur d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique permettrait déjà d'attirer l'attention sur le cœur de la petite localité.

Le principal enjeu pour Oster est de:

- densifier le cœur du village dans le respect de la typologie locale.

### **Roche-à-Frêne**

Roche-à-Frêne est caractérisé au plan de secteur par une zone d'habitat à caractère rural en ruban non rectiligne, relié à la zone d'habitat de Ninane (Durbuy). Globalement, il reste un faible potentiel constructible ( $\pm$  40 parcelles), essentiellement en dehors du cœur du village. Il conviendrait de protéger ce dernier par son inscription en périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.

Avec Deux-Rys, Roche-à-Frêne se situe au carrefour de trois communes baignées par les méandres exceptionnels de la très belle vallée de l'Aisne. D'ailleurs depuis « Al Béole » se dévoilent des vues panoramiques sur la vallée. Néanmoins, dictée par le relief, la configuration du village n'offre guère de perspectives globales sur l'habitat de Roche-à-Frêne; tout s'y découvre par petites séquences et courtes approches. Le nouvel habitat se construit essentiellement sur un versant à forte contraintes de relief et paysagères (entre Roche-à-Frêne et Al Béole).

Relativement disséminé, l'habitat du lieu regroupe encore quelques maisons et fermes intéressantes, surtout vers le sommet du village. Implantées le plus souvent parallèlement aux courbes du terrain, certaines d'entre elles prennent du recul pour se ménager une cour de service; d'autres doivent s'encaster fort dans le relief afin d'être suffisamment accessibles. Cependant, depuis ces dernières décennies, malgré l'escarpement de la Route des Roches, le bâti ancien qui s'y était enraciné a connu de nombreuses transformations. C'est principalement dû aux mutations engendrées par de nouveaux modes de vie, où l'automobile tient un rôle principal.

Quant au petit patrimoine il tient une grande place avec notamment les différents points d'eau qui parcourent le village. Bref le patrimoine bâti de Roche-à-Frêne est à redécouvrir localement.

Il n'y a pas, à proprement parler, d'enjeu de développement à Roche-à-Frêne.

### **Vaux-Chavanne**

Vaux-Chavanne présente au plan de secteur :

- une zone d'habitat à caractère rural en tas et étirée le long de la Nationale 651 : globalement, il y reste un fort potentiel constructible ( $\pm$  120 parcelles) ; remarquons que la Commune de Manhay est propriétaire d'une vaste parcelle à bâtir.
- une importante zone d'activités économiques mixtes longeant à l'Est la zone d'habitat à caractère rural, le long de la nationale.

C'est un paysage de prairies arborées qui entoure la localité d'aujourd'hui. Celles-ci sont très bien irriguées par de nombreuses sources donnant naissance à un réseau plutôt dense de petits ruisseaux. Assez discrets, ces derniers traversent le village en plusieurs endroits. A leur mesure, ils ont contribué à l'organisation des lieux, permettant un bon approvisionnement en eau.

La trame urbanistique du lieu se distribue sur tout un versant de vallée exposé globalement au Nord-ouest, en deux zones assez distinctes, bien que liées entre elles. La première descend de Haut-Vâ et emprunte la rue Villers de Chavan jusqu'à un peu en-deçà de l'église, suivant un plan relativement linéaire. La seconde quitte la rue Villers de Chavan pour se rassembler dans le creux en une petite agglomération plus compacte, à la croisée de différents chemins.

Au cœur de l'habitat, ce sont surtout des fermes qui retiennent l'attention, tantôt pour leur volumétrie, leur typologie, la mise en œuvre des matériaux ou la lisibilité des fonctions anciennes, tantôt pour tout à la fois dans les bâtiments les mieux conservés.

Outre une chapelle classée, le petit patrimoine local reste un témoin intéressant.

Fort de la conjugaison de tous ces éléments, Vaux-Chavanne mérite des mesures de protection adaptées à son histoire, dans le contexte géographique qui l'accueille, à commencer par l'adoption d'un Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural et l'inscription d'un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique au plan de secteur.

La valorisation du village et la gestion raisonnée de son patrimoine bâti comme des paysages vallonnés qui l'encadrent devrait constituer aussi un atout face au développement dynamique de la zone d'activités économiques mixtes qui s'étend à l'Est.

Les principaux enjeux pour Vaux-Chavanne sont de:

- adopter un RGBSR et inscrire un périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique au plan de secteur ;
- urbaniser la parcelle communale ;
- étendre la zone d'activités économiques mixtes entre l'E 25 et la Nationale 822.

### **Xhout-si-Ploût**

Maigre hameau, Xhout-si-Ploût et son environnement forment actuellement une petite excroissance luxembourgeoise en pays liégeois, au flanc oriental du territoire de Manhay.

Sous l'angle du paysage, la césure avec Malempré, ancienne commune à laquelle se rattachait le hameau, est particulièrement affirmée depuis la construction de l'autoroute E 25, dans les années 1985. Aussi le chemin de liaison vers le village de Malempré passe-t-il désormais sous celle-ci, qui offre cependant quelques vues dominantes sur Xhout-si-Ploût et de longues perspectives à l'entour.

De plan linéaire, la minuscule localité regroupe seulement quelques fermes installées parallèlement à la rue, au-delà d'une courette peu profonde. Leurs façades en moellons de grès s'ouvrent au soleil du levant, en une succession assez homogène sous les toits sombres.

En face, un embranchement perpendiculaire accueille sur son flanc la chapelle Notre Dame des Sept Douleurs, puis conduit à l'orée du Bois du Fays.

Le principal enjeu pour Xhout-si-Ploût est de:

- éviter la densification de l'habitat, qu'il soit principal ou saisonnier aux abords de la chapelle et des quelques constructions anciennes afin de préserver le village.

**Annexe n° 5.1** : *Le descriptif détaillé des villages de la Commune de Manhay.*

### **5.3.3. « Habiter quelque part : Manhay vue du ciel »**

Le projet « Habiter quelque part » est né de la volonté des mandataires locaux de sensibiliser les citoyens de Manhay aux enjeux de l'aménagement du territoire. Il consiste en un partenariat entre la Commune de Manhay et la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA).

Pour ce faire, Manhay a fait appel à la MUFA pour développer des outils pédagogiques autour des photos aériennes du territoire communal. La MUFA a ainsi rencontré tous les enfants des écoles communales et de l'Athénée royal pour une animation autour des photos. De plus, elle est allée à la rencontre des citoyens pour leur présenter un montage de photos aériennes et leur offrir une brochure reprenant, également, des réflexions sur l'aménagement du territoire.

## **5.4 Le patrimoine bâti**

### **5.4.1. Le patrimoine monumental de Belgique**

254 bâtiments du territoire de Manhay sont repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Toutefois, l'importance du patrimoine bâti ancien pour la commune ne doit certainement pas être réduite à cette liste qui est loin de reprendre tout le patrimoine remarquable de Manhay.

Pour résumer, on retrouve sur l'ensemble de la commune :

- 107 fermes,
- 29 abreuvoirs et borne-fontaines,
- 16 chapelles,
- 16 habitations,
- 13 écoles,
- 12 églises,
- 10 croix,
- 8 maisons rurales,
- 7 presbytères,
- 5 Christ en croix,
- 5 dépendances,
- 4 ponts,
- 3 cimetières,
- 3 monuments aux morts,
- 2 châteaux,
- 2 fournils,
- 2 monuments commémoratifs,
- 1 moulin,
- 1 boîte aux lettres,
- 1 puits,
- 1 Sacré-Cœur,
- 1 chemin de fer,
- 1 ancienne gare,
- 1 scierie,
- 1 sanctuaire,
- 1 conciergerie,
- 1 sans description.

**Annexe n° 5.1** : *Le descriptif détaillé des villages de la Commune de Manhay avec l'inventaire du Patrimoine monumental de Belgique.*

#### 5.4.2. Les sites classés

La Commune de Manhay compte deux monuments et sites classés.

Village	Date de classement	Description
Dochamps	10/03/1948	L'église Saints Pierre et Paul.
Vaux-Chavanne	29/09/1978	Chapelle du carrefour du XVIIème siècle.

#### 5.4.3 Le petit patrimoine

Le territoire de Manhay recèle bon nombre de témoignages de la vie sociale et religieuse d'antan : croix, calvaires et petites chapelles...

Des actions d'entretien, de restauration et de mise en valeur du patrimoine communal ont eu lieu en 2011 grâce aux subsides de restauration du petit patrimoine communal tels que :

- le puits et le lavoir de Harre,
- les canons de Chêne-al'Pierre,
- les croix comme la croix de Lunny, celle située Hé du Seigneur et celle du Moulin d'Odeigne à Odeigne, la croix Georges à Harre, la croix rue des Ecorces à Manhay, le calvaire et la croix de fer à Fays.

Des travaux de réparation ont été réalisés sur fonds propres concernant la croix de la Route de la Bofa à Oster en 2011.

## 5.5 Synthèse

Manhay se situe sur les plans de secteur de Marche - La Roche et de Stavelot. Ceux-ci renseignent quelques caractéristiques :

- 20 zones d'habitat à caractère rural;
- 2 zones d'habitat;
- 3 ZACC;
- 3 zones d'activités économiques mixtes;
- 4 zones de services publics et d'équipements communautaires;
- 2 zones d'espaces verts;
- 6 zones de loisirs;
- 3 zones naturelles;
- 3 zones d'extraction.

La confrontation entre la situation de fait et la situation de droit permet de constater que de nombreux terrains repris en zone agricole ont été boisés et sont actuellement destinés à la forêt (209,5 ha). Le phénomène inverse est également rencontré (culture en zone forestière) mais de manière moins importante (91,7 ha). Un enjeu est de réorganiser l'agencement spatial entre zones agricole et forestière en intégrant les contraintes agronomiques, sylvicoles et paysagères.

Manhay est une commune verte plus forestière que champêtre et qui a connu une augmentation de sa surface bâtie de près de 41,47 % entre 2000 et 2015. L'évolution positive de la superficie résidentielle moyenne par habitant permet de mettre en évidence le desserrement des espaces résidentiels sur la commune.

Environ 2.246 parcelles pourraient théoriquement être construites à Manhay en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural. En plus, il y aurait un potentiel constructible de 138 parcelles dans les ZACC.

Notre analyse sur terrain par villages (cf. annexe 5.1) nous a permis de délimiter les zones foncières à enjeux importants sur la commune. Rappelons que Manhay n'est pas munie d'un schéma de structure et ne dispose plus de Plan Communaux d'Aménagement (PCA), sauf ceux des villages de Dochamps et de Manhay (toujours en attente d'abrogation). Par contre, au vu de l'importance des îlots non encore bâtis sur le territoire communal, il serait utile d'étudier ces zones au sein d'un schéma de structure communal afin d'obtenir une stratégie d'ensemble pour la gestion future de l'espace.








On a pu constater un patrimoine bâti fort important en nombre et en qualité, avec 2 monuments et sites classés, pas moins de 254 bâtiments repris à l'IPMB et un petit patrimoine social et religieux.

## 5.6 Glossaire

**Annexe n° 5.2** : *Glossaire du chapitre 5 – Territoire et environnement bâti.*

---

### SOURCE DE DONNEES

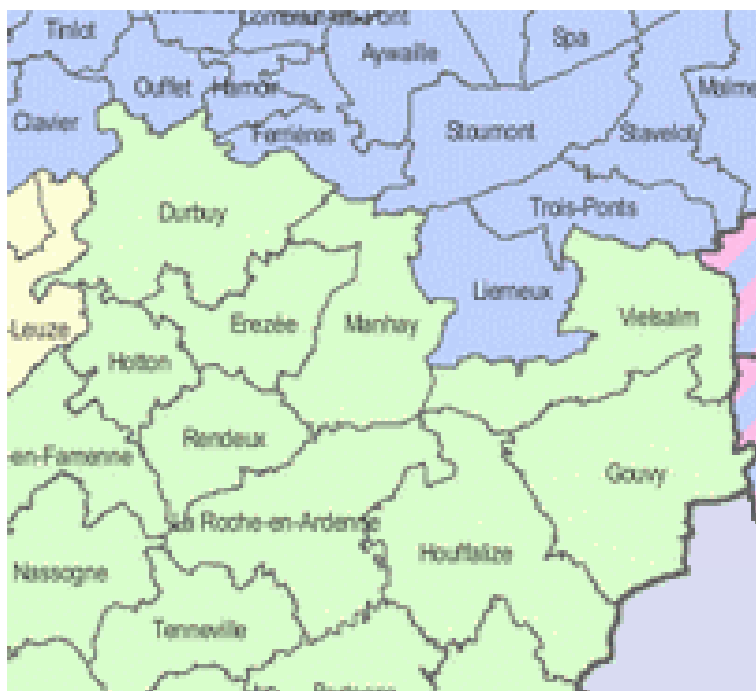
-  Relevés de terrain
  -  Patrimoine architectural et territoires de Wallonie « Erezée, Durbuy et Manhay » de P. Mardaga
  -  Listing des sites classés
  -  IWEPS, Discussions Papers : « L'évolution de la superficie résidentielle moyenne par habitant : un indicateur de développement territorial durable ? », janvier 2010
  -  SPF économie – cadastre
  -  Données communales
  -  Habiter quelque part : Manhay vue du ciel, une collaboration de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne et de la Commune de Manhay
-



## CHAPITRE 6 – Données socio-économiques

### Remarque préliminaire :

A titre de référence, nous prendrons une microrégion comprenant, Manhay, Vielsalm, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Rendeux, Erezée, Durbuy, Ferrières, Stoumont et Lierneux.



Source : carte de la Région wallonne

### 6.0 Approche socio-économique

*Extrait de l'ouvrage « DURBUY, EREZEE et MANHAY », Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, Pierre Mardaga éditeur, 2007.*

C'est avant tout dans son milieu naturel que chaque communauté villageoise a conquis et acquis ses moyens de subsistance. Vu son emprise sur le territoire, l'une des ressources essentielles est représentée par la forêt, qui produit notamment les matériaux de construction et le combustible de chauffage. Progressivement, colonisés au XIX<sup>ème</sup> siècle par les résineux, de croissance plus rapide, les bois conservent une valeur commerciale importante dans la commune, comme en témoignent notamment les scieries de Forge-à-La Plez, Grandmenil, Harre, Lamormenil, Vaux-Chavanne. Dans le programme de développement rural actuel, la sylviculture et les entreprises de transformation du bois tiennent toujours une place importante. Par ailleurs, le parc Chlorophylle de Dochamps, inauguré en juin 2002, propose sur quelque 9 hectares des activités permettant de découvrir le monde de la forêt, y compris l'histoire de son exploitation du temps des huttes de charbonniers et des chevaux de débardage.

Cependant, c'est principalement l'élevage et la polyculture de proximité qui représentent par le passé les moyens de subsistance de base dans cet environnement ardu, où les communications difficiles obligent à vivre en quasi-autarcie. Sous l'Ancien Régime, à la mesure de chacun, quelques têtes de bétail et des parcelles cultivées permettent d'alimenter une maisonnée. Les produits d'un travail artisanal, les animaux de basse-cour et le jardin potager complètent souvent l'ordinaire.

Situées sur les meilleurs sols, les cultures sont tenues par la collectivité selon des règles bien établies afin d'en optimiser les rendements suivant les cycles d'assolement. En outre, les chênaies, hêtraies, essarts et terres incultes d'antan, qui entourent les villages et hameaux, autorisent la glandée et la vaine pâture sur d'assez vastes territoires. Rassemblés en un troupeau commun sous la conduite du « herdier », les porcs, moutons et vaches des particuliers trouvent ainsi leur pitance au gré de leurs pérégrinations.

Si les ovins devaient être nombreux jadis sur ces terres de Haute Ardenne, grâce aux landes et aux bruyères, ils ont doucement cédé le pas aux bovins à dater du XIX<sup>ème</sup> siècle. Aux cultures diversifiées succèdent alors pour une bonne part les plantes fourragères, tandis que les herbages, pâtures et prés de fauche, prennent de l'extension.

Parallèlement, les zones forestières autochtones, surexploitées depuis longtemps sont reprises en main : une politique de reboisement voit le jour, globalement suscitée et soutenue par les autorités.



*A Oster, une intéressante ferme articule ses bâtiments sur un plan en U, constituant l'une des plus anciennes et des plus caractéristiques exploitations de la moitié Sud de la commune, en Ardenne herbagère, du XVII<sup>ème</sup> ou du XVIII<sup>ème</sup> siècle. La grande construction en fond de cour en dit long sur son importance ; jouxtant le logis, cinq cellules agricoles s'alignent sous l'ample bâtière de cherbins : écurie, grange, étable, bergerie et seconde grange.*

*Rue de l'Ancienne Laiterie, 7.*

Dans cette portion d'Ardenne qui paraît souvent défavorisée économiquement aux yeux des observateurs extérieurs, le réseau hydrographique assez dense a favorisé l'établissement de différents moulins. En effet, la force motrice de l'eau, domptée et canalisée ou amplifiée par des étangs de retenue, permet la transformation des matières premières, qu'il s'agisse de céréales à moulin, de bois à scier et d'écorces à pulvériser pour les tanneries... ou de minerai ferreux à façonner. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, plusieurs fourneaux et « marteaux » sont recensés dans les bassins de l'Aisne et de la Lienne : à Dochamps, Forge-à-La Plez, La Fosse, Roche-à-Frêne ou Deux-Rys, ainsi qu'à Vaux-Chavanne. Plus tard, Malempré aura également son complexe pré-industriel groupant moulin et forge, en contrebas du chemin vers Xhout-si-Ploût. Finalement, avec Harre, Odeigne et le lieu-dit Crahay au Nord de Freyneux, c'est une douzaine de moulins à eau qui émaillent le territoire de Manhay, toutes fonctions et époques confondues.

Certains sont désormais en ruine ou ont pratiquement disparu. D'autres ont été complètement transformés dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, même s'ils ont pu alimenter un temps des turbines électriques, avant qu'une nouvelle diffusion de cette énergie ne les supplante. Les derniers moulins n'ont parfois plus pour emblème que ces roues déchuës, alors qu'ils poursuivent leurs activités ancestrales avec des moyens techniques d'aujourd'hui.

*Toiture de cherbins, maçonnerie de moellons de grès blanchis, encadrements rectangulaires de pierre de taille calcaire et portail de grange délimité par la brique sont les caractéristiques de la partie Nord-ouest de la commune dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme l'élévation sur deux niveaux pour un volume de ferme plus long que profond.*

*Chêne-al'Pierre, Bois del Moûle, 12-14 (pairs).*



A l'examen du bâti local, la pierre représente aussi un atout économique non négligeable. Les strates de grès et de schiste, parfois accessibles en quelques coups de pioches, ont donné de bons moellons pour les soubassements du pan de bois ou pour l'édification de murs entiers. Toutefois, si de petites carrières ont été exploitées selon les besoins immédiats, elles n'ont guère conduit à une extraction industrielle. Il s'agissait ici de construire avec les matériaux disponibles et non d'en faire un véritable commerce.

Ainsi domestiqués par la main de l'homme, les paysages ont sensiblement évolué au fil du temps aux abords de l'habitat, mais sans véritable révolution. Celle-ci s'est opérée davantage à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle par le progrès des moyens de communication, puis par le changement des modes de vie après la Seconde Guerre mondiale. Avec la création du chemin de fer vicinal entre Melreux et Comblain-La-Tour, de 1908 à 1912, un premier désenclavement s'est opéré, tout en renforçant l'urbanisation de Manhay, ses infrastructures d'accueil, commerces et autres services. L'automobile ayant ensuite relayé le rail, abandonné dans les années 1950, le tourisme s'est étendu sur tout le territoire, prisé pour ses qualités environnementales et ses petits villages traditionnels. Cet autre facteur de mobilité qu'est le réseau routier est à l'origine des mutations du cadre bâti et de ses fonctions. Tandis que les plus petites exploitations agricoles périclitent face à la concurrence d'entreprises plus importantes, l'habitat se modifie progressivement au profit de résidences principales et secondaires. Celles-ci véhiculent des formes architecturales étrangères au contexte local.

Enfin, depuis 1983, l'autoroute E25 Liège-Bastogne favorise les déplacements rapides entre de grands pôles urbains. Elle a peut-être éclipsé un temps le rôle centralisateur de Manhay dans la commune fusionnée et son potentiel économique. Aujourd'hui cependant, la volonté des autorités communales est d'insuffler un nouveau dynamisme dans les secteurs secondaires et tertiaires, même si, globalement, l'agriculture et la sylviculture demeurent des composantes indispensables à l'économie locale.

## 6.1 La démographie

### 6.1.1 Densité de population

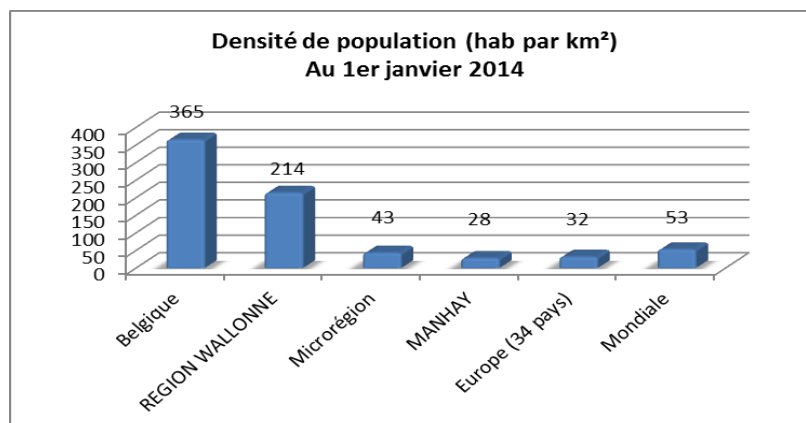
La Commune de Manhay compte **3.380 habitants en 2016** (l'Administration communale renseigne **3.377 habitants au 1/1/2016**).

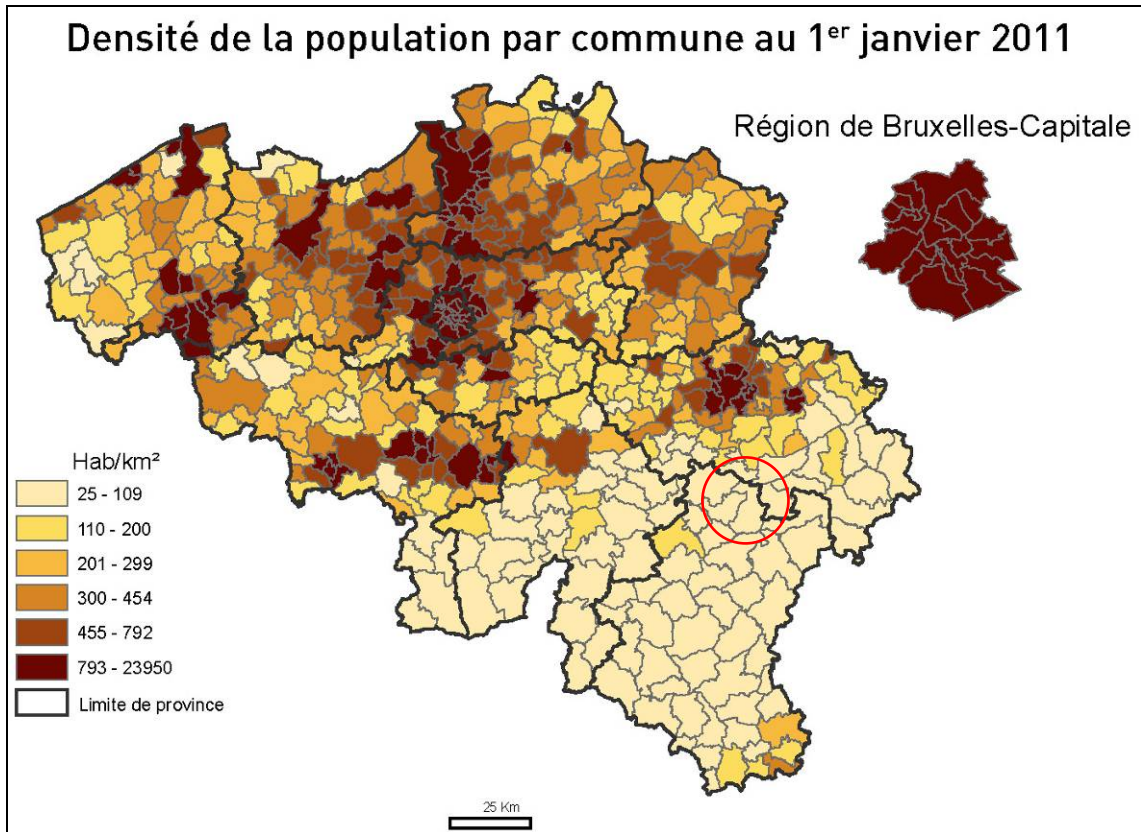
Avec une superficie de 119,8 km<sup>2</sup>, elle présente une densité de population de **± 28 habitants/km<sup>2</sup>**.

Manhay présente, avec Stoumont, la densité la plus faible de la microrégion, largement inférieure à la moyenne de la province de Luxembourg ou celle de la Région wallonne (**214 hab/km<sup>2</sup>**).

Ceci étant, ce constat peut être nuancé en regard à la densité de la population européenne (**32 hab./km<sup>2</sup>**) et la population mondiale (**53 hab/km<sup>2</sup>**) – chiffre 2014 :

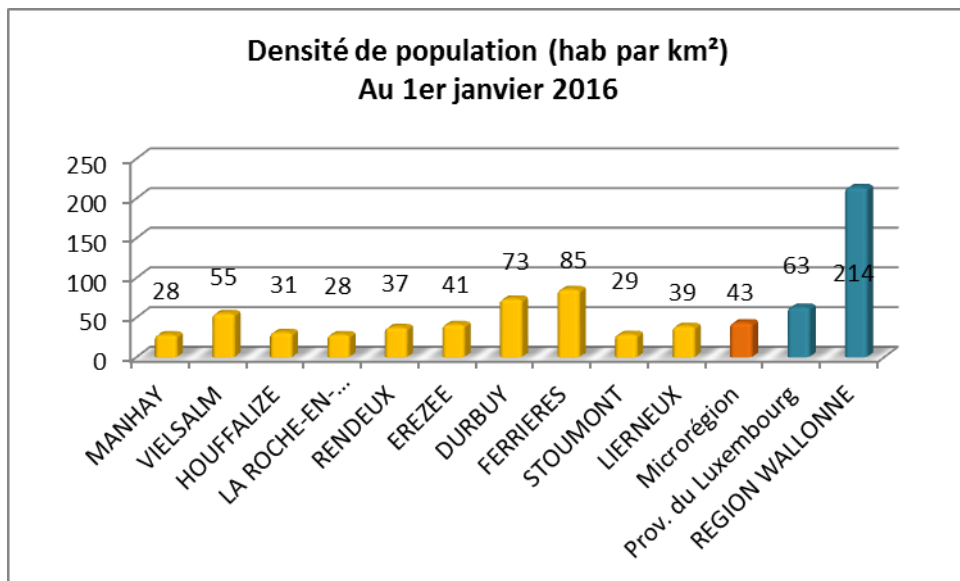
source : INSEE - [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=98&ref\\_id=CMPTFEF01105](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPTFEF01105)





Source : S.P.F. économie

Mise à part la Commune de Stoumont (29 hab./km<sup>2</sup>), les autres communes reprises dans le graphique ci-après présentent des densités de population supérieures allant jusqu'à 85 hab./km<sup>2</sup> pour la Commune de Ferrières.



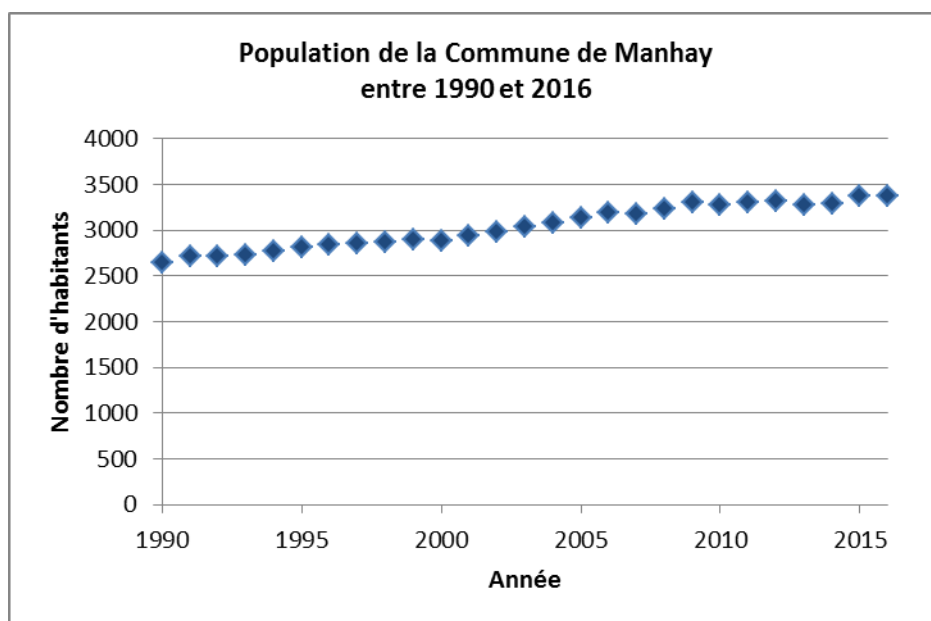
Source : S.P.F. économie

### 6.1.2 Evolution démographique

La population de la commune augmente de manière régulière avec une légère stagnation depuis 2009 : de 2.546 habitants en 1981 à **3.380 habitants** en 2016, dont **1.709 hommes** et **1.671 femmes**. Cette commune rurale a donc connu une hausse de population de **32,76 %** en l'espace de **35 ans**, alors que la microrégion dans laquelle elle se trouve a vu, quant à elle, sa population augmenter de **30,95 %**, passant de 35.655 en 1981 à **46.689 en 2016**.

Population	Manhay	Microrégion	Province de Luxembourg	Région wallonne
1981	2.546	35.655	221.926	3.229.001
1990	2.645	38.151	230.827	3.243.661
2000	2.885	41.734	246.820	3.339.516
2011	3.299	45.481	271.352	3.525.540
<b>2016</b>	<b>3 380</b>	<b>46 689</b>	<b>280 327</b>	<b>3 602 216</b>
<i>Evolution sur 30 ans</i>	<i>32,76%</i>	<i>30,95%</i>	<i>26,32%</i>	<i>11,56%</i>

Source : S.P.F. économie



Source : ECODATA, S.P.F. économie

Par rapport aux communes de la microrégion, on note qu'en **2016**, Manhay est, après Rendeux, Stoumont et Erezée, la commune la moins peuplée des communes de la microrégion.

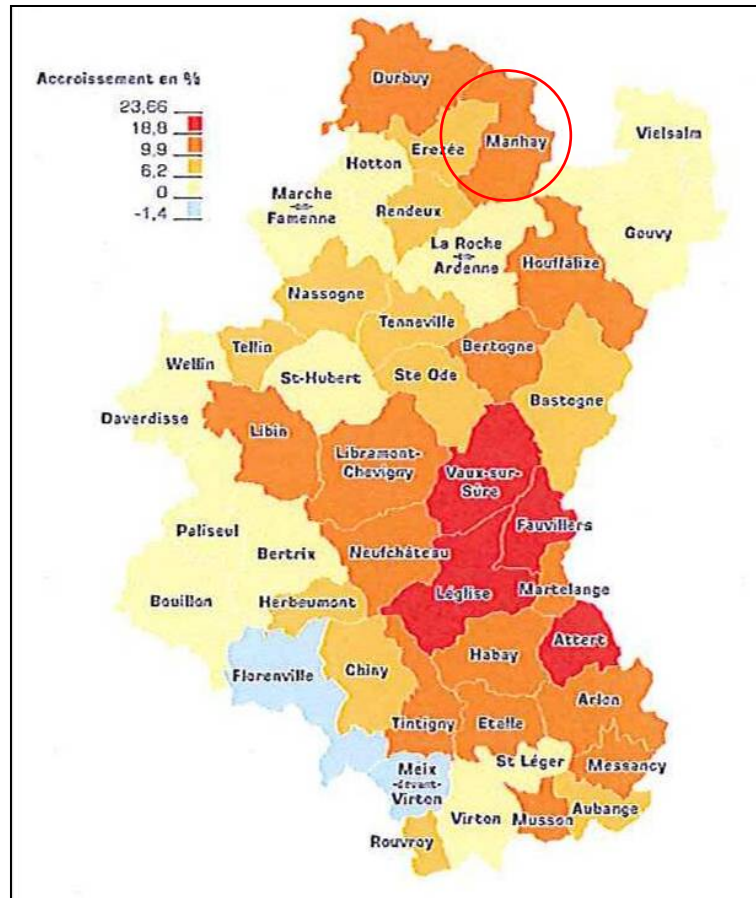
Population des communes de la microrégion	1981	1990	2000	2011	2016	Taux de variation 1981-2016
<b>Manhay</b>	<b>2.546</b>	<b>2.645</b>	<b>2.885</b>	<b>3.299</b>	<b>3.380</b>	<b>32,76%</b>
Ferrières	3.207	3.774	4.208	4.703	4.847	51,14%
Lierneux	2.830	3.136	3.317	3.482	3.584	26,64%
Stoumont	2.393	2.520	2.873	3.045	3.113	30,09%
Houffalize	4.088	4.235	4.501	5.008	5.177	26,64%
Vielsalm	6.731	6.838	7.182	7.505	7.689	14,23%
Durbuy	7.729	8.622	9.916	11.072	11.478	48,51%
Erezée	2.122	2.404	2.745	3.063	3.232	52,31%
La Roche-en-Ardenne	4.009	3.977	4.107	4.304	4.189	4,49%
Rendeux	1.940	2.068	2.217	2.459	2.576	32,78%

Source : S.P.F. économie

Grâce à ce tableau, on remarque que la Commune de Manhay possède un taux de variation entre 1981 et 2016 moyen, eu égard aux autres communes de la microrégion. En effet, la population de Manhay augmente sur ces 35 années, avec une moyenne annuelle de 0,68 % (soit un gain moyen de 24 habitants par année). Bien qu'elles connaissent également une croissance de leur population, les autres communes connaissent des croissances différenciées allant de 0,15 % à La Roche (soit un gain moyen de 5 habitants par année) à 1,34 % à Ferrières (soit un gain moyen de 47 habitants par année).

De plus, le détail de ce tableau nous montre que cette forte augmentation est le fait d'une croissance particulièrement importante entre 2000 et 2011 (3,89 % pour 1981-1990 ; 9,07 % pour 1990-2000, 14,35 % pour 2000-2011 et 2,46 % pour 2011-2016).

### Evolution de la population par commune de 2001 à 2010



Source : REAL, Tableau de bord de la province de Luxembourg, ed. 2012

Cette évolution résulte de deux éléments :

- La percée de l'autoroute a considérablement réduit les temps de déplacement et contribué, d'une certaine façon, à enrayer l'exode rural. Les jeunes ménages n'hésitent plus à faire une demi-heure, trois-quarts d'heure, voire une heure de trajet en voiture de Liège et sa région pour s'installer en zone rurale, considérée comme plus agréable et aussi moins chère.
- Des mouvements naturels et migratoires (voir § 6.1.3 les mouvements démographiques).

#### 6.1.3 Les mouvements démographiques

Les mouvements de population se décomposent en mouvements migratoires (immigrants et émigrants) et en mouvements naturels (naissances et décès). Le solde de chaque type de mouvement peut être positif ou négatif. La somme de ces deux soldes de mouvements donne le sens et l'intensité d'évolution de la population.

Un tableau reprenant l'évolution des mouvements de la population et les différentes composantes de ces mouvements est présenté ci-après (solde des mouvements naturels et des mouvements migratoires). Ce tableau ne reprend pas des taux d'évolution mais bien des chiffres bruts.

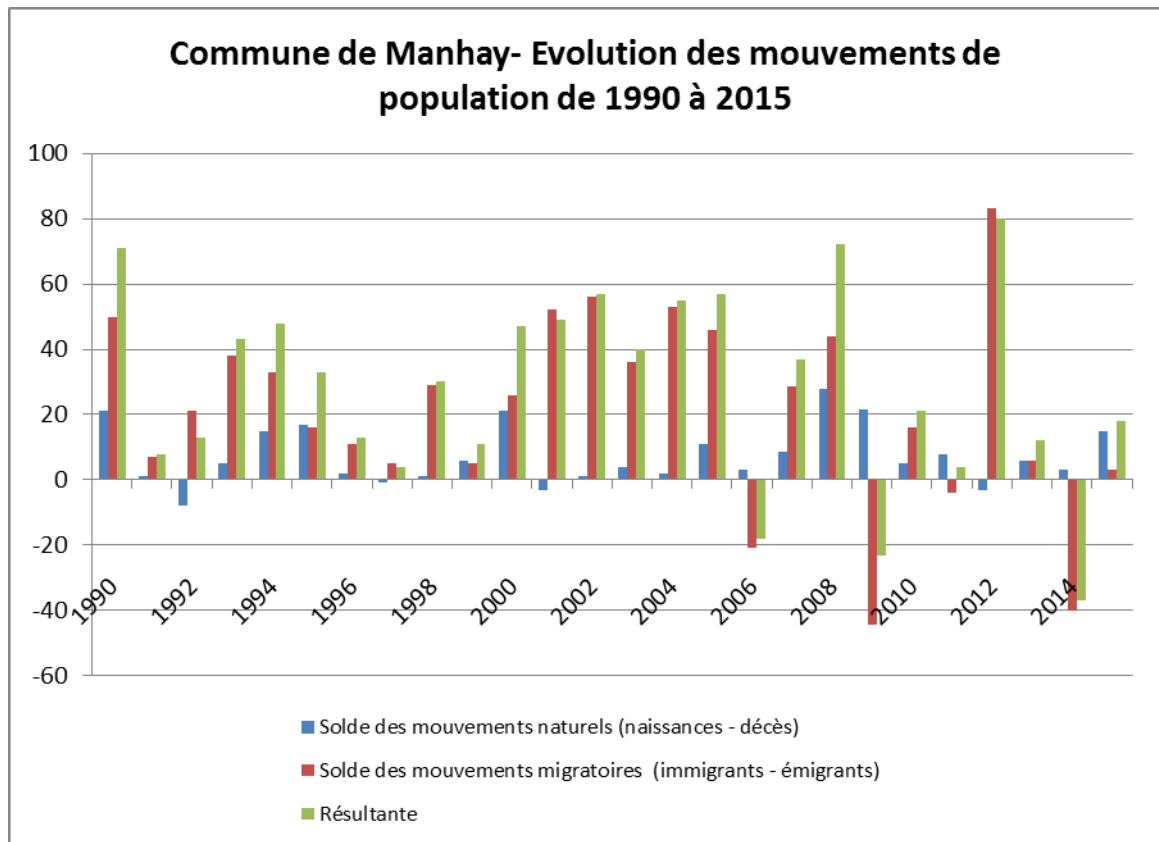
On constate que le solde des mouvements naturels de la population est toujours positif (mises à part les années 1992, 2006 et 2012) de 1991 à 2015. Ce qui veut dire qu'à Manhay, il y a plus de naissances que de décès.

On constate d'autre part que le solde des mouvements migratoires est fluctuant mais généralement supérieur en valeur absolue à celui des mouvements naturels : il y a donc plus de mouvements de migration que de mouvements naturels à Manhay.

De plus, on constate que le solde des mouvements migratoires est particulièrement important depuis les années 2000 mais qu'il a subi de fortes chutes (forte augmentation du nombre de sorties) en 2006, 2009 et 2014 ce qui explique la stagnation de la population ces dernières années.

On observe également un pic des mouvements migratoires en 2014. Ce pic peut être mis en relation avec l'augmentation de la capacité du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge.

En conclusion, on constate que la croissance de la population à Manhay résulte aussi bien d'une croissance de la composante naturelle que de la composante migratoire et les mouvements migratoires sont le facteur le plus important de l'évolution de la commune.



Source : S.P.F. économie

## 6.1.4 Structure de la population

### 6.1.4.1 Composition de la population par âge

La structure de la population permet notamment de caractériser la dynamique démographique potentielle de la commune. L'analyse de la répartition par groupes d'âge nous informe également sur les besoins actuels de la population et permet d'estimer ses besoins futurs.

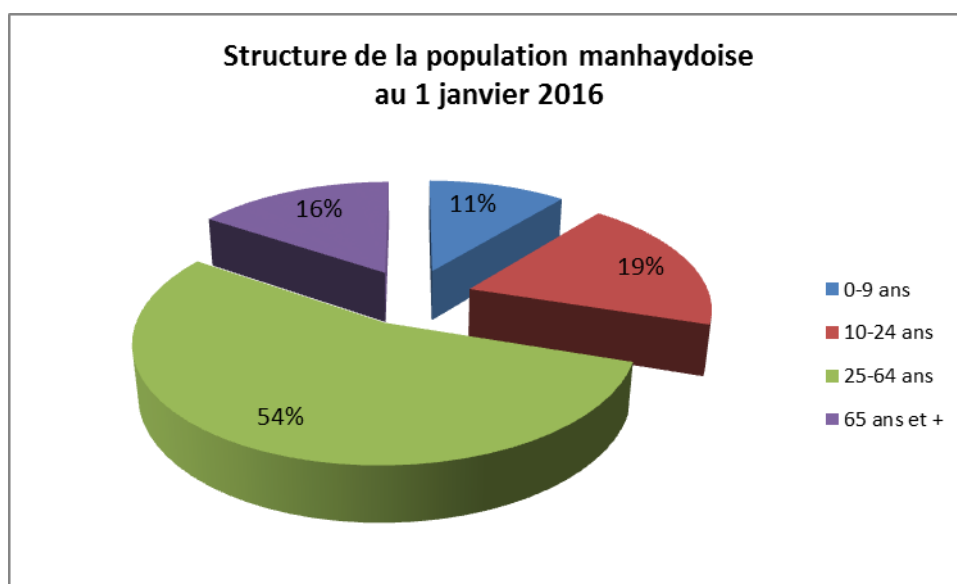
Cette division permet d'associer aux tranches d'âge des besoins et des activités spécifiques.

- Pour les enfants de moins de 9 ans : crèches, écoles, activités et infrastructures adaptées.
- Pour les « jeunes » de 10 à 24 ans : enseignement (de base et supérieur), activités sportives et culturelles, clubs de jeunes.
- Pour les adultes de 25 à 64 ans : activités professionnelles, sportives, récréatives, culturelles...
- Pour les personnes plus âgées (plus de 65 ans) : aides spécifiques (assistance et santé), activités récréatives et culturelles...

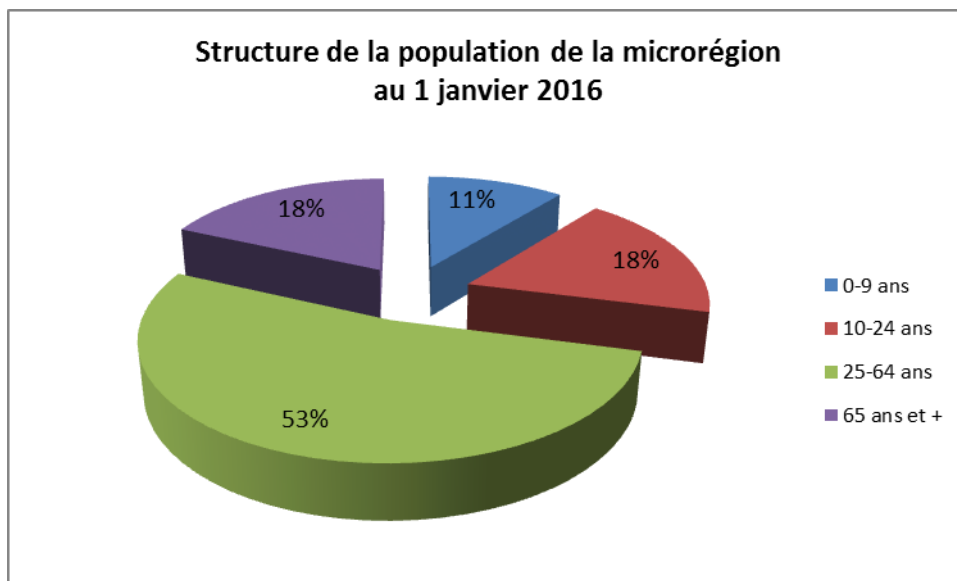
Le graphique ci-après présente la répartition de la population en fonction de ces classes d'âge.

On constate principalement que la proportion de la tranche la plus âgée de la population est relativement faible. On s'aperçoit également que près d'un tiers de la population a moins de 25 ans.

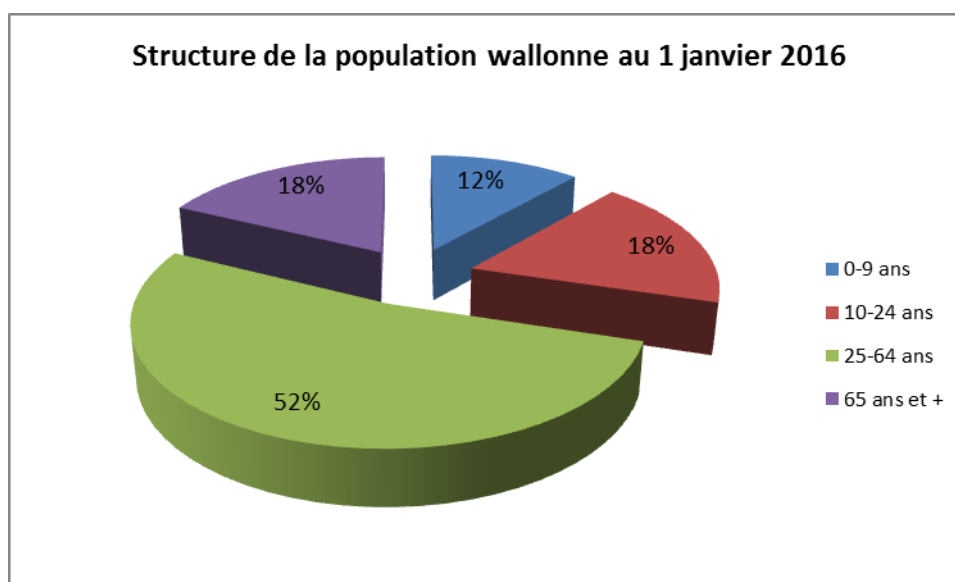
Par contre, la proportion des personnes actives (âgées entre 25 et 64 ans) est très importante puisque plus de **54 %** de la population est dans ce cas.



Source : S.P.F. économie



Source : S.P.F. économie



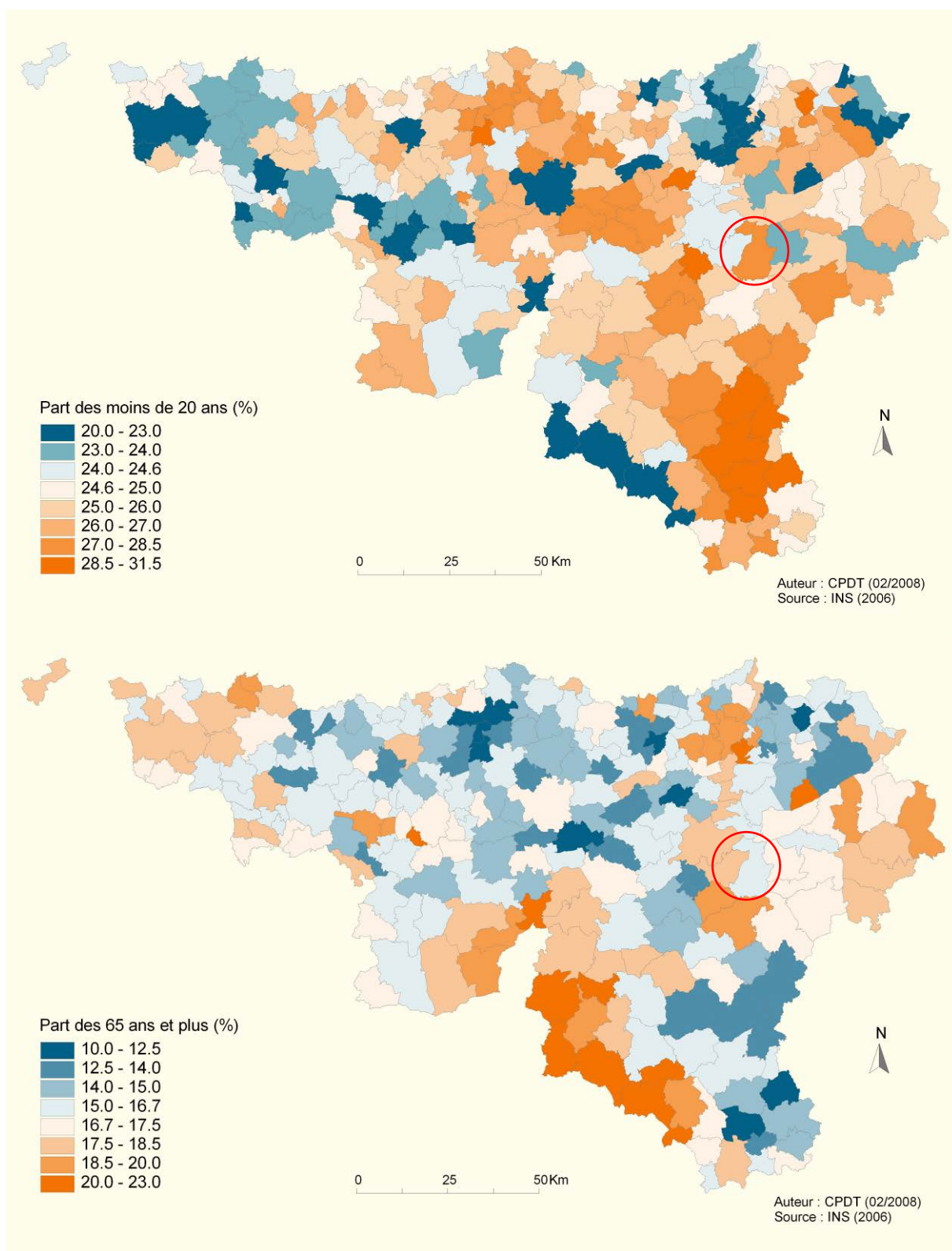
Source : S.P.F. économie

La structure de la population manhaydoise peut donc être définie comme étant jeune.

En effet, elle présente une part équivalente d'individus entre 0 et 9 ans et de plus de 65 ans par rapport à la population wallonne et de la microrégion. Les 10-24 ans sont légèrement plus présents dans la Commune de Manhay.

Par ailleurs, les deux cartes de structure d'âge établies par la CPDT, pour l'année 2006, présentées ci-après indiquent la proportion des moins de 20 ans et la proportion des plus de 60 ans pour l'entièreté de la Région wallonne.

On constate, en ce qui concerne Manhay et sa région, que la proportion des moins de 20 ans est plus importante à Manhay que dans les communes limitrophes et que la part des plus de 65 ans est relativement plus faible à Manhay.

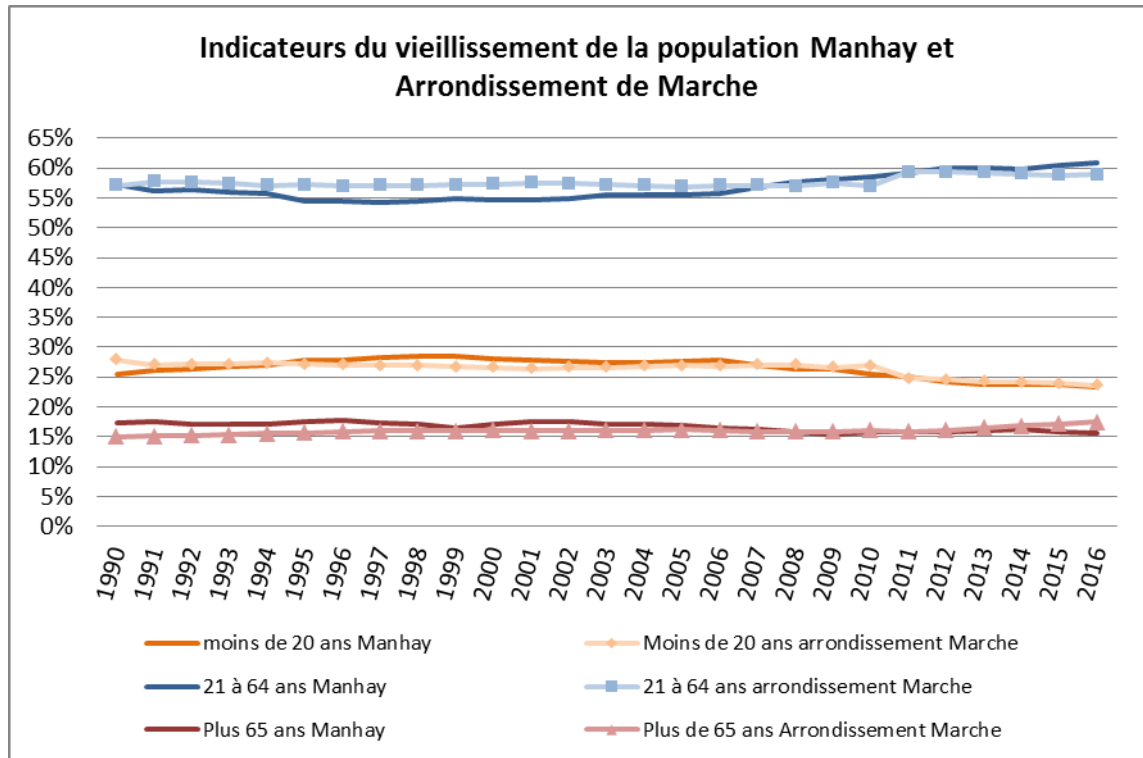


Source : Etat du Territoire wallon - CPDT

L'évolution des structures d'âges entre 1991 et 2016 nous indique que Manhay présente un certain rajeunissement de sa population depuis 20 ans. D'une part, l'évolution des 20-64 ans est fort importante. D'autre part, la population des plus de 65 ans régresse légèrement.

Ceci n'est pas le cas dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne, où la courbe de croissance des « 20-64 ans » progresse moins rapidement tandis que la courbe de croissance des « plus de 65 ans » progresse d'environ 2 %.

Manhay présente donc, actuellement, une structure de population plus jeune que celle de l'arrondissement. Cela est dû essentiellement à la venue de nouveaux arrivants durant ces dernières années, surtout au Nord de la commune (Harre, Roche-à-Frêne). Jeunes couples, ils contribueront, peu à peu, au rajeunissement de la population.



Source : S.P.F. économie

Il faudra tenir compte dans les prochaines décennies du fait que ces nouveaux arrivants vont vieillir peu à peu et que leurs enfants vont grandir et quitter les écoles fondamentales de la commune. Tôt ou tard, la Commune de Manhay sera confrontée à un vieillissement de sa population. Cela aura des implications sur les services actuellement proposés (écoles...) et sur des services qu'il conviendra de renforcer voire de créer (logements pour personnes âgées...).

### 6.1.4.2. Composition de la population par village

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, **918 personnes** se concentrent sur l'ancienne entité de Harre, soit près de **27 %** de la population communale. Suivent ensuite les anciennes entités de Grandmenil (**750 habitants soit 21 %**), Vaux-Chavanne (**580 habitants soit 17 %**), Dochamps (**528 habitants soit 15 %**), Malempré (**313 habitants soit 9 %**) et Odeigne (**288 habitants soit 8 %**).

Nombre d'habitants par entité (= ancienne commune)		2001	2006	2012	2016
Entité de <b>Harre</b>	Harre	350	429	479	514
	Deux-Rys	117	115	115	105
	Roche-à-Frêne	58	73	72	60
	Fays	150	162	154	163
	Saint-Antoine	17	17	25	36
	Champs-de-Harre	46	45	40	40
Entité de <b>Malempré</b>	Malempré	195	236	277	313
Entité de <b>Grandmenil</b>	La Fosse	128	122	139	145
	Chêne-Al'Pierre	303	327	333	323
	Grandmenil	258	255	271	282
Entité de <b>Dochamps</b>	Dochamps	227	258	259	257
	Lamormenil	175	179	177	172
	Freyneux	92	110	97	99
Entité de <b>Vaux- Chavanne</b>	Manhay	258	293	320	303
	Vaux-Chavanne	265	287	280	277
Entité de <b>Odeigne</b>	Odeigne	181	181	191	192
	Oster	71	82	80	96

Source : Administration communale de Manhay

Harre est l'entité qui s'est le plus développée entre 2001 et 2016 avec **+24,6%** (Harre : **+46,8%** ; Deux-Rys : **-10,3%**, Roche-à-Frêne : **+3,4%**, Fays : **+8,6%**, Saint-Antoine : **+111,8%** (s'expliquant essentiellement par la présence du centre d'asile ayant augmenté sa capacité d'accueil) et Champs-de-Harre : **-13,0%**).

En réalité, seul le village de Champs-de-Harre a connu une décroissance importante.

En effet, certains villages se sont fortement développés tels Malempré (**+60,5%**), Harre (**+46,8%**) et Manhay (**+17,0%**). Cette augmentation est principalement liée à la l'accessibilité de l'autoroute pour Harre et Malempré et, de manière générale, à une grande disponibilité en surfaces bâtissables qui a permis l'installation de nouveaux arrivants.

#### 6.1.4.3 Composition de la population par nationalité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 3,8 % de la population de Manhay est d'origine étrangère (contre 4,5 % pour les communes de la microrégion et 11,0 % pour la Région wallonne). Cela représente 124 personnes.

Les habitants de nationalité étrangère les plus représentés dans la commune sont les Néerlandais, au nombre de 45. Suivent ensuite les Français avec 21 représentants, les Italiens (11) et les Iraquiens (6).

#### 6.1.4.4 Les demandeurs d'asile sur la Commune de Manhay

Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge « Des Racines et des Ailes », situé à Saint-Antoine, a une capacité d'accueil, en 2012, de 103 personnes dont 14 mineurs non accompagnés. La provenance de ces demandeurs d'asile, en 2012, se décompose de la manière suivante : Afrique (52 %), Europe de l'Est (23 %), Moyen-Orient (22 %) et Asie (3%). Remarquons que ces personnes ne sont pas reprises dans les statistiques de la population puisqu'elles sont en registre d'attente.

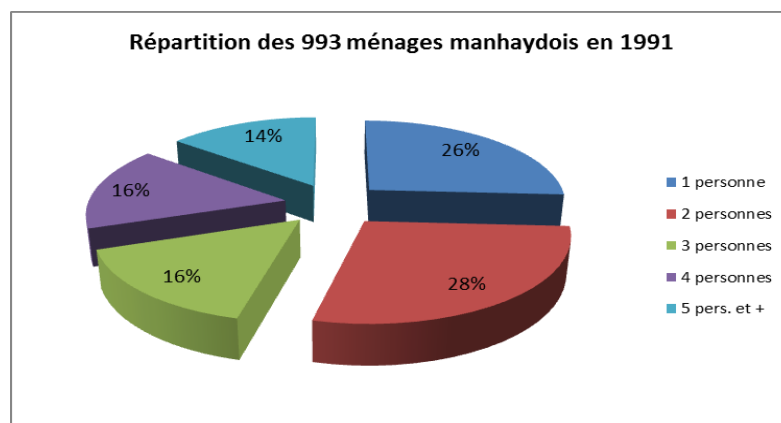
En 2016, le centre pour demandeurs d'asile a augmenté sa capacité et compte 170 lits disponibles.

#### 6.1.4.5 Composition de la population par la taille de ménages

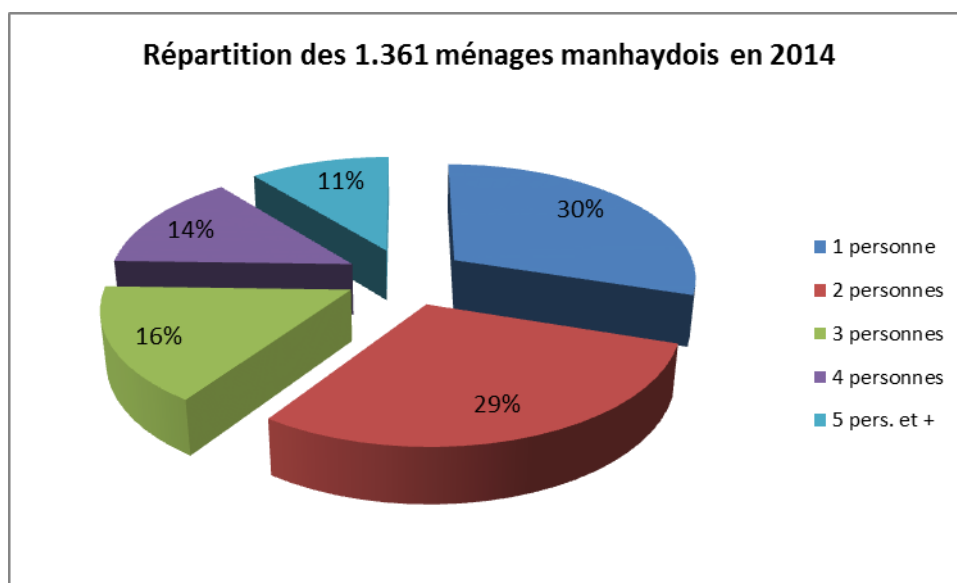
Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Commune de Manhay comptait 1.361 ménages.

Notons que sur une période de près de 20 ans (1991-2014), la taille des ménages a évolué de la façon suivante :

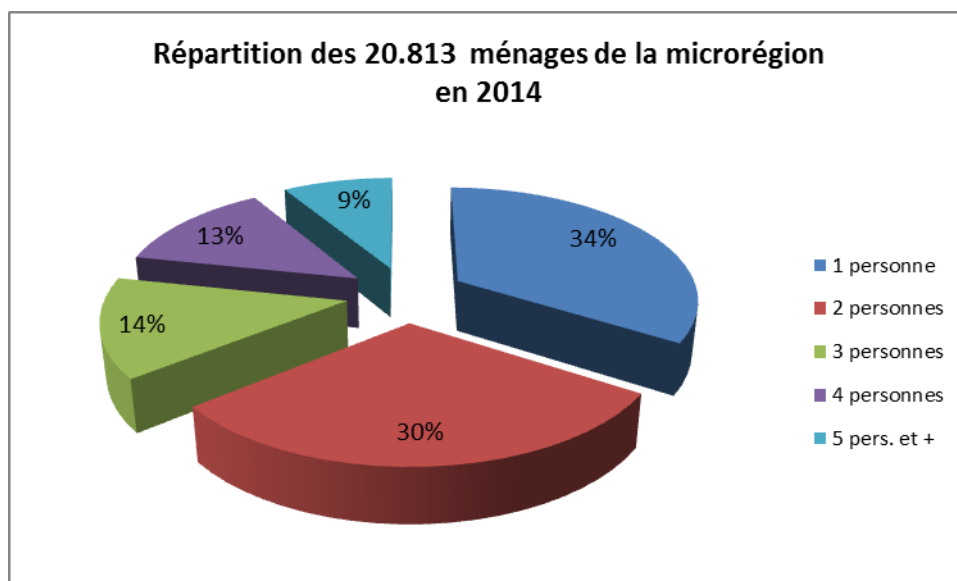
- 1 personne : +4,1 %
- 2 personnes : +1,5 %
- 3 personnes : +0,4 %
- 4 personnes : -2,4 %
- 5 personnes et +: -3,4 %



Source : S.P.F. économie



Source : S.P.F. économie

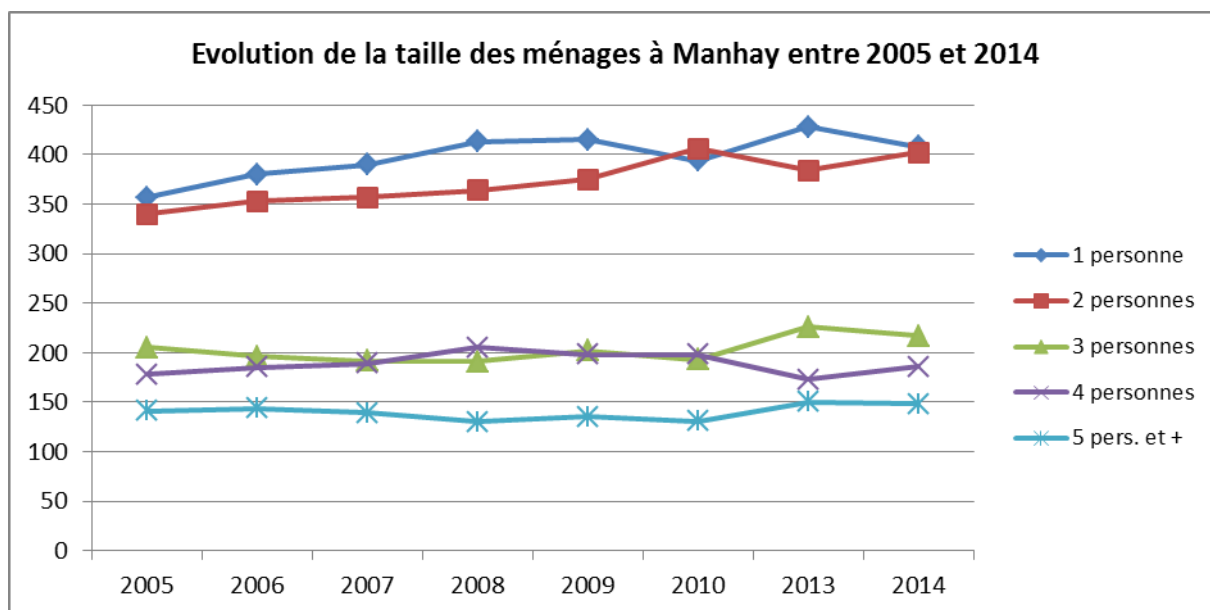


Source : S.P.F. économie

On constate qu'il y a plus de grands ménages (4 personnes et plus) à Manhay que dans la microrégion. Par contre, il y a plus de ménages une et trois personnes dans la microrégion qu'à Manhay.

Si l'on prend les graphiques illustrant l'évolution de la taille des ménages entre 1991 et 2014, on comprend que, globalement, c'est essentiellement les ménages de 1 et 2 personnes qui ont augmenté.

Le graphique ci-après confirme que les ménages de 1 et 2 personnes ont augmenté en 9 ans mais que cette croissance est tendanciellement plus importante pour les ménages de 2 personnes.



Source : S.P.F. économie

On peut conclure que l'augmentation du nombre absolu de ménages est essentiellement :

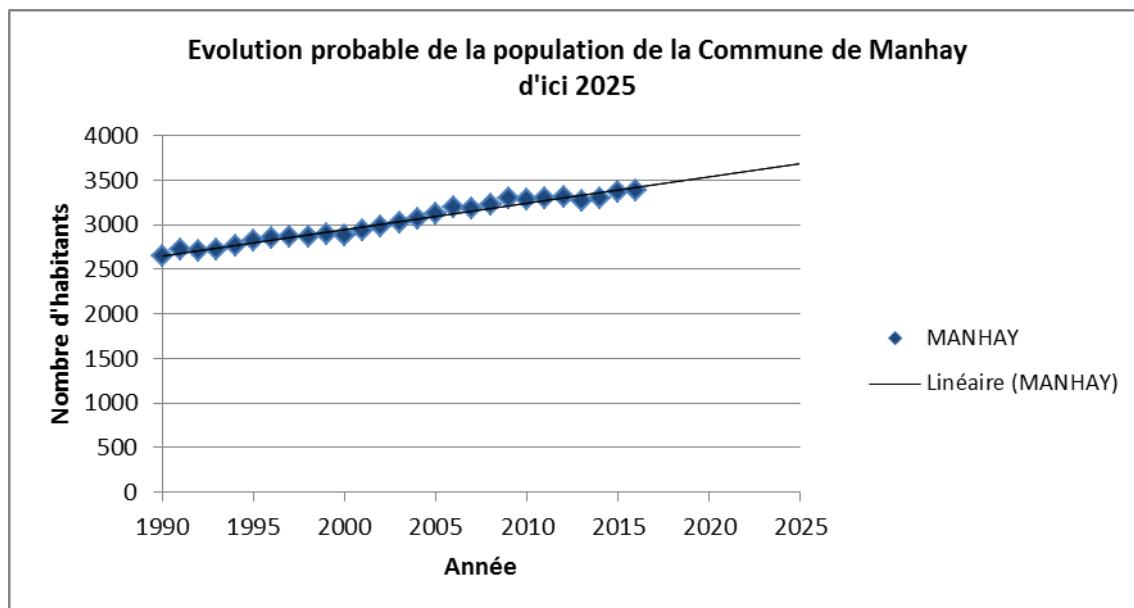
- le fruit de l'augmentation de la population ;
- l'augmentation du nombre de petits ménages, elle-même issue des comportements sociologiques actuels : le divorce et la décohabitation, et dans une moindre mesure, le retardement de l'entrée des jeunes dans la vie active puis dans leur « mise en ménage ».

Dans ce cadre sociologique, la taille des ménages diminue, passant d'une moyenne de 2,73 en 1991 à 2,3 en 2014.

#### 6.1.4.6 Prospectives

Nous avons vu que la population de Manhay est une population jeune, avec une croissance relative. La question est de savoir si, dans les prochaines années, la venue de nouveaux résidents continuera ou si cette tendance à l'immigration touche à sa fin. Néanmoins, même dans le cas où il n'y aurait plus de nouveaux arrivants, la population continuerait de croître à cause de sa dynamique propre.

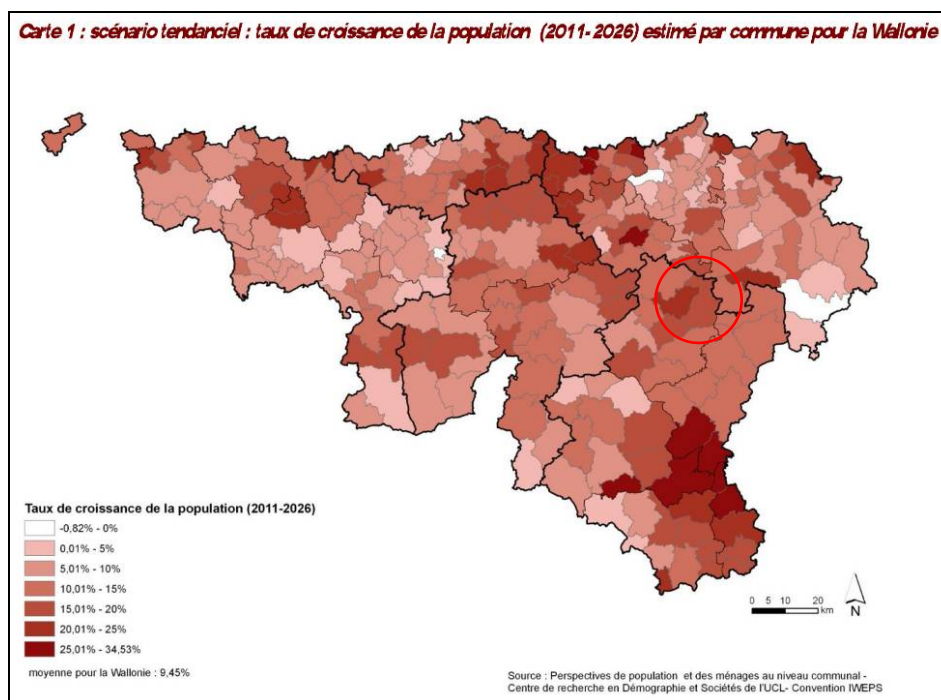
En terme de prospective de l'effectif de la population, si l'on accepte l'hypothèse d'une croissance linéaire comme le présente le graphique ci-dessous, on peut estimer que **la population de Manhay sera de 3.682 personnes en 2025.**



Source : S.P.F. économie ; calcul sprl Lacasse-Monfort

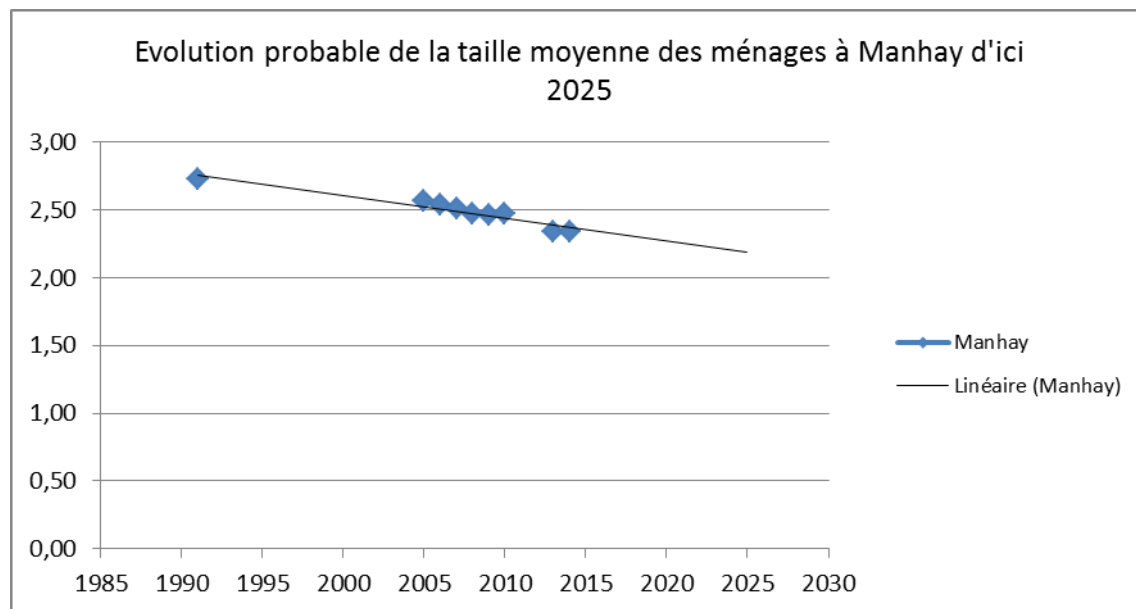
Cette prospective est légèrement inférieure aux résultats de « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel », travail réalisé par le Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL à la demande de l'IWEPS.

Comme le montre la carte ci-après, la Commune de Manhay connaîtrait une croissance de sa population supérieure à la moyenne de la Région wallonne (entre 15,01 et 20 %) soit une population comprise entre 3.794 et 3.959 habitants à l'horizon 2025.



Source : I.W.E.P.S.

En terme de prospective de la taille moyenne des ménages, Manhay suit la tendance générale observée en Région wallonne. En supposant que la taille des ménages continue à baisser de manière aussi régulière, **la taille moyenne des ménages pourrait atteindre 2,15 personnes/ménage en 2025.**



Source : S.P.F. économie ; calcul sprl Lacasse-Monfort

En conclusion, la mise en relation de la taille des ménages (2,15) et de la population (3.682 hab.) permet d'évaluer un nombre de **1.712 ménages** en 2025 soit près de **351 ménages supplémentaires** (Cf. 6.2 logement).

Ceci a une incidence évidente sur la croissance grandissante en logements mais également sur les infrastructures (écoles, commerces, aides à la personne...) et sur l'intégration, le sentiment d'appartenance ou le dynamisme associatif de la commune.

### 6.1.5 Synthèse

Manhay, avec 3.380 habitants au 1er janvier 2016, est l'une des communes les moins peuplées de la microrégion. Elle a connu une forte croissance démographique (+ 32.46 % entre 1981 et 2016). On constate également une densité de population particulièrement faible avec 28 habitants / km<sup>2</sup>.

La Commune de Manhay possède un taux de variation de sa population entre 1981 et 2016 important, eu égard aux autres communes de la microrégion. La population de Manhay a vécu ces 35 années une augmentation moyenne annuelle de 0,7 % (soit un gain moyen de 24 habitants par année). Cette évolution résulte de deux éléments :

- La proximité du pôle économique régional de Liège dont la zone d'influence s'étire vers les communes du Sud de la région. En effet, la percée de l'autoroute a considérablement réduit les temps de déplacement et contribué, d'une certaine façon, à enrayer l'exode rural. Les jeunes ménages n'hésitent plus à faire une demi-heure, trois-quarts d'heure, voire une heure de trajet en voiture vers Liège pour s'installer en zone rurale, considérée comme plus agréable et aussi moins chère.

- L'augmentation des mouvements naturels et migratoires positifs. En effet, on constate que les soldes des mouvements naturels et migratoires de la population est toujours positif depuis 1991 jusqu'en 2015. La croissance de la population à Manhay résulte aussi bien d'une croissance de la composante naturelle que de la composante migratoire et les mouvements migratoires sont les facteurs les plus importants de l'évolution de la commune.

Quant à la structure de la population, on constate, en ce qui concerne Manhay, qu'elle peut être qualifiée de jeune au même titre que la Région wallonne. La proportion des moins de 20 ans est plus importante à Manhay que dans les communes limitrophes et la part des plus de 65 ans est relativement plus faible à Manhay.

L'évolution des structures d'âges entre 1991 et 2016 confirme que Manhay présente un certain rajeunissement de sa population depuis 20 ans. D'une part, l'évolution des moins des 20-64 ans est fort importante. D'autre part, la population des plus de 65 ans régresse légèrement.

Début 2016, la population se répartit dans les anciennes entités de la manière suivante :

- Harre avec 918 habitants soit 27 % de la population totale ;
- Grandmenil avec 750 habitants – 21 % ;
- Vaux-Chavanne avec 580 habitants – 17 % ;
- Dochamps avec 528 habitants – 15 % ;
- Malempré avec 313 habitants – 9 % ;
- Odeigne avec 288 habitants – 8 %.

Certains villages se sont fortement développés tels Malempré (+60,5%), Harre (+46,8%) et Manhay (+17,0%). Cette augmentation est principalement liée à la l'accessibilité de l'autoroute.

La commune compte 124 personnes d'origine étrangère en 2016, essentiellement des Néerlandais et des Français. La commune accueille également le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge « Des Racines et des Ailes », dont la capacité, en 2016, a été augmentée à 170 lits.

Manhay comptabilise, en 2014, 1.361 ménages privés. Entre 1991 et 2014, on constate essentiellement une augmentation des petits ménages (de 1 ou 2 personnes). Quant à la taille moyenne des ménages, elle diminue, passant d'une moyenne de 2,73 en 1991 à 2,3 en 2014.

En terme de prospective, nous avons vu que la population de Manhay est une population jeune, avec une croissance assez forte due essentiellement à l'arrivée de nouveaux habitants. Le scénario d'évolution de la population estime que la population de Manhay en 2025 sera de 3.682 habitants si l'on conserve la croissance tendancielle actuelle.

Ce scénario d'évolution permet d'évaluer un nombre de 1.712 ménages à l'horizon 2025 soit près de 351 ménages supplémentaires. Ceci a une incidence évidente sur la croissance grandissante en logements, mais également sur les infrastructures (écoles, commerces, aides à la personne...) et sur l'intégration, le sentiment d'appartenance ou le dynamisme associatif de la commune.

### 6.1.6 Glossaire

**Annexe n° 6.0** : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

## 6.2 Les indicateurs sociaux

**Annexe n° 6.1** : Extrait de l'ouvrage « Votre Commune à la Loupe », édité par IDELux en 2009, concernant Manhay.

### 6.2.1 La population active sur Manhay

#### 6.2.1.1. Population active

Sur la population totale, la Commune de Manhay comptabilise, au **30 juin 2014**, **2.228 personnes en âge de travailler** (personnes entre 15 et 64 ans) et **1.456 actifs**, ce qui signifie que **612 personnes qui sont en âge de travailler** sont inactives ou étudiantes, soit **27 %**.

Sur les **1.616 personnes actives**, **1.426 sont occupées**, soit **73 %**. La commune compte donc **160 personnes actives inoccupées** (chômeurs DEI).

2014, 30 juin	Population en âge de travailler	Population active			
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	Population active ( % )
<b>Manhay</b>	<b>2 228</b>	<b>1 456</b>	<b>160</b>	<b>1 616</b>	<b>73%</b>
Vielsalm	4 948	3 048	426	3 474	70%
Houffalize	3 371	2 196	238	2 434	72%
La Roche-en-Ardenne	2 638	1 630	244	1 874	71%
Rendeux	1 607	1 031	143	1 174	73%
Erezée	2 131	1 272	211	1 483	70%
Durbuy	7 373	4 405	705	5 110	69%
Ferrières	3 150	2 035	244	2 279	72%
Stoumont	2 036	1 306	150	1 456	72%
Lierneux	2 337	1 503	161	1 664	71%
Microrégion	31 817	19 883	2 681	22 564	71%

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Lorsque l'on compare Manhay aux communes de la microrégion, on constate que le pourcentage de personnes actives de Manhay est le plus haut de la microrégion.

2014, 30 juin	Taux d'activité	Taux d'emploi
<b>Manhay</b>	<b>72,5</b>	<b>65,3</b>
Vielsalm	70,2	61,6
Houffalize	72,2	65,2
La Roche-en-Ardenne	71,0	61,8
Rendeux	73,1	64,2
Erezée	69,6	59,7
Durbuy	69,3	59,7
Ferrières	72,4	64,6
Stoumont	71,5	64,2
Lierneux	71,2	64,3
Microrégion	71,3	63,1

Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Si on s'attarde sur les taux, et non plus sur les chiffres bruts, on constate qu'en 2014, Manhay a un taux d'activité de 72,5 % et un taux d'emploi moyen de 65,3 %, taux qui sont supérieurs à la microrégion. Le rapport entre les Manhaydois effectivement présents sur le marché du travail (occupés et inoccupés) et la population en âge de travailler est donc relativement élevé (taux d'activité) et l'on fait le même constat pour la participation moyenne des actifs occupés, au sein de la population qui pourraient potentiellement travailler (taux d'emploi).

2014, 30 juin 15-24 ans	Population en âge de travailler	Population active			Taux d'emploi 15-24 ans
		Population active occupée	Population active inoccupée	Total population active	
<b>Manhay</b>	<b>447</b>	<b>133</b>	<b>39</b>	<b>172</b>	<b>29,70</b>
Vielsalm	992	271	94	365	27,32
Houffalize	636	186	55	241	29,26
La Roche-en-Ardenne	265	153	142	295	57,63
Rendeux	312	101	67	168	32,39
Erezée	409	91	59	150	22,35
Durbuy	1415	88	61	149	6,22
Ferrières	545	84	61	145	15,39
Stoumont	376	73	55	128	19,50
Lierneux	406	103	72	175	25,32
Microrégion	5800	1282	706	1988	22,11

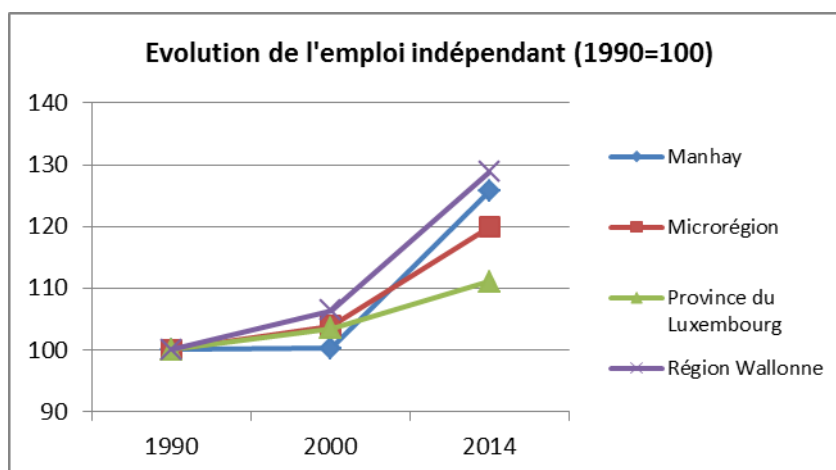
Source : Steunpunt w.s.e., validée par l'IWEPS.

Par ailleurs, si on regarde la tranche d'âge 15-24 ans, on constate qu'il y a 172 jeunes actifs sur la Commune de Manhay, ce qui est moyen par rapport aux autres communes de la microrégion. En plus de ces jeunes actifs, on compte 275 étudiants. Quant au taux d'emploi des jeunes manhaydois, le constat est différent de l'ensemble de la population active, il est parmi les plus importants de la microrégion.

### 6.2.1.2. Les indépendants

A Manhay, on recense, en **2014**, **421 indépendants** toutes catégories confondues (activité principale, activité complémentaire et actifs après l'âge de la pension), contre 336 en 2000, ce qui représente une augmentation de **25,67 % en quatorze ans**. Remarquons que cette croissance s'observe particulièrement dans les secteurs d'activités des industries et de l'artisanat, du commerce et dans les professions libérales. Seuls les agriculteurs ont connu une décroissance au cours de ces 20 dernières années.

En **2014**, les indépendants manhaydois représentent **1,9 %** des indépendants de la province de Luxembourg, qui en comptabilise **22.683**. Ils représentent **7 % des indépendants** de la microrégion, part moyenne si l'on considère que seuls **7,3%** des habitants de la microrégion vivent à Manhay.



Source : INASTI

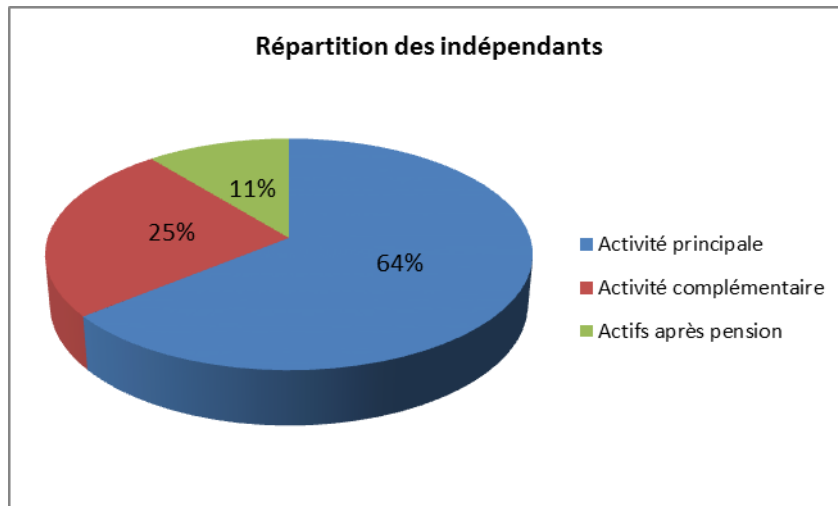
La Commune de Manhay, comme on le constate sur le graphique précédent, dépasse en **2014** la moyenne de la microrégion avec une courbe qui semble accentuer sa croissance depuis 2000. Après une stagnation entre 1990 et 2000, l'augmentation des indépendants de Manhay entre 2000 et **2014** a été plus marquée que dans la microrégion, la province de Luxembourg et la Région wallonne. Depuis quatorze ans, les indépendants manhaydois contribuent donc fortement à la vitalité économique de la commune.

Indépendants au 31/12/2014	MANHAY		MICROREGION	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Activité principale	270	64%	3 658	64%
Activité complémentaire	105	25%	1 381	24%
Actifs après pension	46	11%	644	11%
Total	421	100%	5 683	100%
Agriculture-sylviculture et pêche	103	24%	1 271	22%
Industrie-Artisanat	100	24%	1 241	22%
Commerces	102	24%	1 605	28%
Professions libérales	88	21%	1 118	20%
Services	28	7%	448	8%

Source : INASTI

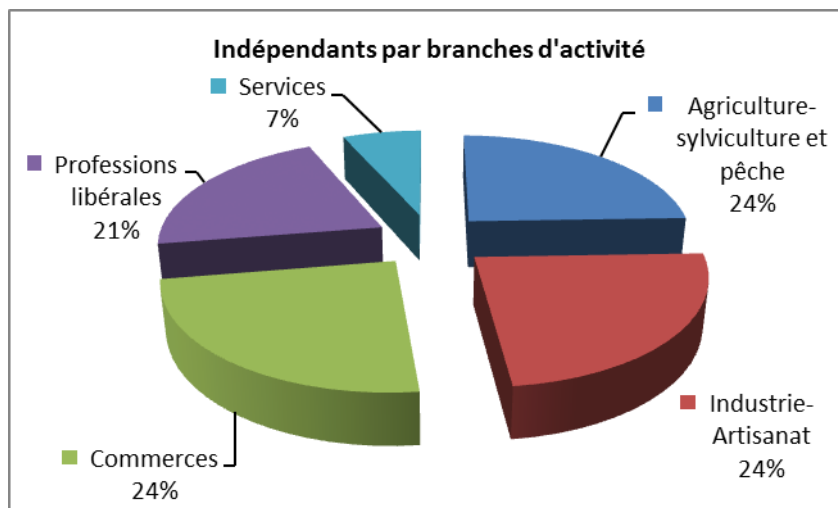
Parmi les **421** indépendants, **270**, soit **64 %**, le sont en activité principale, **105**, soit **25 %**, en activité complémentaire et **46**, soit **les 11 %** restant, sont des actifs après l'âge de la pension. Cette répartition est similaire pour l'ensemble de la microrégion.

Sur les **421 indépendants**, on compte **120 femmes**, soit **29 %** du total. Le pourcentage d'indépendants sur l'emploi total est d'environ **29 % en 2014**.



Source : INASTI

Les secteurs les mieux représentés par les indépendants de Manhay sont, en **2014**, d'abord le secteur du commerce (**24 %**) et de l'industrie (**24 %**), viennent ensuite les indépendants travaillant dans le secteur agricole (**24 %**), les professions libérales (**21 %**) et enfin les services (**7 %**). Notons cependant que la part du secteur agricole est plus importante que la moyenne de la microrégion et que les commerces sont proportionnellement moins importantes. Ce dernier constat s'explique par l'importance, en termes de commerces, des autres communes de la microrégion.



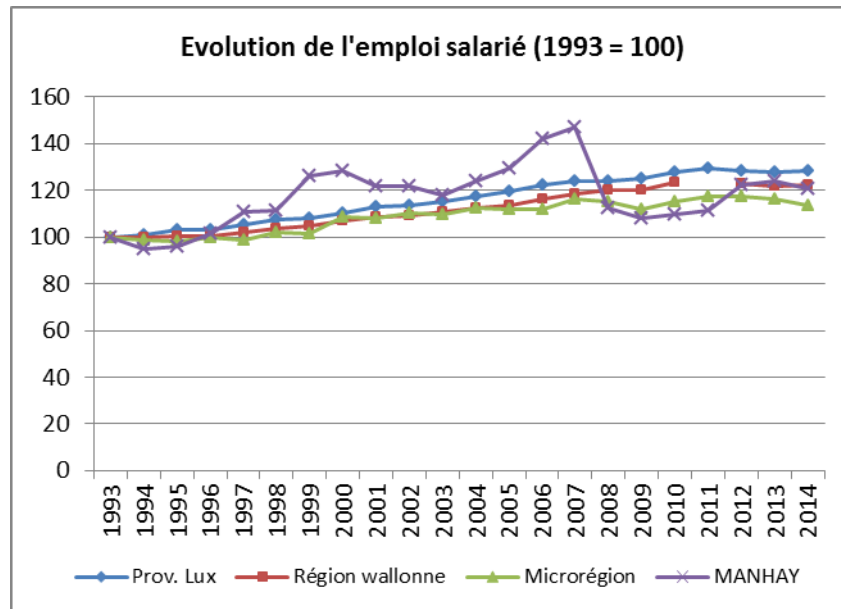
Source : INASTI

### 6.2.1.3. Les salariés

En **2014** (4ème trimestre), le nombre de travailleurs assujettis à l'ONSS est de **497**; les salariés représentent donc plus d'un tiers des emplois de la commune. Lorsque l'on compare la courbe de l'emploi salarié de la commune, il apparaît que le nombre d'emplois progresse de façon très importante jusqu'en 2007 avant de connaître une forte chute en 2008. Celle-ci est à mettre en relation avec le changement du siège social de l'entreprise Forolux à Dochamp, suite à son

rachat par le groupe Shanks : la diminution d'emplois, principalement des chauffeurs routiers, n'étant pas physiquement présents sur le site, se traduit par une adaptation statistique et non par une perte d'emplois sur le territoire.

Avant cette chute, la Commune de Manhay a connu une croissance nettement plus importante que celle de la province de Luxembourg, de la Région wallonne et de la microrégion.



Source : ONSS

De ces 497 travailleurs assujettis à l'ONSS, 349, soit 70 %, sont engagés dans le secteur privé, et 148, soit 30 %, dans le secteur public.

*Remarque :* Pour l'étude sectorielle suivante, les branches d'activités de la NACE Rév.2 de l'ONSS ont été réparties de manière suivante :

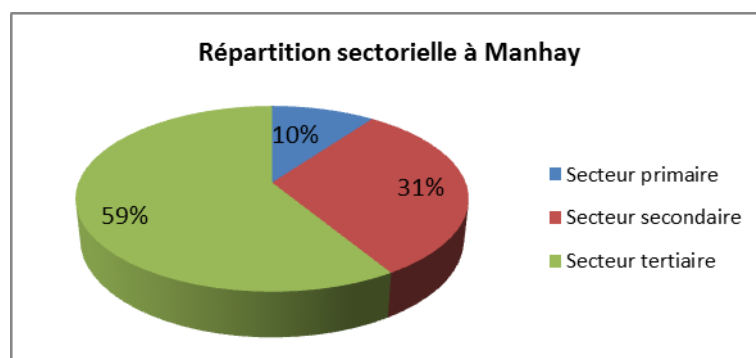
- le secteur primaire reprend les branches d'activité 01 à 09;
- le secteur secondaire reprend les branches d'activité de 10 à 43 y compris;
- le secteur tertiaire marchand reprend les branches d'activité de 45 à 99 y compris;
- et le secteur tertiaire non marchand reprend les branches d'activité de 84 à 94 y compris et de 97 à 99 y compris.

Travailleurs assujettis à l'ONSS au 4 T 2010 Manhay	Nombre d'emplois		Pourcentage		Nombre d'établissements	
<b>Secteur primaire</b>		50		10%		7
Agriculture, sylviculture et pêche	50		100%		7	
<b>Secteur secondaire</b>		155		31%		32
Industrie manufacturière	81		52%		11	
Gestion des déchets	5		3%		2	
Construction	69		45%		19	
<b>Secteur tertiaire marchand</b>		102		21%		30
Commerce de gros	13		13%		2	
Commerce de détail	22		22%		5	
Transports	25		25%		4	
Restauration	15		15%		8	
Activités de services administratifs et de soutien	27		26%		11	
<b>Secteur tertiaire non marchand</b>		190		38%		18
Administration publique	82		43%		3	
Enseignement primaire	53		28%		3	
Santé humaine et action sociale	30		16%		3	
Associations, culture	25		13%		9	
<b>TOTAL</b>	<b>497</b>	<b>497</b>		<b>100%</b>	<b>87</b>	<b>87</b>

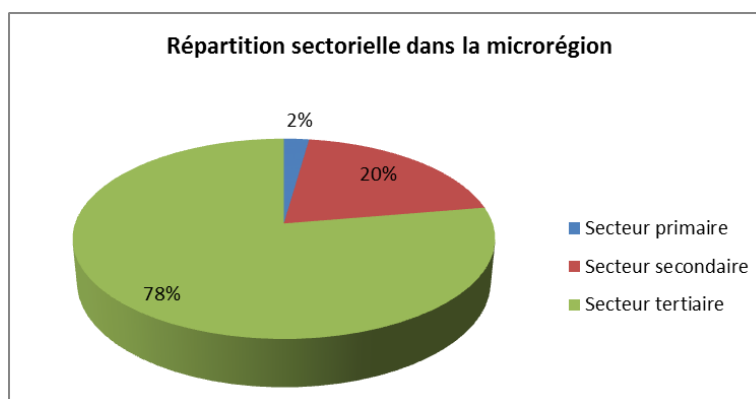
Source : ONSS.

A Rendeux, autre commune de la microrégion, on compte, la même année, **437 travailleurs** soumis à l'ONSS, contre, rappelons-le, **497 à Manhay**. Il s'agit des deux communes comptant le moins de salariés de la microrégion.

Si on s'attarde aux secteurs d'activités (privé et public confondus), **50 salariés**, soit **10 %** du total, sont employés dans le secteur primaire, **155** (soit **31 %** du total) dans le secteur secondaire et **292** (soit **59 %** du total) dans le secteur tertiaire (dont **102** pour le marchand et **190** pour le non marchand).



Source : ONSS.

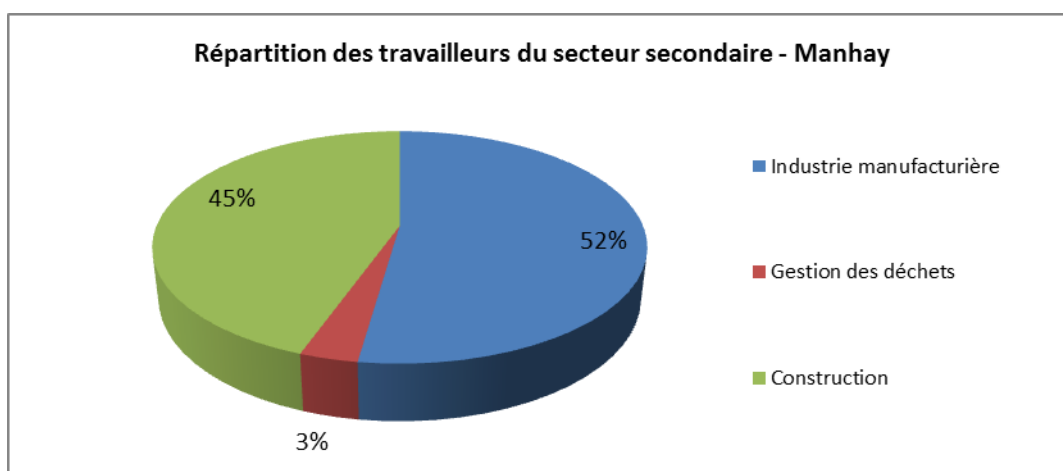


Source : ONSS.

On observe que le secteur primaire est plus important à Manhay (10 %) que dans la microrégion (2 %) mais que le secteur tertiaire est moins important à Manhay avec 59 % contre 78 % dans la microrégion.

A Manhay, sur les 50 travailleurs du secteur primaire, tous sont employés dans le secteur agricole.

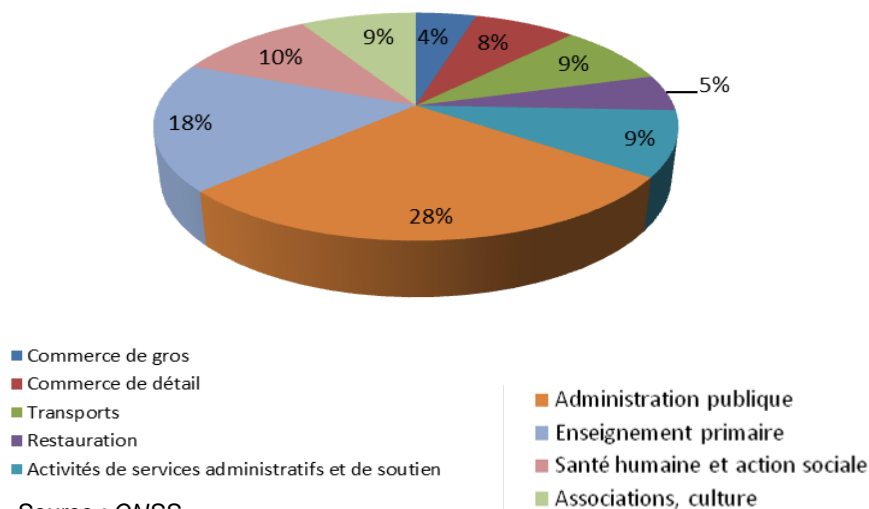
Les 155 travailleurs du secteur secondaire se répartissent principalement dans trois domaines : la construction avec 69 personnes (soit 45 % du secteur secondaire), l'industrie manufacturière avec 81 personnes (soit 52 %), et la gestion des déchets avec 5 personnes (soit 3 %).



Source : ONSS.

Le secteur tertiaire, qui représente 59 % des travailleurs manhaydois, se découpe en grandes catégories : l'administration publique (82 salariés), l'enseignement (53), la santé humaine et l'action sociale (30), les associations et la culture (25), le commerce de gros (13), la restauration (15), les transports (25), les commerces de détail (22) et les activités de services administratifs et de soutien (27).

Répartition des travailleurs du secteur tertiaire - Manhay



L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans la construction, les administrations générale, économique et sociale et l'enseignement primaire.

#### 6.2.1.4. Le taux d'emploi local

Evolution du taux d'emploi local dans la microrégion		
	2000	2014
<b>MANHAY</b>	<b>48,46%</b>	<b>41,20%</b>
FERRIERES	35,84%	40,29%
LIERNEUX	47,51%	47,45%
STOUMONT	51,06%	44,71%
HOUFFALIZE	53,02%	47,95%
VIELSALM	60,68%	58,55%
DURBUY	46,40%	44,96%
EREZEE	53,40%	45,38%
LA ROCHE-EN-ARDENNE	59,46%	54,44%
RENDEUX	43,98%	49,05%
Moyenne MICROREGION	49,44%	47,40%

Source : ONSS – INASTI

Le taux d'emploi local est calculé en rapportant les assujettis à l'ONSS et à l'INASTI présents sur le territoire communal au total des habitants de la commune qui sont en âge de travailler (15-64 ans).

En clair et pour Manhay, cela signifie que **41 %** des habitants de Manhay en âge de travailler peuvent trouver un emploi sur le territoire communal. Cet indice est tout à fait théorique :

1. Tous les emplois disponibles à Manhay ne sont évidemment pas occupés par des Manhaydois.
2. L'emploi indépendant est parfois hors commune. Il s'agit donc d'une estimation plutôt grossière.

Cet indicateur est très intéressant pour établir une comparaison avec les communes proches. Nous constatons que le taux d'emploi local est bas à Manhay, en comparaison avec les communes de la microrégion. Ce constat s'explique par la quasi absence de centre administratif, commercial ou scolaire important et par une population qui augmente plus vite que les créations d'emplois. Notons également que la tendance générale de ce taux est plutôt à la décroissance.

#### 6.2.1.5. L'emploi frontalier

L'impact de l'économie grand-ducale sur la Commune de Manhay reste limité puisqu'en **2014**, près de **5,8 %** de sa population active y travaille quotidiennement (contre **26,3 %** de moyenne sur l'ensemble de la province). La commune n'étant pas frontalière, Manhay ne profite pas de sa localisation, ce qui explique que près d'un actif sur vingt passe quotidiennement la frontière.

	Travailleurs frontaliers	Pourcentage de la population active
2007	62	4,59 %
2008	71	5,07 %
2009	76	5,39 %
2010	74	5,19 %
2011	76	5.24%
2012	78	5.28%
2013	79	5.43%
2014	84	5.77%

Source : EURES Luxembourg

Le nombre de travailleurs frontaliers a augmenté de **35 %** entre 2007 et **2014**.

Remarquons que la Commune de Manhay bénéficie d'une convention de rétrocession avec le Grand-Duché du Luxembourg qui lui a permis de dégager des recettes s'élevant à **54.000 €** en **2015**.

## 6.2.2 Accessibilité aux pôles

Les données suivantes sont issues de l'Etude Cap-Ruralité 2007: « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne ».

### 6.2.2.1 Distance aux pôles

La distance aux pôles est la distance-temps séparant une commune de son pôle d'influence. La CPDT dans son atlas "Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie" définit que Manhay se trouve dans la zone d'influence du pôle de Liège. Ainsi, en 2007:

Distance temps au pôle d'influence (minutes)	40
--	----

Source CAPRU

### 6.2.2.2 Distance aux services

La distance aux services reprend la distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1.500m<sup>2</sup>, la distance temps à une gare générant des flux de plus de 1.170 voyageurs, la distance temps à un hôpital général et la distance temps à une école d'enseignement secondaire.

Pour Manhay, en 2007, tous ces services sont présents sur le territoire de Liège:

Distance temps à un hypermarché ou un supermarché de plus de 1.500m <sup>2</sup> (minutes)	21
Distance temps à une gare générant des flux de plus de 1.170 voyageurs (minutes)	37
Distance temps à un hôpital général (minutes)	37
Distance temps à une école d'enseignement secondaire (minutes)	22

Source CAPRU

L'ensemble de ces données ont permis de classer la Commune de Manhay parmi les communes à accessibilité aux services réduite.

## 6.2.3 Le développement économique

### 6.2.3.1 Contexte

A l'échelle régionale, Manhay est sous l'influence, des pôles économiques de Liège et Marche-en-Famenne.

A l'échelle régionale, Manhay est sous l'influence, des pôles économiques de Liège et de Marche-en-Famenne. A l'échelle locale, l'influence varie en fonction de la localisation des villages qui sont, soit tournés vers La Roche, Durbuy, Bomal (et Marche, plus loin), soit vers Aywaille, Remouchamps et Lierneux, c'est-à-dire la province de Liège, soit vers Vielsalm. Sur la Commune de Manhay, mise à part une boulangerie/épicerie à Harre et à Dochamps, les commerces sont tous regroupés à Manhay.

### 6.2.3.2 Les entreprises

**Annexe n° 6.2 :** Liste des indépendants et sociétés sur la commune.

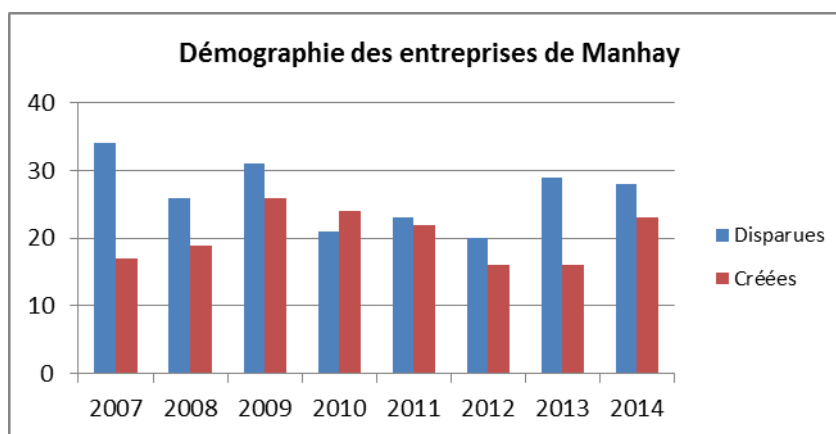
#### Le nombre d'entreprises

En 2014, le nombre d'entreprises recensées à Manhay s'élève à 346.

Démographie des entreprises						
Années	Manhay			Microrégion		
	Actives	Disparues	Créées	Actives	Disparues	Créées
2007	315	34	17	4 234	394	307
2008	314	26	19	4 256	315	288
2009	318	31	26	4 218	278	337
2010	317	21	24	4 271	307	283
2011	320	23	22	4 335	346	312
2012	326	20	16	4 418	345	296
2013	340	29	16	4 442	316	327
2014	346	28	23	4 423	333	371

Source : S.P.F. économie

Entre 2007 et 2014, le nombre d'entreprises actives est passé de 315 à 346, Manhay a donc connu une augmentation de 10 %. Par ailleurs, en 2014, on note 23 créations d'entreprises pour 28 disparues, ce qui donne un taux net de création d'entreprises de - 5.



Source : S.P.F. économie

Les entreprises de la Commune de Manhay représentent 7,8 % du total des entreprises de la microrégion en 2014. Les Communes de Manhay, Rendeux, Durbuy, Ferrières, Stoumont et Lierneux ont augmenté leur nombre d'entreprises entre 2007 et 2014 tandis que Houffalize a diminué son nombre d'entreprises.

Ferrières, Manhay et Lierneux sont en nette progression avec, respectivement, + 20,12 %, + 9,84 % et + 7,28 % et Houffalize a fortement diminué avec - 7,37 %. Aucune commune n'est dans la moyenne de la microrégion.

Entreprises actives	2007	2014	Variation
Manhay	315	346	9,84%
Vielsalm	629	630	0,16%
La Roche-en-Ardenne	466	470	0,86%
Houffalize	475	440	-7,37%
Rendeux	236	248	5,08%
Erezée	271	275	1,48%
Durbuy	930	993	6,77%
Ferrières	343	412	20,12%
Stoumont	267	285	6,74%
Lierneux	302	324	7,28%
Microrégion	4 234	4 423	4,46%

Source : S.P.F. économie

Les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois sur la commune sont:

- l'Administration communale ;
- l'enseignement;
- l'entreprise « Isometal » ;
- l'exploitation forestière « Huet Bois » ;
- l'entreprise Roberty ;
- l'asbl « des Racines et des Ailes ».

### Les faillites

	Faillites Manhay
2005	2
2006	/
2007	1
2008	5
2009	3
2010	2
2011	2
2012	2
2013	3
2014	4
2015	2

Source : S.P.F. économie

Entre 2005 et 2015, le nombre de faillites à Manhay varie d'année en année avec, néanmoins, un pic de **cinq faillites en 2008**.

### 6.2.3.3 Les parcs d'activités économiques

#### Le Parc d'Activités Economiques de Dochamps

Situé au carrefour de l'autoroute E25 et de la Nationale 89, le Parc d'Activités Economiques de Dochamps s'étend sur une superficie totale de 23,33 hectares. En décembre 2012, on y compte 4 implantations pour 55 emplois.

La zone d'activités économiques de Dochamps est complète et sa situation ne permet aucune possibilité d'extension à cause de contraintes écologiques.

En 2016, Le parc de Dochamps, de par la cession d'activité de Shanks, présente une superficie non occupée de 13 ha.



#### Annexe n° 6.3 : Le Parc d'Activités Economiques de Dochamps

#### Le Parc d'Activités Economiques et le Parc Artisanal de Vaux-Chavanne

Situé entre l'E25 et les Nationales N822 et N65, le Parc d'Activités Economiques de Vaux-Chavanne (avec une partie en parc artisanal) s'étend sur une superficie totale de 20,05 hectares. En décembre 2012, on y compte 13 entreprises pour 78 emplois.

Le parc d'activités économiques de Vaux-Chavanne accueille le bâtiment relais.

En décembre 2012, le Conseil communal a voté le projet des infrastructures de voiries pour la mise en œuvre de la dernière partie de la zone d'activités économiques qui correspond à  $\pm 10$  hectares. En 2016, le parc de Vaux-Chavanne n'est pas complet et les infrastructures y sont terminées.



#### **Annexe n° 6.4 : Le Parc d'Activités Economiques de Vaux-Chavanne**

##### **6.2.3.4 L'intercommunale de développement**

Idelux est un groupe qui est constitué de trois intercommunales, à savoir :

- Idelux, l'intercommunale pour le développement économique du Luxembourg belge ;
- AIVE, l'association intercommunale pour la valorisation de l'eau ;
- Idelux Finances pour le financement de l'immobilier d'entreprises.

Elle bénéficie d'un réseau de partenaires – publics et privés – sur l'ensemble de son territoire.

Les activités du groupe Idelux sur la commune sont :

- Au niveau touristique, la conception et la gestion, en partenariat avec l'autorité communale, du parc Chlorophylle.
- Au niveau des infrastructures, la gestion des deux parcs d'activités économiques.
- Au niveau des déchets, la gestion du parc à conteneurs de Vaux-Chavanne et de la station de transfert des déchets et des terres de déblais à Dochamps.

##### **6.2.3.5 Le GAL**

La Commune de Manhay adhère au Groupe d'Action Local (G.A.L.) « Pays de l'Ourthe » depuis le programme Leader (période 2007-2013) avec les Communes de Durbuy, Erezée, Houffalize, Hotton, Manhay, Rendeux et La Roche-en-Ardenne. Le thème fédérateur de ce GAL est le tourisme, en lien avec le monde rural, l'environnement, la rivière, l'agriculture et l'économie locale.

##### Coordonnées

Groupe d'Action Local Pays de l'Ourthe  
Bardonwez, 2 à 6987 Rendeux  
Tél: 084/37.86.41

Le GAL Pays de l'Ourthe a identifié 3 objectifs principaux :

- 1- Préserver les ressources naturelles et culturelles
- 2- Structurer l'offre de tourisme vert

- 3- Fédérer autour de la démarche qualité en tourisme
- 4- Le GAL a décidé de soutenir des opérateurs de terrain dans la mise en œuvre d'actions particulièrement innovantes et concernant l'ensemble des communes.

Les 5 projets menés sur tout le territoire du GAL Pays de l'Ourthe entre 2009 et 2012

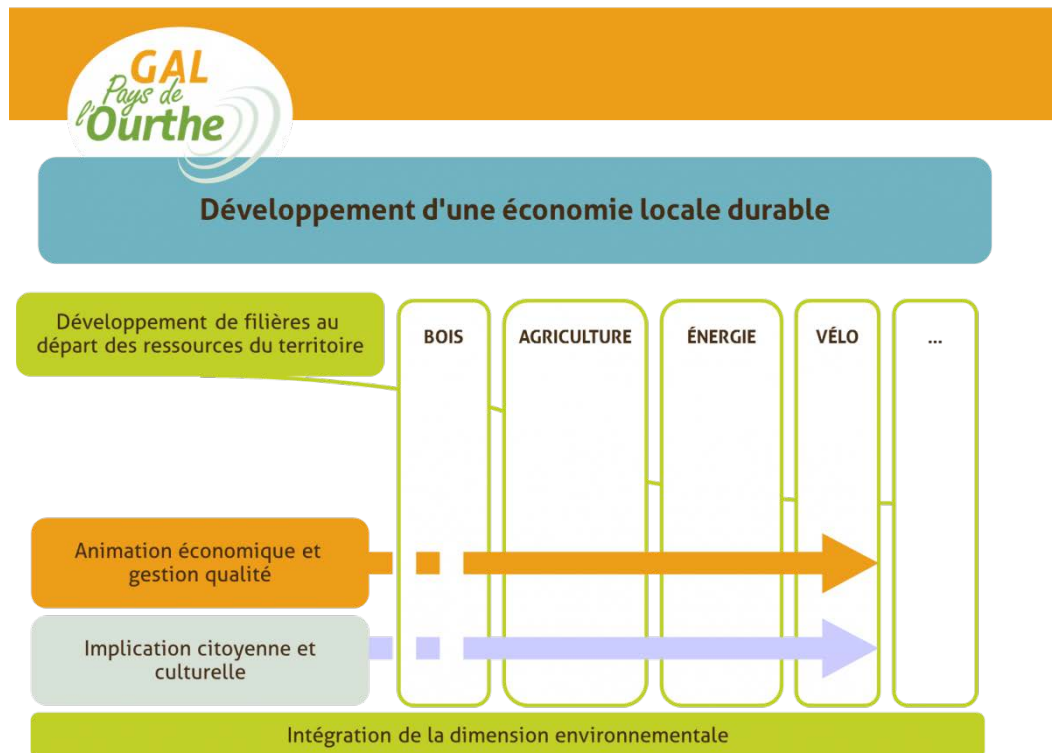
- « Ourthe tourisme » Qualité, mené par la Maison du tourisme Houffalize-La Roche ;
- « Le Tourisme pêche », mené par Riveo, centre d'interprétation de la rivière à Hotton ;
- « La randonnée, produit à structurer », mené par la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne ;
- « Formation aux savoir-faire du petit patrimoine », mené par le Parc Naturel des 2 Ourthes ;
- « Riparia », préservation des berges de l'Ourthe, mené par le Contrat de Rivière Ourthe.

Le GAL dispose de deux projets de coopération qui s'étendent au-delà des sept communes du Pays d'Ourthe. Le premier concerne le réseau de tourisme pêche et le second le développement de l'artisanat d'art.

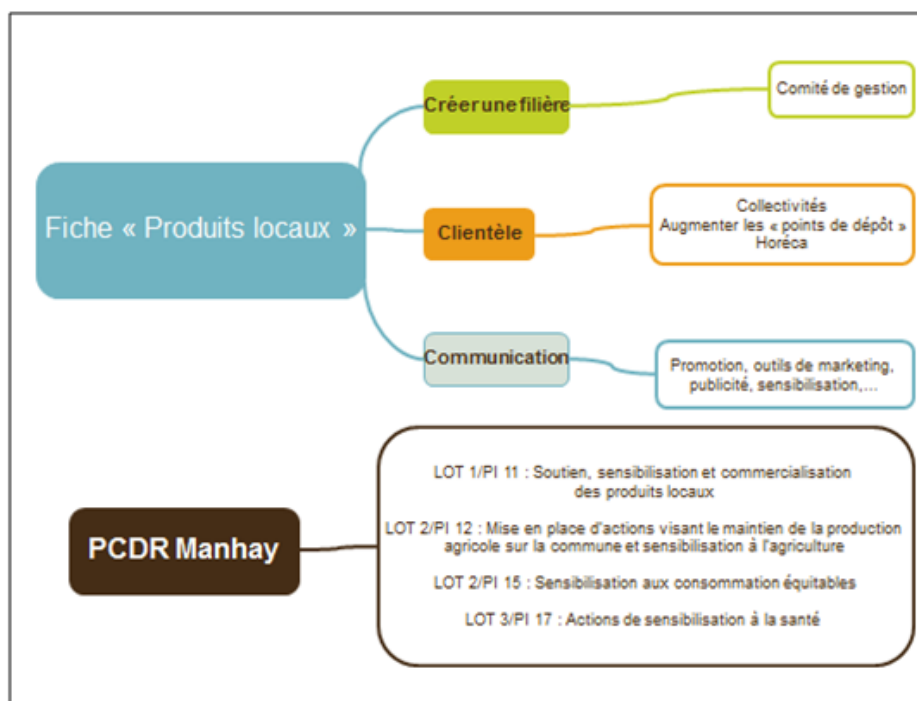
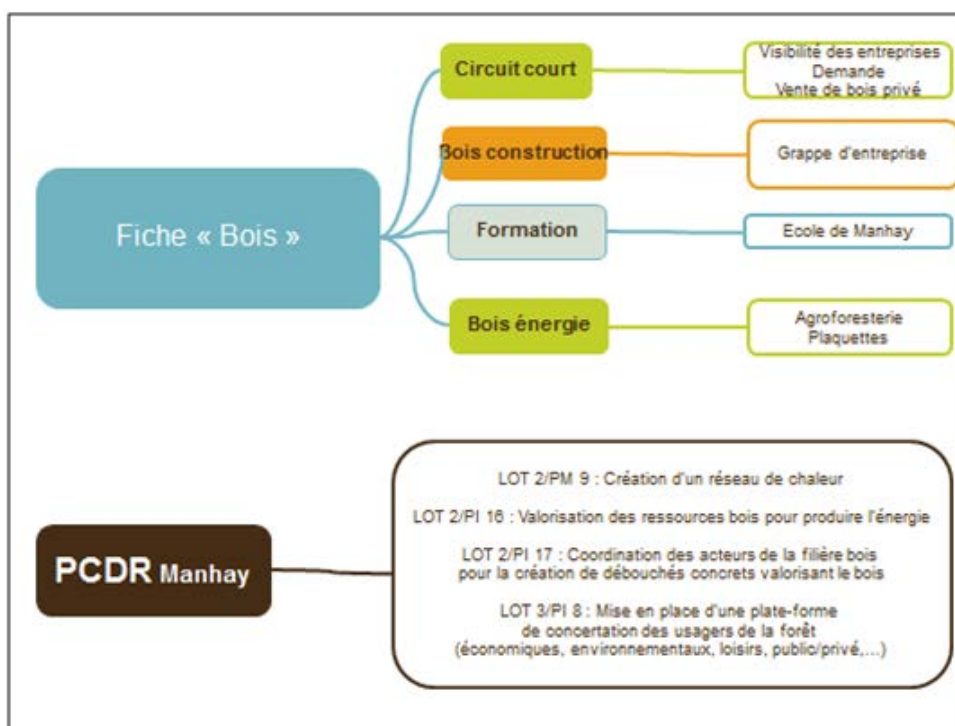
### La stratégie du GAL 2016-2020

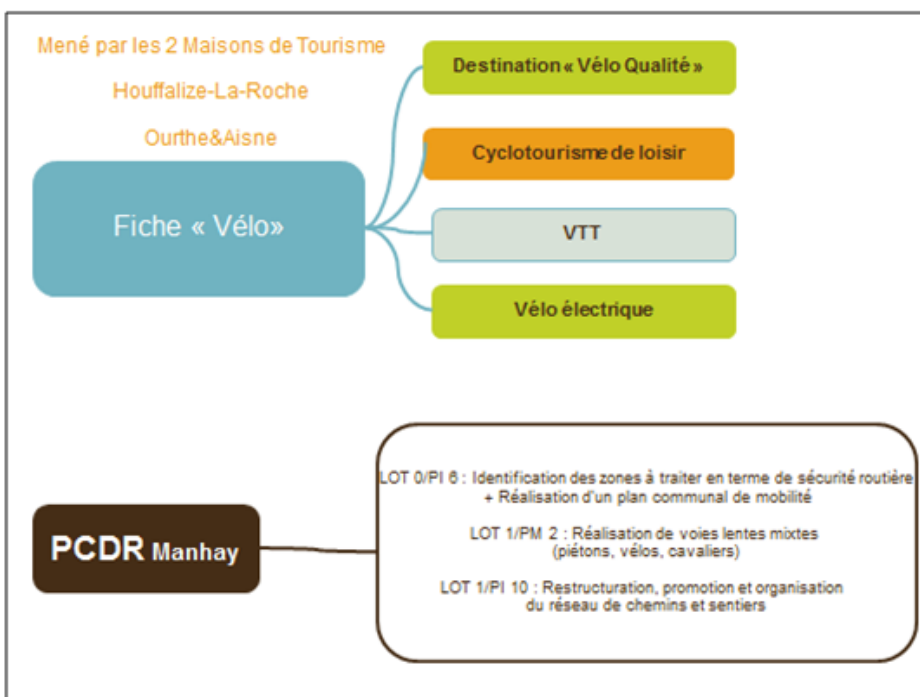
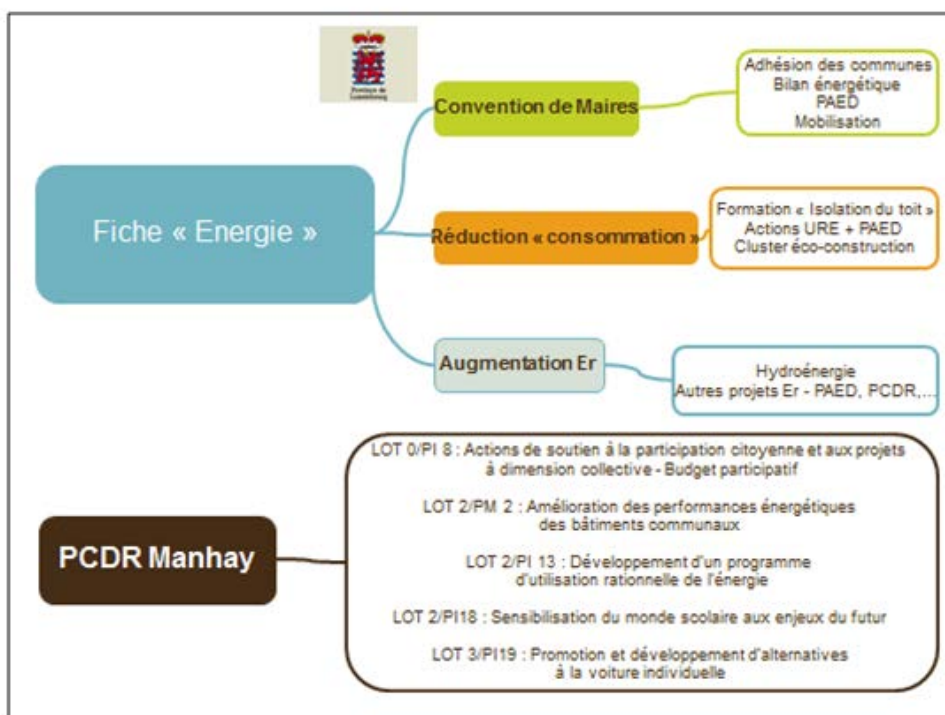
En 2016, le GAL poursuit son objectif de développement de l'économie locale DURABLE

Après avoir travaillé sur les ressources naturelles en lien avec le tourisme et le patrimoine, le GAL élargit sa vision des ressources de développement local au travers de **4 projets de filières économiques durables**



En mars 2016, les projets du PCDR de Manhay ont été présentés au GAL qui a pu intégrer ces derniers dans sa stratégie afin d'assurer par la suite une meilleure prise en compte des projets manhaydois (voir page suivante les projets du PCDR dans les 4 filières économiques durables du GAL).





## 6.2.4 Le chômage

### 6.2.4.1. Le nombre de demandeurs d'emploi

En juillet 2016, on recensait 172 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune de Manhay. En 2012, ils étaient 172 et en 2014, 154. Ces chiffres marquent une stagnation entre 2008 et 2012, stagnation continue mise à part l'année 2014 qui a connu une faible décroissance. En 2016, ces 172 demandeurs d'emploi se répartissent en 46,5% d'hommes et 53,5 % de femmes.

Demandeur d'emploi inoccupé	juillet 2012	juillet 2013	juillet 2014	juillet 2015	juillet 2016
Manhay	172	175	154	164	172

Source : Le Forem

En juillet 2016, la microrégion comptabilise quant à elle 2.832 demandeurs d'emploi, pour 2.989 en 2012, ce qui marque une diminution de 5 %. La Commune de Manhay représente donc, en 2016, 6,07 % des demandeurs d'emploi de la microrégion.

Lorsque l'on compare Manhay avec les communes de la microrégion, on constate qu'au niveau des demandeurs d'emploi, elle en compte un nombre assez faible. En matière de variation entre juillet 2012 et juillet 2016, Manhay et Ferrière sont les seules communes à ne pas connaître de décroissance du nombre demandeurs d'emploi.

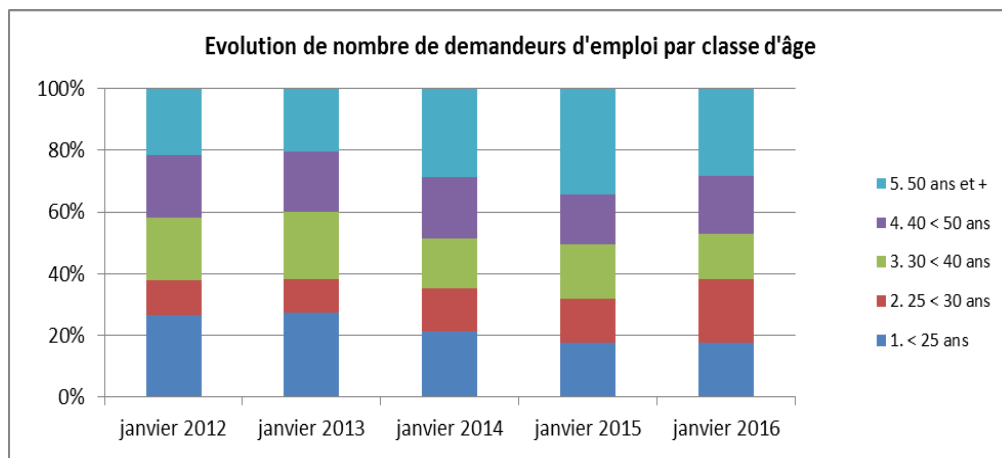
Demandeurs d'emploi inoccupés	Juill-12	Juill-13	Juill-14	Juill-15	Juill-16	Variation 2012-2016
Manhay	172	175	154	164	172	0,00%
Vielsalm	416	402	454	415	386	-7,21%
Houffalize	660	664	717	715	635	-3,79%
La Roche-en-Ardenne	241	224	250	225	215	-10,79%
Rendeux	144	143	159	121	113	-21,53%
Erezée	182	227	226	191	154	-15,38%
Durbuy	660	664	717	715	635	-3,79%
Ferrières	199	249	254	267	244	22,61%
Stoumont	152	161	155	130	142	-6,58%
Lierneux	163	161	167	151	136	-16,56%
Microrégion	2 989	3 070	3 253	3 094	2 832	-5,25%

Source : Le Forem

Juillet 2016	Demandeurs d'emploi inoccupés				
	< 25 ans	25 à 30	30 à 40	40 à 50	50 +
Manhay	46	19	35	35	37
	26,74%	11,05%	20,35%	20,35%	21,51%
Microrégion	514	300	414	456	746
	21,15%	12,35%	17,04%	18,77%	30,70%

Source : Le Forem

En juillet 2016, sur les 172 demandeurs d'emploi inoccupés, 26,74 % avaient moins de 25 ans et 41,90 % plus de 40 ans. Cette tendance est moins marquée qu'en microrégion puisque parmi les demandeurs d'emploi inoccupés 21,15 % avaient moins de 25 ans et 49,47 % plus de 40.

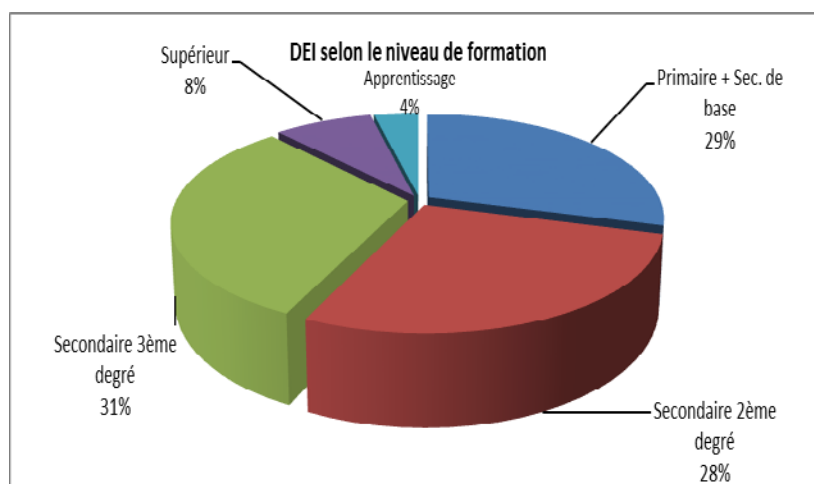


Source : Le Forem

Ceci étant, le graphique ci-dessus nous montre que les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans tendent à augmenter ces cinq dernières années sauf en 2013 et 2016.

#### 6.2.4.2. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi de Manhay, on remarque, pour juillet 2016, que plus de la moitié ont un niveau faible, voire très faible.



Source : Le Forem

### 6.2.4.3. Le taux de demande d'emploi et de chômage

Le taux de demande d'emploi est le rapport entre la population active totale et le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés: chômeurs complets indemnisés, les jeunes inscrits après leurs études en stage d'attente et les demandeurs d'emploi indemnisés sur base volontaire d'un travail à temps réduit.

Le taux de chômage est le rapport entre la population active totale et le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés (bénéficiant ou pas des allocations de chômage).

En **juillet 2016**, le taux de demande d'emploi de la Commune de Manhay est de **9,22 %**. Si on regarde une évolution sur les cinq dernières années (avec pour référence le mois de juillet), on note que le taux de demande d'emploi ne cesse de se réduire sauf en 2016.

Taux de demande d'emploi	juillet 2012	juillet 2013	juillet 2014	juillet 2015	juillet 2016
Manhay	9,96%	9,89%	9,03%	8,91%	9,22%

Source : Le Forem

Par rapport aux communes de la microrégion, Manhay possède, en **juillet 2016**, un taux de demande d'emploi supérieur, avec **9,22 %**. Quant au taux de chômage, le constat est le même: il est de **10,64 %** en **juillet 2016** pour Manhay.

juillet 2016	Taux de demande d'emploi	Taux de chômage
<b>Manhay</b>	<b>9,22%</b>	<b>10,64%</b>
Vielsalm	9,59%	11,11%
Houffalize	8,50%	9,57%
La Roche-en-Ardenne	10,24%	11,47%
Rendeux	8,35%	9,62%
Erezée	9,10%	10,39%
Durbuy	10,35%	12,43%
Ferrières	9,83%	10,71%
Stoumont	8,59%	9,76%
Lierneux	7,33%	8,17%
Microrégion	9,11%	10,39%

Source : Le Forem

#### 6.2.4.4. Les revenus d'intégration sociale (RIS)

Evolution du nombre de RIS à Manhay	
Date	Nombre de dossier ouverts
au 31/12/2008	18
au 31/12/2009	17
au 31/12/2010	8
au 31/12/2011	21
au 31/12/2012	12
au 31/12/2013	9
au 31/12/2014	9
au 31/12/2015	19

Source : Administration communale

En 2015, le C.P.A.S. de Manhay dénombre 19 revenus d'intégration sociale (RIS). Au 31/12/2015, les 19 revenus d'intégration sociale se répartissent en 11 femmes et 8 hommes ; 10 sont des jeunes de moins de 25 ans ; 12 sont des cohabitants, 4 sont des personnes isolées et 3 sont des personnes cohabitantes avec famille à charge.

On constate certaines réductions. Cela dit, la tendance reste à la hausse et les principales causes sont les exclusions du chômage et certainement la crise économique.

#### 6.2.5 Les revenus

Remarque: Les dernières statistiques disponibles à l'INS sont celles des revenus 2013.

Le revenu total net imposable moyen par déclarant n'a cessé d'augmenter dans la Commune de Manhay, passant de 8.106,12 € en 1980 à 13.807,67 € en 1990 et à 20.111,61 € en 2000 : il a plus que doublé en vingt ans. Par ailleurs, alors qu'en 1980 et 1990, la tranche la plus importante était celle comprise entre 6.197,34 € et 12.394,68 € (entre 250.000 et 500.000 FB), cette catégorie s'est réduite au profit de celle de plus de 17.352,55 €, soit plus 700.000 FB. Néanmoins, ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils cachent des disparités importantes au sein de la population.

Revenu net imposable par déclarant	Manhay			Microrégion
	1980	1990	2000	2000
Déclarations inférieures à 2.478,94€	13,22%	4,72%	2,36%	3,52%
Déclarations entre 2.478,94€ et 6.197,34€	29,40%	11,19%	5,30%	6,36%
Déclarations entre 6.197,34€ et 12.394,68€	40,50%	39,50%	26,43%	26,81%
Déclarations entre 12.394,68€ et 17.352,55€	10,63%	20,35%	21,46%	18,61%
Déclarations entre 17.352,55€ et 24.789,35€	4,37%	14,15%	19,19%	19,44%
Déclarations de plus de 24.789,35€	1,89%	10,08%	25,25%	25,26%
Moyenne en euros	8.106,12	13.807,67	20.111,61	20.064,51

Source : S.P.F. économie

Pour l'exercice **2014**, avec un revenu moyen par déclarant de **22.435 €**, Manhay se situe en dessous de la moyenne de la microrégion, qui s'élève à **28.220 €**.

<b>Pourcentage de déclarations, en fonction de leurs montants</b> (revenu de l'année 2013 – exercice 2014)		
	<b>Manhay</b>	<b>Microrégion</b>
inférieur à 10.000 €	14%	15%
De 10.001 à 20.000 €	29%	30%
De 20.001 à 30.000 €	22%	22%
De 30.001 à 40.000 €	12%	12%
De 40.001 à 50.000 €	7%	8%
Supérieur à 50.000 €	16%	13%
Moyenne en euros	<b>22.435</b>	<b>28.220</b>

Source : S.P.F. économie

En **2014**, les revenus de l'année **2013** se répartissent de façon équivalente à Manhay et dans la microrégion.

En **2014**, l'indice de richesse à Manhay est de **96,00**. Il reste inférieur à la moyenne de la Région wallonne mais supérieur à la moyenne des communes de la microrégion (**92,9**).

<b>2014</b> (revenu 2013)	<b>Indice de richesse (Belgique = 100)</b>
<b>Manhay</b>	<b>96,00</b>
Ferrières	103,00
Lierneux	96,00
Stoumont	102,00
Houffalize	91,00
Vielsalm	89,00
Durbuy	89,00
Erezée	89,00
La Roche-en-Ardenne	85,00
Rendeux	89,00

Source : S.P.F. économie

En conclusion, si l'on analyse l'indice de richesse depuis 10 ans, on constate une nette progression de l'indice de Manhay passant de 78 en 2001, à 88 en 2005, 92 en 2010 et **96 en 2014**. Cette forte croissance indique que le niveau de vie à Manhay est en mutation, passant d'un niveau de vie relativement faible à un niveau de vie désormais moyen, la Commune profite d'une croissance qui ne semble pas ralentir.

## 6.2.6 Le logement

### 6.2.6.1 Les caractéristiques du logement

#### ► Nombre de logements et de bâtiments

Dans la Commune de Manhay, on dénombre 2.335 bâtiments pour 1.945 logements en 2015 alors que l'on comptait 1.991 bâtiments pour 1.549 logements en 2001.

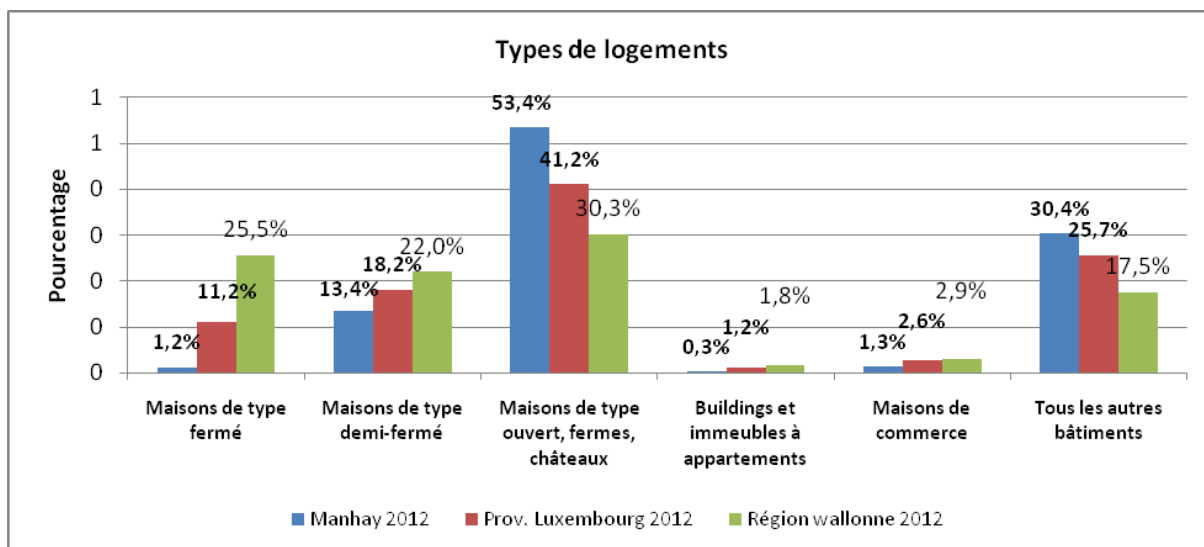
Ces chiffres montrent des fortes croissances de 17,28 % pour les bâtiments et 25,56 % pour les logements, croissances supérieures à la province (11,78 % et 20,61 %) et à la Région wallonne (7,76 % et 13,36 %).

En outre, l'analyse du nombre de logements par bâtiment montre une croissance de 7,07 % en 14 ans passant de 0,78 log./bâtiment à 0,83 log./bâtiment, croissance plus importante qu'en province de Luxembourg (6,91 %) et qu'en Région wallonne (5,19 %) où l'on compte, en 2015, 1,01 log./bâtiment. Cette croissance montre l'augmentation du caractère résidentiel de la commune ces quatorze dernières années.

#### ► Type de logement

Aucune statistique actualisée n'est disponible en 2016

En ce qui concerne la nature de l'habitat, Manhay est une commune rurale comportant beaucoup de villages, avec un habitat unifamilial ; la proportion de maisons isolées (type ouvert) est importante (53,4 %) et le nombre d'appartements (0,3 %) est inférieur à la moyenne wallonne.



Source : S.P.F. économie

De plus, au sein de l'habitat unifamilial, ce tableau fait apparaître qu'en plus d'une grande part de maisons de type ouvert, on constate une faible part des logements de type demi-fermé ou jumelés (13,4 %) et de type fermé ou mitoyens (1,2 %), par rapport à la Wallonie. Ce constat va à l'encontre de la volonté actuelle de la Région wallonne de densification de l'habitat en milieu rural, prônée par les autorités politiques régionales.

► L'âge des logements

En ce qui concerne l'âge des logements, 36 % d'entre eux datent d'avant 1945 et 31% d'après 1981.

Ancienneté des logements en 2015	Avant 1900	1900 – 1918	1919 – 1945	1946 – 1961	1962 – 1970	1971 – 1981	Après 1981
		24,3%	5,3%	6,0%	13,8%	7,5%	11,9%

Source : S.P.F. économie

Dans la Commune de Manhay, il existe un patrimoine assez important de logements anciens datant d'avant 1900 (25%). Viennent ensuite les logements datant des années 1946-1961 avec 14 %. Ce logement ancien constitue un facteur limitant pour l'amélioration des performances énergétiques pour le parc de logements de la Commune.

Le logement est tout de même plus récent à Manhay qu'en Région wallonne. Cela est dû essentiellement aux destructions de l'offensive Von Rundstedt de 1944-1945.

50 % des logements en Région wallonne datent d'avant 1945 pour 36 % à Manhay. Sur le territoire manhaydois, 30 % des logements datent d'après 1981 pour 18 % en Région wallonne, constat qui coïncide avec la forte augmentation de la population dans les années 1990.

► La superficie des logements

Aucune statistique actualisée n'est disponible en 2016

Superficie en 2012	< à 45 m <sup>2</sup>	de 45 à 64 m <sup>2</sup>	de 65 à 104 m <sup>2</sup>	> à 104 m <sup>2</sup>
Manhay	0,9%	2,9%	20,3%	75,9%
RW	3,3%	12,3%	33,2%	51,2%

Dans la Commune de Manhay, 75,9 % des logements ont une superficie supérieure à 104 m<sup>2</sup> alors qu'ils sont 51,2 % en Région wallonne.

La part des logements de petite superficie à Manhay reste nettement inférieure à la moyenne de la Région wallonne avec 0,9 % de moins de 45 m<sup>2</sup>, 2,9 % entre 45 et 64 m<sup>2</sup> et 20,3 % entre 65 et 104 m<sup>2</sup>.

► Le logement public

Nous reprendrons ici les logements publics repris dans le programme communal du logement 2012-2013, **non modifiés pour la programmation 2014-2016**):

- 2 logements de transit à Odeigne (rue du Souvenir n°3/1 et 3/2);
- pas de logement d'insertion ;
- 6 logements sociaux gérés en partenariat avec la commune sur base d'un bail emphytéotique avec la SLSP La Famennoise : dans l'ancien presbytère de Chêne-al'Pierre, situé Route de Liège n° 25 ; l'ancien presbytère de La Fosse, situé Route du Radar n° 1 et l'ancienne maison Croiselet à Vaux-Chavanne, située Villers de Chavan n° 17,
- 6 logements appartenant à la commune et loués à des personnes disposant de faibles revenus (rue du Châtaignier Harre n°16/1 et 16/2, rue Saint Martin Malempré n°23, rue des Deux-Rys Deux-Rys n°30 et rue du Vieux Frêne Dochamps n°26 et 28).

► Les logements inoccupés

Depuis juillet 2009, l'Administration Communale de Manhay réalise un inventaire des logements inoccupés. 17 logements ont été recensés en 2009, 14 en 2010, 6 en 2011 et **6 en 2012**.

En termes de bâtiments inoccupés publics, 1 seul bâtiment (le presbytère de Deux-Rys) est recensé chaque année entre 2006 et 2012.

La Commune de Manhay a adopté le 16 avril 2009 une taxe sur les immeubles inoccupés.

### 6.2.6.2 Les problématiques du logement

Extrait du programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 :

*L'analyse démontre un manque de logements locatifs à loyer social, voire moyen. En outre, la proximité de l'autoroute E25 et l'engouement pour la « seconde résidence » entraînent une inflation des prix de vente du terrain et du bâti.*

### 6.2.6.3 Le programme communal d'actions en matière de logement

Extrait du programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 :

*Disposant de peu de maîtrise foncière, la commune souhaite dans un premier temps privilégier les actions acquisition/rénovation de logements sociaux. Bien entendu, toutes les possibilités de valorisation des biens communaux en logement seront examinées, notamment sur d'anciens presbytères ou école communale. Ces projets seront échelonnés sur plusieurs programmes bisannuels. Par ailleurs, le CPAS pourrait développer un partenariat public-privé pour créer un ensemble de logements intergénérationnels à Manhay. Ce projet est toutefois toujours au stade de la réflexion.*

La politique générale en matière de logement fixant les objectifs et principes des actions à mener en matière de logement et de services pour les années 2012-2013 sont :

#### En matière de logement

- création/acquisition de logements intergénérationnels ;
- création/acquisition de logements communautaires ;
- création/acquisition de logements pour personnes à mobilité réduite ;
- aménagement d'un bâtiment en logement d'urgence ;
- transformation des bâtiments communaux qui deviendraient libres d'occupation en logement.

#### En matière de service

- engagement de personnel pour faciliter l'intégration des locataires des logements ;
- continuer l'action entamée en 2007 consistant à proposer aux jeunes et aux personnes à revenus modestes des terrains à bâtir à des prix réduits et variables en fonction des revenus ou octroyer une prime à la construction dont l'importance variera en fonction des revenus ;
- consolider la mise en place, réalisée en 2007 d'un « service relais » dont l'objectif est d'offrir aux personnes à mobilité réduite une aide spécifique pour l'acheminement des déchets vers le parc à conteneurs ;
- mise en place d'un bus local ;
- continuer à soutenir les structures en place telles que la Croix Jaune et Blanche, le service des repas à domicile, l'ALE, les services d'aides ménagères, etc. ;
- service « Menus travaux à domicile ».

Les opérations pour lesquelles une fiche de demande a été introduite dans le cadre du programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013 sont :

- *Acquisition de quatre maisons appartenant à la Régie des bâtiments en vue de créer quatre logements (appartements) après rénovation et restructuration.*

Il s'agit des maisons situées à Grandmenil route de Bomal n°11, 13, 15 et 17 (ancienne gendarmerie). Un logement est gardé par la commune, les trois autres logements seront revendus au Fond de Logement Wallon. Ce dernier va rénover deux maisons et transformer la dernière afin d'y créer deux appartements (1 et 2 chambres). En décembre 2012, la commune est en attente de la Régie des bâtiments, toujours propriétaire des habitations.

- *Création de six logements locatifs par l'intermédiaire de l' AIS, situés rue Fontaine des Chevaux 15 et rue de l'Ancienne Laiterie 5 à Oster.*

*Pour le PCAL 2012-2013, Le dossier rentré est une acquisition à la Régie des bâtiments des logements de fonction de l'ancienne gendarmerie de Grandmenil. Suite à une estimation réalisée par la Régie des bâtiments, une contestation a été envoyée par l'Administration communale qui est en attente d'une réponse.*

Les opérations pour lesquelles une fiche de demande est introduite dans le cadre du programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016 sont :

- *L'ancienne école de Deux-Rys : Rue de Deux-Rys 30 et 32 : ce bâtiment peut être divisé en trois logements : 2 logements une chambre au rez-de-chaussée (adapté aux personnes à mobilité réduite) et 1 logement quatre chambres à l'étage.*
- *L'ancien presbytère de Malempré : Rue Saint Martin 23 : Ce bâtiment pourrait être divisé en deux : 2 logements deux chambres (la maison possède un grenier aménageable, il serait intéressant d'envisager d'y créer des chambres)*

#### 6.2.6.4 Les besoins en logement à l'horizon 2025

En 2025, la taille moyenne d'un ménage devrait être de 2,15 personnes (Cf. 6.1.4 Structure de la population). Dans ces conditions, le seul maintien de la population actuelle engendra une demande de logements supplémentaires mais relativement faible.

Si l'on considère les perspectives d'accroissement de la population, on prévoit un accroissement à  $\pm$  3.700 habitants à l'horizon 2025. Cette hypothèse imposera la création de quelque **351 logements supplémentaires** (le nombre de ménages passant de 1.361 en 2014 à 1.712 en 2025).

L'objectif, à l'horizon 2025, est donc de créer **351** logements supplémentaires, ce qui représente la création de **31** logements par an, en moyenne.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en combinant différentes actions : densification des noyaux bâtis, mise en œuvre des zones d'habitat encore disponibles, modification des zones d'habitat ne pouvant être urbanisées et création de nouvelles zones d'habitat mieux situées...

Toutes ces actions devront être intégrées dans une politique de logement cohérente, visant à renforcer la structure du territoire communal.

Manhay compte, en 2010, 291 hectares de zone d'habitat déjà urbanisée. La commune présente un caractère rural et la densité du bâti est de l'ordre de 6,2 logements/ hectare<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nombre de logements en 2007 (Source : Cap Ruralité) / nombre d'hectares en zones d'habitat déjà urbanisées (Source : Fiche environnementale 2110). Soit 1.801 log / 291 ha = 6,19 log/ha.

La réserve foncière stratégique encore disponible - c'est-à-dire l'ensemble des terrains urbanisables en zone d'habitat – représente quelque 220 hectares. Sur base de la densité bâtie actuelle, cette réserve pourrait permettre la création d'environ 1.364 logements supplémentaires, à condition que des mesures soient prises pour éviter la rétention foncière et garantir la mise en œuvre de ces zones.

A l'heure actuelle, Manhay dispose donc d'un potentiel foncier suffisant pour répondre à ses objectifs de développement démographique. L'équilibre du territoire pourra être conservé.

Néanmoins, l'évolution de la structure des ménages appelle une diversification du type de logements afin de répondre aux besoins futurs de la population.

Aujourd'hui, le parc de logement de Manhay comprend essentiellement des habitations unifamiliales (maisons et villas), sur de grandes parcelles, mais à l'avenir, une demande de plus en plus forte concernera des logements de taille plus petite, mais jouissant d'une bonne localisation à proximité des commerces et services.

C'est notamment le cas pour les personnes seules et les personnes âgées, les jeunes couples autochtones ou les ménages monoparentaux.

A côté des villas unifamiliales traditionnelles, la création d'autres types de logements devrait être favorisée : petites habitations au centre des villages, logements groupés ou appartements.

L'évolution de la société montre par ailleurs que ce type de logement n'est plus réservé au milieu urbain, mais trouve également sa place dans les noyaux ruraux.

Une diversité de logements et donc de prix, répond au principe d'égalité des chances et permet d'accueillir une mixité sociale (et essentiellement des jeunes manhaydois désirant s'installer sur la commune), élément dynamique dans un milieu de vie.

### 6.2.7 L'immobilier

Sur **quinze ans**, de 2000 à 2015, **315 maisons ordinaires** et **157 villas, bungalows et maisons de campagne** ont été vendues sur la Commune de Manhay. Durant cette période, le prix moyen d'une maison s'élevait à **136.251 €**. Ce prix était supérieur à la moyenne wallonne. Quant au prix moyen d'une villa, il atteignait **183.988 €**, prix nettement inférieur à la moyenne régionale (le constat concernant les villas est à pondérer car les données sont lacunaires depuis 2010).

En terme d'évolution, le prix d'une maison ordinaire s'élevait à 72.086 € en 2000 et à **149.224 €** en **2015**, soit une augmentation de **107 %** en **quinze années**, moins importante qu'en Région wallonne (**127 % en quinze ans**).

#### ► *Les maisons et villas*

Maisons vendues entre 2000 et 2015	Nombre total de maisons vendues	Prix moyen sur 15 ans (2001-2015)	Indice RW = 100
Manhay	315	136 251 €	111.42

Villas vendues entre 2000 et 2015	Nombre total de villas vendues	Prix moyen sur 15 ans (2001-2015)	Indice RW = 100
Manhay	157	183 988 €	59.37

Source : S.P.F. économie

Lorsque l'on prend 2015 comme année de référence, on remarque qu'à Manhay, 28 maisons ont été vendues ; une maison valait en moyenne un peu moins de 149.224 € (155.871 € en Région wallonne) et une villa environ 180.714 € (270.240 € en Région wallonne).

Immobilier 2015	Maisons d'habitations ordinaires		Villas, bungalows, maisons de campagne	
	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)	Nombre	Prix moyen bâtiment (€)
Manhay	28	149 224	14	180 714
Ferrières	23	174 109	10	199 600
Lierneux	23	153 687	7	235 429
Stoumont	18	192 334	2	
Houffalize	28	141 999	26	220 660
Vielsalm	46	142 082	12	190 558
Durbuy	66	160 496	42	200 143
Erezée	16	171 469	17	213 529
La Roche-en-Ardenne	31	151 548	16	189 969
Rendeux	12	175 292	17	210 183
Microrégion	291	161 224	163	204 532

Source : S.P.F. économie

Si on compare Manhay aux communes de la microrégion, on constate que les prix des maisons qui y sont pratiqués sont parmi les moins élevés.

Le prix reste néanmoins élevé, et l'importance des prix de vente de maisons sur la Commune de Manhay s'explique principalement par la proximité de l'autoroute E25, attirant de plus en plus de travailleurs du pôle de Liège à la recherche du cadre de vie que propose la commune et par l'engouement pour la seconde résidence à Manhay qui entraînent une inflation des prix de vente sur la commune.

► Les terrains à bâtir

Quant au prix moyen au m<sup>2</sup> d'un terrain à bâtir à Manhay, il est nettement inférieur ( $\pm 7\%$ ) à la moyenne wallonne.

Terrains à bâtir vendus entre 2000 et 2015	Prix moyen du m <sup>2</sup> sur 15 ans (2000-2015)	Indice RW = 100
Manhay	17.64 €	46.38

Source : S.P.F. économie

En terme d'évolution, le prix moyen du m<sup>2</sup> s'élevait à 9 €/m<sup>2</sup> en 2000 et 22 €/m<sup>2</sup> en 2014 (les chiffres de 2015 ne sont pas disponibles), soit une augmentation de 128 % en quinze années.

Lorsque l'on prend 2015 comme année de référence, on remarque qu'à Manhay, 29 parcelles à bâtir ont été vendues ; un terrain faisant en moyenne 1.973 m<sup>2</sup> pour un prix moyen de près de 42.731 €, soit au moins 21,65 € (47,0 €/m<sup>2</sup> en Région wallonne).

Terrains à bâtir 2015	Nombre de parcelles	Superficie moyenne par parcelle (m <sup>2</sup> )	Prix moyen par parcelle (€)	Prix moyen par m <sup>2</sup> (€)
<b>Manhay</b>	29	1 973.72	42 731	21.65
Ferrières	17	1 748.06	60 873	34.82
Lierneux	13	5 422.62	98 598	18.18
Stoumont	15	1 822.67	60 071	32.96
Houffalize	35	2 891.40	61 469	21.26
Vielsalm	17	1 532.06	40 079	26.16
Durbuy	46	1 313.22	46 298	35.26
Erezée	12	2 890.83	50 656	17.52
La Roche-en-Ardenne	32	1 325.91	32 132	24.23
Rendeux	14	1 459.93	37 491	25.68

Source : S.P.F. économie

Si on compare les communes de la microrégion, on constate que le nombre de parcelles à bâtir vendues en 2015 varie fortement d'une commune à l'autre. Mis à part Houffalize et Durbuy, Manhay est la commune qui vend le plus de terrains avec un prix moyen au m<sup>2</sup> parmi les moins importants de la microrégion. Cette situation favorable de l'immobilier manhaydois explique, en partie, la forte croissance de sa population ces dix dernières années.

Au niveau de la superficie, on constate que les terrains vendus à Manhay sont parmi les plus grands vendus dans la microrégion. En termes de gestion durable du territoire, cette situation va en contre sens de l'utilisation rationnelle du sol de la commune (voir chapitre 5, § 5.2.1).

Pratiquement, la tendance s'inverse avec la construction de petites maisons et de maisons mitoyennes.

► Les appartements

Les données disponibles au S.P.F. économie concernant les appartements sont très lacunaires pour Manhay. Aucune analyse ne peut être réalisée. A titre d'information, les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des données collectées.

Appartements vendus entre 2000 et 2015	Nombre total d'appartements, flats et studios vendus	Prix moyen sur 15 ans (2000-2015)	Indice RW = 100
Manhay	/	/	/

Source : S.P.F. économie

Appartements, flats et studios 2011	Nombre	Prix moyen (€)
Manhay	.	.
Ferrières	.	.
Lierneux	1	
Stoumont	.	.
Houffalize	3	
Vielsalm	12	179 850
Durbuy	22	107 652
Erezée	1	.
La Roche-en-Ardenne	5	.
Rendeux	.	.

Source : S.P.F. économie

► « Votre Commune à la Loupe 2009 », d'Idelux

Les statistiques de la publication « Votre Commune à la Loupe » d'Idelux nous renseignent sur le coût de l'immobilier, à Manhay, en juin 2009 :

- Maison : 239.950 €
- Villas : - €
- Appartements : - €
- Terrains à bâtir : 35 €/m<sup>2</sup>

► L'Echo d'avril 2012

L'Echo a édité en avril 2012 un numéro spécial « Le guide immobilier 2012 ». Nous reprendrons les chiffres pour Manhay et l'arrondissement de Marche-en-Famenne.

	VILLAS & MAISONS													
	Prix moyen 2011	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	< 300 m <sup>2</sup>		300-600 m <sup>2</sup>		600-1.000 m <sup>2</sup>		1.000-1.500 m <sup>2</sup>		> 1.500 m <sup>2</sup>	
					Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an	Prix moyen 2011	% 1 an
ARR. DE MARCHE-EN-FAMENNE	175.604	7,3	→	120,8	111.371	3,0	147.378	10,9	170.703	4,7	186.456	8,4	215.636	6,9
DURBUY	170.588	-0,7	→	126,0	104.763	-7,4	155.022	13,5	164.013	-12,2	217.747	10,8	197.696	3,8
EREZEE	206.653	7,9	→	143,9	-	-	-	-	177.833	-	-	-	235.382	5,9
HOTTON	171.431	7,9	→	167,7	-	-	-	-	-	-	-	-	192.250	-13,0
LA ROCHE-EN-ARDENNE	169.600	5,9	→	143,4	-	-	-	-	147.357	25,4	-	-	194.286	-12,2
MANHAY	211.521	26,7	→	115,1	-	-	-	-	-	-	-	-	219.209	7,6
MARCHE-EN-FAMENNE	175.620	14,2	↑	138,7	119.346	3,4	152.278	8,1	184.100	11,0	167.217	-1,8	259.686	35,1
NASSOGNE	158.833	-3,9	↑	146,5	-	-	114.714	-10,5	131.850	-22,0	-	-	219.100	13,3
RENDEUX	170.839	0,7	→	142,9	-	-	-	-	-	-	-	-	210.000	-8,2
TENNEVILLE	174.262	32,8	↓	108,1	-	-	-	-	-	-	-	-	191.600	-

APPARTEMENTS				TERRAINS À BÂTIR				LOYERS				
Prix moyen 2011	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	Prix moyen 2011 (par m²)	% 1 an	Tendance 1er trim '12	% depuis fin 2000	Maisons		Appartements		
								Prix moyen <sup>1</sup>	% 1 an	Prix moyen <sup>2</sup>	% 1 an	
118.442	6,3	→	103,1	34	19,6	→	204,8	632,2	-14,0%	559,2	-7,0%	MANHAY
-	-	→	-	20	-19,4	→	131,9	637,5	-3,8%	520,0	15,6%	DURBUY
-	-	→	-	37	11,3	→	276,5	743,0	7,0%	561,1	4,4%	EREZEE
-	-	→	-	24	-10,2	→	182,6	628,8	7,5%	485,6	8,5%	HOTTON
-	-	→	-	19	-13,8	→	104,3	586,7	17,3%	476,3	-5,9%	LA ROCHE-EN-ARDENNE
151.773	-4,2	↓	85,4	32	25,0	→	197,2	823,5	14,5%	565,7	3,1%	MANHAY
106.500	31,3	↑	-	33	31,0	→	286,2	598,9	1,4%	474,4	3,5%	MARCHE-EN-FAMENNE
-	-	→	-	37	-	→	422,2	628,0	-0,3%	530,0	-	MASSOGNE
169.484	-	→	-	23	2,6	↓	213,0	652,1	-0,9%	526,7	5,9%	RENDEUX
												TENNEVILLE

► Les permis d'urbanisme à Manhay

Evolution du nombre de permis d'urbanisme			
Années	Constructions neuves	Rénovations	TOTAL
1996	14	7	61
1997	20	5	90
1998	13	19	68
1999	25	8	74
2000	21	4	77
2001	19	5	70
2002	22	21	90
2003	28	21	75
2004	36	6	69
2005	25	10	79
2006	34	18	106
2007	26	11	89
2008	25	11	127
2009	20	16	113
2010	16	14	87
2011	12	10	87
2012	15	10	25
2013	11	19	30
2014	15	18	33
2015	14	24	38

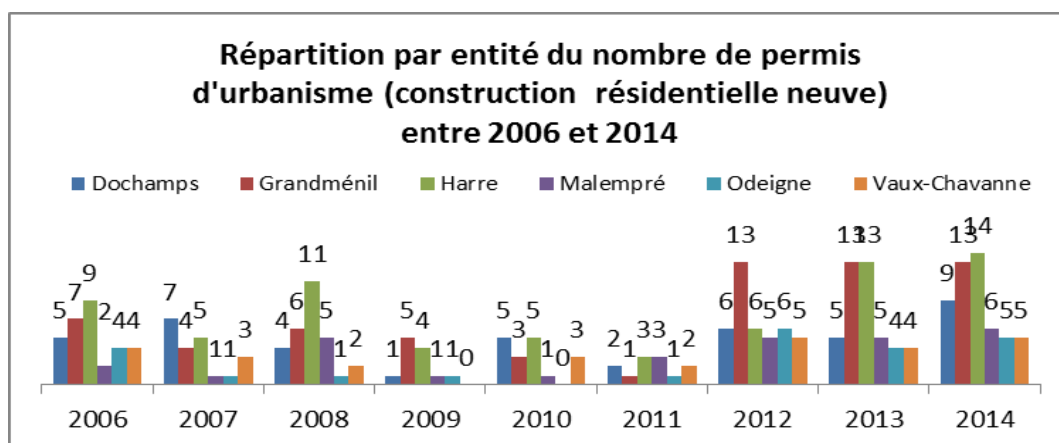
Source : .P.F. économie

Relation entre les ventes et les permis d'urbanisme				
Années	PU octroyés pour constructions	Terrains vendus	PU octroyés pour rénovations	Maisons vendues
2000	21	29	4	27
2001	19	24	5	27
2002	22	26	21	20
2003	28	23	21	33
2004	36	19	6	32
2005	25	16	10	27
2006	34	28	18	30
2007	26	58	11	38
2008	25	31	11	28
2009	20	25	16	21
2010	16	24	14	31
2011	12	23	10	19
2012	15	25	10	26
2013	11	15	19	31
2014	15	29	18	40
2015	14	Non disp.	24	42

Source : S.P.F. économie

On remarque que les terrains à bâtir vendus sont effectivement construits probablement dans les deux ans qui suivent la vente.

Par contre, cela semble moins simple à vérifier pour les maisons car certaines sont habitables sans nécessiter de transformations. Le fait qu'il y a moins de permis d'urbanisme octroyés pour rénovation que de maisons vendues conforte l'aspect du bon état général du parc immobilier de la commune.



Source : Administration communale

Le graphique ci-dessus nous montre, au cours de ces neuf années, les principaux villages de la commune où ont été délivrés des permis d'urbanisme : il s'agit de Harre (70), Grandmenil (65), Dochamps (44) et Malempré (29).

### 6.2.8 L'indice des conditions de bien-être

En avril 2014, l'IWEPS publie l'indice des conditions de bien-être pour l'ensemble des communes de la Région wallonne.

communes	Indice des conditions de bien-être	Santé et soins	Logement	Enseignement, formation, éducation	Emploi, travail
MOYENNE RW	0,55	0,5	0,65	0,56	0,61
<b>Manhay</b>	<b>0,58</b>	<b>0,37</b>	<b>0,95</b>	<b>0,51</b>	<b>0,74</b>
communes	Revenu et pouvoir d'achat	Mobilité	Qualité du cadre de vie et environnement	Commerces et services de proximité	Sécurité du cadre de vie et de l'environnement
MOYENNE RW	0,56	0,39	0,62	0,37	0,78
<b>Manhay</b>	<b>0,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,90</b>	<b>0,08</b>	<b>0,70</b>
communes	Communication	Fonctionnement institutions et gestion publique	Décisions politiques et processus démocratique	Relations conjugales, familiales et intergénérationnelles	Accès de tous à la santé
MOYENNE RW	0,67	0,46	0,54	0,48	0,58
<b>Manhay</b>	<b>0,68</b>	<b>0,49</b>	<b>0,75</b>	<b>0,52</b>	<b>0,68</b>
communes	Accès de tous à un emploi de qualité	Accès de tous à un revenu décent	Gestion du temps, équilibre des temps de vie	Sentiment d'être heureux <> malheureux	Engagement citoyen
MOYENNE RW	0,62	0,67	0,63	0,54	0,32
<b>Manhay</b>	<b>0,82</b>	<b>0,71</b>	<b>0,77</b>	<b>0,80</b>	<b>0,26</b>

Source : IWEPS

Avec un indice des conditions de bien-être de 0,58, Manhay est classée au-dessus de la moyenne des communes de la Province de Luxembourg.

### 6.2.9 Synthèse

Au 30/06/2010, l'IWEPS calculait pour Manhay un taux d'activité de 73 %, ce qui place la commune légèrement au-dessus de la moyenne de la microrégion (71 %).

Cela dit, avec 1.616 personnes actives, on constate que le nombre de personnes actives est relativement bas en comparaison avec les autres communes de la microrégion.

Quant aux indépendants, ils sont nombreux sur la commune et se répartissent comme suit au 31/12/2014 :

- secteur primaire	103	24 %
- industrie et artisanat	100	24 %
- commerce	102	24 %
- professions libérales	88	21 %
- services et divers	28	7 %
<b>TOTAL</b>	<b>421</b>	<b>100 %</b>

L'augmentation des indépendants de Manhay entre 2000 et 2014 a été plus marquée que dans la microrégion, la Province de Luxembourg et la Région wallonne. Depuis quatorze ans, les indépendants manhaydois contribuent donc fortement à la vitalité économique de la commune.

En 2014, le nombre de salariés assujettis à l'ONSS est de 497, ce qui représente donc plus d'un tiers des emplois de la commune. De ces 497 salariés, 90 % sont engagés dans le secteur privé et 30 % dans le secteur public.

Selon l'ONSS, au 4ème trimestre 2014, les salariés sur la commune (privé et public confondus) se répartissent comme suit :

- Secteur primaire	50	10 %
- Secteur secondaire	155	31 %
- Secteur tertiaire marchand	102	21 %
- Secteur tertiaire non marchand	190	38 %
<b>TOTAL</b>	<b>497</b>	<b>100 %</b>

L'emploi salarié se concentre surtout dans le secteur tertiaire et le secteur secondaire, plus particulièrement dans la construction, l'administration publique et l'enseignement.

La commune est classée par l'étude « Cap-Ruralité » parmi les communes à accessibilité réduite aux services.

En 2014, on recense 346 entreprises actives à Manhay, soit 7,8 % des entreprises de la microrégion. On constate un taux net de création d'entreprises sur la Commune de Manhay qui, chaque année est négatif, mis à part en 2010 et 2 faillites en 2015.

A l'échelle régionale, Manhay est sous l'influence, des pôles économiques de Liège et de Marche-en-Famenne. A l'échelle locale, l'influence varie en fonction de la localisation des villages qui sont, soit tournés vers La Roche, Durbuy, Bomal (et Marche, plus loin), soit vers Aywaille, Remouchamps et Lierneux, c'est-à-dire la province de Liège, soit vers Vielsalm.

La Commune de Manhay a connu un développement économique important grâce à la création de deux parcs d'activités économiques : le parc d'activités économiques de Dochamps et le parc d'activités économiques et parc artisanal de Vaux-Chavanne. Actuellement, le parc d'activités économiques de Dochamps propose 13 ha de disponibilité suite à la cession d'activité de l'entreprise Shanks. Le parc d'activités économiques de Vaux-Chavanne, avec 13 entreprises pour 78 emplois, vient de terminer le projet de mise en œuvre de la voirie pour l'équipement des 10 hectares restant au sein de la zone d'activités économiques mixtes.

L'impact de l'économie grand-ducale sur la Commune de Manhay reste limité puisqu'en 2014, quelques 5,8 % de sa population active y travaillent quotidiennement

La Commune de Manhay adhère au Groupe d'Action Local (G.A.L.) « Pays de l'Ourthe » avec les Communes de Durbuy, Erezée, Houffalize, Hotton, Manhay, Rendeux et La Roche-en-Ardenne. Le thème fédérateur de ce GAL est le tourisme, en lien avec le monde rural, l'environnement, la rivière, l'agriculture et l'économie locale.

Selon le Forem, en juillet 2016, on recensait 172 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) domiciliés sur la Commune de Manhay. Ces chiffres marquent une stagnation entre 2012 et 2016, stagnation continue mise à part l'année 2014 qui a connu une faible décroissance. Parmi les 172 DEI, 27 % avaient moins de 25 ans et 42 % plus de 40 ans.

Si l'on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi, on remarque que plus de la moitié ont un niveau faible, voire très faible.

Par rapport aux communes de la microrégion, Manhay possède, en juillet 2016, un taux de demande d'emploi faible, avec 9,22 %. Quant au taux de chômage, le constat est le même : il est de 10,64 % en juillet 2016 pour Manhay.

Au 31/12/2015, le CPAS comptait 19 dossiers de revenus d'insertion sociale, chiffre en augmentation depuis 2005.

L'indice de richesse Manhaydois est en augmentation et s'élève à 96 pour les revenus de 2013.

En matière de logement, on dénombre 1.945 logements en 2015.

Une majorité des logements sont du type maisons unifamiliales individuelles, d'une superficie supérieure à 104 m<sup>2</sup> et relativement ancien, ce qui constitue un facteur limitant pour l'amélioration des performances énergétiques pour le parc de logements de la Commune.

Depuis maintenant quelques années, la Commune de Manhay a pris la problématique du logement à bras le corps. De la construction de logements sociaux à la rénovation de bâtiments en passant par la création de logements de transit, Manhay a voulu et veut se donner les moyens de progresser dans une problématique complexe.

Terminons avec les prix de l'immobilier. En moyenne, en 2015, une maison d'habitation coûtait à Manhay 149.224 €, prix supérieur à celui pratiqué en Région wallonne et subissant une forte inflation depuis 15 ans (107%). Un m<sup>2</sup> de terrain à bâtir se vendait 16,58 €, alors qu'il se vend à 22,00 € en Région wallonne (chiffres INS) subissant également une forte inflation (128%).

Enfin, l'analyse du nombre de permis d'urbanisme indique que l'on délivre en moyenne moins de permis pour des rénovations que pour des nouvelles constructions. Cette tendance conforte l'aspect du bon état du parc immobilier de la commune. Au cours de ces neuf dernières années, les principaux villages de la commune où ont été délivrés des permis d'urbanisme sont de Harre (70), Grandmenil (65), Dochamps (44) et Malempré (29).







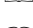






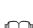


Avec un indice des conditions de bien-être de 0,58, Manhay est classée au-dessus de la moyenne des communes de la Province de Luxembourg.

## 6.2.9 Glossaire

**Annexe n° 6.0** : *Glossaire du chapitre 6 – Données socio-économiques.*

---

## SOURCE DE DONNEES

-  Données de l'Administration communale de Manhay
  -  SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie: [www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)
  -  Steunpunt WSE, statistiques validée par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique): [www.steunpuntwse.be](http://www.steunpuntwse.be)
  -  INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants): <http://www.rsvz.be/fr/index.htm>
  -  ONSS (Office national de sécurité sociale): [www.onss.fgov.be/fr/home.html](http://www.onss.fgov.be/fr/home.html)
  -  Le FOREM (service public wallon de l'emploi et de la formation): [www.forem.be](http://www.forem.be)
  -  Cap Ruralité: <http://capru.fsagx.ac.be>
  -  « Le travail frontalier belgo-luxembourgeois » - Cahier EURES N°2/2009
  -  Etude CAPRU 2007: « De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne »
  -  La base de données statistique CYTISE WEB développée par le GédAP de l'université catholique de Louvain: <http://cytise262.gedap.be>
  -  Idelux, [www.idelux.be](http://www.idelux.be)
  -  Numéro spécial « mon argent »; L'écho, avril 2012
  -  <http://planmarshall2vert.wallonie.be>
  -  « Votre commune à la loupe 2009 », Idelux
  -  « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes : scénario tendanciel », IWEPS – mars 2012
  -  Programme communal d'actions en matière de logement de la Commune de Manhay 2012-2013
-

## 6.3 L'agriculture

### Avertissement

Dans ce chapitre, le référentiel sera la région agricole Ardenne dont fait partie la Commune de Manhay.

L'abréviation SAU fait référence à la Surface Agricole Utile.

Les recensements agricoles n'étant que des « enquêtes » depuis 2008, les données qu'elles contiennent sont réduites. Nous présenterons donc notre analyse sur base du recensement de 2007 ainsi que les données actualisables pour 2015.

### 6.3.1 Les données agricoles de Manhay

S'étendant sur 3.136,32 hectares (au plan de secteur), les terres agricoles représentent 25,88 % du territoire manhaydois.

L'agriculture sur la commune est une agriculture d'élevage et de culture fourragère ; la plupart des exploitations sont tournées vers la production de viande. Les exploitations sont composées pour plus de 97 % de prairies. La superficie agricole utile a augmentée de **34,26 hectares** entre 1990 et 2015 et la commune a connu une forte diminution des agriculteurs sur la même période. Le nombre d'exploitations diminue mais leur superficie augmente.

Statistiques des exploitations à titre principal et secondaire								
	1990	2001	2003	2005	2006	2007	2012	2015
Nbre d'exploitations	119	70	64	55	54	53	39	37
Nbre ha SAU	2185,95	2118,84	2090,69	2009,16	2032	2106,53	2 150,95	2220,21
Ha/moyenne par expl.	18,37	30,27	32,67	36,53	37,63	39,75	55,15	60,00

Source : INS – recensement agricole 2007

L'augmentation de la SAU est un phénomène assez généralisé en Région wallonne. Ce phénomène peut être mis en relation avec la Politique Agricole Commune qui renforce jusqu'ici le lien entre la production agricole et le sol via notamment la limitation des aides aux bovins mâles, aux vaches allaitantes et aux ovins à une charge maximale par hectare de superficie fourragère et également via les aides compensatoires aux cultures arables.

En 2015, Manhay compte **37 exploitations agricoles**, contre 119 en 1990, soit une baisse d'environ **68 %**. Malgré cette chute, le nombre encore important témoigne de l'importance de l'agriculture sur la commune et ses implications au niveau de la vie rurale. Ces **37 fermes** représentent **2,4 %** des exploitations de la région agricole Ardenne, qui en comptabilise en 2015, **1.541**.

Le nombre d'exploitation reste élevé pour la Commune puisqu'en 2015 on calcule **10,9** exploitations pour 1.000 habitants alors qu'au niveau de la Région wallonne ce taux s'élève à **3,5** exploitations pour 1.000 habitants

Cette réduction du nombre d'exploitations est de nouveau un phénomène général. Elle est due au passage de plus en plus prononcé vers une agriculture « entrepreneuriale ». Grâce à la mécanisation, la productivité a fortement augmenté. La recherche scientifique ainsi que le développement de l'utilisation d'intrants ont aussi augmenté considérablement les rendements. La capacité de gestion des chefs d'exploitation a été améliorée par la formation et la vulgarisation. De tout ceci, découle le fait suivant : il faut de moins en moins d'agriculteurs et d'exploitations agricoles pour assurer l'approvisionnement de la population.

Remarquons que, dans les villages de Malempré, Odeigne et Grandmenil, l'activité agricole est encore fort importante.

**Annexe n° 6.5 : Listing des exploitations agricoles en 2007**

<b>Agriculture en 2007 (recensement)</b>	<b>Manhay</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
<i>Nombre d'exploitations agricoles</i>	53	2.406
- avec exploitation à temps plein	36	1.770
- avec un chef d'exploitation âgé de plus de 55 ans	21	947
- de plus de 30 ha de terres	27	1.380
- avec une comptabilité	30	1.068

Source : INS – recensement agricole 2007

Parmi les exploitants, 21 ont plus de 55 ans, soit un peu plus qu'un tiers ; 27 (50,94 %) possèdent plus de trente hectares de terre et 30 (56 %) ont une comptabilité.

<b>Agriculture en 2007 (recensement)</b>	<b>Manhay</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
<i>Succession des exploitants de plus de 50 ans</i>	23	2.315
- avec connaissance d'un successeur	4	267
- sans successeur	19	1.286
- ne sachant pas si un successeur se présenterait	0	762

Source : INS – recensement agricole 2007

Un autre constat est la part de SAU qui devrait changer de mains dans les prochaines décennies : en effet, les agriculteurs de plus de 50 ans sans successeur représentent 35,85 % de la SAU totale, taux supérieur à celui de la région agricole Ardenne avec 20,7 %.

En 2015, la superficie agricole utile est de 2.220 hectares soit une moyenne de 60 hectares par exploitation, ce qui est moins que la moyenne de la région agricole Ardenne (69,0 ha). Cette superficie se subdivise en deux catégories pour Manhay : les terres arables et la superficie toujours couverte d'herbe. Elles se répartissent avec 63,7 % pour l'herbe et 34,7 % pour les terres arables, ce qui présente plus de terres couvertes d'herbes et moins de terres arables par rapport à la moyenne de la région agricole (54 % pour l'herbe et 44 % pour les terres arables). 95 % des terres arables sont dédiées aux fourrages, 0,2 % aux jachères et 1,61 % aux céréales pour le grain.

La Commune de Manhay est propriétaire de 248 hectares de terres agricoles mises en location dont 247 ha pour les agriculteurs et 1 ha pour les non-agriculteurs. Les terres pour les agriculteurs se situent principalement sur Harre (131 ha) et Malempré (35 ha).

<b>Agriculture en 2015</b>	<b>Manhay</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
<i>Superficie agricole utile (SAU) (ha)</i>	2 220	106 344
- superficie utilisée pour les terres arables	772	47 812
- superficie utilisée pour les cultures permanentes	33	79
- superficie toujours verte	1 415	58 452

Source : INS – enquête agricole 2015

Remarque : il n'y a pas de culture industrielle à Manhay.

Sur la Commune on recense **3.679 bovins** et **252.693** pour la région agricole. Parmi eux, on recense **2.017 vaches** dont **537 laitières (26,6 %)** et **1.480 allaitantes (73,4 %)**. L'agriculture manhaydoise est donc plus spécialisée dans l'élevage viandoux que dans les vaches laitières, et ce comme dans l'ensemble de la région agricole Ardenne. Avec **1,65 bovin** par hectare de prés et prairies, Manhay connaît un élevage moins intensif que la région agricole (**4,32**).

<b>Agriculture en 2015</b>	<b>Manhay</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
Nombre de bovins	3.679	252.693
- nombre de vaches laitières	537	20.667
- nombre de vaches allaitantes	1.480	75.956
Nombre de porcins	70	18.537
Nombre de volailles	12.000	442.432
Nombre de moutons	/	/

Source : INS – recensement agricole 2015

En 2007, sur les 53 exploitations, 46 élèvent des bovins. A Manhay, on comptabilise également 216 moutons et 239 têtes de volaille qui sont réparties dans les différentes exploitations de la commune.

<b>Agriculture en 2007</b>	<b>Manhay</b>	<b>R.A. Ardenne</b>
- avec bovins	46	2.139
- avec porcins	-	113
- avec volailles	10	353
- avec moutons	5	214

Source : INS – recensement agricole 2007

(-) Signifie que les données ne sont pas disponibles lors du recensement agricole de 2007.

Au niveau de l'agriculture biologique, on compte en 2007, 5 exploitations biologiques pour une superficie de 245,3 hectares. Remarquons que la superficie dédiée à l'agriculture biologique varie au cours des années, passant de 320 ha en 2004 à 168 ha en 2005.

<b>Agriculture biologique</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Nombre d'exploitations	4	7	3	3	5
Superficie couverte	200,8	320,6	168,8	171,3	245,3

Source : Fiche « Etat de l'environnement » de la Commune de Manhay, Aspect socio-économique, DGO ARNE, édition 2010

Le nombre d'agriculteurs appliquant au moins une mesure agro-environnementale sur le territoire communal est de 42 en 2007.

### 6.3.2 Association agricole

Il n'y a pas d'association agricole sur la Commune de Manhay.

### 6.3.3 La diversification agricole

La diversification agricole commence sur le territoire de Manhay. En voici quelques exemples :

*La Ferme Saint Martin* à Malempré propose une boutique où l'on trouve différents produits locaux. Le couple propose aussi des gîtes et chambres d'hôtes sur Malempré. Ils ont gagné le concours « Innovation Diversification Europe Agritourisme IDEA » dans la catégorie hébergements en 2010. Ce concours a vu le jour grâce au projet Interreg IV A grande Région « Valorisation des structures agricoles transfrontalières », financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

*La ferme du Mafa* à Manhay s'occupe d'un gîte et de maraîchage biologique non certifié avec des légumes anciens de différentes variétés et des plantes sauvages comestibles. La ferme propose des transformations de légumes et fruits (potages, limonades...). Il est possible de se procurer les produits à la ferme et lors des marchés en été.

*Les deux épiceries du terroir « Chez Marie »* à Dochamps et « *Au Champs de Harre* » à Harre, proposent des spécialités régionales.

*La SCRL SOCODIDA* à Odeigne propose des produits laitiers, de la charcuterie artisanale et de la crèmerie.

*La SCRL Pur Ardenne* à Xhout-si-Ploût est une association de trois agriculteurs qui, pour donner une valeur ajoutée à leur production laitière, créent notamment des fromages artisanaux. En 2011 (pas de données pour 2016), ce sont 40.000 litres de lait qui ont été valorisés par la SCRL.

*Malempré, la chaleur d'y vivre*, est une initiative d'un groupe d'habitants d'agriculteurs. Dans ce projet de réseau de chaleur pour le village de Malempré, les agriculteurs fourniront la matière première avec la taille des haies.

Le café « *Le Relais* » est labélisé « *bistrot de terroir* ».

Enfin, Le prix Benjamin Lorcé 2015 a été décerné à Manon Bernier qui a reçu cette récompense. Cette jeune maraîchère de Vaux-Chavanne, commune de Manhay, cultive depuis trois ans des fruits et légumes et rêve d'en faire son métier. La Fondation Roi Baudouin a voulu lui donner un coup de pouce et mettre en avant son projet agro-écologique au service de produits locaux. Avec les 4.000 euros du prix Benjamin Lorcé l'agricultrice va pouvoir acquérir une nouvelle serre à semis et développer son verger.

### 6.3.4 Circuits courts

Il n'existe pas de Groupe d'Achat Collectif sur la Commune de Manhay. Parmi les GAC existants dans les communes voisines, il en existe un à Ferrière.

Un potentiel existe néanmoins au niveau des partenariats avec les producteurs de la commune comme le maraîchage de Manon Bernier ou la Ferme de Mafa ainsi qu'avec le réseau Ardenne paysanne qui regroupe différents producteurs de la Région ou le dépôt « *Li terroir* » qui regroupe des produits locaux à Hotton.

### 6.3.4 Synthèse

Dans la Commune de Manhay, le secteur agricole constitue un pôle économique de première importance.

En effet, le territoire s'étend sur une surface de 11.981 hectares sur laquelle l'activité agricole occupe 2.220 hectares (SAU, 2015). Avec ses 37 exploitations, ce secteur essentiel du point de vue social, économique et environnemental, s'éteint peu à peu.

39,62 % des exploitants ont plus de 55 ans, ce qui est identique à la région agricole Ardenne (39,35 %) et à la Région wallonne (39,13 %). Seuls 7,54 % des exploitants de plus de 50 ans ont une succession assurée.

Près de 63 % de la SAU est toujours couverte d'herbe. Manhay est donc une région d'élevage et de culture fourragère. Le 3.679 bovins y sont recensés où ils sont élevés pour la viande et le lait.




Une spécificité de la Commune de Manhay est qu'elle est propriétaire de 248 hectares de terres agricoles qu'elle met en location, principalement sur l'ancienne Commune de Harre.

La diversification agricole commence à Manhay. Quelques exemples de fermes qui se sont diversifiées: la ferme Saint Martin de Malempré, la ferme du Mafa de Manhay, les épiceries du terroir « Chez Marie » et « Au Champs de Harre », la SCRL SOCODIDA, la SCRL Pur Ardenne et l'initiative Malempré, la chaleur d'y vivre sont d'autres exemples de diversification agricole.

En termes de circuits courts, s'il n'existe pas de Groupement d'achats sur la commune, un potentiel existe au niveau des producteurs locaux et des acteurs actifs dans les communes voisines.

---

#### SOURCE DE DONNEES :

-  Recensement agricole 2007 et 2015, SPF économie
  -  La fiche environnementale de Manhay établie par la DGO ARNE – MRW, édition 2010
  -  Informations de la Commune de Manhay
-

## 6.4 Sylviculture

### 6.4.1 Généralités

En termes d'occupation du sol (surface cadastrée), la forêt s'étend sur 7.881,26 hectares soit 65,04 % du territoire. Aujourd'hui, la forêt est un espace multifonctionnel qui remplit une fonction économique avec la production de bois et les locations de chasses, une fonction sociale pour les activités de loisirs et de détente et une fonction écologique pour la biodiversité et la protection du sol et des eaux.

#### Histoire de la forêt de Manhay

La «filière bois» sur la commune est une tradition. Comme le révèle la toponymie locale – La Fosse, La Forge-à-la-Plez, La Haie du Marteau, Le Vieux Fourneau... - des forges ont été en activité, dans une région qui comptait tous les ingrédients nécessaires : la forêt comme combustible, l'eau de l'Aisne et de la Lue comme force motrice et le minerai de fer en surface.

La forêt eut à pâtir d'une surexploitation pour alimenter les forges mais aussi les tanneries. Dans le cas des forges, les charbonniers consommaient énormément de bois pour fabriquer le charbon de bois nécessaire aux hautes températures. Les tanneurs, quant à eux, trouvaient dans l'écorce du chêne le «tan» rendant les peaux imputrescibles.

Fin XVIIIème siècle-début XIXème, des paysages passablement dévastés, furent abondamment reboisés mais surtout avec des résineux (épicéas des Vosges ou des pays nordiques).

Au début de ce siècle, beaucoup de scieries fermèrent leurs portes, sous le poids de la concurrence.

### 6.4.2 La forêt communale

La Commune de Manhay est concernée par 3.364,11 hectares de bois communaux soumis au régime forestier. C'est le Cantonnement de La Roche-en-Ardenne qui administre ces bois pour deux tiers (2.229,31 ha) et celui de Marche-en-Famenne pour un tiers (1.134,79 ha). Le Département de la Nature et des Forêts gère ces bois suivant les dispositions du Code Forestier, des règlements et circulaires internes.

Il existe un plan d'aménagement de la forêt qui est en cours de révision.

Les données reprises ici proviennent essentiellement des courriers rédigés par les Cantonnements de La Roche-en-Ardenne et de Marche-en-Famenne en 2012.

Le bois est la première richesse de la commune.

#### Les agents en charge de la forêt communale de Manhay

Les agents en charge de la forêt sont :

- Monsieur BERNIER Joseph pour le triage de Grandmenil.
- Monsieur DUFAYS Edwin pour les triages d'Odeigne et de Freyneux.
- Monsieur PALMIERI Laurent pour le triage de Harre.
- Monsieur SEBILLE Jean-Philippe pour le triage de Deux-Rys.

De plus, cinq ouvriers communaux entretiennent les forêts.

#### Description des peuplements

Les bois communaux de Manhay sont constitués d'une majorité de 63,91 % de peuplements résineux (soit une étendue de 2.150,01 ha) et de 23,75 % de feuillus (soit une étendue de 799,02 ha). La surface restante est composée de milieux ouverts.

L'épicéa est l'essence la plus représentée avec 1.691,18 ha soit 50,27 % du total des bois soumis au régime forestier. Le douglas est la deuxième essence résineuse en importance. Le mélèze est présent en moindre quantité. Les autres résineux sont présents, eux aussi en petite quantité mais présentent une grande valeur en termes de biodiversité.

Les feuillus quant à eux sont assez faiblement représentés. L'essence principale est le hêtre avec une superficie de 400,90 ha soit 11,92 % des bois communaux soumis au régime forestier. La deuxième essence est le chêne avec 251,47 ha soit seulement 7,48 % des bois.

<b>Répartition par essences</b>		
<b>Essence</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>Répartition (%)</b>
Chêne	251,47	7,48
Hêtre	400,90	11,92
Feuillus divers	98,05	2,91
Autres	48,59	1,44
<b>Total feuillus</b>	<b>799,02</b>	<b>23,75</b>
Epicéa	1.691,18	50,27
Douglas	152,35	4,53
Mélèze	33,24	0,99
Blanc-etoc	154,69	4,60
Autres	118,55	3,52
<b>Total résineux</b>	<b>2.150,01</b>	<b>63,91</b>
<b>Non boisés</b>	<b>415,07</b>	<b>12,34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3.364,11</b>	<b>100,00</b>

Source : Cantonnements de La Roche-en-Ardenne et de Marche-en-Famenne, novembre 2012

2.378,64 hectares des bois communaux soumis au régime forestier sont des peuplements réguliers (soit 70 %). Seul 570,37 ha des bois communaux sont des peuplements irréguliers. Parmi les peuplements réguliers, 2.137 ha soit 90 % sont des résineux.

D'après le Cantonnement de La Roche, les dernières grandes catastrophes connues dans les bois communaux concernent les zones humides ou les vieux peuplements ayant subi des chablis suites aux tempêtes de 1990 et 1999. Il y a aussi des attaques de scolytes sur les hêtres et les épicéas. De petits incendies se déclarent parfois dans les forêts.

Il existe des dispositifs de recherche et d'expérimentation visant à étudier la pression du gibier en terme de dégâts sur la végétation ; d'autres visant à étudier la vitesse de croissance et la qualité des arbres (Faculté de Gembloux).

D'après le Cantonnement de Marche, des dégâts ont été occasionnés par les grandes tempêtes de 1984 et 1990 à de nombreux endroits du massif.

Il existe des placettes d'inventaire des dégâts d'écorcement par le grand gibier qui sont fonction de l'âge des peuplements et qui ne sont donc pas fixes. Il existe également des placettes du « plan chablis » qui permettent d'évaluer les dégâts liés aux grands vents.

Remarquons que Manhay est également propriétaire de parcelles forestières à Erezée, Durbuy, Rendeux et Vielsalm (cf. ci-dessous).

### **Certification forestière**

Au niveau européen, la filière bois dans son ensemble a décidé de constituer le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) destiné à mettre à disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers un système de certification adapté aux conditions européennes (notamment la structure morcelée des propriétés).

Le système qui fonctionne au niveau régional implique cependant que les propriétaires forestiers qui veulent bénéficier de la certification s'engagent à appliquer les principes d'une gestion durable à leurs forêts.

Les différentes forêts certifiées PEFC de la Commune de Manhay et sur le territoire de Manhay se répartissent comme suit :

<b>Propriétaires</b>	<b>Lieux</b>	<b>Surfaces (ha)</b>
Commune de Manhay	Manhay	2.039,34
Commune de Manhay	Manhay	895,49
Commune de Manhay	Durbuy	45,33
Commune de Manhay	Erezée	193,63
Commune de Manhay	Rendeux	32,85
Commune de Manhay	Vielsalm	66,82
Manhay CPAS	Manhay	28,38
Commune de Durbuy	Manhay	62,95
Commune d'Erezée	Manhay	0,15
Fagne Coirlet (RND)	Manhay	1
Gros Thier Bois du Pays	Manhay	135,39
Commune de Somme-Leuze	Manhay	90,36

Source : Données de l'asbl PEFC Belgium

Sur le territoire de Manhay, on compte 3.253 hectares de forêts classifiées PEFC dont la Fagne Coirlet et le Gros Thier Bois du Pays. On remarque, sur ce territoire, que la commune de Manhay a certifié 2.934,83 ha soit 87 % de ses propriétés forestières. De plus, la Commune de Manhay est propriétaire de 338,63 hectares de forêts PEFC en dehors du territoire de Manhay.

### **Les fonctions de la forêt**

La commune autorise la cueillette de champignons et de fruits de la forêt. De plus, de nombreuses balades sont présentes, lesquelles permettent, entre autre, de découvrir les deux réserves naturelles et une piste « raquette » traverse l'une d'elles en hiver. Une tour de vision a été construite, au niveau d'Odeigne, et permet notamment d'observer le brame du cerf.

La fonction récréative est bien présente au vu du nombre important de camps scouts qui utilisent la forêt pendant l'été. Relevons aussi la présence du Parc Forestier Récréatif Chlorophylle.

En outre, l'installation future de mobiliers touristiques en forêt est envisagée (bancs, poubelles...).

La fonction écologique est prise en compte dans le code forestier qui impose en outre différentes actions en faveur de l'écologie : interdiction de planter du résineux à proximité des sources et cours d'eau, l'obligation de laisser des arbres morts et à cavités, protection des sols lors des exploitations, l'utilisation d'huiles biodégradables, 3 % de forêt intégrale... Dans ce cadre écologique, 170 hectares de forêts ont été déboisés pour restaurer les tourbières et les landes tourbeuses. Une jeune hêtraie a été clôturée pour donner aux arbustes le temps de se développer sans être attaquée et dévorée par le gibier. Une grande quantité de fossés ont été comblés pour recréer des tourbières, faire revenir des grenouilles et toute une faune menacée... Des actions sont également menées contre les plantes invasives : fauche, arrachages...

Le Conseil Cynégétique du Bois du Pays Manhay-Erezée est constitué depuis le 29 février 1992. L'association a pour objet essentiel la promotion et le développement d'une gestion cynégétique coordonnée sur les territoires de plusieurs communes, dont Manhay, dans le but d'assurer l'épanouissement des espèces animales sauvages.

La vente et la chasse constituent la fonction économique de la forêt. La superficie totale des propriétés communales est louée pour la chasse. Chaque année en octobre, la commune organise une vente de bois de chauffage et une vente de bois marchands ainsi qu'une autre au printemps. Pour la trésorerie communale, les recettes de vente de bois atteignent ou dépassent, chaque année, le million d'euros. Lors d'opérations exceptionnelles, cela peut être le double ou plus... Ce fut le cas pour le récent projet européen «Life», visant la régénération de la nature et pour lequel il a fallu déboiser partiellement une zone de 165 ha, avant d'investir dans divers travaux de reconstitution des biotopes.

Bref, à Manhay le bois est une richesse dont il faut préserver la diversité et assurer l'avenir dans un sens nécessairement plus durable.

### 6.4.3 La filière bois

La filière bois est représentée à Manhay par :

- 2 scieries : 1 à Dochamps-Lamormenil et 1 à Moulin Crahay (Odeigne).
- 5 menuiseries : Bonjean Paul à Grandmenil, Entreprise Pirson Menuiserie à Grandmenil, Somlette Jean-François à Harre, Delvaux Gregory et Derenne Joel à Vaux-Chavanne, .
- 3 pépinières produisant notamment des sapins de Noël : Cornet, Lambert et Pirothon.

Les autres entreprises de la filière bois implantées sur Manhay sont :

- 4ESS ITLUX à Vaux-Chavanne : Construction bois.
- BLD Concept à Vaux-Chavanne : Construction bois.
- Biospeedhome : Atelier de fabrication de maisons en bois lamellé-collé (**faillite en 2016**)
- Denis Dehard SPRL à Vaux-Chavanne : conception et réparation d'engins forestiers.
- Entreprise forestière Neuville SPRL à Xhout-si-Ploût : tout type de clôtures.
- Forest Management SA à Freyneux : travaux forestiers.
- Forolux à Dochamps : transport et logistique des déchets de bois. (**plus d'activité en 2016**)
- Huet bois à Manhay : exploitation forestière.
- Jehoulet Bois à Vaux-Chavanne : bardages, terrasses, lambris, parquets, portes, escaliers...
- Société Ebrafor à Harre : exploitation forestière.

Caroline Michaux-Nérard, jeune femme lauréate du prix Benjamin Lorcé en 2011 s'est lancée dans le débardage en forêt sur Manhay.

Raphaël Pirnay, jeune lauréat du prix Benjamin Lorcé en 2012, souhaite développer une activité d'épuration naturelle des eaux par lagunage biologique et mettre en place une jardinerie aquatique qui produise et commercialise les plantes et bactéries nécessaires.

---

La « journée du bois » de Grandmenil regroupe l'ensemble des entreprises actives dans le secteur du bois sur la Commune de Manhay. Elles participent à cette journée en forêt qui s'articule autour de démonstrations forestières et de la présentation de l'ensemble de la filière bois et plus particulièrement des exemples de bois-énergie, plantation, gyrobroyage, exploitation, fendage, sciage, protection etc....

#### 6.4.4 Synthèse

En termes d'occupation du sol (surface cadastrée), la forêt s'étend sur 7.881,26 hectares soit 65,04 % du territoire.

Historiquement, la forêt eut à pâtir d'une surexploitation pour alimenter les forges mais aussi les tanneries. Fin XVIIIème siècle-début XIXème, des paysages passablement dévastés furent abondamment reboisés essentiellement avec des résineux.

Les bois communaux soumis au régime forestier représentent 3.364,11 ha de forêt sur le territoire communal. Ce sont les Cantonnements de Marche-en-Famenne et de La Roche-en-Ardenne qui gèrent ces bois.

Ils sont constitués d'une majorité de 63,91 % de peuplements résineux (épicéas, douglas) et de 23,75 % de feuillus (hêtre, chêne). La surface restante est composée de milieux ouverts.

Sur le territoire de Manhay, on compte 3.253 hectares de forêts classifiées PEFC dont la Fagne Coirlet et le Gros Thier Bois du Pays.

La fonction sociale et récréative est importante avec la cueillette de champignons et de fruits, les nombreuses balades qui permettent entre autres de découvrir les deux réserves naturelles, la piste « raquette » qui traverse l'une d'elles en hiver, la tour de vision et les activités des camps scouts en été.

La fonction écologique est prise en compte dans les actions particulières appliquées suivant les dispositions du Code Forestier. 170 hectares de forêts ont été déboisés pour restaurer les tourbières et les landes tourbeuses. Des actions sont également menées contre les plantes invasives: fauche, arrachages...

La fonction économique de la forêt est représentée par la vente de bois (marchands et de chauffage) organisée une fois par an et les locations de chasses sur la commune. Le bois est la première recette financière de la Commune de Manhay.

Enfin, la filière bois est très représentée à Manhay avec 2 scieries, 5 menuiseries et 3 pépinières. Une jeune lauréate du prix Benjamin Lorcé de 2011 s'est lancée dans le débardage en forêt. Pour finir, le lauréat du même prix en 2012 veut développer une activité d'épuration naturelle des eaux par lagunage biologique et mettre en place une jardinerie aquatique. La « journée du bois » de Grandmenil regroupant les acteurs de la filière bois rencontre un succès important.

---

**SOURCE DE DONNEES :**

-  Informations de la Commune de Manhay
  -  Informations de la D.N.F., Cantonnements de La Roche-en-Ardenne et de Marche-en-Famenne
  -  Votre commune à la loupe, 2009
  -  Site Internet de l'asbl PEFC Belgium: <http://www.pefcbelgium.be>
-

## 6.5 Le tourisme

**Remarque** : Les sites à découvrir sont décrits par village à l'annexe 0.

### 6.5.1 Les acteurs du tourisme

#### **La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et d'Aisne**

*Adresse*: Grandrue, 16 à 6940 Barvaux-sur-Ourthe

*Heures d'ouvertures*: du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, le samedi de 10h00 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 16h00. Fermé les 1er janvier, 1er mai, 1er novembre et 25 décembre.

L'asbl « Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne » a été créée en juin 2000. Elle s'occupe de l'accueil et l'information des visiteurs, du soutien promotionnel et logistique aux activités touristiques de son ressort, de la création de produits touristiques et la promotion de son pays d'accueil.

Ses principales missions concernent:

- la gestion de la documentation,
- le site Internet,
- la publication du guide touristique du pays d'Ourthe et Aisne,
- la réalisation de l'agenda des manifestations,
- l'édition du plan touristique.

Le taux de fréquentation de la Maison du Tourisme est en augmentation depuis 2005. En effet, 10.450 personnes avaient fréquenté la Maison du Tourisme en 2005, contre 16.600 en 2011. **En 2016, cette progression s'est stabilisée puisqu'en 2016, 16.500 personnes ont été recensées (15.900 en 2012, 15.200 en 2013 et 15.000 en 2014).** Ce sont surtout les personnes originaires des Pays-Bas et de Belgique qui s'y rendent.

#### **Le Syndicat d'initiative de Manhay**

*Adresse*: Voie de la Libération, 4 à 6960 Manhay

*Heures d'ouvertures*: du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00. Le samedi de 9h30 à 12h30 quand les bureaux de l'administration communale sont ouverts (fermé si férié le jeudi et/ou le vendredi et/ou le samedi).

Le Syndicat d'initiative de Manhay a vu le jour le 25 janvier 1990.

L'association « Syndicat d'initiative de Manhay » est un groupement d'intérêt régional ayant pour but de favoriser la naissance et le développement d'activités touristiques sur le territoire de la Commune de Manhay, tout en sauvegardant le patrimoine architectural, l'environnement et la vie culturelle des villages composant la commune.

Cet objet est réalisé par l'application d'un tourisme de qualité, cherchant d'une part à initier les étrangers aux richesses du monde rural et forestier ardennais, et d'autre part, à encourager les autochtones à offrir de leur commune le visage le plus attractif possible.

L'association se donne notamment pour tâches:

- la défense et la mise en valeur des chemins et sentiers, des monuments, des sites, des valeurs artistiques et des éléments d'attractions;
- la défense et la mise en valeur des productions artisanales quelles qu'elles soient;
- la promotion et l'organisation de manifestations, de fêtes et d'attractions de toutes espèces pouvant contribuer à l'attrait des localités, ou de nature à promouvoir les valeurs locales;
- la promotion et le développement d'initiatives sportives et culturelles;
- la création de signalisation touristique;
- la diffusion de renseignements touristiques, hôteliers et commerciaux;
- le développement d'une action de propagande et de publicité, notamment par brochures, dépliants, cartes, affiches ou tout autre moyen.

Le Syndicat d'initiative a un bureau à la maison communale et dispose d'une personne de contact, Madame Brigitte Lespagnard.

Le bureau du Syndicat d'initiative est composé de deux membres effectifs: la secrétaire et la présidente. Deux personnes en plus assument la vice-présidence, la trésorerie, le secrétariat ainsi que l'organisation des différentes manifestations proposées.

Il s'occupe essentiellement:

- du salon de la femme en octobre,
- du marché de Noël le deuxième dimanche de décembre,
- du Noël des enfants depuis 2010,
- de la fête de la musique avec le marché estival en été,
- des concerts,
- des ateliers divers,
- de l'opéra,
- de la bibliothèque,
- de la publication de brochures et dépliants touristiques gratuits,
- de la vente de cartes topographiques.

Le salon de la femme est une réussite sur la commune. Trois éditions ont déjà rencontrées un véritable succès.

La commune aide le Syndicat d'initiative en le subsidiant et en offrant une collaboration logistique lors des différentes manifestations.

### **6.5.2 La fréquentation touristique**

#### **Remarque**

Les statistiques reprises ci-après proviennent du S.P.F. économie et ne reprennent les arrivées et les nuitées de 2015 que de quelques infrastructures d'hébergement touristique. La prudence est donc de mise quant à la lecture de ces données.

#### **L'activité touristique en 2015**

L'activité touristique de séjour est relativement moyenne. En 2015, Manhay compte 10.906 arrivées, contre 126.974 à Durbuy et 92.442 à Vielsalm. Par contre, les touristes restent plus longtemps sur la commune.

2015	Arrivées	Nuitées	Durée du séjour
R.W.	2.727.783	6.428.695	2,35
Province Liège	880.964	2.008.646	2,28
Province Luxembourg	723.606	2.088.011	2,88
Durbuy	126.974	349.113	2,75
Erezée	3.816	9.233	2,42
Ferrières	24.730	63.615	2,57
Houffalize	57.279	152.577	2,66
La Roche-en-Ardenne	51.792	146.708	2,83
Lierneux	4.339	12.984	2,99
Rendeux	16.802	59.336	3,53
Stoumont	7.393	24.261	3,28
Vielsalm	92.442	350.242	3,79
<b>Manhay</b>	<b>10.906</b>	<b>48.934</b>	<b>4,49</b>
Microrégion	396.473	1.217.003	3,07

Source : S.P.F. économie.

Au vu de ces chiffres, on peut dès lors conclure que Manhay est à proprement parler une commune touristique. La durée moyenne du séjour est la plus longue de la microrégion (4,49 jours).

#### L'origine des touristes

Manhay 2015	TOTAL	Touristes belges		Touristes étrangers	
Nbre d'arrivées	10.906	2.593	23,78%	8.313	76,22%
Nbre de nuitées	48.934	9.656	19,73%	39.278	80,27%

Source : S.P.F. économie.

Les touristes belges séjournent en moyenne 3,72 jours sur la Commune de Manhay alors que les touristes étrangers y restent 4,72 jours. Les touristes les plus représentés sont les touristes étrangers avec 76 % des arrivées.

**Évolution de la fréquentation touristique**

Evolution de 2005 à 2015												
Manhay	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution
Nbre d'arrivées	8.072	9.331	9.787	*	*	*	14.558	14.406	15.643	13.692	10.906	0,35
Nbre de nuitées	39.139	59.329	58.386	*	*	*	72.423	70.101	74.648	65.572	48.934	0,25
Durée du séjour	4,85	6,36	5,97	*	*	*	4,97	4,87	4,77	4,79	4,49	-0,07

Source : S.P.F. économie.

(\*) Ces données sont confidentielles en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques sur le territoire de la commune concernée.

Depuis 2005, on constate une croissance du nombre d'arrivées avec trois décroissances, l'une en 2012, l'une en 2014 et la dernière en 2015. La durée moyenne des séjours est en légère diminution depuis 2005 avec toutefois deux croissances, l'une en 2006 et l'autre en 2014.

On peut donc résumer le tourisme manhaydois comme étant typiquement un tourisme de passage, principalement international avec un nombre d'arrivées et de nuitées en augmentation relativement constante et une durée de séjour de plus en plus courte.

**6.5.3 Horeca****Le logement touristique**

La Commune de Manhay compte deux hôtels, trois campings et une centaine de gîtes et chambres d'hôtes dont un est labélisé Ecogîte.

Les deux hôtels sont de taille importante pour une commune rurale. **L'Hôtel « Ranch Don Diego »** se situe au n° 3 du Chemin du Stade à Harre. L'établissement abrite un restaurant et dix-sept chambres d'une capacité de cinquante-cinq personnes.

**L'hôtel « Les Sources de l'Aisne »** se situe au n° 28 de la Route du Crahay à Freyneux. Il dispose de huit chambres.

On compte également trois campings privés :

**Le camping « Moulin de Malempré »** est composé de 90 emplacements de passage, 13 emplacements de camping-car et 110 emplacements fixes à l'année. Il propose aussi une petite restauration. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Le camping « Eurocamping »** à Lamormenil est composé de 50 emplacements. Il met à disposition des clients un petit magasin et un bar-restaurant avec une terrasse. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Le camping « La Petite Suisse »** à Dochamps est composé de 325 emplacements, 8 emplacements réservés aux motor-homes et 65 tentes, caravanes, chalets-bungalows en location. Il propose un restaurant avec des plats de la région.

A Manhay, le gîte « La Ferme du Mafa » est **labélisé Ecogîte**. Sa rénovation a été réalisée exclusivement avec des matériaux naturels et durables (notamment isolation en paille, roseaux ou matelas de chanvre, enduits d'argile incluant le chauffage, planchers en bois...). L'environnement, particulièrement protégé, lui vaut l'autre label de gîte Panda.

**Annexe n° 6.6 :** Liste des hébergements touristiques sur la Commune de Manhay

En 2015, la répartition des gîtes et chambres d'hôtes par anciennes communes est:

Dochamps	33	Harre	16	Odeigne	5
Grandmenil	32	Malempré	20	Vaux-Chavanne	4

Les gîtes sont surtout implantés à Dochamps et Grandmenil.

En 2015, on note sur la commune dix-neuf gîtes de grande capacité, c'est-à-dire de plus de quinze personnes:

Chêne-al'Pierre	3	Dochamps	4	Forge-à-la-Plez	1
Grandmenil	2	Harre	2	La Fosse	1
Lamormenil	3	Malempré	1	Vaux-Chavanne	2

Les plus grands parmi eux sont celui de Chêne-al'Pierre qui peut accueillir 50 personnes, celui de La Fosse pour 40 personnes et celui de Malempré pour 37 personnes.

**La pression touristique de l'offre touristique sur la population**

La pression touristique est le rapport de l'offre totale d'hébergement, le nombre de lits-personnes et le nombre d'habitants. Elle donne une indication sur l'impact que peuvent exercer les hébergements touristiques sur le cadre de vie de la population locale avec son lot d'avantages (maintien de certains services ou commerces, etc.) et d'inconvénients (inflation immobilière, etc.).

Tableau récapitulatif de l'offre en hébergements touristiques (lits-personnes), de la population (nombre d'habitants) et de la pression touristique par commune (2008)			
Communes	OFFRE TOTALE	population	pression T (nbr-lits/hab)
<b>Manhay</b>	<b>3.508</b>	<b>3.229</b>	<b>1,09</b>
Durbuy	13.833	10.780	1,28
Erezée	4.447	2.929	1,52
Ferrières	*	*	*
Houffalize	4.722	4.819	0,98
La Roche-en-Ardenne	10.014	4.351	2,3
Lierneux	*	*	*
Rendeux	6.220	23.58	2,64
Stoumont	*	*	*
Vielsalm	5.490	7.405	0,74
Microrégion	48.234	35.871	1,34

Source: CGT-OTW et INS.

\* = les données ne sont pas fournies pas le CGT-OTW.

Avec une moyenne de 1,09 lit-habitant par habitant, le tourisme à Manhay est qualifié de tourisme diffus. La pression touristique à Manhay est inférieure à la moyenne de la microrégion (1,34).

### Les résidences secondaires

A côté de ces structures d'accueil, on recense 304 résidences secondaires en 2011, nombre stable d'année en année. Il faut noter qu'une taxe communale de 372 € est due par seconde résidence et par année.

Evolution du nombre de résidences secondaires dans la Commune de Manhay		
20013	2014	2015
300	298	304

Source : Administration communale.

En 2015, la répartition des secondes résidences par anciennes communes est:

Dochamps	110	Harre	53	Odeigne	71
Grandmenil	36	Malempré	16	Vaux-Chavanne	18

Source : Administration communale.

La comparaison entre le nombre de secondes résidences et le nombre d'habitants par ancienne commune est un indicateur permettant d'appréhender la pression des secondes résidences par centaine d'habitants.

Nombre de secondes résidences pour 100 habitants, par anciennes communes					
Dochamps	20,25	Harre	5,19	Odeigne	25,91
Grandmenil	4,83	Malempré	6,10	Vaux-Chavanne	2,99

Les anciennes Communes de Dochamps et Odeigne sont les plus concernées avec respectivement 20 et 26 résidences secondaires par centaine d'habitants.

### Les camps

La Commune de Manhay participe au projet Well'Camp de la Région wallonne. Ainsi, durant les mois d'été, le « Monsieur ou Madame Camps » est la personne de contact privilégiée pour répondre à toutes les questions et pour aider en cas de problème.

La commune a mis au point un Vade-Mecum des camps de jeunes à Manhay. Ce document téléchargeable sur le site de la commune reprend les choses les plus importantes à savoir au niveau des camps (déchets, occupations, voisinages, passages en forêt, activités ...). Il liste aussi les lieux de camps ayant un agrément communal sur la commune, qui concerne 6 bâtiments et 19 prairies.

Au total, il s'agit de plus de 3.300 places qui sont à la disposition des camps de jeunes sur le territoire de Manhay.

**Annexe n° 6.7** : Liste des lieux d'accueil des camps de jeunes

### La restauration

Sur base du listing communal du 1<sup>er</sup> septembre 2016, on recense sur la commune six restaurants, trois brasseries, un café, une friterie et un traiteur repas à domicile.

- La taverne-restaurant « Le Miroir » de Dochamps.
- L'auberge-restaurant « La Fourchette Paysanne » à Dochamps.
- Le restaurant « Azimut » de Freyneux.
- Le restaurant « L'atelier de Fabian » à Deux-Rys.
- Le restaurant « Au Petit Creux » de Manhay.
- Le restaurant « L'Hirondelle » de Manhay.
  
- La brasserie « Brasserie du Parc Chlorophylle » à Dochamps.
- La brasserie du camping « La Petite Suisse » de Dochamps.
- La « Brasserie d'Oster » à Oster.
  
- Le café « Le Relais » de Manhay est labélisé « Bistrot de terroir » depuis 2011: il fait la promotion de produits de terroir tels que la Chouffe et la VieilleSalm.
- La friterie « Frit'rit » de Manhay.
- Le traiteur, buffet, repas à Domicile « La poch'adouille » à Grandmenil.

### Les artistes et artisans locaux

Sur le site Internet de la commune sont repris trois artistes locaux:

- Monsieur Jean-Claude COENEN, peintre : il est expressionniste et impressionniste et peint avec un effet dit « de loupe ».
- Monsieur Eddy MONFORT, A édité plusieurs ouvrages illustrés retraçant l'histoire des deux guerres mondiales dans les Ardennes.
- Monsieur René LEJEUNE, prête et artiste peintre : il est connu comme peintre sous le pseudonyme Willoos et expose depuis 1977.

Le 5 juin 2016 a été organisé le marché artisanal à Dochamps. Pas moins de 35 artistes et artisans locaux ont répondu présents à cette manifestation.

La Commune de Manhay peut donc s'appuyer sur un maillage important d'artistes et artisans locaux. À titre d'exemple, nous reprendrons l'ensemble des artisans contactés pour l'organisation de ce marché.

### Annexe n° 6.8: *Liste des artistes et artisans locaux contactés dans le cadre du marché artisanal à Dochamps*

La Commune de Manhay a organisé les journées du patrimoine en 2008. Des animations festives étaient proposées à Chêne-al'Pierre et à Vaux-Chavanne. Lors de ce weekend, les artistes locaux, les peintres, les conteurs et les autres intervenants culturels « animaient » les anciennes maisons, le moulin et les églises dans chacun de ces villages.

### 6.5.4 Attractions touristiques

#### Le Parc Forestier Récréatif Chlorophylle

Le Parc Chlorophylle, Parc Forestier Récréatif de Manhay à Dochamps, implanté au cœur d'une région naturelle remarquable, a su trouver le subtil équilibre entre art, jeu et nature, ce qui en fait une des raisons de son succès.

La Commune de Manhay, à la recherche d'une activité originale et en plein air qui mettrait en valeur la forêt, a initié ce projet en 2002, en collaboration avec IDELUX. Le concept retenu a été celui de l'éducativité, contraction d'éducation et de divertissement.

C'est le 3 juin 2002 que le Parc Chlorophylle a ouvert officiellement ses portes. Construit sur les ruines d'un ancien Safari Parc, il est situé à proximité des Communes de La Roche, Erezée et Durbuy, à quelques kilomètres de la Baraque de Fraiture.

Ce parc de 9 hectares, unique en son genre, offre au visiteur une découverte particulièrement originale du monde de la forêt. Son originalité réside essentiellement dans son concept alliant dimensions ludique, pédagogique et artistique.

Un de ses attraits principaux est sa **passerelle dans la cime des arbres**, sans oublier sa **plaine de jeux thématique sur la forêt**. Les **animations en bois**, originales et bien intégrées au milieu naturel, sont accompagnées de **panneaux didactiques spécifiques**. En outre, depuis son ouverture, le parc a mis en place un service particulièrement apprécié de visites guidées (facultatives) assurées par des guides nature diplômés.

L'année de son ouverture, en 2002, le Parc Chlorophylle a enregistré 23.000 visiteurs. Depuis, sa fréquentation ne cesse d'augmenter pour atteindre une moyenne de 45.000 visiteurs par an. La clientèle est essentiellement belge et hollandaise et, depuis peu, en provenance de l'Est de la France. Le parc accueille des familles mais aussi des groupes, scolaires ou autres.

Plusieurs activités sont organisées de manière récurrente:

- en avril, Chlorophylle'Art : exposition gratuite d'artistes locaux;
- à Pâques, chasse aux œufs;
- en automne, la fête du parc.

L'année 2012 a célébré le dixième anniversaire du parc avec:

- en mars, la mise à disposition de six scooters électriques à destination des personnes à mobilité réduite (initiative pilote de la FTLB);
- en mai, l'inauguration de la **nouvelle plaine de jeux** et de l'extension du pavillon d'accueil;
- en juillet et en août, l'accueil de quelque 1.400 aventuriers de la forêt, âgés de 6 à 12 ans (action de la province pour les plaines de vacances communales).

L'apothéose de cette année anniversaire est, sans aucun doute, la remise des « 5 soleils » du Commissariat Général au Tourisme. Cela matérialise la qualité de l'attraction proposée. Ainsi, le Parc Chlorophylle se place comme première attraction touristique de la province du Luxembourg.

### **Les équipements et attractions touristiques**

Voici les principales attractions proposées aux touristes à Manhay:

- Le parc Chlorohyle avec ses nombreuses activités proposées
- les pistes de ski d'Odeigne,
- le site exceptionnel des rochers de Roche-à-Frêne avec ses 15 voies d'escalade,
- le panorama d'Oster,
- le moulin à eau du Moulin Crahay et de Lafosse,
- le cadran solaire horizontal de Malempré,
- le Tramway Touristique de l'Aisne d'Erzée à Lamormenil,
- le Ranch Don Diego avec ses nombreuses activités à Harre,
- les vols en montgolfière de la ferme de la mongolfière à Harre,
- le Parc d'Eveil à la Nature l'O Vive à Dochamps,
- le site de la pêcherie « Au Vieux Moulin » de Freyneux.

Les promenades reprises sur la commune sont :

- les neuf promenades pédestres de découverte des villages et les trois promenades balisées de VTT,
- le sentier didactique de Forge-à-la-Plez,
- les deux promenades balisées du projet Life « Plateau des Tailles » à Odeigne,
- la grande randonnée Ardenne – Eifel (GR-AE).

Le sentier de Forge-à-la-Plez est distant de 3,7 kms et dispose de 19 panneaux didactiques.

Deux circuits de promenade sont accessibles dans les sites restaurés autour du village d'Odeigne. Ces circuits sont agrémentés d'une tour d'observation et de panneaux didactiques, permettant de découvrir plusieurs tourbières remarquables restaurées dans le cadre du projet Life « Plateau des Tailles ».

La grande randonnée Ardenne-Eiffel coupe le territoire du Nord au Sud en passant sur les villages de Roche-à-Frêne, Deux-Rys, Grandmenil, Oster et Odeigne.

Manhay propose également des hébergements et des salles pour séminaires et Teambuilding, à savoir:

- Au Ranch Don Diego, la salle de réunion pour cent personnes.
- Au Parc Forestier Récréatif Chlorophylle, les deux salles de réunions dont l'une pour vingt-cinq personnes et l'autre pour cinquante personnes.

Le sanctuaire de Saint Antoine à Fays-Saint Antoine est l'un des plus anciens lieux de pèlerinage en Belgique. L'église actuelle date de la fin du XIXème siècle. Un pèlerinage y est organisé tous les ans en juin. En face de l'église se trouve le bâtiment d'accueil, où on trouve un magasin d'articles religieux et une cafétéria.

La Commune de Manhay a été fortement touchée par la Bataille des Ardennes. Ainsi, elle recèle de nombreux monuments commémoratifs de la guerre dans les différents villages.

**Notons qu'un musée d'initiative privée, retraçant la Bataille des Ardennes, est en construction à Grandmenil en 2016.**

Quant au folklore et aux traditions, ils sont essentiels pour tout Manhayois. Les événements qui jalonnent l'année sont:

- les grands feux dans les villages en début d'année,
- la chasse aux œufs au Parc Forestier Récréatif Chlorophylle de Dochamps,
- le jogging d'Oster en juillet,
- les kermesses dans les villages en août,
- la chasse aux putois lors des fêtes de village en août,
- la fête d'automne au Parc Forestier Récréatif Chlorophylle,
- la balade guidée des champignons en automne à Dochamps,
- la Saint-Nicolas en décembre,
- le marché artisanal de Noël en décembre,
- les causeries en wallon une fois par mois.
- La confrérie du glorieux Saint-Hubert.

Enfin, les légendes sont également essentielles pour tout Manhayois. On retrouve:

- le sanglier des Ardennes à Roche-à-Frêne,
- Dodon, le personnage principal de la légende à Dochamps,
- Dervus, le cerf puissant à Dochamps,
- Promprom, le seul habitant des cavernes.

### 6.5.5 Les jumelages

Manhay n'a pas mis en place de jumelage avec d'autre commune.

### 6.5.6 Synthèse

Manhay fait, pour l'instant, encore partie de la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne et le Syndicat d'initiative de Manhay s'occupe, entre autre, du salon de la femme, du Noël des enfants, de la fête de la musique, des kermesses des villages...

La Commune de Manhay compte 2 hôtels, 3 campings et 110 gîtes et chambres d'hôtes. A côté de ces structures d'accueil, on recense également 304 résidences secondaires en 2015. Manhay est donc bien pourvu en gîtes et en habitations de vacances.

On recense sur la commune six restaurants, trois brasseries, un café, une friterie et un traiteur repas à domicile.








Manhay propose de nombreuses attractions aux touristes avec des activités de découverte de la nature, des activités sportives, des sites naturels, architecturaux et religieux et des lieux de mémoire. Notons surtout la présence du Parc Forestier Récréatif Chlorophylle sur Dochamps.

De nombreuses promenades balisées existent sur la commune dont les 14 promenades pédestres et VTT balisées de la commune. Le sanctuaire de Saint Antoine à Fays-Saint Antoine est l'un des plus anciens lieux de pèlerinage en Belgique. Enfin, la commune recèle de nombreux monuments commémoratifs de la guerre dans les différents villages.

Manhay est une entité animée par le folklore et les traditions avec les kermesses, la fête d'automne, la Saint-Nicolas, les causeries en Wallon ...

---

SOURCE DE DONNEES :

-  Les données de l'Administration communale
  -  « Le tourisme en Province du Luxembourg, chiffres et réalités 2009 », R.E.A.L.
  -  Site Internet de la Commune de Manhay: [www.manhay.be](http://www.manhay.be)
  -  Site Internet de la Fédération touristique du Luxembourg Belge: [www.ftlb.be](http://www.ftlb.be)
  -  Site Internet du Syndicat d'initiative de Manhay: <http://www.simanhay.be/>
  -  Site Internet de la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et d'Aisne  
<http://www.ourthe-et-aisne.be/>
  -  S.P.F. économie
-



## CHAPITRE 7 - Les services

### 7.1 Les services communaux

#### 7.1.1 La maison communale

*Adresse : Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY*

*Heures d'ouverture de la maison communale:*

- Lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 00.

Le service population est également ouvert le samedi de 9 h 30 à 12 h 30.

Le service urbanisme est ouvert le lundi et le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le mercredi, me jeudi et le vendredi : de 9h00 à 12h00. Il est également disponible le premier samedi du mois: de 9h30 à 12h30.

Le service des finances et le service du personnel sont ouvert le lundi et le jeudi, de 9h00 à 12h00, le mardi et le mercredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h0

#### 7.1.2 Les services communaux

- le secrétariat communal;
- le service de l'accueil et du classement, le service population, état civil;
- le service des taxes et de l'eau;
- le service urbanisme, environnement et expansion économique;
- le service logement;
- le service comptabilité, personnel, enseignant;
- le service des travaux.
- Conseiller en mobilité et conseiller énergie

### 7.2 Les services de sécurité

#### 7.2.1 La zone de police

La Commune de Manhay fait partie de la Zone de Police Famenne-Ardenne.

La zone de police regroupe donc douze communes (Durbuy, Erezée, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville, Vielsalm et Manhay) situées au Nord de la Province.

*Heures d'accueil à Marche : 24 h / 24.*

Quatre agents de quartier sont affectés au territoire de Manhay.

*Adresse du bureau de police de Manhay: Route de Bomal, 9 à 6960 MANHAY*

#### 7.2.2 Le commissaire voyer

Les commissaires voyers, répartis sur l'ensemble du territoire provincial, sont chargés de la police de la voirie vicinale. Le rôle de cette police consiste à veiller à l'observation des dispositions législatives et réglementaires qui tendent à prévenir la détérioration des chemins ou leur usurpation par les riverains.

Pour Manhay, le commissaire voyer est Monsieur JEANGOUT.

### 7.2.3 Le Service Régional d'Incendie (SRI)

La Commune de Manhay dépend du SRI d'Erezée.

Il est composé d'une quarantaine de pompiers et protège un territoire d'une superficie d'environ 40.000 hectares, peuplé de quelques 15.000 habitants, sans compter les nombreux seconds résidents et vacanciers en saison touristique. Ce territoire correspond aux Communes de Erezée et de Manhay, aux sections de Barvaux, Bomal, Wéris, Heyd, Izier, Tohogne et Villers Sainte Gertrude sur la Commune de Durbuy, à la section de Beffe sur la Commune de Rendeux et à la section de Samrée sur la Commune de La Roche-en-Ardenne.

*Adresse:* rue des Combattants, 27 à 6997 EREZEE.

## 7.3 Les services publics

### 7.3.1 La poste

*Adresse:* rue du Vicinal, 33 à 6960 MANHAY.

*Les heures d'ouverture du guichet:*

- lundi 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 30 à 18 h ;
- du mardi au samedi de 9 h 30 à 13 h 00.

### 7.3.2 Le parc à conteneurs

Un parc à conteneurs est mis à la disposition des habitants.

*Adresse:* Zoning artisanal de Vaux-Chavanne à 6960 Manhay.

*Les heures d'ouverture du parc à conteneurs:*

- Été: du 01/05 au 31/10, du lundi au vendredi de 13 h à 19 h et le samedi de 9 h à 18 h.
- Hiver: du 1/11 au 30/04, du lundi au vendredi de 12 h à 18 h et le samedi de 9h à 18 h.

### 7.3.3 Les TEC

La société des TEC dessert la Commune de Manhay.

La Commune de Manhay est desservie par les lignes suivantes:

- Ligne 10: Manhay – Trois-Ponts.
- Ligne 10/3: Manhay – Barvaux.
- Ligne 11: Manhay – Melreux.
- Ligne 11/6: Samrée – Marloie.
- Ligne 14: Manhay – Vielsalm.
- Ligne 14/1: Chevron – Manhay.
- Ligne 14/2: Manhay – Grandmenil.
- Ligne 14/3: Manhay – Lierneux.
- Ligne 14/4: Houffalize – Manhay.
- Ligne 14/5: Manhay – Hébronval.
- Ligne 14/6: Houffalize – Vielsalm.
- Ligne 14/8: Regné – Fraiture.
- Ligne 42/a: Lierneux – Trois-Ponts.
- Ligne 55: La Roche – Malempré.
- Ligne 1011: Liège – Athus.

Les villages de Deux-Rys et Roche-à-Frêne ne sont plus desservis par les lignes du TEC Namur-Luxembourg ni de Liège.

**Carte 4D/5** : Réseau de transport en commun public.

### 7.3.4 La SNCB

Il n'y a pas de gare de chemin de fer sur l'entité communale. Les gares les plus proches sont Vielsalm (27 km) Bomal (18km), Aywaille (30 km), Gouvy (30 km) et Marloie (28 km).

## 7.4 Les services économiques

### 7.4.1 L'ALE

L'Agence Locale pour l'Emploi a été créée le 22/02/1995 sur la commune. Elle disposait de 5 personnes engagées sous contrat. Elle propose des petits travaux d'entretien du jardin, d'aide aux associations et aux administrations.

Depuis le 18 avril 2005, l'ALE de Manhay, en partenariat via l'entreprise « Ménage et Vous », a débuté ses activités titres-services. Ce partenariat comprend également les ALE de Vielsalm, d'Houffalize, de Gouvy et de Tenneville. Les titres-services proposés sont de nature ménagère et répondent aux besoins d'une centaine de clients. **En 2016, elle dispose de 16 personnes engagées sous contrat.**

### 7.4.2 Le service de repassage « Les Lavandières de Manhay »

Une initiative de la SCRL à finalité sociale « Les Lavandières de Bonalfa » de Rencheux (Vielsalm) a permis d'ouvrir le service de repassage en octobre 2009 sur la Commune de Manhay et d'employer une personne sur le site. Cependant, lorsqu'une charge de travail importante se fait sentir, le linge est distribué entre les sites de Manhay et Rencheux.

Le centre de repassage propose le repassage en Titre-Services, le dépôt de blanchisserie, le nettoyage à sec, la cordonnerie et la réparation des machines à coudre.

L'atelier de repassage est ouvert du lundi au vendredi de 13 h 00 à 18 h 00. Il est situé dans le local de la Croix-Rouge de Manhay.

### 7.4.3 L'asbl Vert Pomme

L'asbl Vert Pomme est un exemple d'économie sociale sur la commune. L'asbl dispose de deux personnes dont un APE à temps plein et un article 60 à mi-temps (**en 2016 uniquement un temps plein**), mis à sa disposition. Au départ, elle a commencé à fonctionner avec un emploi subsidié, au niveau du fédéral, en économie sociale. Vert Pomme a aussi bénéficié d'un mi-temps de six mois financé par la Communauté française dans le cadre du projet « alimentation saine ». **L'ASBL a mis en place un potager social: lieu d'échange pour des pratiques dans le respect de l'environnement. Il y a aussi des parcelles destinées au public (CPAS, écoles, particuliers).**

## 7.5 Les services sociaux - Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.)

Adresse: Voie de la Libération, 4 à 6960 MANHAY

Le Centre Public d'Action Sociale est une institution publique présente dans chaque commune de Belgique. En remplaçant le mot « Aide » par « Action », l'accent est mis sur la participation active des personnes dans leur processus d'aide. On s'écarte dès lors de la notion d'assistance qui a longtemps suivi le C.P.A.S.

Afin de permettre à tout citoyen de Manhay de mener une vie conforme à la dignité humaine, le CPAS a mis en place divers services, car il faut savoir que le CPAS ne se contente pas d'octroyer le Revenu d'Intégration Sociale aux plus démunis.

En plus des services rencontrés dans tous les CPAS, celui de Manhay propose:

- les repas chauds à domicile,
- le service de covoiturage,
- les cours d'informatique dispensés à l'espace citoyen informatique,
- l'initiative « Alzheimer Café ».

Le CPAS met, au service de toutes les personnes éprouvant des difficultés à préparer leurs repas, un service de repas chauds livrés à domicile. Il offre la possibilité de commander des repas diététiques. En 2015, ce sont 5.757 repas qui ont été distribués.

Le service de covoiturage du CPAS fonctionne grâce à la collaboration de personnes volontaires de la commune. Ces dernières mettent leur véhicule à la disposition du service en vue de conduire toute personne résidant sur la commune et éprouvant des difficultés de déplacement dans la vie quotidienne, que ce soit pour des raisons médicales, administratives, familiales ou tout simplement de convenance personnelle.

Le CPAS propose des cours d'informatique (initiation à l'ordinateur, initiation à Internet, initiation à l'utilisation d'un lecteur de carte d'identité électronique dans les applications sur le net, initiation à Word, au traitement de texte et au tableur, initiation à la gestion de photographies...), le mercredi matin, le mercredi après-midi et le samedi matin.

Le CPAS dispose d'une convention avec l'asbl Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises de Nassogne et l'aide familiale d'Hotton.

En tant que partenaire de l'initiative « Alzheimer Café », le Conseil du CPAS de Manhay a voulu renforcer cette collaboration en signant la charte des « Villes-Amies-Démence » proposée par la ligue Alzheimer. Être une « Ville-Amie-Démence » a pour but d'encourager l'inclusion au sein de la commune des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, ainsi que celle de leurs proches. Le CPAS a répondu à l'appel à projet lancé par la Fondation Roi Baudouin en 2011 et a été sélectionné. Le projet du CPAS de Manhay est « d'organiser des activités de détente pour les personnes atteintes de démence et leur entourage ».

Le CPAS intervient également financièrement, sur le prix des stages sportifs, culturels et artistiques proposés par l'Administration communale de Manhay et l'atelier Centre d'Expression et de Créativité (CEC), pour les enfants domiciliés sur la commune.

Enfin, le CPAS propose des animations, comme le goûter des aînés, la découverte de l'opéra...

**Depuis, 2013, le CPAS a également mis en place un jardin social.**

## 7.6 Les services de santé

### 7.6.1 Hôpitaux

Manhay ne dispose pas d'hôpital. Les centres hospitaliers les plus proches sont situés dans un rayon d'environ 20 à 50 kms) avec l'hôpital Princesse Paola de Marche-en-Famenne (28 kms), la clinique Reine Astrid de Malmedy (33 kms), l'hôpital Sainte Thérèse de Bastogne (40 kms) et le centre hospitalier universitaire du Sart Tilman (54 kms).

### 7.6.2 Le Centre médical Erezée-Manhay (CERMA)

Inauguré le 10 juin 2016, le CERMA est un centre médical à deux implantations. Des cabinets médicaux sont installés à Erezée et dans un bâtiment au centre de Manhay. Ce dernier propose, au rez-de-chaussée, un espace « secrétariat », une salle d'attente et 2 cabinets pour les médecins. A l'étage, un appartement est destiné à accueillir prioritairement un ou deux médecins ou accessoirement deux stagiaires désireux de parfaire leur formation avec des médecins aguerris.

### 7.6.3 Les postes médicaux de garde

Depuis février 2012, la Commune de Manhay participe aux postes de garde pour contrer la diminution du nombre de médecins en zone rurale.

Un projet de motion a été présenté au Conseil communal de juillet 2012. Il prône la création de synergies avec des postes médicaux de garde moins éloignés du territoire communal. Il propose des pistes de rapprochement des Communes de Lierneux, Ferrières, Erezée ou encore Vielsalm. Le projet est toujours en cours de réflexion

Les anciennes entités de Grandmenil, de Malempré, d'Odeigne et de Vaux-Chavanne dépendent du **poste médical de garde Ardenne Nord de Bastogne**.

Adresse: Chaussée d'Houffalize, 1 bis à 6600 BASTOGNE.

Les anciennes entités de Dochamps et de Harre dépendent du **poste médical de garde Luxembourg Dinant de Marche-en-Famenne**.

Adresse: Avenue de France, 6 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE.

### 7.6.4 Docteurs en médecine

La Commune de Manhay dispose de plusieurs médecins:

- |                    |                                       |
|--------------------|---------------------------------------|
| - Dr F. Bonmariage | rue de l'Eglise, 5 – Harre            |
| - Dr A. Missaire   | rue de l'Ancienne Laiterie, 3 – Oster |
| - Dr J. Poncelet   | Chemin de Bétaumont, 9 – Lamormenil   |
| - Dr V. Seleck     | rue des Deux-Rys, 18 – Manhay         |
| - Dr P. LOOS       | rue de l'Eglise, 5 - Harre            |

### 7.6.5 Ostéopathes

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| - M. Etienne             | rue des Deux-Rys, 51 - Manhay            |
| - C. Radlowski - Bernier | <b>Bas-Vâ, Vaux-Chavanne, 3 - Manhay</b> |
| - R. Sauvage             | En Pierreux, 24 – Manhay                 |
| - M. Sauvage             | En Pierreux, 24 – Manhay                 |

### 7.6.6 Kinésithérapeutes

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| - C. Bissot                     | En Pierreux, 24 - Manhay                 |
| - G. Chignesse                  | Route de la Scierie, 1 - Lamormenil      |
| - <b>J. Demoitié</b>            | <b>rue du Châtaignier, Harre, 8/1</b>    |
| - I. Perilleux                  | Terres Simon, 3 - Harre                  |
| - <b>C. Radlowski - Bernier</b> | <b>Bas-Vâ, Vaux-Chavanne, 3 - Manhay</b> |
| - I. Remacle                    | rue de Montaigu, 6 - Dochamps            |
| - R. Sauvage                    | En Pierreux, 24 - Manhay                 |
| - Ma. Sauvage                   | En Pierreux, 24 - Manhay                 |
| - Mé. Sauvage                   | En Pierreux, 24 - Manhay                 |
| - N. Sevrin                     | Grand-Rue, 20 - Grandmenil               |

### 7.6.7 Dentiste

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| - <del>J.L. Wuidar</del> | <del>rue du Vicinal, 36 - Manhay</del> |
|--------------------------|--|

### 7.6.8 Infirmiers – Soins à domicile

- |                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| - CROIX JAUNE ET BLANCHE | Avenue de la Gare, 108/1 – Melreux |
| - P. Rouxhet             | rue des Deux-Rys, 17 – Manhay      |

Notons également que Les centres Aide & Soins à Domicile (ASD) apportent aux personnes âgées, malades, handicapées ainsi qu'à tous ceux dont l'autonomie est réduite, mais qui souhaitent rester chez eux, toute l'aide et tous les soins dont ils ont besoin.

### 7.6.9 Psychologues

- |              |                                       |
|--------------|---------------------------------------|
| - S. Conradt | rue de l'Ancienne Laiterie, 3 – Oster |
| - A. Zoratti | Chemin de Giveur, 13 – Malempré       |

### 7.6.10 Pharmacie

- |                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| - Pharmacie LEJEUNE S.A | Route d'Erezée, 9 – Manhay |
|-------------------------|----------------------------|

### 7.6.11 Le petit déjeuner malin

Le « petit déjeuner malin » organisé par la Ligue des Familles de Manhay permet de prendre le temps de déjeuner sainement et de passer un bon moment ensemble. Vaux-Chavanne accueillait le déjeuner en 2011 tandis que La Fosse a poursuivi l'initiative avec 200 participants en 2012. **L'initiative perdue avec en 2016 l'organisation d'un petit-déjeuner malin à CHENE AL PIERRE.**

### 7.6.12 « Accueil Assistance »

Accueil Assistance permet l'accès à la garde d'enfants malades à leur domicile, la veille d'enfants en milieu hospitalier, le remplacement de personnel en milieu d'accueil et la garde à domicile d'enfants en situation de handicap. La Commune de Manhay est partenaire d'Accueil Assistance.

Notons également que les centres Aide & Soins à Domicile (ASD) proposent également un service de garde d'enfants malades à domicile.

## 7.7 Les Aînés

Sur la Commune de Manhay, il n'y a pas de maison de repos ni de logements réservés pour les personnes âgées. Malgré cela, aucune convention n'est signée avec une maison de repos implantée dans les communes voisines.

## 7.8 Les services de la petite enfance

D'après l'IWEPS, en 2012, il y avait 34 places d'accueil au niveau de la petite enfance.

Comme le montre la carte ci-après pour l'année 2010, la Commune de Manhay fait partie des communes proposant la plus grande capacité d'accueil de la petite enfance au sein de la province du Luxembourg.



Source : ReaL, tableau de bord socio-économique de la Province du Luxembourg, édition 2012.

### 7.8.4 Le taux de couverture de l'ONE

Le taux de couverture compare le nombre de places disponibles dans la commune par rapport au nombre total d'enfants de cette commune âgés de 0 à 2,5 ans.

L'ONE renseigne, pour Manhay en 2012, un nombre total de 34 places d'accueil pour un taux de couverture (nb. total de places/enfant de moins de 2,5) de 43,9 %, taux nettement supérieur à la moyenne de la Province du Luxembourg qui est de 38,1 %.

### **7.8.1 La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Les Cigognes »**

Adresse: Route de Liège, 28 à 6960 CHENE-AL'PIERRE

La MCAE peut accueillir quinze enfants de zéro à six ans. Le milieu est ouvert de 7 h 15 à 18 h 15 du lundi au vendredi. Le bâtiment est érigé à quatre kilomètres de l'Administration communale de Manhay, dans l'ancienne école de Chêne-al'Pierre. Elle est agréée par l'ONE.

Elle emploie 4 puéricultrices et 1 directrice. Le personnel est payé par le Plan Cigogne.

En 2014, la Commune et le CPAS ont un projet d'extension de la MCAE qui pourra également accueillir 12 enfants supplémentaires (**En 2016, l'extension a été réalisée**).

### **7.8.2 « Les P'tits Potes »**

Adresse: rue du Vicinal, 18 à 6960 MANHAY

La halte-garderie est un service de garde occasionnelle et provisoire, spécialement conçue pour dépanner les parents et qui concerne l'accueil de leurs enfants de 0 à 3 ans. Elle est agréée ONE et est gérée par la Commune de Manhay. Elle emploie trois puéricultrices, une accueillante extrascolaire et une directrice.

Elle est financée dans le cadre du dossier Fond Social Européen « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous ».

Elle est ouverte le mardi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30. Sur demande, il peut y avoir d'autre possibilité d'accueil. Elle peut accueillir sept enfants au maximum.

« Les P'tits Potes » proposent également un service de baby-sitting communal. Sur base d'une candidature, les jeunes manhaydois de plus de 16 ans peuvent s'y inscrire.

### **7.8.3 Le service d'accueillantes conventionnées «Le Cerf Volant »**

Le CPAS de Durbuy a créé le service d'accueillantes conventionnées « Le Cerf Volant » qui s'étend sur les Communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Manhay et Rendeux, pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans.

En 2014 la Commune a rénové la maison de village de Malempré afin de mettre le bâtiment à disposition d'un co-accueil du Cerf Volant ».

En 2014, deux accueillantes conventionnées font partie du co-accueil soit une capacité de 10 enfants et maximum 8 à la fois.

Notons qu'il existe également une accueillante conventionnée à domicile dans le village de Oster et deux accueillantes autonomes à Harre.

## **7.9 Les services de l'enfance**

### **7.9.1 L'accueil communal extrascolaire**

Le **programme CLE** a été approuvé le 2 septembre 2010 par le Conseil communal. Il prévoit, entre autre, la mise en œuvre de l'accueil extrascolaire et des plaines de vacances sur Manhay.

**L'accueil extrascolaire** est un accueil ouvert durant le temps libre des enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel et primaire (2,5 ans à 12 ans).

L'accueil extrascolaire, assuré par la commune, s'effectue dans toutes les écoles communales de Manhay. Le mercredi après-midi, il a lieu dans l'implantation de Grandmenil. Le transport du mercredi, en période scolaire, est organisé par la commune.

*Heures d'ouverture :*

- les matins de la semaine de 7 h 00 à 8 h 30,
- les soirs de la semaine de 15 h 30 à 18 h 00,
- les mercredis après-midi de 12 h 00 à 18 h 00.

En 2011, 298 enfants ont fréquenté l'accueil extrascolaire.

**Les plaines de vacances** sont organisées, chaque année pendant les vacances de carnaval, de Pâques, d'été et d'automne par la Commune de Manhay.

Les plaines sont accessibles aux enfants de 2,5 à 12 ans.

Pendant ces plaines de vacances, les enfants sont accueillis chaque jour de 8 h 30 à 17 h 00 et les activités ont lieu de 9 h 00 à 17 h 00. La possibilité d'ouvrir l'accueil dès 7 h 00 et jusque 18 h 00 peut être demandée lors de l'inscription.

Les activités proposées sont des jeux extérieurs, des jeux sportifs, des balades en fonction de la météo, des jeux intérieurs, des activités manuelles... en fonction de la saison ou du thème choisi.

### **7.9.2 L'asbl Sport Fun Culture**

L'asbl Sport Fun Culture propose des stages d'éveil, de sports et de natation aux enfants de la commune en été. Les ateliers se déroulent dans les locaux de l'Athénée Royal de Vielsalm-Manhay. L'encadrement s'effectue par des moniteurs régionaux diplômés et spécialisés.

Durant l'année scolaire, des stages bambins réservés aux 3 – 6 ans, permettent aux enfants de développer leur créativité, leur imagination, leur dextérité et leur précision du geste.

L'éveil sportif permet aux enfants de prendre conscience de leur corps dans l'espace et dans le temps ainsi que de développer leur psychomotricité aux travers d'exercices ludiques adaptés à leur âge.

### **7.9.3 L'asbl « Vert Pomme »**

L'asbl propose une semaine de stage nature dans le potager de Harre durant le mois de juillet.

Durant l'année, des animations scolaires sont proposées les mardi, mercredi et vendredi. Les activités proposées sont la balade sensorielle, l'arbre et la forêt, la sylviculture, la vie dans l'eau, les champignons, l'approche des plantes sauvages comestibles, médicinales et toxiques, l'oiseau, le monde des rapaces, la recherche des traces d'animaux, les insectes, l'orientation, le jeu chez les animaux, la formation et la transformation des paysages et la visite du projet Life « Plateau des Tailles ».

## 7.10 L'enseignement

### 7.10.1 L'enseignement communal

La commune possède une école communale fondamentale (maternelle et primaire) avec sept implantations scolaires regroupant **241 élèves (2015-2016)**. Les sept implantations sont réparties sur :

- Dochamps,
- Grandmenil,
- Harre,
- Malempré,
- Odeigne,
- Oster,
- Vaux-Chavanne.

L'école communale emploie 11 instituteurs de cours spéciaux, 19 instituteurs dont 10 en maternelle, 9 en primaire, 0 en classe passerelle et 1 directrice.

Depuis douze ans, on constate une augmentation de la fréquentation scolaire sauf en 2003/2004, 2006/2007, 2008/2009 et 2012/2013. Au niveau de l'implantation d'Oster, il n'y a pas de classe de maternelle. L'implantation de Grandmenil proposait une classe passerelle pour les adolescents depuis 2010-2011, qui permet aux enfants, issus du centre des réfugiés de la Croix-Rouge, d'apprendre le français. Depuis 2011, il y a la classe passerelle de l'Athénée royal de Vielsalm-Manhay et celle de l'école de Harre, en attente de dérogation pour 2016-2017.

Toutes les écoles ont été ou sont en cours de rénovation. On note également l'installation, dans chaque école, d'une cyberclasse avec du matériel informatique de pointe.

Au niveau de la santé, les écoles participent à l'opération « fruits et légumes à l'école »; les élèves reçoivent un fruit toutes les semaines.

Au niveau des déchets, les enfants ont suivi des actions de sensibilisation sur leur gestion dans les écoles, en collaboration avec l'AIVE.

Outre son enseignement fondamental, l'école propose d'autres activités telles que le théâtre à l'école, les visites pédagogiques, l'événement « Manhay vue du ciel », la journée de la courtoisie, la journée sportive, l'Airtramp, la sortie au Parc Forestier Récréatif Chlorophylle...

Enfin, dans chaque bulletin communal, plusieurs pages sont consacrées aux activités réalisées par les écoles communales.

**Annexe n° 7.1** : *Données détaillées sur l'enseignement*

### 7.10.2 L'enseignement de la Communauté française

Une école de la Communauté française est implantée à Manhay. Il s'agit de l'Athénée Royal de Vielsalm-Manhay.

Le site de Manhay propose un enseignement fondamental, un enseignement secondaire et des cours du soir.

Au niveau de l'enseignement secondaire, elle propose le premier cycle du général et ensuite le professionnel spécialisé dans quatre domaines dont la menuiserie, la boulangerie-pâtisserie, la vente et la mécanique d'entretien.

On note la présence d'une bibliothèque centre de documentation au sein de l'Athénée. Notons également que chaque classe est dotée d'un ordinateur.

Les enfants ont la possibilité d'aller à la cantine scolaire ou au restaurant scolaire et une garderie est organisée le mercredi après-midi. Enfin, le transport scolaire est assuré par l'Athénée.

«L'Amicale» est composée de membres du personnel de l'Athénée Royal de Vielsalm-Manhay, dont le but principal est d'aider socialement les élèves les plus défavorisés.

## 7.11 Synthèse

En plus des services communaux, les services publics sur la commune sont un bureau de poste, un parc à conteneurs et les TEC.

Le bureau de police de Manhay fait partie de la Zone de Police Famenne-Ardenne. Manhay dépend du Service Régional d'Incendie d'Erezée.

Le service communal ALE emploie 16 personnes actives dans divers travaux. En plus, l'ALE en partenariat via l'entreprise « Ménage et vous » propose des titres-services de nature ménagère qui répondent aux besoins d'une centaine de clients.

Le service de repassage « Les Lavandières de Manhay » emploie une personne et propose le repassage en titre-services, le dépôt de blanchisserie, le nettoyage à sec, la cordonnerie et la réparation des machines à coudre.

L'asbl Vert Pomme propose une économie sociale sur Manhay.

Au niveau social, le CPAS est l'acteur important de la commune qui, en plus des services de base d'un CPAS, s'investit dans la distribution des repas chauds à domicile, le service de covoiturage organisé avec des bénévoles, les cours d'informatique, l'organisation d'événements tels que le goûter des 3x20... Enfin, en tant que partenaire de l'initiative « Alzheimer Café », le conseil du CPAS a voulu renforcer cette collaboration en signant la charte des « Villes-Amies-Démence ».

Manhay dépend des postes médicaux de garde Ardenne Nord de Bastogne et de celui de Luxembourg Dinant de Marche-en-Famenne. Cependant, une motion du Conseil communal de juillet 2012 préconise un rapprochement territorial vers les Communes de Liernex, Ferrières, Erezée ou encore Vielsalm. En plus de ces deux postes médicaux, de nombreux indépendants exercent dans le domaine médical et paramédical.

Le Centre médical Erezée-Manhay a été Inauguré le 10 juin 2016 dans un bâtiment au centre de Manhay. Ce dernier propose, au rez-de-chaussée, un espace « secrétariat », une salle d'attente et 2 cabinets pour les médecins.

Au niveau des services de santé, le petit-déjeuner matin de la Ligue des Familles est organisé sur la commune tous les ans. De plus, Manhay dispose d'un partenariat avec Accueil Assistance pour la garde d'enfants malades et peut également compter sur Les centres Aide & Soins à Domicile (ASD).

Sur la Commune de Manhay, il n'y a pas de maison de repos ni de logements réservés pour les personnes âgées. Malgré cela, aucune convention n'est signée avec une maison de repos implantée dans les communes voisines.

La Commune de Manhay au 31/12/2012 faisait partie des communes proposant la plus grande capacité d'accueil de la petite enfance au sein de la province du Luxembourg. En effet, la commune est pourvue d'une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Les Cigognes », d'une halte-garderie et du service de baby-sitting « Les P'tits Potes » et enfin de 3 accueillantes du « Cerf Volant ». En outre, l'ONE renseigne, pour Manhay en 2012, un nombre total de 34 places d'accueil pour un taux de couverture de 43,9 %, taux nettement supérieur à la moyenne de la Province du Luxembourg qui est de 38,1 %.

Concernant l'accueil extrascolaire, il est assuré par la Commune de Manhay dans les écoles communales pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel et primaire. La commune organise les plaines de vacances en été, en automne, en hiver et au printemps.





En plus, les asbl Vert Pomme et Sport Fun Culture proposent des stages sportifs et nature en été.

Il y a sur la commune sept écoles communales maternelles et/ ou primaires. Depuis douze ans, on constate en général une augmentation de la fréquentation scolaire. L'implantation d'Oster n'a que des classes de primaire.

Notons aussi la présence de l'école de la Communauté française à Manhay. Cet Athénée propose l'enseignement fondamental, le premier cycle du général, le professionnel et des cours du soir.

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Les données communales
  -  Le site Internet communal: [www.manhay.be](http://www.manhay.be)
  -  Le site Internet de la zone de police: <http://www.policefamenne-ardenne.be>
  -  Le site Internet des TEC: [www.infotec.be](http://www.infotec.be)
  -  Le site de l'Athénée de la Communauté française de Manhay: <http://www.arvm.be>
  -  Le site Internet du service de repassage des Lavandières de Manhay: <http://www.lavandieres.be>
  -  Le site Internet de l'asbl Vert Pomme: <http://www.vert-pomme.info>
  -  Le site de l'asbl Promemploi: <http://www.promemploi.be>
  -  Réseau d'Etudes et d'Analyses de la Province du Luxembourg (ReaL), tableau de bord socio-économique de la Province du Luxembourg, édition 2012
-

## CHAPITRE 8 – La vie associative, culturelle et sportive

### 8.1 La vie associative et culturelle

#### 8.1.1 Les infrastructures culturelles

##### *Les salles et maisons de village*

Cinq maisons de village et neuf salles, réparties sur tout le territoire communal, sont à la disposition des associations et des habitants de Manhay.

Dans l'ancienne gare du vicinal de Manhay, des salles de rencontre et de réunion ont été aménagées, ainsi qu'un local de lecture.

Les salles des villages de Malempré, La Fosse et de Vaux-Chavanne ont été rénovées par les habitants eux-mêmes, tandis que les maisons de village de Chêne-al'Pierre, de Harre, de Malempré, de Manhay et d'Odeigne ont été rénovées dans le cadre du développement rural ainsi que la gare du vicinal.

##### **Annexe 8.1:** *Liste des locaux de rencontre.*

##### **L'Atelier: Centre d'Expression et de Créativité**

*(Extrait du site Internet du Centre d'Expression et de Créativité)*

L'Atelier est un Centre d'Expression et de Créativité (CEC) reconnu par la Communauté française.

En 2004, il s'est constitué en asbl à l'occasion d'une redynamisation de ses activités dont, notamment, la création du fameux *Jardin Secret* à Marcourt, espace de rencontre et de création dans un jardin.

A cette date aussi, une convention fédérant les Communes de Rendeux, Erezée et Manhay, la Maison de la Culture Famenne-Ardenne (MCFA) a donné comme mission à l'Atelier la coordination culturelle du territoire de ces trois communes.

Dans les faits, cette coordination, loin d'être un chapeautage de tout ce qui se fait de culturel dans les trois communes, est plutôt une façon de travailler ; impliquer, répondre à des partenaires de façon récurrente (*Réseau Vannerie*), fédérer des acteurs culturels divers à certaines occasions festives (*Fête du Vent* en 2008, *Fête de l'Obscurité* en 2010), favoriser la naissance de nouveaux acteurs culturels (Comité Culturel de Manhay, asbl *Vert Pomme*) ...

Le travail principal de l'Atelier reste bien, aussi et avant tout, de programmer des ateliers, des stages et des événements créatifs, bien ancrés dans la vie locale, et interagissant avec elle, ici et maintenant, avec les habitants et ce qu'ils vivent, ce qu'ils ont à dire.

##### **Les bibliothèques communales**

Une bibliothèque et une ludothèque sont disponibles sur la Commune de Manhay:

- La bibliothèque de Manhay (dans les locaux de l'ancienne gare vicinale), ouverte le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 10 h 30 à 12 h 30.
- La ludothèque

### ***Le bibliobus provincial***

Le bibliobus s'arrête tous les premiers samedis du mois à Manhay; de 10 h 00 à 11 h 30 à Dochamps, de 12 h 30 à 14 h 30 à la maison communale de Manhay et de 15 h 00 à 16 h 30 à Harre.

### ***L'Espace Citoyen Informatique***

Des cours d'informatique (initiation à l'ordinateur, initiation à Internet, initiation à l'utilisation d'un lecteur de carte d'identité électronique dans les applications sur le net, initiation à Word, au traitement de texte et au tableur, initiation à la gestion de photographies...) sont proposés le mercredi et le samedi matin.

## **8.1.2 Les associations culturelles**

De très nombreuses activités sont organisées par le monde associatif, celui-ci étant généralement bien structuré et actif. Nous pouvons notamment mentionner les clubs des villages et des jeunes, les associations des aînés, les deux groupements d'anciens combattants, les troupes de théâtre...

On dénombre sur la Commune de Manhay **35** associations culturelles dont deux associations patriotiques et folkloriques. Nous détaillons ci-après quelques associations.

### ***Le Comité Culturel de Manhay et l'« asbl Et Pourquoi Pas ? »***

Il s'occupe d'activités socioculturelles visant à mettre en valeur le patrimoine de la commune, organise divers stages – ateliers créatifs et différentes festivités et manifestations. Le comité propose un atelier théâtre. De plus, il gère et met à disposition des comités et autres associations de Manhay, un petit kit de sonorisation et d'éclairage basique. En 2010, en collaboration avec le club de jeunes d'Odeigne, il a organisé le festival de musique « Belgorock ».

**Un programme culturel paraît dans le Bulletin communal, des toutes-boîtes sont régulièrement distribués à l'ensemble de la population et une page Facebook permet un contact direct avec quelques 700 adhérents.**

### ***Le Comité du millénaire de Dochamps***

Les habitants de Dochamps ont décidé en septembre 2010 de marquer l'année du millième anniversaire de l'apparition du nom du village de Dochamps, par des manifestations qui se sont étendues à partir de 2011 jusqu'en 2012.

C'est ainsi, qu'à partir du 20 novembre 2011, divers événements ont été organisés: spectacle présenté par les enfants de l'école, exposition retraçant l'histoire du village et conférence tenue par Vincent LEONARD (historien originaire de Dochamps), balade forestière suivie d'un barbecue. Le dimanche 12 août 2012 a marqué la clôture de cette année avec une messe solennelle, suivie d'un grand dîner de retrouvailles à la salle du village.

### ***Les Djazans Wallon***

En 2003, quelques amoureux du beau langage wallon imaginent organiser des copineries afin de préserver le wallon, de le parler, d'apprendre à le lire et même d'essayer de l'écrire. C'est ainsi que tous les quatrièmes mercredis du mois, avec l'aide de l'Échevinat de la culture, les «Waloneux» de Manhay et des environs se retrouvent nombreux à la salle du Conseil communal de Manhay afin de promouvoir et sauvegarder un patrimoine linguistique.

### **La Confrérie du Glorieux Saint Hubert**

La Confrérie du Glorieux Saint Hubert a été créée le 4 novembre 1995 sous forme de confrérie gastronomique. Après deux ans de stage, la confrérie fit et fait toujours désormais partie du Conseil Noble de la province du Luxembourg et du Grand Conseil des Traditions Gastronomiques de Wallonie et de Bruxelles.

### **Les Imprévisibles, troupe de théâtre**

Quelques minutes suffisent à entrer dans le jeu de ces comédiens dont le talent n'est plus à démontrer. Les soirées délirantes où l'humour est naturel et, s'il titille, parfois, certaines âmes «tartufe», ne laisse toutefois que de stimulants souvenirs. Sketchs, chansons, parodies : de «Securitas» à «Faites entrer l'accusé» en passant par «Le bois de Boulogne», «La cage aux folles», «Un dîner presque parfait», «Il venait d'avoir 18 ans».

### **Li Va D'Chavan, troupe de théâtre**

C'est Antoine Tholet qui, il y a 34 ans, créa la première pièce en wallon à Vaux-Chavanne. Après une interruption de 10 ans, Paul Gosset prit la relève et en 2008 fêta son 10ème anniversaire de mise en scène. La troupe a reçu en 2006 le « sanglier de bois », prix de la meilleure troupe de la province.

**Les Pwerteus D'Joye**, est la troupe de théâtre de Harre qui joue des pièces en wallon.

Manhay fait partie de la **Maison de la Culture Famenne-Ardenne** qui organise divers événements sur la commune tels que les stages pour les enfants et les adultes, l'événement « Noël au Théâtre »... Elle travaille en collaboration avec le Centre d'Expression et de Créativité pour organiser leurs différentes manifestations.

De plus, il faut noter que l'asbl « **Les Grign'notes** » de Bra accueille un bon nombre d'enfants de la commune qui s'intéressent à la musique et à la pratique d'un instrument. L'asbl dispose d'un bus pour emmener ses élèves à diverses manifestations, expositions ou concerts afin de parfaire leur culture musicale d'une manière concrète et agréable.

### **Annexe 8.2: Les associations culturelles.**

Actuellement, une réunion annuelle de coordination des associations est organisée chaque année ; l'objectif principal est la rédaction d'un calendrier commun des diverses manifestations organisées sur la Communa par les associations.

Certaines associations ne participent pas à la réunion annuelle empêchant ainsi la coordination des événements qu'elles organisent, de même que le partage de réflexions sur les problèmes rencontrés ou idées à partager.

## **8.2 La vie sportive**

### **8.2.1 Les infrastructures sportives**

Les infrastructures sportives proposées à Manhay sont :

- les deux terrains de tennis en gazon synthétiques du club de Manhay,
- les terrains de football (leur éclairage est terminé depuis 2012), de Harre, de Manhay et d'Odeigne,
- le terrain multisports de Vaux-Chavanne,
- les pistes de ski de fonds d'Odeigne,
- le terrain de mini-football sur tarmac de Harre,
- les quinze voies d'escalades de Roche-à-Frêne.

Les enfants des écoles pratiquent leur sport dans les salles et maisons de villages ou dans le local de leur école prévu à cet effet. Ils doivent sortir du territoire communal pour utiliser la piscine d'Aywaille. Occasionnellement, ils se rendent dans les centres sportifs de Marche-en-Famenne et du Sart-Tilman (Congrès sport et enfant - CEReKi).

Actuellement, un projet d'infrastructure sportive est à l'étude à Manhay. Il s'agit de la construction d'un hall multisports qui s'érigera entre les terrains de tennis actuels et la piste d'athlétisme. Le bâtiment de 44 mètres sur 22, sera la jonction entre le terrain d'athlétisme et la salle de l'Entente et certains locaux annexes qui seront réaménagés pour l'occasion pour conserver un statut polyvalent. Il s'agit avant tout de créer un outil multifonctionnel en maîtrisant l'aspect financier avec les subsides d'Infrasport.

Notons que l'administration a implanté des défibrillateurs cardiaques au niveau des clubs de football dans la commune.

### **8.2.2 Les associations sportives**

On dénombre sur la Commune de Manhay **huit** associations sportives.

Grâce à celles-ci, on peut pratiquer l'athlétisme, la danse, le football, le tennis ou le tennis de table.

Le club de football « Royal Olympic Harre » a fêté ses septante ans en 2012 et dispose d'un agrément pour recevoir les camps de jeunes.

L'association Sport Fun Culture est implantée à Vielsalm. Elle propose dans la Commune de Manhay, l'activité multi-fitness à la salle de l'Entente. Durant les vacances, elle propose aussi des stages permettant aux enfants de se développer, de réaliser des activités variées, afin d'éveiller leur curiosité.

En plus de ces associations sportives, la ferme de la montgolfière propose à la population des activités de sports aériens.

**Annexe 8.3** : *Les associations sportives.*

### **8.2.3 Les événements sportifs**

#### ***L'action « Je cours pour ma forme »***

La commune organise en collaboration avec l'asbl « Je cours pour ma forme », deux sessions d'entraînement. La première de cinq kilomètres pour les débutants et la seconde de dix kilomètres pour les non débutants. L'événement a commencé en 2009 et est réitéré tous les ans. L'objectif de cette action est de faire prendre conscience à la population de la nécessité et du bienfait de la pratique du sport en général et du jogging en particulier.

#### ***Mise à l'honneur des sportifs***

Chaque année, une cérémonie organisée par le Collège communal félicite les sportifs de la commune pour leur bon résultat. L'échevin des sports leur remet un trophée ou une médaille.

## **8.3 Les subventions communales**

La commune à la volonté d'aider les clubs et les associations qui agissent pour la population de Manhay.

Ainsi, elle octroie des subsides aux associations, utilisés pour la location d'infrastructures, la formation sportive des jeunes et les frais de fonctionnement.

Les associations qui reçoivent un subside de la commune sont essentiellement les clubs de sports, les asbl en charge des salles de village, les troupes de théâtre, les associations patriotiques, les clubs des 3x20 et l'asbl Vert Pomme.

En plus, les différents clubs sportifs bénéficient du remboursement des additionnels communaux au précompte immobilier frappant leurs installations.

Des aides ponctuelles sont apportées par la commune lors des manifestations organisées sur le territoire. Enfin, la commune met à disposition des différentes associations le bus communal pour des excursions, des événements et, divers déplacements...

## 8.4 Les manifestations

L'agenda des manifestations est disponible sur le site Internet de la Commune de Manhay, dans le bulletin trimestriel d'information communal «Les Nouvelles de Manhay» et en toutes boîtes lors d'événements importants.

En plus des activités présentées au niveau du tourisme (Cf. C 6.5), les autres activités varient d'une année à l'autre. Les manifestations les plus importantes sont :

- l'exposition « Chlorophyll'Art » en avril;
- l'action « Je cours pour ma forme » en avril;
- la fête de la musique en juin;
- la journée de la pêche et d'action intergénérationnelle, pour les jeunes en juillet ou en août;
- la fête de la bière en septembre;
- la marche aux flambeaux en décembre;
- la représentation « Noël au Théâtre » en décembre **qui touche quelques 120 enfants sur la commune;**
- le marché de Noël en décembre.
- **Fête des vieux métiers « Vaux-Ch'avant » à Vaux-Chavanne en 2014 ;**
- **Marché de Noël organisé en extérieur par le S.I. ;**
- **Marché artisanal de Dochamps en 2016.**

Le Parc Forestier Récréatif Chlorophylle propose le « Chlorophyll'art » tous les ans en avril. L'exposition présente des huiles, des aquarelles, de la peinture sur soie, des dessins, de l'acrylique, des sculptures, de la céramique, des photographies et de l'artisanat produit par des artistes régionaux. L'exposition gratuite se déroule dans le bureau d'accueil du parc.

Le comité de village de Vaux-Chavanne organise la marche aux flambeaux pour admirer les décorations et les crèches de Noël des habitants du village. Tout au long du parcours sont prévues de petites haltes dégustatrices et réchauffantes.

La seule activité récurrente est « Noël au Théâtre », organisée par la Maison de la Culture durant les fêtes de fin d'année.

On constate que très peu de Manhaydois se rendent aux activités proposées.

## 8.5 Nord-Sud et solidarité

### **Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge**

Le centre accueille des hommes, des femmes et des enfants réfugiés. En 2012, il peut accueillir 103 personnes dont 14 mineurs non accompagnés, dans ses locaux. Il y a 26 chambres et un local de détention pour les mineurs. **En 2016, le centre compte 170 lits.**

La mission du bureau social du centre d'accueil est d'informer et d'aider les résidents dans les démarches concernant leur demande d'asile. Lorsque la demande d'asile est jugée recevable, le bureau du logement du centre et le CPAS aident à la recherche d'un logement. Le centre offre aux résidents la possibilité de s'impliquer dans la bonne marche de la vie communautaire en collaborant à certaines tâches qui y contribuent. Des cours de langues, de français et d'informatique y sont dispensés. Le centre met en place diverses animations qui créent des moments de rencontre avec la population : des ateliers créatifs et sportifs, au sein du centre et à l'extérieur, permettent à chacun, résidents comme riverains, de s'exprimer et de se sentir valorisé au travers de différentes activités.

L'école de la commune qui accueille les primo-arrivants est invitée à passer une journée au Centre dans le cadre de la Saint-Nicolas ou d'une journée de découverte.

### **Le terrain d'aventures de la Forêt Nord-Sud au Parc Forestier Récréatif Chlorophylle**

Le parc forestier récréatif Chlorophylle souhaite sensibiliser ses visiteurs aux problèmes du monde et des relations Nord – Sud sur les plans tant sociaux, économiques que naturels, et ceci au travers de la forêt. Ainsi, le thème du module « terrain d'aventures de la forêt Nord-sud » est la préservation de la forêt à l'échelle mondiale.

Une association a été créée en 2012 pour soutenir financièrement et moralement Emy, une fillette souffrant d'amyotrophie spinale, et sa maman, Sandra Collin, de Harre. Des cartes de soutien sont mises en vente dans certains commerces.

Une opération « **Hiver 2012** » a été lancée par la RTBF en 2011-2012. Suite à celle-ci, le CPAS de Manhay déclare avoir bénéficié de nombreuses retombées sur la commune. Les habitants ont donné des couettes, des couvertures, des pulls ... qui ont été distribués aux personnes dans le besoin au sein de la commune.

### **Le bar Oxfam**

L'association Oxfam en juin 2012 tenait un bar au marché de Manhay lors de la fête de la musique.

Notons que la commune a fourni une aide pécuniaire s'élevant à 1.500 € pour Haïti en 2010 suite au séisme de 2009.

Enfin, des articles sur les « Opération 11.11.11 » du Centre National de Coopération au Développement, « Opération Damien » et « Opération île de Paix » paraissent dans les bulletins communaux de Manhay.

---

## 8.6 Synthèse

Cinq maisons de village et neuf salles de village sont à la disposition des associations et des habitants.

L'Atelier, Centre d'Expression et de Créativité est un centre reconnu par la Communauté française. Il a pour mission de coordonner la culture sur les Communes de Rendeux, Erezée et Manhay.

Une bibliothèque ainsi qu'une ludothèque sont disponibles sur la commune en plus du passage du bibliobus. Des cours d'informatique sont dispensés à l'Espace Citoyen Informatique de Manhay.

On dénombre sur la Commune de Manhay 35 associations culturelles dont le Comité Culturel de Manhay, le Comité du millénaire de Dochamps, les Djazans Wallon, la Confrérie du Glorieux Saint Hubert, les trois troupes de théâtre...

On dénombre également sur la Commune de Manhay 8 associations sportives.

Actuellement, une réunion annuelle de coordination des associations est organisée chaque année ; l'objectif principal est la rédaction d'un calendrier commun des diverses manifestations organisées sur la Commune par les associations.

Les infrastructures sportives proposées à Manhay sont les deux terrains de tennis, les terrains de football de Dochamps, de Harre, de Manhay et d'Odeigne, le terrain multisports de Vaux-Chavanne, les pistes de ski de fonds d'Odeigne, le terrain de mini-football sur tarmac de Harre et les quinze voies d'escalades de Roche-à-Frêne.

Un projet d'infrastructure sportive existe sur Manhay concernant la construction d'un hall multisports qui s'érigera entre les terrains de tennis et la piste d'athlétisme. Des défibrillateurs cardiaques ont été implantés sur la commune.











La commune subsidie les associations du territoire pour les aider dans leur fonctionnement, la location d'infrastructures sportives, la formation sportive des jeunes, le remboursement du précompte immobilier et d'une partie des frais de fonctionnement.

Des événements jalonnent l'année et l'agenda est disponible sur le site Internet communal, dans le bulletin communal « Les Nouvelles de Manhay » et en toutes boîtes lors d'événements importants.

La solidarité internationale est mise à l'avant-plan avec le centre d'accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge et par le bar Oxfam présent lors de la fête de la musique en juin 2012. Les relations Nord-sud sont prises en compte dans le module « terrain d'aventures de la Forêt Nord-Sud » du Parc Forestier Récréatif Chlorophylle. Enfin, au niveau de la solidarité sur Manhay, une association a été créée en 2012 pour venir en aide à Emy et sa maman, deux habitantes de Harre.

---

**SOURCE DE DONNEES**

-  Site Internet de la commune
  -  Autres données communales
  -  Le site de l'atelier CEC: <http://www.atelier-cec.org>
  -  Le site de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne:  
<http://www.maisondelaculture.marche.be>
  -  Le site du comité culturel de Manhay: <http://manhay.e-monsite.com>
  -  Le site du comité du millénaire de Dochamps: [www.1000ansdochamps.be](http://www.1000ansdochamps.be)
  -  Le site du Parc Forestier Récréatif Chlorophylle: <http://www.parcchlorophylle.com>
  -  Le site de l'asbl Vert Pomme: <http://www.vert-pomme.info>
  -  Le site du centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge de Manhay:  
<http://www.ada-manhay.be>
  -  Le site Oxfam: <http://www.aideroxfamsol.be>
-

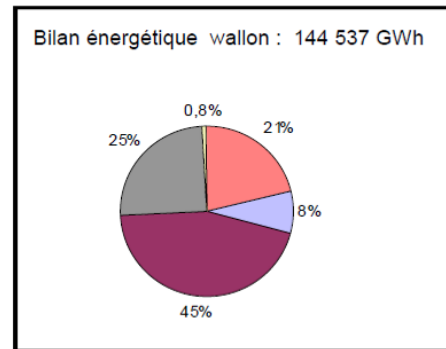
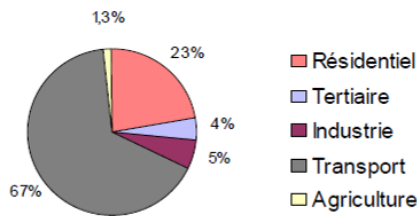
**CHAPITRE 9 – Infrastructures et équipements publics**

**9.1 L'énergie**

**9.1.1 Les énergies traditionnelles**

En 2007, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 67 %, suivie du secteur résidentiel avec 23 % et du secteur industriel avec 5 %. En comparant avec le bilan énergétique de la Région wallonne, on constate que la part du secteur résidentiel dans les consommations est équivalente dans la commune (21 %). Les divergences en termes d'industrie et de transport s'expliquent principalement par la faible part d'industrie dans la commune par rapport à la Région wallonne.

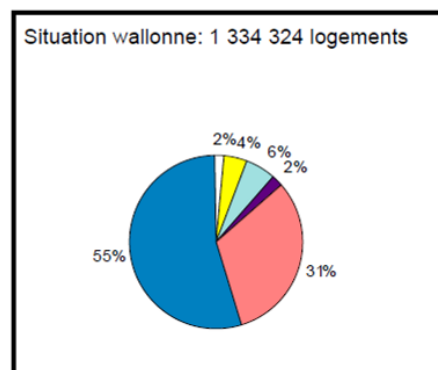
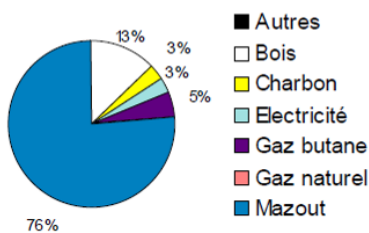
Répartition de la consommation énergétique communale selon le secteur (2007):



En 2001, la plupart des 1.109 logements utilisaient le mazout comme source d'énergie pour le chauffage résidentiel. Notons que le bois est utilisé par 13 % des ménages et le chauffage électrique par 3 %. D'où une sensibilité particulière de la commune dans la perspective d'une raréfaction, et donc d'un prix plus élevé, des énergies fossiles.

Proportion des logements selon la source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel (2001):

Situation communale: 1 109 logements



Source : Fiche « Etat de l'environnement, édition 2010 » de la Commune de Manhay, DGO ARNE.

## 9.1.2 Les énergies renouvelables

### 9.1.2.1 Le réseau de chaleur de Malempré

Le projet émane de citoyens de Malempré. Etant donné que le village allait bientôt bénéficier de la pose d'une nouvelle adduction d'eau, il semblait intéressant de profiter de ces travaux pour poser un réseau de chaleur d'eau chaude dans différentes rues du village.

Le projet s'inscrivait dans le cadre d'une opération de développement rural visant à réaliser des économies d'énergies. En outre, il apporte une alternative au monde agricole qui est associé au projet par l'apport en combustible vert. Il permettra de diminuer les consommations de mazout et sera une forme de diversification pour les agriculteurs.

Au centre du village, une ancienne grange communale abrite la chaudière collective à bois et une partie du stock de plaquettes, soit 150 m<sup>3</sup>.

Ainsi, une asbl « Malempré, la chaleur d'y vivre » s'est formée. Elle regroupe des agriculteurs de la commune, des habitants et des professionnels de la filière bois. Cette asbl a ensuite pris la forme d'une Société Coopérative à Finalité Sociale dans le but de financer le projet. En plus, elle a pour mission la gestion du réseau et des chaudières, l'achat de combustibles, la facturation aux clients du réseau...

Le projet a été subsidié par la Région wallonne, la province du Luxembourg et la commune. Cette dernière lui a accordé un subside exceptionnel de 100.000 €, d'une garantie bancaire de 150.000 € et de la mise à disposition gratuite de la grange communale. En décembre 2012, l'asbl a reçu un subside de la Région wallonne s'élevant à 150.000 €.

Le projet a été **récompensé par le prix Agri2novation-horti2novation 2012 au concours innovation de 2012**. Ainsi, le projet a reçu une bourse de 3.000 € par la Fédération Wallonne Horticole.

### 9.1.2.2 Le réseau de chaleur de Manhay

A la demande de la Commune de Manhay, "Energie & Développement local" a réalisé, début 2015, une étude de pertinence technique, économique et financière, en vue de valoriser :

- la ressource forestière locale par la mise en place d'une plate –forme bois énergie,
- le développement de l'agroforesterie avec les agriculteurs,
- la construction d'une chaufferie collective avec réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments publics et une partie des bâtiments privés du village de Manhay.

La longueur du réseau de chaleur entre les bâtiments concernés a été estimée à 1.400 m. Ce projet de réseau de chaleur au bois permet une économie en combustible fossile de 1.711.000 kWh/an soit 171.000 litres de mazout et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 477,3 tonnes par an. L'investissement est d'environ 1.189.000 € TVAC.



*Structure projetée du réseau de chaleur à Manhay*

### 9.1.2.3 L'éolien

En 2012, le nouveau cadre éolien posé par le gouvernement wallon doit encore être approuvé. Ce cadre donnera alors lieu à une cartographie et un décret sur l'éolien.

Dans cette attente, nous présentons ici le potentiel éolien de la Commune de Manhay sur base de l'étude GAPPER, Groupement d'Acteurs Provinciaux de Planification des Energies Renouvelables qui regroupe la province et les communes adhérentes. Cette étude n'a aucune valeur contraignante, les informations sont présentées à titre indicatif.

L'étude GAPPER a réalisé une analyse multicritères pour établir un classement hiérarchique des sites potentiels retenus.

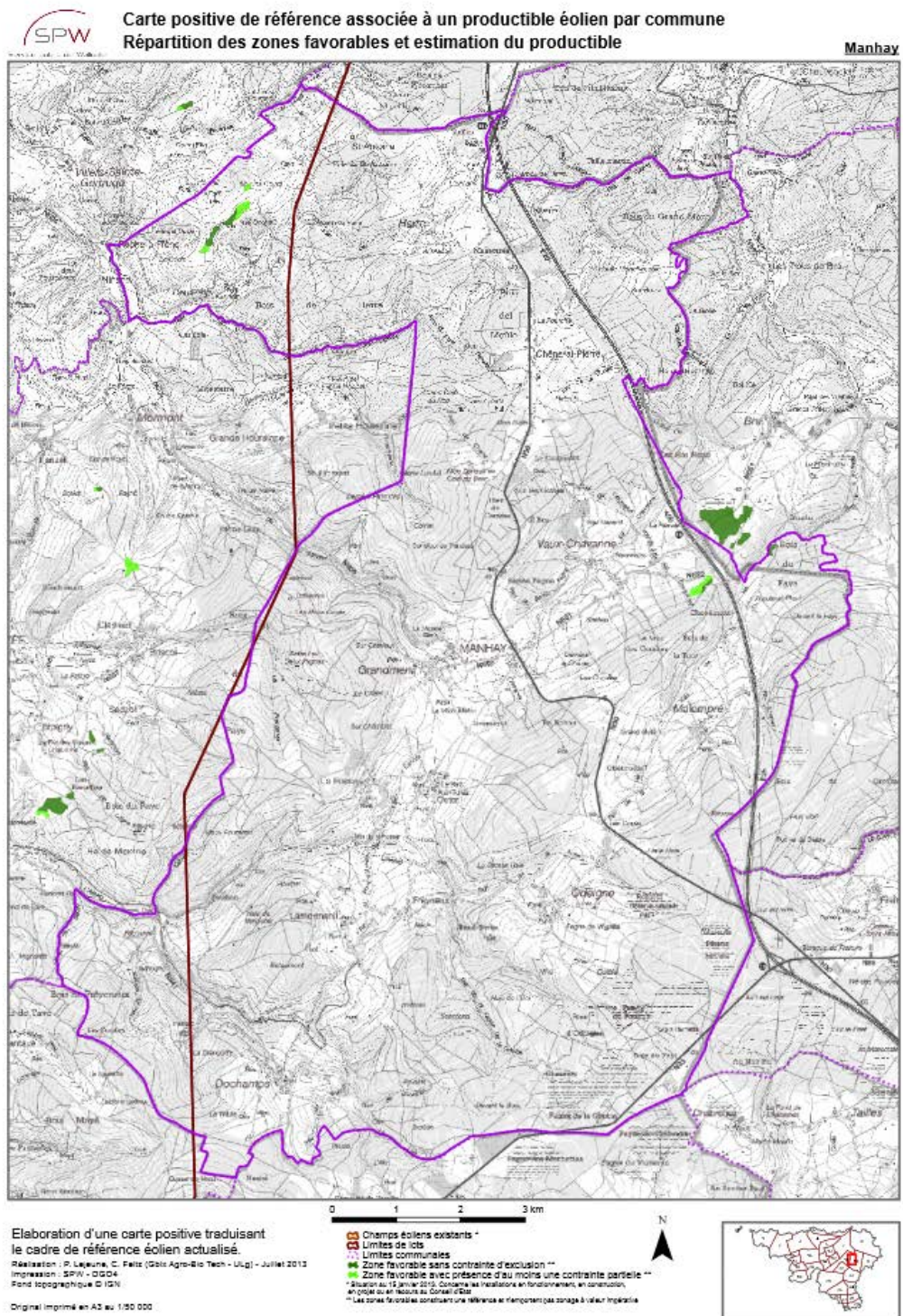
Pour la Commune de Manhay, 1 site a été retenu, il s'agit du village de Fays qui pourrait contenir au maximum 3 éoliennes distantes de 9,8 kms du poste.

#### Le cadre éolien

En juillet 2013, le Gouvernement wallon a adopté définitivement une actualisation du « Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie ».

Objectif de ce nouveau document : fixer des recommandations pour les projets éoliens de manière à assurer la qualité de vie des Wallons, tout en permettant à la Wallonie d'atteindre les objectifs énergétiques que s'est fixés le Gouvernement. Le développement de ce secteur porteur de relance économique et d'indépendance énergétique, doit assurer une production annuelle de 3.800 GWh à l'horizon 2020 (soit près de 15% de nos besoins en électricité).

Au niveau du cadre éolien de la Région wallonne, 16,8 ha sont repris en zones favorables à Manhay (7,5 ha sans contrainte et 9,3 ha avec contraintes partielles).



Source : Service Public de Wallonie

### 9.1.2.4 Les audits énergétiques

Manhay a réalisé deux audits énergétiques de bâtiments communaux : Le premier a été réalisé pour le bâtiment de l'école de Vaux-Chavanne.

Le second a eu lieu à la salle de l'Entente. Suite à celui-ci, le Collège a proposé de remplacer et d'isoler la toiture. Ces travaux sont pris en compte dans le plan triennal 2010-2012 et sont en cours en 2012.

### 9.1.2.5 Les projets d'économie d'énergie de la commune

D'autres projets sont à l'étude sur la Commune de Manhay, à savoir :

- la rénovation et la transformation de l'école maternelle de Vaux-Chavanne suite à la réalisation de l'audit énergétique (**réalisé**);
- le remplacement des châssis et des portes d'entrée à la maison de village de Lamormenil (**réalisé**);
- le remplacement de la chaudière de la salle de l'Entente (**en cours d'étude dans le cadre du réseau de chaleur à Manhay**);
- le remplacement des châssis du hall Galère et de la salle de l'Entente (**réalisé**);
- le remplacement des châssis de la crèche de Chêne-al'Pierre.

Enfin, la commune souhaiterait investir au niveau du photovoltaïque sur les bâtiments communaux (réalisé sur les toitures du Hall Gallère et un projet existe pour le bâtiment du CPAS).

### 9.1.2.6 Les initiatives privées en économie d'énergie

Le **gîte de la ferme du Mafa** a été entièrement rénové en éco construction et est opérationnel depuis 2009. Les matériaux utilisés pour les transformations étaient des matériaux sains et naturels. De plus, le système de chauffage choisi est la **pompe à chaleur**.

En outre, pour favoriser les initiatives privées, la commune est concernée par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (FRCE) de la province du Luxembourg. A l'instar des primes régionales et communales, le FRCE a vu le jour pour permettre à tout citoyen d'accéder à un prêt à concurrence de 10.000 € à des conditions beaucoup plus favorables.

## 9.2 Le réseau d'adduction d'eau

### 9.2.1 Préliminaires

Le réseau de distribution d'eau est géré par l'Administration communale et pour une petite partie par la SWDE.

### 9.2.2 Situation actuelle

La Commune de Manhay gère la distribution d'eau dont 16 captages et puits.

Depuis 2005, la SWDE est responsable de la facturation de l'eau sur Manhay. **En 2016, le contrat avec la SWDE arrivant à expiration, la commune envisage de reprendre en charge cette facturation.** En plus, elle s'occupe de la distribution de l'eau au niveau du zoning industriel de Vaux-Chavanne et du hameau de Haute Monchenoûle.

Avant 2005, c'était la société Interlux qui était responsable de la facturation sur Manhay.

### L'alimentation en eau potable

Sur la commune, on note plusieurs puits ou captages comme à :

- Chêne-al'Pierre au hameau de La Fourche,
- Dochamps au lieu-dit Benass,
- Dochamps au lieu-dit La Wåde,
- Forge-à-la-Plez,
- Freyneux,
- Harre au lieu-dit La Fagne,
- Lamormenil,
- Malempré au lieu-dit Pifosse,
- Manhay,
- Manhay au lieu-dit En Baho,
- Odeigne,
- Odeigne à la réserve naturelle de Robièfa,
- Odeigne au lieu-dit Bahou,
- Odeigne au lieu-dit La Fagne de Wignîfa,
- Oster au lieu-dit Le Bati,
- Vaux-Chavanne au lieu-dit Drî l'Cheslain.

Les captages de la commune sont suffisants pour l'alimentation en eau de Manhay. De plus, le surplus est redistribué dans les conduites de la SWDE au niveau de Vaux-Chavanne.

### Les pertes d'eau entre les captages et les points de distribution d'eau potable

Des pertes d'eau sont nécessairement constatées au niveau de réseau de distribution d'eau potable sur Manhay. Cependant, la commune essaye de réduire les pertes d'eau. Ainsi, les fontainiers cherchent les fuites sur les canalisations et les réparent.

### La protection des captages de la commune

Sur la Commune de Manhay, la Région wallonne a délimité 14 zones de prévention forfaitaire et 8 zones de prévention arrêtée.

**Carte 4/a** : *Les principales infrastructures techniques : assainissement et réseau hydrographique.*

### Le contrôle de la qualité de l'eau

Les analyses de routine de l'eau sont effectuées par le laboratoire Laréco de Marche-en-Famenne. Par contre, les analyses sur l'eau brute sont effectuées par le laboratoire de la SWDE situé à Fleurus.

### La consommation moyenne journalière en eau potable

La consommation journalière est de :

- 51,50 m<sup>3</sup> pour Chêne-al'Pierre et les hameaux adjacents,
- 179,70 m<sup>3</sup> pour Champ de Harre, Deux-Rys, Fays, Grandmenil, Harre, La Fosse, Roche-à-Frêne et Saint Antoine,
- 38,12 m<sup>3</sup> pour Hé du Seigneur et Odeigne,
- 19,97 m<sup>3</sup> pour Lamormenil,
- 18,93 m<sup>3</sup> pour Freyneux,
- 13,31 m<sup>3</sup> pour Oster,
- 100 m<sup>3</sup> pour Malempré et Xhout-si-Ploût,
- 169,50 m<sup>3</sup> pour Vaux-Chavanne,
- 112,40 m<sup>3</sup> pour Manhay,
- 19,2 m<sup>3</sup> pour Dochamps,

- 1,25 m<sup>3</sup> pour Forge-à-la-Plez,
- 0,12 m<sup>3</sup> pour Petite Fange.

On calcule une consommation totale journalière de 724 m<sup>3</sup> pour 1.688 raccordements.

#### L'état actuel du réseau

En 2012, le réseau de distribution d'eau de la commune pouvait être qualifié de vétuste et de gros investissements étaient prévus. Depuis lors les investissements ont été réalisés et d'autres sont planifiés.

Le premier concerne le changement des conduites d'eau sur Malempré. Le projet est en attente de l'avancement des travaux du réseau de chaleur sur le village. **En 2016, les travaux sont terminés et les conduites d'eau ont été remplacées sur Malempré.**

Le second projet concerne le puits de Harre. Actuellement, le puits est concerné par des problèmes bactériologiques, contrés par l'utilisation du chlore. Deux solutions sont à l'étude ; le forage d'un nouveau puits au niveau de Harre ou l'installation d'un système de désinfection dans l'ancien puits. **En 2016, deux nouveaux captages ont été créés à Chêne-al'Pierre et à Harre pour assurer un débit complémentaire.**

### 9.3 L'égouttage

Cf. chapitre 4.11.

### 9.4 Le réseau d'électricité

Les réseaux électriques et éclairage public répondent aujourd'hui aux besoins des utilisateurs de réseau et il n'est pas prévu de développements particuliers de ceux-ci.

Si une demande spécifique devait être formulée, Interlux analyserait celle-ci en fonction des éléments disponibles.

### 9.5 Le réseau de téléphonie

#### 9.5.1 La téléphonie fixe

(Source : Vincent DELVOSAL, BELGACOM)

La Commune de Manhay est desservie par les réseaux de téléphonie suivants :

- Manhay pour la majeure partie de la commune;
- Heyd pour les villages de Deux-Rys, Fays et Roche-à-Frêne;
- Werbomont pour les villages de Harre, La Fange, Monchenoûle et Saint Antoine;
- Bérismenil pour le village de Dochamps. Ce village se situe dans la zone 084, au contraire des autres (situées dans la zone 086).

Il est à noter que les zonings d'Idelux situés sur la Commune de Manhay sont desservis par les réseaux suivants :

- Manhay pour le zoning de Vaux-Chavanne;
- Bihain pour le zoning de Dochamps.

De manière globale, l'infrastructure téléphonique de base (téléphonie vocale) est disponible dans chaque village. Exceptionnellement, il est possible qu'en de rares endroits une nouvelle demande de ligne ne puisse être satisfaite directement si le réseau cuivre s'y trouve à saturation (plus de connexions disponibles). Lorsque ce cas de figure se présente, une analyse de la situation est alors faite afin de proposer une solution au client dans les meilleurs délais.

Le taux de couverture national est de 99,85 % de la population. On peut considérer que l'ADSL est disponible dans toutes les communes. Au niveau de Manhay, l'ensemble des villages sont

couverts mais il est toutefois possible que l'un ou l'autre client situé en fin de réseau ne puisse être desservi.

Les bornes desservant les clients des divers villages de l'entité n'ont pas encore été reliées au centre du réseau via la fibre optique. La technologie VDSL2 n'est donc pas encore disponible à l'heure actuelle sur le territoire de la Commune de Manhay.

Toutefois, des projets d'investissements sont programmés pour alimenter en fibre des bornes optiques situées aux endroits suivants :

- Grandmenil,
- Champs de Harre,
- Vaux-Chavanne.

Ces projets sont opérationnels depuis fin 2014. Grâce à ces investissements, une majorité des clients desservis par ces armoires optiques disposeront de la technologie VDSL2 offrant une bande passante largement supérieure à celle offerte par l'ADSL. De nouvelles applications et services seront dès lors disponibles grâce à cette technologie (par exemple, la télévision haute définition). A ces trois villages déjà couvertes, sont venues récemment s'ajouter les rues du village de Manhay.

### 9.5.2 La téléphonie mobile

Les opérateurs belges se partagent le réseau de téléphonie mobile sur Manhay.

10 sites d'antennes sont opérationnels:

- Al Haïpe;
- Eurocamping - Chemin de Bétaumont;
- Chemin du stade;
- E 25 – rue des Boussines;
- Fond del Core;
- E 25, km 39 à La Gotale;
- Lieu-dit « Fagne de la Goute », N 89;
- Zoning industriel de Dochamps,
- Lieu-dit « Hé Bouyè », rue des Cours;
- Rue du Thier – rue du Tronleu.

### 9.6 Le réseau de gaz

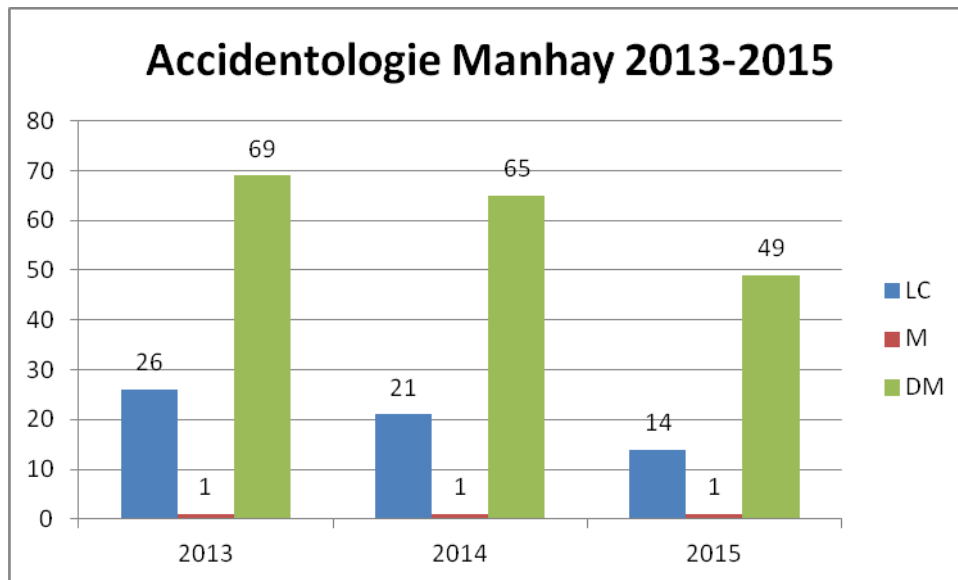
La Commune de Manhay n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel. De plus, aucune traversée n'existe sur la commune.

### 9.7 Le réseau routier

On distingue deux réseaux routiers:

- le réseau régional avec les routes Nationale 30 (Bastogne – Liège), 806 (Bomal – Manhay), 822 (Manhay – Vielsalm), 841 (Samrée – Huy), 89 (frontière française, près de Bouillon, à Salmchâteau (Vielsalm), 651 (Carrefour de Manhay – Bra) et l'autoroute E 25 ;
- le réseau provincial avec la route Nationale 807 (Hotton – Manhay) et la P 21 (**depuis 2015, le réseau provincial n'existe plus**);
- et le réseau communal, quant à lui, compte 429,81 kms dont 19,82 kms de grande communication et 409,98 kms de petites vicinalités.

## 9.8 La sécurité routière



Voici l'accidentologie pour la commune Manhay.

Les chiffres restent relativement stables d'une année à l'autre avec une baisse un peu plus importante en 2015. Cette baisse était présente de façon générale sur tout le territoire de la zone de police.

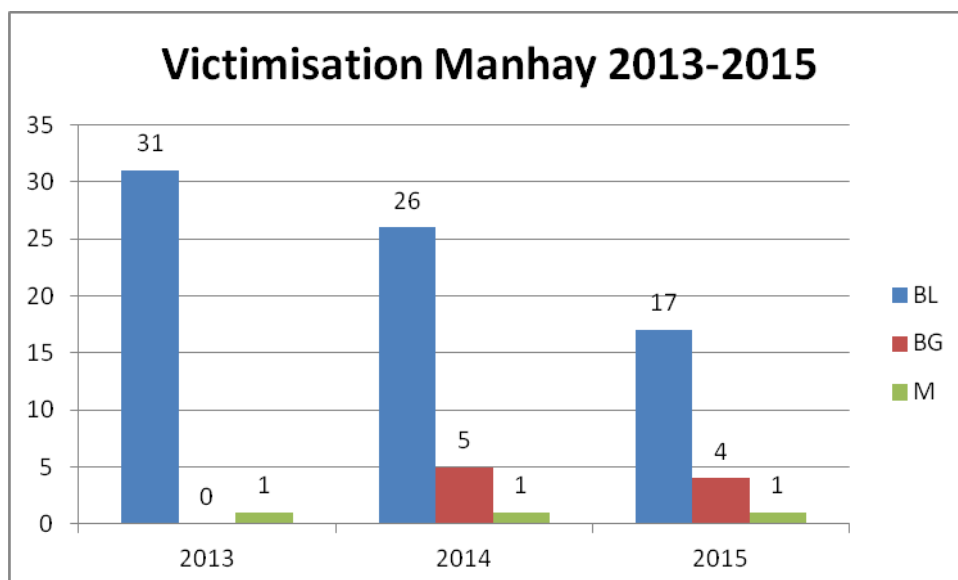
Le nombre d'accidents recensés à Manhay n'est pas négligeable en comparaison à d'autres communes plus importantes de la zone de police. Notons cependant que Manhay est traversé par la N30, un des axes à risque de Famenne Ardenne.

De 2013 à 2015, les accidents localisés sur la N30 représentaient plus de 35% des accidents avec LC survenus sur le territoire de Manhay.

De nombreux accidents sont également recensés sur la N806. Le reste des accidents se répartissant sur les différentes voiries communales.

Les causes principales des accidents recensés à Manhay sont le non respect d'une règle de priorité, une perte de contrôle inexplicée (vitesse inadaptée, distraction...), la météo.

De 2013 à 2015, 10 accidents impliquaient également un conducteur sous influence d'alcool. Cela représente 16 % d'accidents avec intoxication alcoolique sur le territoire de Manhay pour ces 3 années.



Le graphique ci-dessus reprend le nombre de blessés légers/graves impliqués dans les accidents survenus à Manhay.

BL : blessés léger

BG : blessés grave

M : mort

La commune a acheté plusieurs radars dissuasifs, dont un mobile, qu'elle place régulièrement le long de ses voiries. De plus, elle a réalisé des investissements en matière de sécurité routière tels que des rétrécissements, des chicanes... Enfin, la zone de police effectue, elle aussi, régulièrement des contrôles sur la commune.

### 9.9 Les transports en commun

La Commune de Manhay est traversée, par 15 lignes de bus en plus de la ligne du proxibus, détaillées sur la carte 4D/5.

**Le Proxibus du TEC a été supprimé fin 2015. La commune est propriétaire d'un bus depuis janvier 2016. Le service existe toujours à l'heure actuelle.**

Globalement, la desserte en bus peut être qualifiée de bonne pour une commune rurale. Les différentes lignes s'orientent principalement vers le pôle de Liège mais également vers Aywaille et Vielsalm. Cependant, les villages de Deux-Rys et de Roche-à-Frêne ne sont plus desservis par les bus du TEC.

*Voir chapitre 7.3 pour plus de détails.*

### 9.10 Les initiatives locales de mobilité

Le territoire de Manhay est couvert par les initiatives locales de mobilité suivantes:

#### Pour le transport de personnes

- Belle et Net asbl, transport de personnes valides et non valides, PMR.
- CSD Transports Bénévoles, transports avec chauffeur bénévole.

---

Service assuré par des chauffeurs bénévoles (véhicules non adaptés), pour tout habitant de la province du Luxembourg, pour toutes raisons. Destinations possibles en et hors province du Luxembourg.

- Les Passagers du Pays, transport avec chauffeur bénévole.
- PARAMEDICAL TEAM, transport de personnes et PMR.
- Service transport de ALTEO, transports avec chauffeur bénévole.
- Bus communal de Manhay ainsi qu'un mini-bus communal qui organise des navettes vers le centre de Manhay.
- Service de covoiturage de la Commune de Manhay, véhicule non adapté aux PMR.

Pour le transport de personnes à mobilité réduite (personnes nécessitant une aide pour l'embarquement et le débarquement)

- Belle et Net asbl, transport de personnes valides et non valides, PMR.
- CROIX-ROUGE: Activité VSL, zone 2, service de transport sanitaire.
- FORUM de la MOBILITE asbl, transport de PMR.
- La Métamorphose, transport de PMR.
- Les Passagers du Pays, transport avec chauffeur bénévole.
- Médic – Assistance asbl, transport PMR.
- PARAMEDICAL TEAM, transport de personnes et PMR.
- Service transport de ALTEO, transport avec chauffeur bénévole.
- SOS Médical Meuse asbl, transport PMR pour raisons médicales.

Transport médical (pour se rendre chez le médecin, dans un centre hospitalier ou de soins)

- CROIX-ROUGE, activité VSL, zone 2, service de transport sanitaire.
- Fondation contre le cancer, transports médicaux, pour personnes valides atteintes du cancer.
- Médic – Assistance asbl, transport PMR pour raisons médicales.
- PARAMEDICAL TEAM, transport de personnes et PMR.
- SOS Médical Meuse asbl, transport PMR pour raisons médicales.

### **9.11 Les initiatives locales de covoiturage**

Le C.P.A.S. a mis en place un service de covoiturage sur la commune grâce à la collaboration de personnes volontaires. Ces dernières mettent leur véhicule à la disposition du service en vue de conduire toute personne résidant sur la commune et éprouvant des difficultés de déplacement dans la vie quotidienne. Toute personne peut faire appel à ce service que ce soit pour des raisons médicales, administratives, familiales ou tout simplement de convenance personnelle. Il suffit de téléphoner au C.P.A.S. qui transmet la demande.

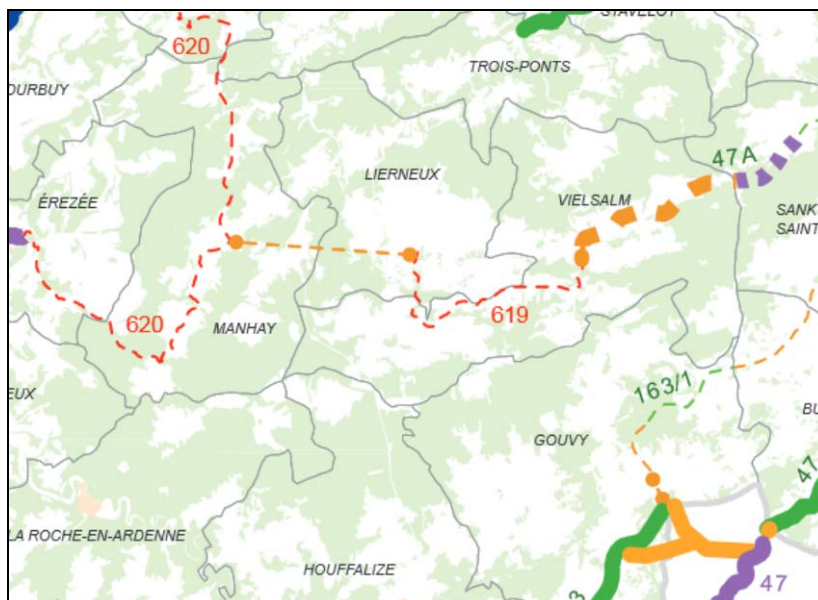
Notons le portail Luxcovoiturage, site internet de la province du Luxembourg, proposant un réseau de covoiturage. Enfin, remarquons l'existence du projet Carpool au niveau de la Province, mais la commune ne gère rien à son niveau.

## 9.12 La mobilité douce

### Le RAVeL

Il n'y a pas de voie de RAVeL sur Manhay.

Ceci étant, le Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie a identifié les axes cyclables à aménager à l'échelle du territoire wallon, voir sur la carte ci-dessous pour le territoire de Manhay,



Remarquons que les trois tronçons (pointillés rouges) ne sont pas repris comme tronçons prioritaires et ne pourront donc pas être financés dans le cadre du projet RAVeL. A l'heure actuelle, l'aménagement des tronçons non prioritaires reste à charge de la Commune qui peut bénéficier de subvention du PCDR.

### Les sentiers

13 promenades pédestres de découvertes de la commune, un sentier didactique à Forge-à-la-Plez et trois circuits VTT existent à Manhay et sont reconnus par le CGT. En 2010, 2 itinéraires supplémentaires ont été reconnus dans le cadre du projet Life « Plateau des Tailles à Odeigne. Ces sentiers de balades sont bien mis en avant par leur signalisation et leur panneau didactique.

De plus, on note la grande randonnée Ardenne-Eiffel qui coupe le territoire du Nord au Sud en passant sur les villages de Roche-à-Frêne, Deux-Rys, Grandmenil, Oster et Odeigne.

Enfin, on recense également les deux sentiers du projet Life Plateau des Tailles autour d'Odeigne.

Cf. Chapitre 6.5.4.

### 9.13 L'inventaire des propriétés communales, du CPAS et des Fabriques d'Eglise

La carte n° 5/5 présente toutes les propriétés publiques de la Commune de Manhay.

**Annexe 9.1 :** Liste du patrimoine bâti de la commune.

### 9.14 Programmation des infrastructures et équipements

#### 9.14.1 Le programme triennal des travaux 2010-2012

Année 2010 : néant.

Année 2011 : néant.

Année 2012 :

- Réfection de la toiture et travaux d'isolation de la salle polyvalente de Manhay (PISQ) (en 2016 les travaux ont été réceptionnés).
- Remplacement de la toiture de l'église d'Odeigne (en 2016 les travaux ont été réceptionnés).
- Travaux de pose de canalisation et aqueducs et la réfection de la voirie rue de la Grande Terre à Dochamps (en 2016 les travaux ont été réceptionnés).

#### 9.14.2 Les autres projets à réaliser par la Commune

- Le remplacement du préfabriqué de l'école de Vaux-Chavanne (en 2016 les travaux ont été réceptionnés).
- L'aménagement d'un préau à Vaux-Chavanne et à Harre (en 2016 les travaux pour Vaux-Chavanne ont été réceptionnés. Les travaux à Harre n'ont pas été réalisés).
- L'aménagement du hall multisports à Manhay (le dossier a été approuvé par le Conseil Communal en juin 2016).
- La rénovation de la piste d'athlétisme de l'Athénée (les travaux ont été adjugés, le dossier est en cours d'analyse à la Tutelle et aux subsides).
- La pose des filets d'eau (en 2016 les travaux ont été réceptionnés).
- La construction d'un réservoir pour Harre et Chêne-al'Pierre (le permis unique a été délivré en avril 2015).
- Les travaux concernant les conduites d'eau à Malempré (les travaux ont été réalisés dans la rue Saint-Martin).
- Les divers aménagements de sécurité sur les voiries communales (en 2016 les travaux ont été réceptionnés).
- La restauration de la chapelle de Freyneux (en 2016 les travaux ont été réceptionnés).
- Le remplacement des châssis de l'église de Dochamps (en 2015 les travaux ont été réceptionnés).
- La peinture de l'église de Dochamps (en 2015 les travaux ont été réceptionnés).
- La mise en conformité des cimetières (non réalisée).
- Salle polyvalente à l'école de Dochamps (en cours de construction en 2016)

Le Conseil communal a décidé en 2012 d'approuver le dossier établi dans le cadre de l'appel à projets « Aménagement, mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 1914-1918 ».

Outre les projets du PCDR, les projets prévus à court ou moyen terme sont :

- Entretien de voiries ;
- Aménagement intérieur et cuisine à la salle de l'Entente ;

- la construction d'un hall multisports,
- les rénovations dans les écoles de la commune,
- les rénovations de routes et de voiries agricoles,
- la pose de filets d'eau,
- la mise en valeur du TTA suite à son arrivée à Lamorménil.

#### **9.14.3 Le programme communal d'actions en matière de logement pour 2012 et 2013**

Le programme prévoit l'acquisition et la rénovation de 4 bâtiments en vue de la création de 4 logements situés route de Bomal aux numéros 11, 13, 15 et 17 à Grandmenil (ancienne gendarmerie). Un logement est gardé par la commune, les trois autres logements seront revendus au FLW. Ceux-ci vont rénover deux maisons et transformer la dernière afin d'y créer deux appartements (1 et 2 chambres).

Pour le PCAL 2012-2013, Le dossier rentrée est une acquisition à la Régie des bâtiments des logements de fonction de l'ancienne gendarmerie de Grandmenil. Les quatre bâtiments sont désormais propriété communale dont 3 ont été cédés pour gestion au fond du logement

#### **9.14.4 Le programme communal d'actions en matière de logement pour 2014 et 2016**

Les opérations pour lesquelles une fiche de demande est introduite dans le cadre du programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016 sont :

- L'ancienne école de Deux-Rys : Rue de Deux-Rys 30 et 32 : ce bâtiment, géré par le fond du logement, peut être divisé en trois logements : 2 logements une chambre au rez-de-chaussée (adapté aux personnes à mobilité réduite) et 1 logement quatre chambres à l'étage.
- L'ancien presbytère de Malempré : Rue Saint Martin 23 : Ce bâtiment pourrait être divisé en deux : 2 logements deux chambres (la maison possède un grenier aménageable, il serait intéressant d'envisager d'y créer des chambres)

### **9.15 Les autres projets conséquents menés sur le territoire communal**

(Par l'Etat, la Région, la Communauté française, la Province ou les Intercommunales)

Il existe un projet d'extension du Train Touristique de l'Aisne vers Lamorménil. Le circuit, aujourd'hui d'une distance de 10,8 kms passerait à 12 kms. Le projet est financé par l'Europe (FEDER), avec le soutien des pouvoirs locaux. Ces 1.800 mètres qui vont être réaménagés sont purement exceptionnels en termes de paysages traversés et vont renforcer le partenariat avec le Parc Chlorophylle.

Les travaux ont été réalisés. La Commune projette une mise en valeur du TTA suite à son arrivée à Lamorménil.

### **9.16 L'inventaire des nuisances et pollutions éventuelles.**

Il n'y a aucune industrie SEVESO (site industriel présentant des risques d'accidents majeurs) sur le territoire de la Commune de Manhay.

Il n'y a aucun établissement IPPC (autorisation pour les activités industrielles et agricoles qui ont un fort potentiel de pollution) sur le territoire de la commune.

On remarque toutefois la présence de la station d'essence au niveau de Manhay.

## 9.17 Synthèse

Au niveau de la consommation d'énergie traditionnelle, le secteur des transports utilise la part la plus importante de la consommation énergétique communale, avec 67 %, suivie du secteur résidentiel et du secteur industriel.

Au niveau des énergies renouvelables, il existe l'asbl « Malempré, la chaleur d'y vivre » soutenue par la commune qui s'occupe de placer un réseau de chaleur d'eau chaude au sein de Malempré. A la demande de la Commune de Manhay, "Energie & Développement local" a réalisé, début 2015, une étude de pertinence technique, économique et financière, en vue de valoriser la ressource forestière locale par la mise en place d'une plate –forme bois énergie et par la construction d'une chaufferie collective avec réseau de chaleur pour alimenter des bâtiments publics et une partie des bâtiments privés du village de Manhay.

De plus, l'étude GAPPER fait ressortir le village de Fays pour l'implantation potentielle de trois éoliennes et au niveau du cadre éolien de la Région wallonne, 16,8 ha sont repris en zones favorables à Manhay (7,5 ha sans contrainte et 9,3 ha avec contraintes partielles).

Ensuite, deux audits énergétiques ont déjà été réalisés sur la commune, à savoir celui du bâtiment de l'école de Vaux-Chavanne et celui de la salle de l'Entente. Les certificats PEB ont été réalisés sur tous les logements de l'Administration communale.

L'Administration communale de Manhay gère la distribution d'eau sur la commune dont 16 captages et puits. En plus, elle s'occupe de la distribution de l'eau au niveau du zoning industriel de Vaux-Chavanne et du hameau de Haute Monchenoûle à Chêne-al'Pierre. En 2012, le réseau de distribution d'eau de la commune pouvait être qualifié de vétuste et de gros investissements étaient prévus. Depuis lors les investissements ont été réalisés et d'autres sont planifiés.

Les réseaux électriques et éclairage public répondent aux besoins des utilisateurs du réseau.

De manière globale, l'infrastructure téléphonique de base (téléphonie vocale) est disponible dans chaque village et l'ensemble de ces derniers sont couverts par l'ADSL. Toutefois, des projets d'investissements ont été réalisés pour alimenter en fibre des bornes optiques situées à Champs de Harre, Grandmenil, Vaux-Chavanne et Manhay.

Il existe 10 sites d'antennes pour la téléphonie mobile sur le territoire.

La commune ne dispose pas de conduite de gaz naturel.

Le réseau routier est important avec le réseau régional, et les 430 kilomètres de voiries communales.

En termes de sécurité routière, les chiffres restent relativement stables d'une année à l'autre avec une baisse un peu plus importante en 2015. Cette baisse était présente de façon générale sur tout le territoire de la zone de police. De 2013 à 2015, les accidents localisés sur la N30 représentaient plus de 35% des accidents avec LC survenus sur le territoire de Manhay. La sécurité routière reste néanmoins la préoccupation première des habitants.

La commune a acheté un radar préventif mobile, en plus des radars préventifs fixes, qu'elle place régulièrement le long de ses voiries.

La Commune de Manhay est traversée par 15 lignes de bus, le Bus communal et plusieurs initiatives locales de mobilité sont proposées aux habitants (CSD Transports Bénévoles, SOS Médical Meuse ASBL, la Croix-Rouge et Alteo...). De plus, le CPAS a mis en place un service de covoiturage à Manhay grâce à la collaboration de personnes volontaires.

15 promenades pédestres, le sentier didactique de Forge-à-la-Plez et trois circuits de VTT existent sur Manhay. En plus, on note la présence de la grande randonnée Ardenne-Eiffel.

La Commune de Manhay est propriétaire de 62 bâtiments construits dont 10 bâtiments scolaires et 10 églises. L'entretien de ce patrimoine demande donc des finances importantes. En plus, des Fabriques d'église sont propriétaires de 7 bâtiments sur la commune.







La commune dispose d'un programme communal d'actions en matière de logement pour 2014 et 2016 qui prévoit l'aménagement de 5 logements dans 2 bâtiments.

Un projet concerne la mise en valeur du TTA suite à sa jonction avec le village de Lamormenil.

Enfin, il n'y a pas de véritable lieu de pollution sur Manhay.

---

#### SOURCE DE DONNEES :

-  Informations de la Commune de Manhay, de la SWDE et de Belgacom
  -  La fiche environnementale de Manhay établie par la DGO ARNE, édition 2010
  -  Le site [www.sites.bipt.be](http://www.sites.bipt.be) pour les antennes Gsm
  -  Les bulletins communaux
  -  Les matrices cadastrales communales
  -  Etude GAPPER de 2009
-

## CHAPITRE 10 – La gestion communale

### 10.1 La présentation de la commune et de ses moyens humains

#### Administration communale de MANHAY

Voie de la Libération, 4 à 6960 Manhay

☎ : 086.45.03.10

Web: [www.manhay.be](http://www.manhay.be)

#### 10.1.1 Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a été mis en place le 03 décembre 2012.

	<p><b>Robert WUIDAR – Bourgmestre</b></p> <p><u>Compétences</u>: Travaux, Sécurité routière, Etat-Civil, Santé, Budget, Eau, Agriculture, Contact avec la presse, Population, Personnel, Cimetière, Eclairage public.</p>
	<p><b>Pascal DAULNE – Premier échevin</b></p> <p><u>Compétences</u>: Finances, Budget, Développement économique, Gestion financière de la forêt, Environnement, Tourisme, Associations patriotiques, Culte.</p>
	<p><b>Benoît LESENFANTS – Deuxième échevin</b></p> <p><u>Compétences</u>: Sport, Jeunesse, Affaires sociales, Logements sociaux, Gestion des travaux en forêt, Groupements et associations, Patrimoine, Bâtiments communaux.</p>

	<p><b>Pierre HUBIN – Troisième échevin</b></p> <p><u>Compétences</u> : Développement rural, Energies, Enseignement, Accueil extrascolaire, Urbanisme, Mobilité, Culture, Bibliothèques.</p>
	<p><b>Elodie BECHOUX – Présidente du CPAS</b></p> <p><u>Compétences</u> : Petite enfance, Crèche, Logements sociaux, 3ème âge, Intégration, Personnes handicapées, Egalité des Chances.</p>

**Guy HUET – Directeur général (en fonction jusqu'en fin juillet 2016).**

**Stéphanie Mohy – Directrice Générale F.F.**

### 10.1.2 Le Conseil Communal

Le Conseil communal de Manhay est composé de 13 membres et un secrétaire communal.

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Appart. politique</u>	<u>Coordonnées</u>
HUBIN	Pierre	Troisième échevin	Ensemble	Rue du Châtaignier, 20 6960 HARRE Tél: 086/43.35.67 GSM : 0476/48.44.63
DAULNE	Pascal	Premier échevin	Ensemble	Rue du Vieux Frêne, Dochamps, 1 6960 MANHAY Tél : 084 38 84 13 GSM: 0477/96.31.53
WUIDAR	Robert	Bourgmestre	Ensemble	Rue de la Jonction, 13 6960 ODEIGNE Tél: 086.45.51.50 GSM: 0478/88.28.62
LESENFANTS	Benoît	Deuxième échevin	Ensemble	Fond del Core, 12 6960 MALEMPRE Tél: 086.45.59.27 GSM: 0499/18.41.31
MOTTET	Anne	Conseillère communale	7 avec Vous	Rue Saint-Donat, 1 6960 ODEIGNE Tél: 086/45.57.54 GSM : 0498/26.11.33
DEHARD	Marie-Françoise	Conseillère communale	Ensemble	Rue du Vieux Frêne, 13 6960 DOCHAMPS GSM : 0496/02.89.18
GENERET	Marc	Conseiller communal	7 avec Vous	Chaussée Romaine, 20 6960 CHENE-AL'PIERRE Tél : 086/45.56.63
HUET	Geoffrey	Conseiller communal	7 avec Vous	Route de Bomal, 10 6960 GRANDMENIL GSM : 0499/35.58.21
BECHOUX	Elodie	Conseillère communale	Ensemble	Rue des Alliés, 14 6960 LA FOSSE GSM : 0498/27.79.49
DEMOITIE	Alexiane	Conseillère communale	7 avec Vous	Rue d'Erezée, 42 6960 GRANDMENIL
HUET	Jean-Claude	Conseiller communal	7 avec Vous	Route de Bacomboû, 42 6960 OSTER GSM : 0498/97.39.57
WILKIN	Stéphane	Conseiller communal	Ensemble	Rue Henri Piquette, 21 6960 LA FOSSE GSM : 0494/78.45.37
BERNIER	Monique	Conseillère communale	Autrement !	Rue de l'Eglise, Harre, 27 6960 MANHAY Tél : 086 43 34 30

### 10.1.3 Le personnel communal

- Le personnel administratif:
  - Accueil: *Martine Alexandre et Annick Sépult.*
  - Population – état civil: *Marie-Noëlle Dubois, Liliane Houet et Michèle Libar.*
  - Taxes – eau: *Sylvia Simon et Gérald Libert.*
  - Urbanisme – Environnement: *Stéphanie Hoheiser, Bernadette Lamy et Nathalie Perilleux.*
  - Comptabilité: *Marie-Rose Coulée, Jean Depierreux, Sylvianne Georges et Christel Lenders, **Melanie Stievenart.***
  - Logement: *Olivier Fagnant.*
  - Secrétariat: *Tiffany Cornet, Stéphanie Mohy et Brigitte Lespagnard.*
  - Travaux: *24 ouvriers.*
  - La directrice financière: *Séverine Gilson.*
  - **Conseiller en prévention : Nicolas Léonard**
  
- Personnel du CPAS
  - *Présidente : Françoise Cornet (à partir de janvier 2013); **Elodie Bechoux depuis janvier 2016.***
  - *Directeur général : Pascal Defays;*
  - La directrice financière: *Séverine Gilson.*
  - *Personnel du CPAS:*
    - *1 employée administrative: Annick Sépult;*
    - *2 assistantes sociales: Elisabeth Koos et **Emilie Tassigny.***

A titre de résumé, le personnel communal se compose de :

- **49** personnes employées à l'Administration communale (population, finance, personnel, état civil, urbanisme, ouvriers communaux...).
- 6 personnes au CPAS.
- 1 receveur régional.

### 10.1.4 Les autres commissions et conseils

#### ***La Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)***

La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) est un organe consultatif qui rend des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées, sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local. En 2015 la CCATM a été abrogée suite à un Arrêté du ministère Di Antonio.

#### ***La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)***

Cette commission garantit le bon fonctionnement de l'Opération de Développement Rural dans laquelle la Commune de Manhay s'est engagée dès 1992.

#### ***La Commission Communale d'Accueil (CCA)***

C'est un lieu de concertation locale, créé parce que la Commune de Manhay adhère au décret Accueil durant le Temps Libre (ATL). La commission regroupe des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans à l'échelle communale.

## 10.2 La présentation des moyens financiers

### 10.2.1 Les affiliations de la commune

La Commune de Manhay est affiliée à plusieurs assemblées:

- Agence Immobilière Sociale de Marche-en-Famenne ;
- Asbl du Parc Forestier et Récréatif Chlorophylle;
- Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement (AIVE);
- Adeps;
- Conseil de police zone Famenne Ardenne;
- Comité de secteur – Parc Forestier et Récréatif Chlorophylle;
- Copaloc;
- Dexia banque;
- Idelux;
- Idelux-Assainissements;
- Idelux-Finances;
- Idelux-Projets-publics;
- La Famennoise;
- Promemploi accueil assistance;
- Sofilux;
- S.M.U.R;
- S.W.D.E
- T.E.C;
- Telelux;
- Terrienne du Luxembourg Scrl;
- Vivalia.
- Hélicoptère de Bra

### 10.2.2 Les taxes

Pour l'année **2016**, le précompte immobilier communal est de 1.950 centimes et l'impôt communal sur les personnes physiques de **6,5 %**.

Quant aux taxes, elles sont au nombre de 9 alors qu'on l'on observe une moyenne de 13 taxes sur l'ensemble des commune de la microrégion (Manhay 9, Ferrières 8, Lierneux 7, Stoumont 16, Houffalize 10, Vielsalm 17, Durbuy 21, Erezée 9, La Roche-en-Ardenne 22 et Rendeux 8).

Ces taxes portent sur: l'enlèvement des immondices (ménages domiciliés, conteneurs, autres), les secondes résidences et caravanes hors camping, les caravanes en camping et chalets en camping, les terrains de camping, les séjours, les écrits publicitaires non adressés, la délivrance de documents administratifs, l'additionnel à l'impôt des personnes physiques et l'additionnel au précompte immobilier.

De plus, il y a deux redevances sur l'eau et le compteur d'eau et celle relative à la délivrance de renseignements administratifs urbanistiques.

En **2016**, le taux de la taxe communale, avec 6,5 %, reste raisonnable, en comparaison à la moyenne de la microrégion qui est de 7,7 %.

Taux de la taxe communale (%) pour l'exercice d'imposition 2016	
<b>Manhay</b>	<b>6,5</b>
Ferrières	8,0
Lierneux	7,5
Stoumont	7,8
Houffalize	7,0
Vielsalm	8,8

Durbuy	8,0
Erezée	8,0
La Roche-en-Ardenne	8,0
Rendeux	7,7
Microrégion	7,7

Source : SPF Fiances

### 10.2.3 Les primes communales

La commune délivre 9 primes communales telles:

- La prime de naissance et d'adoption de 50 € pour les deux premiers enfants et de 100 € pour les suivants.
- La prime à la construction et à l'achat d'une maison unifamiliale de 1.500 € + 50 € par enfants à charge.
- La prime sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques de 400 €.
- La prime sur l'installation de panneaux solaires thermiques de 400 € si la prime de la Région wallonne est acceptée.
- La prime à l'installation de chauffage géothermique de 400 € si la prime de la Région wallonne est acceptée.
- La prime à l'installation d'une pompe de chaleur de 400 € si la prime de la Région wallonne est acceptée.
- La prime de fréquentation du parc à conteneurs allant de 16 € à 33 € en fonction de la taille du ménage.
- La prime de raccordement électrique à hauteur de 50 % de la facture avec un maximum de 125 €.
- La réduction de la taxe sur les petits revenus de 10 € pour un isolé et de 20 € pour un ménage.

La commune intervient dans les frais d'extension des réseaux électriques et de télédistribution, destinés à alimenter des habitations.

### 10.2.4 Les règlements communaux

Plusieurs règlements communaux sont d'application sur la Commune de Manhay, à savoir:

- Le règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives.
- Le règlement communal sur le remboursement suite à la fréquentation au parc à conteneurs.
- Le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'installation d'un système visant l'utilisation et/ou à économiser les énergies traditionnelles.
- Le règlement général de police.
- Le règlement relatif à la bibliothèque communale de Manhay.
- Le règlement fixant les conditions de mise à disposition du Bus communal en faveur des groupements et associations de l'entité communale.
- Le règlement communal relatif aux camps de jeunes.
- Le règlement communal sur la divagation des chiens.
- Le règlement communal sur les cimetières.
- Le règlement communal établissant une redevance sur la délivrance de documents administratifs en application des articles 85 §1 et §2 et 206 §5 et §6 du CWATUP.
- Le règlement communal établissant une redevance sur la délivrance de permis d'environnement et la déclaration d'établissement de classe 3.

- Le règlement redevance sur les dépôts sauvages d'immondices.
- Le règlement communal relatif aux raccordements et extensions au réseau de distribution d'eau.
- Le règlement communal établissant une redevance sur les renseignements urbanistiques délivrés aux notaires.
- Le règlement établissant une aide financière communale à l'achat d'une parcelle à bâtir dans un lotissement communal.
- Le règlement communal relatif au débardage des bois.
- Le règlement fixant l'intervention de la commune dans le coût d'un terrain situé sur un zoning implanté sur le territoire communal.
- Le règlement de police relatif aux manifestations publiques.
- Le règlement établissant une aide financière communale à l'achat d'une parcelle à bâtir dans un lotissement communal.
- Le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.
- Le règlement de travail pour le directeur, les enseignants et assimilés de l'enseignement fondamental communal de Manhay.
- Le règlement de travail.
- Le règlement de ramassage de bois morts dans les propriétés forestières communales.
- Le règlement relatif à la plantation de sapins de Noël.
- Le règlement d'ordre intérieur de la halte-garderie communale « Les P'tits Potes » de Manhay.
- Le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Manhay.
- Le règlement d'ordre intérieur de la CLDR.

### 10.2.5 Le budget et le pouvoir d'emprunt

Le Conseil communal a approuvé le compte communal du budget communal de l'exercice 2016 en séance du 23/12/2015 et se clôturant comme suit :

#### **BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2016**

Le Conseil arrête, comme suit, le budget communal de l'exercice 2016 :

1. Tableau récapitulatif	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	6.876.589,05€	4.249.638,08€
Dépenses exercice proprement dit	6.793.991,87€	6.851.583,75€
Boni / Mali exercice proprement dit	82.597,18€	-2.601.945,67€
Recettes exercices antérieurs	651.173,83€	1.379,09€
Dépenses exercices antérieurs	8.977,28€	118.607,38€
Prélèvements en recettes	0,00€	2.727.553,05€
Prélèvements en dépenses	486.706,71€	8.379,09€
Recettes globales	7.527.762,88€	6.978.570,22€
Dépenses globales	7.289.675,86€	6.978.570,22€
Boni / Mali global	238.087,02€	0,00€

A Manhay, les recettes principales de la commune sont :

- la vente de bois, soit **27 %** des recettes de l'exercice **2016** ;
- le fonds des communes, soit **16 %** ;
- l'impôt et les taxes, soit **30 %** ;

Le coût du personnel et l'entretien des voiries sont les dépenses les plus importantes auxquelles doit faire face la commune : ils représentent respectivement **20,7 %** et **20,1 %** des dépenses de l'exercice **2016**.

#### Commentaires synthétiques du Receveur

##### **Résultats budgétaires :**

\*Le résultat budgétaire du service ordinaire (résultat réel de 2015) BONI (réel): 1.146.621,25 € remplace le boni présumé des exercices antérieurs prévu au budget 2016. BONI (présumé): 601.703,18€

=> Il en résulte des moyens supplémentaires au budget 2016 de 544.918,07 €

\*Le résultat budgétaire du service extraordinaire (résultat réel de 2015) MALI (réel) : 515.074,38 € remplace le résultat des exercices antérieurs prévu au budget 2016. MALI (présumé) : 0,00€

=> Ces résultats seront également injectés dans la modification budgétaire n°1.

##### **Principales évolutions des quatre dernières années :**

**-A l'extraordinaire :** résultat normal. Budget toujours à l'équilibre. Il existe chaque année un décalage recettes/dépenses qui s'explique par le fait que des travaux adjugés fin d'année sont financés par un subside et/ou un emprunt qui eux ne se comptabiliseront que début de l'année suivante.

C'est encore le cas en 2015 pour le solde du subside SAR et la promesse de subside pour les sanitaires de l'Ecole de Dochamps.

**-A l'ordinaire,** le résultat de l'exercice propre est de 365.642,78 €. Vu ce bon résultat et en accord avec l'Echevin des finances, il était donc inutile d'utiliser la provision service incendie budgétée (189.495,35 €).

Signalons néanmoins les mauvaises nouvelles concernant les prévisions ;

- la perception des additionnels IPP en 2015 (SPF) : -155.262,20 €

(du en grande partie au retard de deux mois dans l'enrôlement suite à l'introduction de la 6ème réforme de l'état)

Cette diminution a en partie été compensée par la hausse de la recette non fiscale « Travailleurs frontaliers luxembourgeois » : 54.655,39 € (+28.247,37€) - Nouvel accord avec le GD de Luxembourg ( x 2).

**Annexe 10.1** : *Le pouvoir d'emprunt calculé par DEXIA.*

### 10.3 L'information sur le territoire communal

Les correspondants locaux de presse:

- ◆ Madame Nadia Lallemand.
- ◆ Monsieur Benoît Cornet.
- ◆ Monsieur Philippe Herman (RTBF Luxembourg).

Coordonnées de la télévision locale:

- ◆ TV Lux. Rue Haynol 29 – 6800 LIBRAMONT

Coordonnées de la radio locale:

- ◆ 7FM, Op der Haart 4A - 9999 Wemperhardt
- ◆ Radio Sud. Rue de la Chaussée 42 – 7000 MONS
- ◆ Must FM. Route du Luxembourg 10 – 6720 HABAY-LA-NEUVE

De plus, la commune édite un **bulletin communal trimestriel**, « Les Nouvelles de Manhay » et dispose d'un **site Internet**.

A noter également que, depuis 2007, un **service via SMS** permet à l'Administration communale d'informer les habitants en temps réel, de divers événements, tels que coupures d'alimentation en eau ou en électricité, des travaux à effectuer, des routes interdites à la circulation, des déviations mises en place, etc.

### 10.4 Les relations transcommunales

La Commune de Manhay fait partie de différentes structures transcommunales telles:

- le Contrat de Rivière Ourthe;
- le Contrat de Rivière Amblève;
- le G.A.L « Pays de l'Ourthe »;
- la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne;
- la Zone de Police Famenne Ardenne;
- la Zone Régionale d'Incendie d'Erezée;
- la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne;
- la Maison de l'Urbanisme de Marche-en-Famenne.

## 10.5 Synthèse

Le personnel communal se compose de quarante-neuf personnes (employés et ouvriers) dans les différents services communaux ainsi que six personnes au CPAS et un receveur régional.

La commune disposait d'une Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Elle dispose d'une Commission Locale de Développement Rural et d'une Commission Communale de l'Accueil.

Les rentrées principales de la commune proviennent:

1. de la vente de bois,
2. du fonds des communes,
3. la taxe additionnelle au précompte immobilier,
4. de la taxe additionnelle à l'IPP,





alors que les dépenses les plus importantes concernent le coût du personnel et l'entretien des voiries. Les budgets de 2016 sont en équilibre et on constate une bonne capacité d'emprunt.

En termes de communication vers les habitants, la commune édite un bulletin communal trimestriel « Les Nouvelles de Manhay » et dispose d'un site Internet.

La Commune de Manhay fait partie de différentes structures transcommunales telles le Contrat de Rivière Ourthe, le Contrat de Rivière Amblève, le GAL Pays de l'Ourthe, la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne...

---

### SOURCE DE DONNEES

-  Site Internet de la Commune de Manhay
  -  Comptes annuels de l'exercice 2016 (la synthèse analytique)
  -  L'Avenir
  -  Autres données communales
-